

Demain est en marche

Circulaire d'information de la direction 2024



Table des matières

Enbridge relie en toute sécurité des millions de personnes à l'énergie dont elles dépendent chaque jour, alimentant la qualité de vie grâce à ses réseaux nord-américains de gaz naturel, de pétrole et d'énergie renouvelable et à son portefeuille européen de parcs éoliens extracôtiers en pleine croissance. Nous investissons dans des infrastructures modernes de distribution d'énergie afin de maintenir l'accès à une énergie sûre et abordable et nous nous appuyons sur plus d'une décennie d'exploitation d'infrastructures énergétiques classiques et sur plus de deux décennies d'expérience en énergie renouvelable. Nous faisons progresser les nouvelles technologies, y compris l'hydrogène, le gaz naturel renouvelable ainsi que le captage et le stockage de carbone et sommes déterminés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les actions ordinaires d'Enbridge, dont le siège social est situé à Calgary, en Alberta, sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto (« TSX ») et de New York (« NYSE ») sous le symbole ENB. Pour de plus amples renseignements, visitez le enbridge.com.



Envoi électronique : Nous vous encourageons à vous inscrire pour recevoir par voie électronique, dans le respect de l'environnement, tous les futurs documents de procuration. Les actionnaires inscrits peuvent aussi s'inscrire pour recevoir les rapports financiers par voie électronique.

Les **actionnaires inscrits** sont priés d'aller à l'adresse investorcentre.com/enbridge, de choisir « Canada (Français) » ou « Canada (English) » dans le coin supérieur droit de la page (si ce choix géographique ne s'affiche pas automatiquement); de cliquer ensuite sur « Recevez vos documents par voie électronique »; de choisir « Enbridge Inc. » de la liste déroulante; d'entrer leur numéro de compte du porteur qui figure sur leur formulaire de procuration; d'entrer leur code postal (pour les résidents canadiens) ou leur nom de famille ou nom de société (pour les non-résidents du Canada); et de cliquer sur « SUIVANT » dans le bas de la page; d'entrer leur adresse électronique sous l'onglet « Préférences de communication »; et de choisir les documents qu'ils souhaitent recevoir par voie électronique.

Les **actionnaires non inscrits (propriétaires véritables)** sont priés d'aller à l'adresse investordelivery.com au moyen du numéro de contrôle sur le formulaire d'instructions de vote ou au proxymote.com et de cliquer sur « Paramètres de livraison » et de suivre les instructions.

2

Sommaire

12

À propos de l'assemblée

39

Gouvernance

75

Rémunération de la haute direction

125

Annexes

Circulaire d'information de la direction datée du 5 mars 2024
L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le
8 mai 2024

Lettre aux actionnaires



Madame, Monsieur,

Au cours de cette année marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen-Orient et les pressions inflationnistes exercées sur tous les consommateurs, la nécessité de disposer d'une énergie sûre, fiable et abordable se fait sentir de manière plus aiguë dans le monde entier. La demande d'énergie continue de croître, tout comme l'attention portée aux changements climatiques. Pour répondre de façon durable à nos besoins énergétiques actuels et futurs, nous devons adopter une approche pratique et équilibrée et avons besoin de réseaux énergétiques comprenant du gaz naturel et du pétrole produits de manière responsable ainsi que des énergies renouvelables et des options à plus faible teneur en carbone.

Dans ce contexte, la mission d'Enbridge demeure essentielle et claire : être la société de livraison d'énergie de premier choix pour nos parties intéressées, appréciée par nos clients partout en Amérique du Nord et au-delà, être digne de la confiance des collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités, être un conseiller fiable auprès des organismes de réglementation et des décideurs et être un milieu de travail inclusif et épanouissant pour nos employés. En continuant de bien faire les choses et de mettre en œuvre notre stratégie, nous créons de la valeur pour vous, nos actionnaires.

Notre équipe d'Enbridge, composée de personnes fières et passionnées, remplit notre mission de livrer de manière sûre, fiable et durable l'énergie dont notre monde a besoin. Ces personnes croient en notre société et sont motivées par l'objectif et le désir de répondre aux besoins énergétiques de nos clients, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. Nous leur sommes reconnaissants pour leur travail et les remercions de leur loyauté.

Votre société de livraison d'énergie de premier choix

Le solide rendement de la société en 2023 traduit la diversification et la résilience de l'entreprise et sa capacité à relever les défis persistants de l'économie et de l'environnement sans trop perturber nos objectifs stratégiques. La rigueur financière qui caractérise la société nous a permis d'afficher un bon rendement, de croître dans tous les secteurs de l'entreprise et d'ajouter des occasions intéressantes en matière de réduction des émissions de carbone.

Bien entendu, notre rendement n'est rien sans un solide bilan en matière de sécurité. En 2023, nous sommes demeurés une référence dans le secteur pour ce qui est de la gestion de l'intégrité et avons tenté constamment de nous améliorer. Tout au long de l'année, nous avons pris des mesures pour améliorer davantage nos programmes et notre culture en matière de sécurité, ce qui s'est traduit par à un rendement record au chapitre de la sécurité au travail et de la sécurité des procédés, ainsi qu'au chapitre de l'environnement.

Sur le plan financier, nous avons largement dépassé le point médian de nos objectifs financiers de 2023 pour ce qui est du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») et des flux de trésorerie distribuables (« FTD ») par action. Nous avons déployé plus de 3 milliards de dollars de capacité d'investissement en vue d'acquisitions complémentaires et avons garanti 10 milliards de dollars supplémentaires de projets de croissance interne intéressants. Au total, cela porte notre portefeuille garanti à 24 milliards de dollars. Comme vous le verrez dans l'encadré, nous avons également pris une décision en élargissant davantage notre présence dans le secteur des services publics de gaz en Amérique du Nord. Pour ce qui est de l'avenir, nous avons annoncé une augmentation de 3 % de notre dividende en 2024, soit notre 29^e augmentation annuelle consécutive.

Voici les faits saillants de nos entreprises de base :

Transport de gaz et services intermédiaires : Nous avons fait progresser notre stratégie d'exportation de gaz naturel liquéfié (« GNL ») en faisant l'acquisition de l'installation de stockage de gaz naturel d'Aitken Creek en Colombie-Britannique moyennant 400 millions de dollars et de l'installation de stockage de gaz naturel de Tres Palacios au Texas moyennant 335 millions de dollars américains. Nous sommes reliés à quatre installations de GNL en exploitation sur la côte du golfe du Mexique et sommes prêts à en desservir d'autres grâce à trois ententes préalables signées pour le transport de gaz à ces installations. Nous avons investi dans Smartpipe[®], une technologie novatrice, afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité de l'exploitation de nos réseaux tout en réduisant les émissions. Nous avons également fait d'importants investissements dans le gaz naturel renouvelable (« GNR »), qui est mélangé dans les flux de gaz naturel pour réduire la teneur en carbone. Ces investissements comprennent Divert Inc., société de

récupération de déchets alimentaires, où nous avons mis en chantier une installation à Longview, WA, et l'acquisition de Morrow Renewables, qui comprend sept actifs de production de GNR à partir de sites d'enfouissement. Nous avons également été choisis par le Department of Energy pour faire progresser l'un des premiers carrefours de production d'hydrogène dans la région du centre du littoral de l'Atlantique des États-Unis.

Distribution et stockage de gaz : Nous avons ajouté plus de 46 000 nouveaux clients à nos services publics de gaz naturel. En raison de la croissance démographique et industrielle de l'Ontario, nous nous attendons, avec le gouvernement de l'Ontario, à ce que le gaz naturel soit essentiel pour répondre de manière abordable à la demande d'énergie des clients et à la croissance économique de la province. Cette entreprise devrait croître considérablement avec l'acquisition de trois services publics de gaz aux États-Unis. Voir l'encadré pour de plus amples renseignements.

Oléoducs : Nous avons démontré notre engagement envers les clients en concluant un règlement tarifaire pour le réseau principal avantageux pour toutes les parties qui permettra aux clients de bénéficier d'un service de premier choix à des tarifs concurrentiels, à Enbridge de réaliser des rendements rajustés en fonction du risque intéressants et aidera à assurer une énergie sûre, fiable et abordable pour la société. Notre réseau principal et notre centre énergétique Ingleside d'Enbridge (la plus grande installation d'exportation en Amérique du Nord) ont affiché des volumes record en 2023. Nous avons également renforcé notre stratégie visant la côte du golfe du Mexique grâce à une participation accrue dans le pipeline Grey Oak et avons lancé un appel de propositions visant le pipeline Flanagan South, qui assure le transport sur de longues distances, de l'Ouest canadien jusqu'à la côte du golfe du Mexique.

Production d'électricité : Nous avons accru notre participation dans deux projets éoliens extracôtiers allemands et avons été choisis pour aménager un projet en Normandie, qui devrait être le plus important parc éolien extracôtier de France à ce jour. Nous prévoyons mettre en service deux autres projets éoliens extracôtiers français cette année. Sur terre, nous avons annoncé une coentreprise à 50 % dans le projet solaire Fox Squirrel en Ohio avec notre partenaire de longue date, EDF Renewables. La première phase de cet actif a été mise en service commercial en janvier 2024. Dans l'ensemble, nous prévoyons des occasions de croissance d'environ 6,2 GW pour la mise en valeur côtière en Amérique du Nord d'ici 2030.

Investissement de premier choix

Nous nous efforçons d'être un investissement de premier choix pour vous et nous nous engageons à offrir de la valeur aux actionnaires. La solidité et la prévisibilité de nos entreprises de base, notre démarche rigoureuse en matière d'allocation du capital et notre solide bilan nous permettent de croître et de répondre à la demande d'énergie de manière sécuritaire, fiable, abordable et durable, tout en offrant aux actionnaires les rendements des investissements auxquels ils s'attendent d'Enbridge.

Nous nous attendons à ce que le BAIIA en 2024 s'établisse entre 16,6 milliards de dollars et 17,2 milliards de dollars

(même avant de tenir compte des contributions supplémentaires provenant des services publics de gaz aux États-Unis nouvellement acquis). Cela se traduit par une croissance de plus de 4 % par rapport à la prévision moyenne de 2023 et par des FTD par action de 5,40 \$ à 5,80 \$¹.

Acquisition de services publics de gaz aux États-Unis – une opération de transformation

En septembre, nous avons annoncé l'acquisition de trois services publics de gaz naturel des États-Unis auprès de Dominion Energy d'une valeur de 14 milliards de dollars américains (19 milliards de dollars). Il s'agit d'une occasion rare et sans précédent d'acquérir des services publics de gaz naturel de grande qualité, en pleine croissance, à grande échelle et à une évaluation historiquement intéressante. Le 7 mars, nous avons réalisé la première de ces trois importantes acquisitions, soit celle de l'East Ohio Gas Company (faisant maintenant affaire sous la dénomination Enbridge Gas Ohio), après l'approbation de la Public Utilities Commission of Ohio.

L'acquisition de services publics aux États-Unis est une occasion de transformation qui fait d'Enbridge la plus importante société de distribution de gaz naturel (en volume) en Amérique du Nord. Les services publics sont des infrastructures indispensables pour fournir une énergie sûre, fiable et abordable à quelque trois millions de clients en Ohio, en Caroline du Nord, au Utah, au Wyoming et en Idaho, qui s'ajoutent aux quatre millions de clients que nous desservons actuellement par l'intermédiaire de nos services publics de gaz en Ontario. Tout comme les unités d'exploitation existantes d'Enbridge, les services publics s'engagent à intégrer des initiatives en matière de durabilité et de réduction des émissions de carbone à leurs activités.

L'acquisition renforce la diversification d'Enbridge, réduit notre profil de risque d'entreprise, qui compte déjà parmi les meilleurs dans le secteur, améliore notre modèle de services publics actuel et soutient la longévité de notre profil de croissance, à la fois en ce qui a trait au bénéfice et aux dividendes.

Nous avons protégé la solidité de notre bilan en recourant à un plan de financement flexible qui comprend le préfinancement par actions et le recyclage des actifs. Enbridge est en mesure de financer le reste de l'opération au moyen des diverses options à sa disposition. Pour les actionnaires, cette acquisition est conforme une fois de plus à notre proposition de valeur à faible risque, soit la stabilité, la solidité, la cohérence, la croissance et les options.

Notre vision de l'avenir

Il s'est écoulé 75 ans depuis notre constitution sous la dénomination d'Interprovincial Pipe Line Company et qu'Enbridge a commencé à fournir de l'énergie aux gens en Amérique du Nord. Alors que nous célébrons cette étape importante, nous nous tournons vers l'avenir avec une nouvelle vision : *fournir de l'énergie d'une manière qui soit respectueuse de la planète, partout où les gens en ont besoin*. Cette vision façonne nos décisions stratégiques et nos actions dans la mise en œuvre :

¹ Les FTD et les FTD par action constituent une mesure non conforme aux PCGR; ces mesures sont définies et font l'objet d'un rapprochement à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C.

- d'un portefeuille diversifié dans les secteurs des oléoducs, du gaz, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies énergétiques
- de l'engagement à aider les gens à vivre d'une manière écologiquement et économiquement durable
- d'une perspective mondiale pour fournir de l'énergie aux gens et aux régions dans le monde entier

Cela continuera à façonner notre avenir à mesure que nous investissons à la fois dans l'énergie classique et dans des occasions à plus faibles émissions de carbone. Nous sommes d'avis que nous avons besoin de toutes les options à notre disposition pour assurer la transition énergétique, le gaz naturel étant l'une des meilleures. Il est une source d'énergie essentielle qui peut réduire les émissions mondiales en remplaçant le charbon, en complétant les énergies renouvelables et en contribuant à réduire la précarité énergétique de millions de personnes dans le monde.

En tant que secteur, il nous incombe de progresser en matière de décarbonisation de l'énergie que nous transportons. C'est pourquoi Enbridge modernise ses réseaux énergétiques classiques afin de les rendre plus fiables et réduire les émissions, en mélangeant le gaz naturel à des combustibles à plus faible teneur en carbone comme l'hydrogène et le GNR et en continuant à investir dans le captage et le stockage de carbone. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos clients et nos expéditeurs pour leur offrir des solutions innovantes qui répondent à leurs besoins et les aident à réduire leurs propres émissions.

Gouvernance

Le conseil est déterminé à présenter l'information de manière claire et transparente et nous travaillons avec l'équipe de direction sur la manière dont nous communiquons avec nos parties prenantes, notamment en prenant les temps de les écouter et de comprendre leurs points de vue.

Cette année, dans le cadre des engagements pris dans notre plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones, nous avons créé notre groupe consultatif autochtone, composé de dirigeants autochtones de partout en Amérique du Nord. Le groupe se réunit avec les membres de l'équipe de haute direction quatre fois par année et avec le conseil une fois par année. Nous sommes honorés d'écouter ces dirigeants, d'apprendre d'eux et de tenir compte de leurs points de vue lorsque nous prenons des décisions qui touchent ont une incidence sur les collectivités où nous exerçons nos activités.

Notre conseil se compose de dirigeants d'entreprise diversifiés, hautement qualifiés et expérimentés qui mettent à profit leurs connaissances et leurs vastes perspectives en matière de leadership pour guider la société.

En 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir M^{me} Manjit Minhas à notre conseil. M^{me} Minhas compte une vaste expérience en matière d'entrepreneuriat, de gouvernance et d'engagement communautaire en tant que cofondatrice et

chef de la direction de Minhas Breweries, Distilleries and Wineries. Nous avons également inclus dans la circulaire de l'information au sujet d'une nouvelle candidate au conseil, M^{me} Theresa Jang, qui se présentera à l'élection à l'assemblée annuelle. Le sens des affaires et l'expérience de M^{mes} Minhas et Jang complètent l'ensemble des solides compétences de notre conseil.

Nous tenons à souligner le travail de M. Dan Tutcher et à le remercier. M. Tutcher quittera le conseil après l'assemblée annuelle de cette année. M. Tutcher a été un membre apprécié de notre conseil pendant 18 ans. Ses conseils et son dévouement à Enbridge nous manqueront grandement.

Remerciements

Au cours de notre première année à titre de chef de la direction et de présidente du conseil, nous sommes extrêmement reconnaissants de l'occasion qui nous est offerte de servir tous ceux qui font confiance à Enbridge. Nous sommes reconnaissants à nos clients et à nos parties prenantes de leur fidélité et sommes ravis d'être votre partenaire de premier choix pour ce qui est de l'énergie. Nous remercions nos actionnaires de leur appui et de la confiance qu'ils accordent à Enbridge. Nous continuons de travailler dur pour être votre investissement de premier choix. Nous remercions nos collègues du conseil pour leur excellente gestion pour le compte de nos investisseurs. En dernier lieu, nous remercions l'équipe d'Enbridge qui assure la livraison en toute sécurité de l'énergie dont nous avons tous besoin. Conscients de notre besoin de l'énergie, pour la vie, nous apprécions leurs efforts pour en assurer l'accès.

Les défis économiques et environnementaux que nous devons relever sont considérables, mais ils ne sont pas insurmontables. Enbridge est bien placée pour faire face aux vents contraires et saisir les occasions qui s'offrent à nous. Autrement dit, le monde aura besoin de toutes les formes d'énergie pour répondre à la demande tout en réduisant les émissions. Notre stratégie visant à faire croître nos entreprises, à améliorer l'accès aux marchés mondiaux et à investir dans des plateformes à plus faibles émissions de carbone tient compte de la situation dans son ensemble, aujourd'hui et à plus long terme. Chez Enbridge, l'avenir est clair : demain est en marche!

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Gregory L. Ebel

Pamela L. Carter




Président et chef
de la direction

Présidente du conseil
d'administration

Calgary (Alberta)
Le 5 mars 2024

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires 2024

Nous vous invitons à assister à l'assemblée annuelle 2024 des actionnaires d'Enbridge Inc. (l'« assemblée »).



Quand

Le 8 mai 2024
13 h 30 (heure avancée des Rocheuses) (« HAR »)



Où

Assemblée virtuelle au moyen d'une webémission audio en direct en ligne à l'adresse web.lumiagm.com/434843715, mot de passe « enbridge2024 » (respecter les minuscules), code d'identification de l'assemblée : 434-843-715



Documents

Un avis de convocation à l'assemblée annuelle 2024 et une notification de disponibilité des documents de procuration (la « notification ») seront postés aux actionnaires d'Enbridge Inc. vers le 22 mars 2024. Nous donnons accès à notre circulaire d'information de la direction et à notre rapport annuel par Internet au moyen de la procédure de notification et d'accès. Ces documents sont disponibles à l'adresse enbridge.com/investment-center/notice-and-access.

Points à l'ordre du jour

- Recevoir les états financiers consolidés audités et le rapport d'audit s'y rapportant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023

Votre vote est important

Si vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires d'Enbridge Inc. à la fermeture des bureaux le 13 mars 2024, vous avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée, d'y assister et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires.

Cette année, la société tiendra l'assemblée sous forme virtuelle au moyen d'une webémission audio en direct, ce qui donnera à tous nos actionnaires une occasion égale d'y participer, peu importe leur emplacement géographique. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée, poser des questions et y voter, en temps réel, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et respectent toutes les exigences indiquées dans la circulaire d'information de la direction. Les propriétaires véritables qui ne se sont pas dûment nommés eux-mêmes à titre de fondé de pouvoir pourront assister à l'assemblée en qualité d'invités, mais ne pourront pas poser des questions ni voter à l'assemblée. Il y a lieu de se reporter à la circulaire d'information de la direction pour obtenir des instructions détaillées sur la façon d'assister à l'assemblée, de poser des questions et d'y voter.

- Voter à l'égard des points suivants :

1

Élection des administrateurs

Élection des douze candidats aux postes d'administrateurs indiqués dans la circulaire d'information de la direction pour exercer les fonctions d'administrateurs jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

2

Nomination de l'auditeur

Nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l. / s.e.n.c.r.l. en qualité d'auditeur indépendant de la société et autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération.

3

Vote consultatif sur la rémunération

Vote consultatif à caractère non obligatoire sur notre démarche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire d'information de la direction.

4

Propositions d'actionnaires

Vote sur les propositions d'actionnaires présentées à l'annexe A de la circulaire d'information de la direction.

- Examiner toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

L'actionnaire qui souhaite nommer une autre personne que les candidats de la direction (y compris le propriétaire véritable qui souhaite se nommer lui-même) doit suivre attentivement les directives dans la circulaire d'information de la direction et sur son formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas.

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire d'information de la direction et nous a autorisés à vous l'envoyer. Veuillez lire la circulaire d'information de la direction pour en apprendre davantage au sujet de l'assemblée, de nos candidats aux postes d'administrateurs et de nos pratiques en matière de rémunération de la haute direction et de gouvernance.

Par ordre du conseil d'administration,

Karen Uehara
Vice-présidente, Affaires d'entreprise et secrétaire
Calgary (Alberta)
Le 5 mars 2024

À propos de la présente circulaire d'information de la direction

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire »), y compris toutes ses annexes, est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction d'Enbridge Inc. (« Enbridge ») ou pour son compte devant servir à l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des actionnaires d'Enbridge qui aura lieu le 8 mai 2024 à 13 h 30 (HAR) ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, aux fins indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée.

L'assemblée aura lieu sous forme virtuelle, au moyen d'une webémission audio. Un résumé des renseignements dont les actionnaires auront besoin pour assister à l'assemblée en ligne se trouve à la rubrique « À propos de l'assemblée » de la présente circulaire.

Enbridge est un « émetteur privé étranger » en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable des États-Unis et est par conséquent dispensée des règles en matière de sollicitation de procurations de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée (« Loi de 1934 »). La présente circulaire a donc été établie conformément aux lois et aux règlements sur les valeurs mobilières du Canada. En outre, en qualité d'émetteur privé étranger, nous sommes autorisés à suivre les pratiques du pays d'origine plutôt que de devoir satisfaire à certaines exigences de gouvernance énoncées dans les règles du New York Stock Exchange (« NYSE »), à la condition que nous signalions toute différence importante entre nos pratiques de gouvernance et celles exigées par le NYSE. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements concernant ces différences sur notre site Web (enbridge.com).

Dans la présente circulaire, à moins d'indication contraire, notamment dans le contexte :

- « vous » et « votre » s'entendent des porteurs d'actions ordinaires d'Enbridge (les « actions d'Enbridge » ou « actions ordinaires »);
- « nous », « notre », « la société » et « Enbridge » s'entendent d'Enbridge Inc.;
- le « conseil d'administration » ou « conseil » s'entend du conseil d'administration d'Enbridge Inc.;
- sauf indication contraire, le numéraire est exprimé en dollars canadiens (« \$ CA » ou « \$ »); et
- \$ US signifie dollars des États-Unis d'Amérique.

Sauf indication contraire, les renseignements dans la présente circulaire sont en date du 5 mars 2024 (soit la date de la présente circulaire).

Bien que les présentes renvoient à de l'information figurant sur le site Web d'Enbridge ou d'autres sites Web ou par ailleurs accessibles par l'entremise de ces sites Web, cette information ne fait pas partie intégrante de la présente circulaire et n'y est pas intégrée par renvoi.



2

Sommaire

- 3 Feuille de route pour le vote par procuration
- 6 Prix et reconnaissance
- 7 Demain est en marche
- 8 Éléments de la performance en 2023
- 9 Faits saillants en matière de durabilité et de questions ESG en 2023

Sommaire

POINT Élection des administrateurs

1

Notre conseil s'efforce de maintenir un équilibre approprié en termes de durée des mandats, de diversité, de caractéristiques, de compétences, d'aptitudes et d'expertise afin de donner des conseils judicieux et prudents en ce qui concerne la stratégie, l'exploitation et les intérêts de la société.

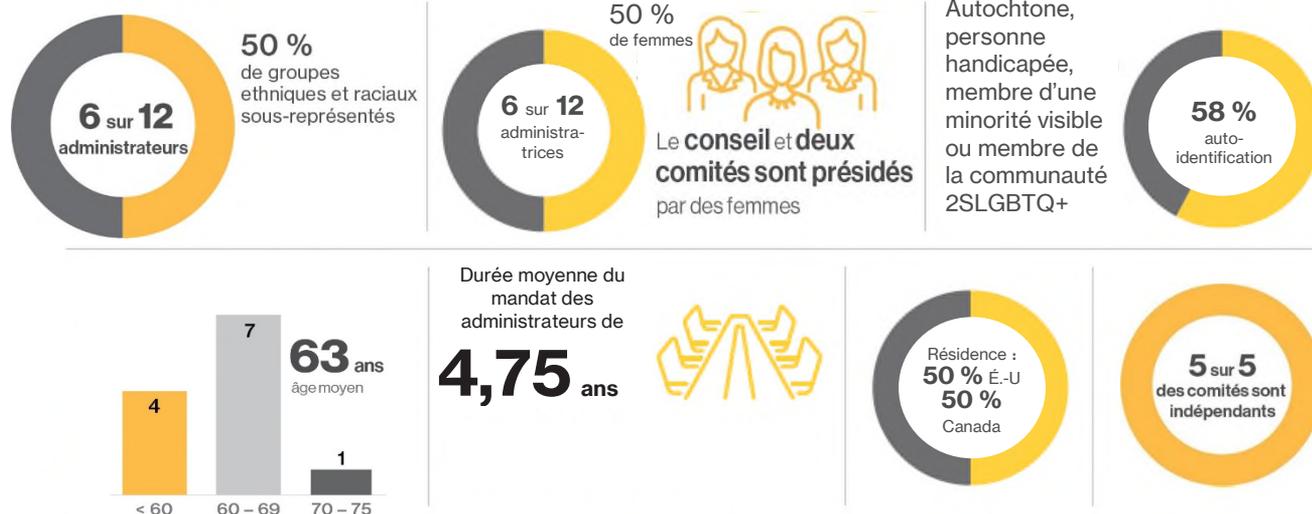
Recommandation du conseil



POUR chaque candidat

Voir la page 19 pour de plus amples renseignements

Aperçu de la composition de notre conseil*



*À l'exception de la durée moyenne du mandat, qui tient compte des administrateurs actuels, la composition du conseil représente les candidats aux postes d'administrateurs qui se présentent à l'élection, à la date de la présente circulaire. Pour de plus amples renseignements, voir les profils des administrateurs aux pages 19 à 31.

Principes de gouvernance du conseil

Imputabilité

Surveillance rigoureuse des comités et pratiques de gestion des risques

Indépendance

11 des 12 administrateurs sont indépendants, y compris la présidente du conseil; séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction

Diversité

Diversité d'opinions, d'expérience, de perspectives et de compétences

Transparence

Présentation rigoureuse de l'information financière et relative à la durabilité conformément au SASB, à la GRI et au GIFCC

Faits saillants en matière de gouvernance

- Déclaration d'éthique professionnelle et programme et politiques en matière d'éthique et de conformité
- Rémunération incitative et financements durables liés aux objectifs ESG
- Surveillance rigoureuse des risques et des questions de durabilité par le conseil et les comités du conseil
- Lignes directrices en matière d'actionariat pour les administrateurs et les membres de la haute direction (augmentation pour 2024 – maintenant 8x pour le chef de la direction)
- Programme d'orientation / de formation du conseil
- Processus d'évaluation annuel du conseil, des comités et des administrateurs
- Élection annuelle de tous les administrateurs, élection de chacun des administrateurs (et non par suffrage pluri-nominal)
- Absence de structure de capital avec actions à double catégorie
- Politiques en matière de diversité et d'inclusion à l'intention des administrateurs et de la haute direction

Candidats au poste d'administrateur

Gregory L. Ebel
Président et chef de la direction
Administrateur depuis : 2017
Indépendant : Non (président et chef
de la direction)
Comités : –



Pamela L. Carter (présidente)
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis : 2017
Indépendante : Oui
Comités : CD

Mayank (Mike) M. Ashar
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis : 2021
Indépendant : Oui
Comités : CG, CRHR



Teresa S. Madden
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis : 2019
Indépendante : Oui
Comités : CAFR*, CG

Gaurdie E. Banister Jr.
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis : 2021
Indépendant : Oui
Comités : CAFR, CSF*



Manjit Minhas
Chef de la direction et co-fondatrice de
Minhas Brewery, Distillery and Winery
Administratrice depuis : 2023
Indépendante : Oui
Comités : CD, CSF

Susan M. Cunningham
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis : 2019
Indépendante : Oui
Comités : CD*, CRHR



Stephen S. Poloz
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis : 2020
Indépendant : Oui
Comités : CAFR, CG*

Jason B. Few
Président et chef de la
direction, FuelCell Energy, Inc.
Administrateur depuis : 2022
Indépendant : Oui
Comités : CAFR, CSF, CD



S. Jane Rowe
Administratrice de sociétés
Administratrice depuis : 2021
Indépendante : Oui
Comités : CG, CRHR

Theresa B.Y. Jang
Administratrice de sociétés
**Nouvelle candidate à un poste
d'administrateur**
Indépendante : Oui
Comités : –



Steven W. Williams
Administrateur de sociétés
Administrateur depuis : 2022
Indépendant : Oui
Comités : CRHR*, CSF

Abréviations des comités

CAFR Comité d'audit, des finances et des risques
CG Comité de gouvernance
CRHR Comité des ressources humaines
et de la rémunération

CD Comité de durabilité
CSF Comité de sécurité et de fiabilité
* Président du comité

POINT Nominaton de notre auditeur

2

Le conseil, selon la recommandation du comité d'audit, des finances et des risques, vous recommande de voter pour la reconduction du mandat d'auditeur de PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« PwC ») et d'autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération. PwC est un auditeur indépendant au sens des règles en valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables.

Recommandation du conseil



POUR cette résolution

Voir la page 35 pour de plus amples renseignements

POINT Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction

3

Enbridge offre aux actionnaires l'occasion de voter sur une résolution à caractère non obligatoire portant approbation de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la présente circulaire, habituellement appelée un « vote consultatif sur la rémunération ». Le conseil estime que la démarche de la société en matière de rémunération de la haute direction est juste et équilibrée et qu'elle crée des mesures incitatives qui sont conformes aux intérêts des actionnaires à long terme.

Recommandation du conseil



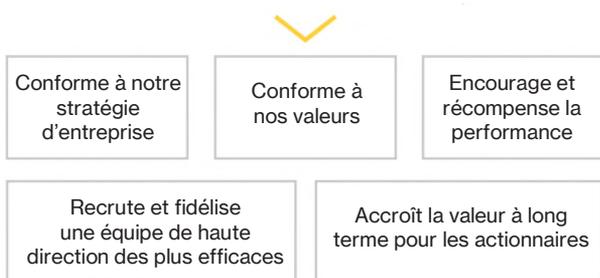
POUR cette résolution

Voir la page 37 pour de plus amples renseignements

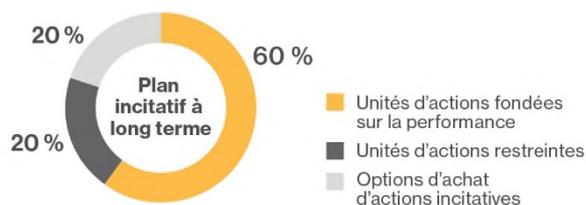
Philosophie en matière de rémunération

La politique d'Enbridge en matière de rémunération de la haute direction est régie par le comité des ressources humaines et de la rémunération et approuvée par le conseil. Une rigoureuse philosophie de rémunération fondée sur la performance est intégrée dans nos programmes de rémunération et est conçue pour tenir compte des intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes d'Enbridge au moyen de cinq principaux objectifs :

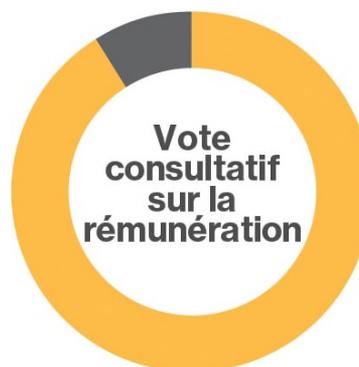
Philosophie en matière de rémunération de la haute direction



La pondération de la plus grande partie de la composition cible de l'intéressement à long terme avec les unités d'actions fondées sur la performance respecte notre philosophie en matière de rémunération et **motive l'équipe de direction à réaliser les priorités stratégiques à long terme.**



Nos attributions au titre du plan incitatif à court terme (« PICT ») se veulent une évaluation globale de la performance de l'entreprise et de l'unité d'exploitation et du rendement individuel. Les mesures de performance de l'unité d'exploitation pour 2023 comprennent : la sécurité, la fiabilité des activités, le maintien de la solidité et de la souplesse financières, des progrès à l'égard de nos objectifs ESG ainsi que la mise en œuvre et la poursuite de la croissance.



Approbation de **91 %** en 2023

La performance est essentielle à la structure de rémunération des membres de la haute direction d'Enbridge et traduit notre **volonté constante** de favoriser une croissance durable et de créer **de la valeur à long terme pour nos actionnaires.**



89 % de la **composition de la rémunération cible** du président et chef de la direction était **variable** en 2023 et le paiement **n'est pas garanti**

POINT Propositions d'actionnaires

4

Vous voterez sur deux propositions d'actionnaires qui ont été soumises à des fins d'examen à l'assemblée. Le texte intégral de ces propositions et des déclarations à l'appui, ainsi que la recommandation du conseil, figurent à l'annexe A.

Recommandation du conseil



CONTRE les deux propositions

Voir la page 37 et l'annexe A pour de plus amples renseignements

Prix et reconnaissance



20 ans! | Employeurs de premier plan qui offrent des lieux de travail exceptionnels.



17 ans! | Reconnaissance des chefs de file dans le secteur qui offrent des lieux de travail exceptionnels.



2023 | L'indice Disability Equality Index est un outil de référence complet qui aide les entreprises à établir une feuille de route des actions mesurables et tangibles en faveur de l'inclusion et de l'égalité des personnes handicapées. Enbridge a obtenu une note de 90 % sur un total possible de 100 % dans le sondage de 2023 et a été reconnue comme étant l'un des « meilleurs lieux de travail pour ce qui est de l'inclusion des personnes handicapées ».



9 ans! | Programmes de diversité et d'inclusion en milieu de travail exceptionnels.



5 ans! | Engagement à soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes grâce à l'élaboration de politiques, à la représentation et à la transparence.

Notes et rangs en matière d'enjeux ESG en 2023

- Note de A- accordée par CDP pour la présentation de l'information sur les changements climatiques en 2023
- Note de B+ accordée par ISS pour les enjeux ESG des entreprises; dans le 1^{er} décile de notre secteur
- Note de AA accordée par MSCI pour les enjeux ESG (pour 2023)*
- Enbridge a été incluse dans le Global Sustainability Yearbook 2024 de S&P



Enbridge Inc.

Secteur du transport et du stockage du pétrole et du gaz

Membre du Sustainability Yearbook

Note en 2023 au S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA)

Note au S&P Global CSA en 2023 : 56/100

Date de la note : 7 février 2024

La note au S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA) est la note au chapitre des enjeux ESG de S&P Global sans l'inclusion d'approches de modélisation.

Les rangs et les notes sont spécifiques au secteur et tiennent compte des critères d'exclusion.

Pour en savoir davantage, il y a lieu de consulter le <https://www.spglobal.com/esg/csa/yearbook/methodology/>



* Mise en garde : L'utilisation par Enbridge Inc. des données provenant de MSCI ESG Research LLC ou des membres de son groupe (« MSCI »), de même que l'utilisation des logos, marques de commerce, marques de services ou noms d'indices dans les présentes ne constitue pas un parrainage, une approbation, une recommandation ni une promotion d'Enbridge Inc. par MSCI. Les services et les données de MSCI sont la propriété de MSCI ou de ses fournisseurs d'information et sont donnés « tels quels » et sans garantie. Les noms et les logos de MSCI sont des marques de commerce et des marques de services de MSCI.

Demain est en marche



Sécurité et fiabilité de l'exploitation



Amélioration de la croissance



Maintien d'un solide bilan



Répartition rigoureuse des capitaux



Chef de file de la transition énergétique

Vision et stratégie de l'entreprise

Chez Enbridge, nous sommes **inspirés** par notre objectif d'alimenter la qualité de vie des gens et unis par notre **vision** de fournir de l'énergie dans le respect de la planète, partout où les gens en ont besoin. C'est ce qui nous pousse à être la société de livraison d'énergie de premier choix en Amérique du Nord et au-delà.

Être le premier choix des :

Clients	À titre de fournisseur sûr, fiable et apportant une valeur ajoutée
Collectivités	À titre de partenaire de confiance
Investisseurs	À titre d'investissement de première qualité
Décideurs et autorités de réglementation	À titre de conseiller de qualité et d'intermédiaire honnête
Employés et employés éventuels	À titre d'employeur inclusif de personnes passionnées, compétentes et motivées

En remplissant notre mission, nous jouons un rôle essentiel dans le bien-être économique et social des populations du monde entier en leur donnant accès à une énergie abordable, fiable et sûre.

Notre stratégie s'appuie sur une connaissance approfondie des données fondamentales de l'offre et de la demande d'énergie. Grâce à une répartition rigoureuse des capitaux qui est conforme à notre vision des marchés de l'énergie, nous sommes devenus un chef de file du secteur avec un portefeuille diversifié dans les énergies classiques et à plus faibles émissions de carbone. Nos actifs ont systématiquement produit de robustes flux de trésorerie à faibles risques tout au long de nombreux cycles des marchandises et de l'économie.

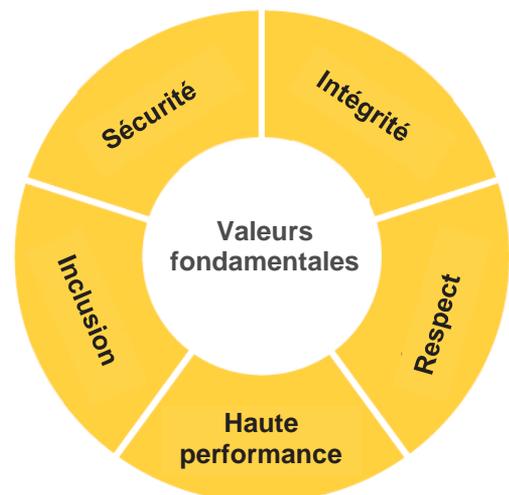
Nous sommes conscients que le système énergétique est en pleine évolution; en tant que société énergétique diversifiée, nous sommes particulièrement bien placés pour contribuer à réaliser la transition mondiale vers un avenir énergétique plus propre. Notre stratégie consiste à faire croître nos

entreprises, à améliorer l'accès aux marchés mondiaux et à investir dans des plateformes à faibles émissions de carbone.

Chez Enbridge, demain est en marche. Nous avons confiance en notre stratégie qui consiste à poursuivre la croissance de nos entreprises de gaz naturel, de liquides et d'énergies renouvelables de premier plan et à investir dans des plateformes adjacentes à plus faible émission de carbone. Nous proposons des solutions pour aujourd'hui et pour demain, soit d'alimenter la qualité de vie des gens et de maintenir notre position concurrentielle à long terme.

Nos valeurs

Toutes les personnes œuvrant au sein d'Enbridge sont guidées par un solide ensemble de valeurs fondamentales, soit la sécurité, l'intégrité, le respect, l'inclusion et la haute performance, qui traduisent les éléments essentiels pour elle en tant que société. Nos valeurs guident chacune de nos décisions, actions et interactions et sont la clé de notre succès. En agissant d'une manière qui est conforme aux valeurs d'Enbridge et qui les favorise, nous contribuons à une culture positive qui nous permet de réaliser notre plein potentiel.



Éléments de la performance en 2023

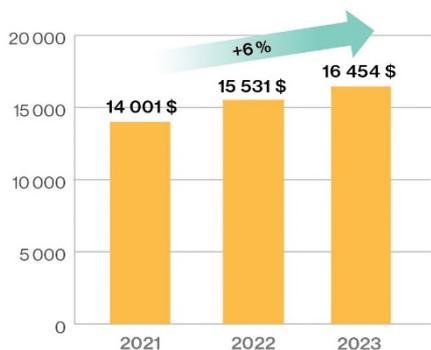
En 2023, pour une autre année, nous avons réalisé des résultats financiers records dans la moitié supérieure de notre échelle prévisionnelle financière grâce à une forte croissance de l'entreprise. Cette croissance a été soutenue par l'importante utilisation de nos actifs et des acquisitions complémentaires et a été complétée par la mise en service de projets de croissance en 2022. Nous demeurons déterminés à offrir aux actionnaires des rendements de premier ordre grâce à un dividende stable et croissant, combiné à la croissance proportionnelle de l'entreprise de base.

29^e augmentation
du dividende **annuel**



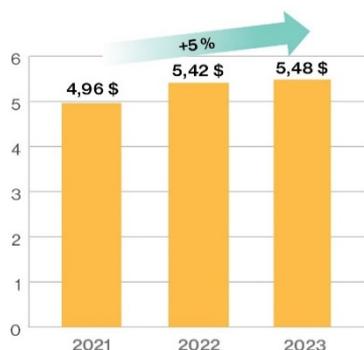
Solides résultats financiers

Croissance du BAIIA¹



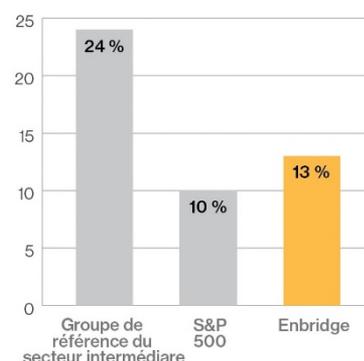
Augmentation du BAIIA de 17 % par rapport à 2021

Croissance des FTD par action^{1,2}



Augmentation des FTD par action de 10 % par rapport à 2021

Rendement total pour les actionnaires (2021 à 2023)



¹ Augmentation indiquée comme taux de croissance annuel composé.

² Les FTD et les FTD par action constituent des mesures non conformes aux PCGR; ces mesures sont définies et font l'objet d'un rapprochement à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C.



Exploitation sécuritaire

Atteinte d'une performance de chef de file au chapitre de la sécurité dans toute l'entreprise
Réalisation des programmes d'intégrité et d'entretien



Situation financière

Maintien d'un solide bilan et d'une souplesse financière



Mise en œuvre du programme d'immobilisations

Mise en service d'immobilisations garanties d'une valeur de 2 milliards de dollars



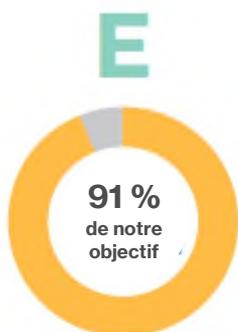
Croissance de l'entreprise

Annnonce de l'acquisition de trois services publics de gaz de premier ordre aux États-Unis pour un prix d'achat de 19 milliards de dollars, qui produiront un bénéfice immédiat dès la clôture et favoriseront notre croissance

Nouvelles occasions de croissance interne garanties d'une valeur de 10 milliards de dollars, dont 3,7 milliards de dollars américains d'occasions de croissance à cycle court et à faible risque dans les services publics américains mentionnées ci-dessus

Réalisation d'acquisitions complémentaires de 3 milliards de dollars, y compris Morrow Renewables, l'installation de stockage de gaz d'Aitken Creek et l'installation de stockage de gaz de Tres Palacios

Faits saillants en matière de durabilité et de questions ESG en 2023



Objectif : Réduction de l'intensité des émissions de 35 % d'ici 2030^{1,2}



Objectif : Carboneutralité d'ici 2050^{1,3}

- Acquisition de sept actifs de production de GNR à partir de sites d'enfouissement, permettant à Enbridge de devenir un chef de file des services intermédiaires en Amérique du Nord en fonction du volume
- Partenariat stratégique avec Yara Clean Ammonia pour aménager une installation de production d'ammoniac bleu au centre énergétique Ingleside d'Enbridge
- Progrès quant au partenariat et à l'étude sur le stockage du carbone sur la côte du golfe du Mexique afin de soutenir la biodiversité et d'établir le potentiel des récifs artificiels comme solution naturelle
- Collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et des partenaires du secteur pour mettre en valeur l'hydrogène en tant qu'option énergétique à faible teneur en carbone pour les familles et les entreprises



Objectif : 28 % de groupes ethniques et raciaux sous-représentés dans notre main-d'œuvre d'ici 2025

335 M\$
consacrés aux
**entreprises et
collectivités autochtones** en 2023

- Meilleure performance à ce jour au chapitre de la sécurité personnelle et la sécurité des procédés
- Réalisation de dix des 22 engagements prévus dans notre plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones, les douze engagements restants étant en bonne voie d'être réalisés
- Investissement de plus de 23,4 millions de dollars dans plus de 4 100 organisations en Amérique du Nord
- Mise en œuvre d'un programme de congé parental amélioré qui offre des options progressistes de congé rémunéré et non rémunéré aux parents de tous les sexes
- Lancement de « Fier de soi » (Be Proud of Who You Are), campagne de partage d'histoires sur le dévoilement de l'identité de genre, et participation à des événements de la Fierté dans les régions où nous exerçons nos activités



Objectif : Représentation au conseil de 40 % de femmes d'ici 2025



Objectif : Représentation au conseil de 20 % de groupes ethniques et raciaux sous-représentés d'ici 2025

- Amélioration de la diversité au sein de notre conseil d'administration; nous avons dépassé nos objectifs de représentation des femmes et des groupes ethniques et raciaux sous-représentés (en supposant que tous les candidats aux postes d'administrateurs soient élus)
- Amélioration de la présentation de l'information sur la diversité afin d'inclure les membres de la communauté 2SLGBTQ+, en plus des catégories existantes
- Réunion du conseil d'administration et de dirigeants autochtones du Canada et des États-Unis
- Communication du conseil d'administration avec les employés par l'intermédiaires des groupes de ressources des employés et des responsables

¹ Les émissions de GES incluses dans nos cibles proviennent d'actifs sur lesquels nous avons le contrôle d'exploitation (émissions de portée 1 et de portée 2). Les réductions prévues de l'intensité des émissions de GES et des émissions absolues sont par rapport à l'année de référence 2018. Pour de plus amples renseignements, voir notre rapport sur le développement durable (Sustainability Report) 2022 à l'adresse enbridge.com/sustainability.

² Cette mesure regroupe les émissions et le débit pour chaque unité d'exploitation selon les tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone par énergie fournie en pétajoules (« PJ »). Les émissions estimatives (tCO₂e) et le volume (PJ) au T4 2023 reposent sur des chiffres non audités.

³ Émissions absolues.

Amélioration de la présentation de l'information relative à la durabilité et aux enjeux ESG

Enbridge s'engage à faire preuve de transparence dans la présentation de l'information sur sa performance au chapitre de la durabilité et des enjeux ESG. Nous cherchons à améliorer sans cesse la façon dont nous présentons l'information relative à la durabilité et aux enjeux ESG en écoutant nos actionnaires et en répondant à leurs commentaires. En 2023, nous avons notamment donné plus d'informations sur les émissions de méthane dans notre rapport sur le développement durable et publié un rapport indépendant sur le lobbying en matière de climat. En 2024, nous améliorons la déclaration de nos émissions de GES en élargissant les catégories d'émissions de portée 3 visées et en déclarant de façon plus transparente nos émissions de portée 3.

Émissions de portée 3				
Catégorie	Application à Enbridge	Empreinte des émissions de portée 3	Démarche d'Enbridge	Déclaration
En amont de la chaîne de valeur d'Enbridge				
1 Biens et services achetés	Les émissions proviennent deux types distincts : 1) de l'achat de biens et de services, y compris les services de ressources humaines, l'entretien, les réparations et les activités d'exploitation quotidiennes, 2) de l'achat de carburant pour nos clients de services publics.	●	Enbridge renforce activement sa capacité à surveiller efficacement les émissions liées aux fournisseurs. En 2023, une évaluation indépendante a été réalisée pour repérer les principales lacunes en matière de déclaration dans cette catégorie. Les renseignements tirés de cette évaluation sont utilisés pour améliorer notre démarche en matière de déclaration à long terme. En outre, notre équipe chargée de la chaîne d'approvisionnement utilise la plateforme d'EcoVadis et collabore avec nos fournisseurs pour recueillir des données spécifiques sur le développement durable, notamment les émissions de portée 1, 2 et 3.	En cours d'élaboration (échéancier : de 3 à 5 ans)
2 Biens d'investissement	Les émissions liées à l'achat d'immobilisations comme des usines, des immeubles et de l'équipement.	●	Enbridge renforce activement sa capacité à surveiller efficacement les émissions liées aux fournisseurs. En 2023, une évaluation indépendante a été réalisée pour repérer les principales lacunes en matière de déclaration dans cette catégorie. Les renseignements tirés de cette évaluation sont utilisés pour améliorer notre démarche en matière de déclaration à long terme. En outre, notre équipe chargée de la chaîne d'approvisionnement utilise la plateforme d'EcoVadis et collabore avec nos fournisseurs pour recueillir des données spécifiques sur le développement durable, notamment les émissions de portée 1, 2 et 3.	En cours d'élaboration (échéancier : de 3 à 5 ans)
3 Activités liées au carburant et à l'énergie	Les émissions liées à l'énergie consommée dans le cadre de nos activités.	●	Enbridge considère cette catégorie comme étant une priorité et évalue les émissions dans cette catégorie.	À l'intention de l'inclure dans notre rapport sur le développement durable 2023
4 Transport et distribution	Les émissions liées au transport par le fournisseur de biens à Enbridge.	●	En raison des émissions minimales de cette catégorie, cette catégorie a une priorité inférieure pour ce qui est de la déclaration des émissions de portée 3.	La déclaration de ces émissions n'est pas prévue pour l'instant.
5 Déchets produits par les activités	Les émissions liées à la production et à l'élimination des déchets pendant les activités d'Enbridge.	●	En raison des émissions minimales de cette catégorie, cette catégorie a une priorité inférieure pour ce qui est de la déclaration des émissions de portée 3.	La déclaration de ces émissions n'est pas prévue pour l'instant.

● Plus de 1 million de tCO₂e ● Entre 100 k de tCO₂e et 1 million de tCO₂e ● En dessous de 100 k de tCO₂e ● 0 tCO₂e
(représentant les données sur les émissions de 2022)

Émissions de portée 3

Catégorie	Application à Enbridge	Empreinte des émissions de portée 3	Démarche d'Enbridge	Déclaration
En amont de la chaîne de valeur d'Enbridge				
6 Déplacements professionnels	Les émissions liées aux déplacements professionnels des employés d'Enbridge, y compris les déplacements en avion, en train et en voiture de location.	●	Enbridge déclare actuellement les émissions liées aux déplacements en avion de ses employés.	Déclaration
7 Déplacements des employés	Les émissions liées aux déplacements des employés d'Enbridge pour se rendre au travail, y compris en voiture, en autobus, en train ou autre.	●	En raison des émissions minimales de cette catégorie, cette catégorie a été placée en priorité inférieure pour ce qui est de la déclaration des émissions de portée 3. En 2021, Enbridge a mis en place un modèle de travail hybride permettant aux employés dans des fonctions spécifiques de travailler à la maison jusqu'à deux jours par semaine.	La déclaration de ces émissions n'est pas prévue pour l'instant.
8 Actifs loués	Les émissions provenant des immeubles de bureaux et des installations d'Enbridge qui sont exploités par Enbridge, mais qui ne lui appartiennent pas. Enbridge déclare les émissions de ses sièges sociaux de Calgary et de Houston dans le cadre de ses émissions de portée 1 et 2.	●	En raison des émissions minimales de cette catégorie, cette catégorie a une priorité inférieure pour ce qui est de la déclaration des émissions de portée 3.	La déclaration de ces émissions n'est pas prévue pour l'instant.

En aval de la chaîne de valeur d'Enbridge

9 Transport et distribution	Cette catégorie ne s'applique pas à Enbridge.	●	Enbridge n'a actuellement aucune émission de portée 3 à déclarer dans cette catégorie	Sans objet
10 Traitement des produits vendus	Cette catégorie ne s'applique pas à Enbridge.	●	Enbridge n'a actuellement aucune émission de portée 3 à déclarer dans cette catégorie	Sans objet
11 Utilisation de produits vendus	Les émissions provenant de la combustion du gaz naturel par nos clients des services publics.	●	À l'heure actuelle, Enbridge déclare les émissions de cette catégorie pour notre entreprise de services publics existante. Nous continuons de participer activement à l'élaboration de lignes directrices pour le secteur intermédiaire pour les émissions de la catégorie 11.	Déclaration pour l'entreprise de services publics.
12 Traitement des produits vendus en fin de vie utile	Cette catégorie ne s'applique pas à Enbridge.	●	Enbridge n'a actuellement aucune émission de portée 3 à déclarer dans cette catégorie	Sans objet
13 Actifs loués	Cette catégorie ne s'applique pas à Enbridge.	●	Enbridge n'a actuellement aucune émission de portée 3 à déclarer dans cette catégorie	Sans objet
14 Franchises	Cette catégorie ne s'applique pas à Enbridge.	●	Enbridge n'a actuellement aucune émission de portée 3 à déclarer dans cette catégorie	Sans objet
15 Investissements	Les émissions liées aux investissements qui ne sont pas par ailleurs déclarées dans les émissions de portée 1 et de portée 2 d'Enbridge.	●	Enbridge élabore une démarche en vue de recueillir des données sur les émissions de ses actifs non en exploitations.	En cours d'élaboration (échancier : de 2 à 3 ans)

● Plus de 1 million de tCO₂e ● Entre 100 k de tCO₂e et 1 million de tCO₂e ● En dessous de 100 k de tCO₂e ● 0 tCO₂e
(représentant les données sur les émissions de 2022)



12

À propos de l'assemblée

- 13 Information relative à l'assemblée
- 14 Information relative au vote
- 19 Ordre du jour de l'assemblée
- 19 Point 1 : Élection des administrateurs
 - 19 *Profils des administrateurs*
 - 34 *Compétences et expérience*
- 35 Point 2 : Nomination de l'auditeur
- 37 Point 3 : Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction
- 37 Point 4 : Propositions d'actionnaires

À propos de l'assemblée

Information relative à l'assemblée

Date, heure et lieu de l'assemblée

Le 8 mai 2024 à 13 h 30 (HAR)

Assemblée virtuelle au moyen d'une webémission audio en direct en ligne à l'adresse web.lumiagm.com/434843715, mot de passe « enbridge2024 » (respecter les minuscules), code d'identification de l'assemblée : 434-843-715

Quorum

Nous devons réunir un quorum pour tenir l'assemblée et y délibérer, qui se compose d'au moins trois personnes qui détiennent ou représentent par procuration au moins 25 % du nombre total des actions d'Enbridge émises et en circulation. Si vous soumettez un formulaire de procuration dûment rempli ou si vous votez par téléphone ou par Internet, vous serez pris en compte aux fins du quorum.

Comment puis-je assister et participer à l'assemblée?

Nous tiendrons l'assemblée sous forme virtuelle, au moyen d'une webémission audio. Les actionnaires auront une chance égale de participer à l'assemblée annuelle peu importe leur emplacement géographique.

Instructions de connexion pour l'assemblée virtuelle

- Ouvrez une session à l'adresse web.lumiagm.com/434843715 au moins quinze minutes avant le début de l'assemblée (code d'identification de l'assemblée : 434-843-715)
- Cliquez sur « Login » et indiquez votre numéro de contrôle qui figure sur votre formulaire de procuration ou votre nom d'utilisateur (voir ci-après) et le mot de passe « enbridge2024 » (respectez les minuscules)
OU
- Cliquez sur « Guest » et remplissez alors le formulaire en ligne.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister à l'assemblée, poser des questions et y voter, en temps réel, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et respectent toutes les exigences indiquées dans la présente circulaire.

Vous devez demeurer connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de pouvoir voter au moment approprié. Prévoyez suffisamment de temps pour vous connecter à l'assemblée en ligne et suivre la procédure connexe. Il y a lieu de se reporter à notre guide de l'utilisateur relatif à l'assemblée virtuelle pour des directives

sur la façon de vous connecter et de participer à l'assemblée, y compris une liste de navigateurs Web compatibles et les coordonnées du soutien technique. Ce guide pourra être consulté sur sedarplus.ca et sur notre site Web à l'adresse enbridge.com/investment-center/notice-and-access.

Actionnaires inscrits : Les actionnaires inscrits peuvent se connecter à l'assemblée en ligne en saisissant le numéro de contrôle qui figure sur leur formulaire de procuration et le mot de passe « enbridge2024 » (respectez les minuscules).

Propriétaires véritables : Les propriétaires véritables peuvent nommer un fondé de pouvoir (y compris eux-mêmes), comme il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Nomination d'un tiers à titre de fondé de pouvoir ». Computershare fournira par courriel au fondé de pouvoir dûment nommé un nom d'utilisateur. Le fondé de pouvoir dûment nommé peut se connecter à l'assemblée en ligne en saisissant son nom d'utilisateur et le mot de passe « enbridge2024 » (respectez les minuscules). Les propriétaires véritables qui ne se sont pas dûment nommés en qualité de fondé de pouvoir pourront assister à l'assemblée en qualité d'invités, mais ils ne pourront pas poser des questions ni voter à l'assemblée.

Lignes directrices pour l'assemblée

- Tout actionnaire inscrit ou fondé de pouvoir dûment nommé qui se connecte à l'assemblée virtuelle aura l'occasion de poser des questions et de voter en temps réel au moment du scrutin.
- Les actionnaires sont priés de voter par procuration avant l'assemblée en suivant les instructions sur leur formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote. **Les actionnaires qui ont voté avant l'assemblée et qui ne souhaitent pas changer leur vote n'ont pas à voter de nouveau pendant l'assemblée.**
- À l'assemblée, l'exercice des droits de vote s'effectuera par scrutin virtuel.
- Les questions ou les commentaires peuvent être soumis tout au long de l'assemblée au moyen de l'onglet de « messagerie » de la plate-forme en ligne.
- Les questions se rapportant à une motion en particulier doivent indiquer à quelle motion elles se rapportent au début de la question (p. ex., « administrateurs ») et doivent être soumises avant le vote sur la motion afin qu'elles puissent être abordées au moment opportun pendant l'assemblée.
- Si la question n'indique pas à quelle motion elle se rapporte ou qu'elle est reçue après le vote sur la motion, elle sera abordée au cours de la période générale de questions et de réponses, après les points à l'ordre du jour officiels de l'assemblée et les commentaires du chef de

la direction.

- Un représentant d'Enbridge lira ou résumera les questions ou les commentaires écrits envoyés au moyen de l'onglet de « messagerie » de la plate-forme en ligne, après quoi, le président de l'assemblée ou le chef de la direction répondra à la question ou demandera à la personne appropriée de la faire.
- Si plusieurs questions se rapportent au même sujet ou à un sujet semblable, nous pouvons regrouper les questions et dirons que nous avons reçu des questions semblables.
- Les actionnaires peuvent soumettre leurs questions avant l'assemblée par courriel à l'adresse CorporateSecretary@enbridge.com, en indiquant dans l'objet que la question est liée à l'assemblée.
- Un enregistrement audio de l'assemblée en temps réel sous-titré pour les malentendants sera disponible sur notre site Web à l'adresse enbridge.com/investment-center/events-and-presentations sous « 2024 Annual Meeting of Shareholders ».

Ces lignes directrices peuvent varier de temps à autre en fonction d'éléments logistiques et dans le but de suivre les pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Un représentant d'Enbridge donnera un aperçu de ces lignes directrices à l'assemblée avant l'ouverture de l'assemblée.

Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Comme l'autorisent les autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes, nous utilisons la procédure de notification et d'accès pour transmettre la circulaire et notre rapport annuel sur formulaire 10-K pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (le « rapport annuel 2023 ») à nos actionnaires inscrits et propriétaires véritables.

Cela signifie que nous afficherons la circulaire et notre rapport annuel 2023 en ligne pour que nos actionnaires y aient accès par voie électronique. La procédure de notification et d'accès constitue un moyen écologique et économique de distribuer les documents car elle réduit l'impression, le papier et les coûts d'envoi postal.

Vous recevrez une trousse par la poste avec un avis de convocation à l'assemblée annuelle 2024 et une notification de disponibilité des documents relatifs à l'assemblée (la « notification »). La notification détaillera les points à l'ordre du jour à l'assemblée et expliquera comment accéder à la circulaire et au rapport annuel 2023 en ligne, comment en demander un exemplaire imprimé et comment retourner votre procuration ou vos instructions de vote. Vous recevrez également un guide de l'utilisateur relatif à l'assemblée et un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote, le cas échéant, afin que vous puissiez exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Nous enverrons également par la poste un exemplaire imprimé de la circulaire et/ou du rapport annuel 2023 aux propriétaires véritables qui en auront fait la demande. Tous

les documents relatifs à l'assemblée seront transmis aux actionnaires véritables aux frais d'Enbridge.

Information relative au vote

Veillez lire attentivement la présente section puisqu'elle contient de l'information importante relative à la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions d'Enbridge. Les actionnaires inscrits recevront un formulaire de procuration et les propriétaires véritables recevront un formulaire d'instructions de vote.

Qui peut assister à l'assemblée et y voter?

Le conseil a fixé au 13 mars 2024 la date de référence aux fins de déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à voter à l'assemblée (ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report). Les porteurs d'actions ordinaires à 17 h (heure normale de l'Est) à la date de référence ont le droit de voter à l'assemblée.

Notre capital-actions consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries. Chaque porteur d'actions ordinaires a le droit d'exprimer une voix par action ordinaire qu'il détient. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote.

Qui sollicite ma procuration?

La direction d'Enbridge sollicite votre procuration relativement à la présente circulaire et à l'assemblée. La société a retenu les services de Morrow Sodali pour l'aider avec les communications avec les actionnaires, solliciter des procurations et fournir des conseils et du soutien connexes. Dans le cadre de ces services, Morrow Sodali devrait recevoir de la part d'Enbridge des honoraires maximums de 75 000 \$, plus les frais remboursables. Les procurations peuvent être sollicitées par la poste, en personne, par téléphone ou par voie électronique. Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements supplémentaires à l'égard de la marche à suivre pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions, vous pouvez communiquer avec Morrow Sodali par téléphone au numéro 1-888-999-2717 sans frais en Amérique du Nord (1-289-695-3075, appels à frais virés) ou par courriel à l'adresse assistance@morrow sodali.com.

Des membres du personnel d'Enbridge peuvent aussi communiquer avec vous de l'une ou l'autre de ces manières pour vous encourager à voter. Enbridge assumera les coûts de cette sollicitation et nos employés ne reçoivent aucune commission ni autre forme de rémunération à cet égard.

Recommandations de vote

Le conseil vous recommande de voter :

- **POUR** l'élection des douze candidats aux postes d'administrateurs;

- **POUR** la nomination de l'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- **POUR** la résolution à caractère non obligatoire portant approbation de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction; et
- **CONTRE** les propositions d'actionnaires présentées à l'annexe A de la présente circulaire.

Vote par les fondés de pouvoir d'Enbridge et exercice du pouvoir discrétionnaire

Si vous nommez Gregory L. Ebel, notre président et chef de la direction, et Pamela L. Carter, notre présidente du conseil (les « fondés de pouvoir d'Enbridge ») pour agir et voter en votre nom à l'assemblée, comme il est prévu dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, mais que vous n'indiquez pas la manière dont vous voulez que les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires soient exercés, les fondés de pouvoir d'Enbridge voteront selon les recommandations du conseil d'administration (qui figurent ci-dessus à la rubrique « Recommandations de vote »).

Le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote confère également à la ou aux personnes qui y sont nommées le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de toute modification aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée et à toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée. À la date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune telle modification ou autre question. Toutefois, si une telle modification ou autre question devait être dûment soumise à l'assemblée, la ou les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint exerceront les droits de vote rattachés aux procurations selon leur jugement. Si vous nommez un autre fondé de pouvoir que les fondés de pouvoir d'Enbridge, veuillez l'informer que, pour que votre vote soit pris en compte, il doit assister à l'assemblée, et veuillez vous assurer de sa présence.

Quelle est la différence entre un actionnaire inscrit et un propriétaire véritable?

Vous êtes un actionnaire inscrit si vos actions ordinaires sont inscrites directement à votre nom auprès de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare » ou « agent des transferts »). Vous pouvez détenir vos actions ordinaires sous la forme d'un certificat d'actions matériel ou par l'intermédiaire du système d'inscription directe aux registres de l'agent des transferts avant l'assemblée sous forme électronique.

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou un porteur véritable) si votre banque, société de fiducie, courtier en valeurs, fiduciaire ou autre institution financière (votre prête-nom) détient vos actions ordinaires pour vous dans un compte de prête-nom. Autrement dit, vous ne détenez pas un certificat d'actions matériel et ne détenez pas vos actions ordinaires

par l'intermédiaire du système d'inscription directe au registre de notre agent des transferts sous forme électronique. Vos actions ordinaires sont plutôt inscrites dans le système électronique du prête-nom.

Pourquoi ai-je reçu plus d'une notification, plus d'un formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote?

Si vous recevez plus d'une notification, plus d'un formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, vous détenez des actions dans plusieurs comptes auprès de l'agent des transferts, de courtiers ou d'autres prête-noms. Le processus de vote est différent pour les actionnaires inscrits et les propriétaires véritables. Veuillez suivre les instructions rigoureusement et exercer les droits de vote se rattachant à toutes les actions ordinaires dont vous êtes propriétaire ou fournissez des instructions de vote à l'égard de celles-ci.

Comment voter

Les actionnaires d'Enbridge peuvent voter par procuration avant l'assemblée ou voter à l'assemblée, comme il est décrit ci-après.

1. Vote par procuration avant l'assemblée

Vous pouvez voter avant l'assemblée en remplissant votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote conformément aux directives qui y sont fournies. Le vote par procuration est le moyen le plus facile de voter. Vous donnez à une autre personne (votre « fondé de pouvoir ») le pouvoir d'assister à l'assemblée et d'y voter en votre nom. La grande majorité des actionnaires votent par procuration avant l'assemblée. Tous les actionnaires sont priés de voter par procuration avant l'assemblée.

M. Gregory L. Ebel, notre président et chef de la direction, et M^{me} Pamela L. Carter, notre présidente du conseil, ont convenu d'agir en qualité de fondés de pouvoir d'Enbridge. Les fondés de pouvoir doivent exercer les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires conformément à vos instructions, y compris lors de tout scrutin pouvant être demandé. Si des modifications sont apportées aux points à l'ordre du jour, ou si l'assemblée est dûment saisie d'une nouvelle question, le fondé de pouvoir peut voter selon son jugement. **Vous pouvez nommer une autre personne votre fondé de pouvoir. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire. Voir « Nomination d'un tiers à titre de fondé de pouvoir » ci-après.**

Actionnaires inscrits : Les actionnaires inscrits recevront une notification et un formulaire de procuration décrivant les trois façons de voter par procuration avant l'assemblée pour les actionnaires inscrits :



Vous pouvez voter par Internet en ouvrant une session sur le site Web indiqué sur le formulaire de procuration (investorvote.com) et en suivant les directives du site Web. Vous pouvez également balayer le code QR sur votre formulaire de procuration.



Vous pouvez voter par téléphone au numéro de téléphone sans frais 1-866-732-8683. Vous devez fournir votre numéro de contrôle imprimé sur le formulaire de procuration. Si vous votez par téléphone, vous ne pouvez pas nommer une autre personne comme fondé de pouvoir que les fondés de pouvoir d'Enbridge indiqués dans le formulaire de procuration.



Vous pouvez voter en remplissant, en signant et en retournant le formulaire de procuration dans l'enveloppe affranchie fournie.

L'agent des transferts doit recevoir vos procurations, qu'elles soient soumises par Internet, par téléphone ou par la poste comme il est décrit ci-dessus, au plus tard à 13 h 30 (HAR) le 6 mai 2024. Si l'assemblée est reportée ou ajournée, vos instructions doivent être reçues au plus tard 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée. Le président de l'assemblée peut, à sa discrétion et sans préavis, prolonger le délai prévu pour le dépôt des procurations ou renoncer à ce délai.

Pour toute question concernant le vote, veuillez communiquer avec Computershare au numéro 1-866-276-9479 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1-514-982-8696 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Propriétaires véritables : Les propriétaires véritables recevront une notification et un formulaire d'instructions de vote indirectement par l'entremise de leur courtier ou autre intermédiaire. La notification contient des directives sur la façon d'accéder aux documents relatifs à l'assemblée et de retourner vos instructions de vote. Vous devriez suivre attentivement toutes les instructions de vote fournies par votre courtier ou autre intermédiaire pour vous assurer que les droits de vote rattachés à vos actions soient exercés. Les courtiers ou les autres intermédiaires peuvent fixer des heures limites pour le vote qui sont plus en avance de l'assemblée que celles indiquées dans la présente circulaire.

Faute d'instructions précises, il est interdit aux courtiers canadiens et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires des clients des courtiers. Faute d'instructions précises, il est interdit aux courtiers américains et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires des clients des courtiers à l'égard des questions extraordinaires, y compris l'élection des administrateurs et le vote consultatif à caractère non obligatoire sur notre démarche en matière de rémunération de la haute direction et la modification, mais ils peuvent

exercer les droits de vote rattachés à ces actions ordinaires à l'égard de questions ordinaires, y compris la nomination d'un auditeur. Une « abstention de vote de courtier » se produit si un courtier ne peut voter à l'égard d'une proposition parce qu'il s'agit d'une question extraordinaire et que le propriétaire des actions ordinaires n'a pas donné d'instructions de vote. Les abstentions de vote des courtiers n'ont aucune incidence sur le vote à l'égard d'une telle proposition parce que les courtiers ne sont pas considérés comme étant présents et habiles à voter.

Pour toute question concernant le vote, veuillez communiquer avec votre courtier, intermédiaire ou prête-nom.

2. Vote à l'assemblée

Actionnaires inscrits : Les actionnaires inscrits peuvent voter à l'assemblée en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'assemblée.

Propriétaires véritables : Si vous êtes un propriétaire véritable et souhaitez voter à l'assemblée, vous devez vous nommer fondé de pouvoir en indiquant votre propre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé (si cela est permis) et vous devez suivre toutes les directives applicables fournies par votre intermédiaire.

Les propriétaires véritables qui ne se sont pas dûment nommés fondés de pouvoir ne pourront pas voter à l'assemblée étant donné que la société et notre agent des transferts n'ont pas de registre des actionnaires non inscrits de la société et qu'ils ne connaissent donc pas vos avoirs en actions ni ne savent si vous avez le droit de voter, à moins que vous vous soyez nommés vous-même fondés de pouvoir.

Nomination d'un tiers à titre de fondé de pouvoir

Le texte qui suit s'applique aux actionnaires qui souhaitent nommer une autre personne fondée de pouvoir que les fondés de pouvoir d'Enbridge afin d'assister et de participer à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à leurs actions, notamment les propriétaires véritables qui souhaitent se nommer eux-mêmes fondé de pouvoir. **Si le fondé de pouvoir n'a pas effectué l'étape 1 et l'étape 2, il ne pourra pas poser des questions et voter à l'assemblée et il ne pourra assister à l'assemblée qu'en tant qu'invité.**

Étape 1

• **Soumission de votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote :** Pour nommer une autre personne comme fondé de pouvoir que les fondés de pouvoir d'Enbridge, veuillez indiquer le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote (si cela est permis) et suivre les directives pour la remise de ce formulaire de procuration ou formulaire

d'instructions de vote. Ceci doit être fait avant de passer à l'étape 2 (inscription de votre fondé de pouvoir).

- **Propriétaires véritables** : Si vous êtes un propriétaire véritable et souhaitez participer ou voter à l'assemblée, vous devez inscrire votre propre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et suivre toutes les directives applicables fournies par votre intermédiaire et vous inscrire comme fondé de pouvoir, comme il est décrit à l'étape 2 ci-après. Ce faisant, vous demandez à votre intermédiaire de vous nommer fondé de pouvoir.
- **Propriétaires véritables situés aux États-Unis** : En plus des étapes décrites ci-dessus à la rubrique « Comment puis-je assister et participer à l'assemblée? », vous devez obtenir une procuration réglementaire valide de votre intermédiaire. Veuillez suivre les directives de votre intermédiaire qui figurent sur le formulaire de procuration réglementaire et le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé. Si vous n'avez pas reçu de formulaire de procuration réglementaire, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour en demander un. Lorsque vous aurez obtenu une procuration réglementaire valide de votre intermédiaire, vous devez alors la soumettre à Computershare par courriel à l'adresse uslegalproxy@computershare.com ou par service de messagerie à Computershare, à l'attention du Service des procurations, 100 University Avenue, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, Canada. Dans les deux cas, votre demande doit porter la mention « Procuration réglementaire » et être reçues au plus tard à 13 h 30 (HAR) le 6 mai 2024.

Étape 2

- **Inscription de votre fondé de pouvoir** : Pour inscrire un tiers fondé de pouvoir, les actionnaires doivent se rendre à l'adresse www.computershare.com/EnbridgeAGM avant 13 h 30 (HAR) le 6 mai 2024 et fournir les coordonnées de leur fondé de pouvoir à Computershare de sorte que celle-ci puisse leur envoyer un nom d'utilisateur par courriel. Sans nom d'utilisateur, les fondés de pouvoir ne pourront pas poser des questions ni voter à l'assemblée et ils pourront uniquement y assister en tant qu'invités.

Comment puis-je changer ou révoquer mon vote?

Actionnaires inscrits : Vous pouvez changer un vote par procuration en votant une nouvelle fois avant l'heure limite, de l'une ou l'autre des manières disponibles décrites ci-dessus à la rubrique « Vote par procuration avant l'assemblée ». Vos nouvelles instructions révoqueront vos instructions antérieures.

Si vous avez suivi la procédure pour assister et voter à l'assemblée en ligne, le fait de voter en ligne à l'assemblée révoquera votre procuration précédente.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et avez voté par procuration, vous pouvez également révoquer vos instructions de vote de la façon suivante :

- en nous envoyant un avis écrit (de votre part ou de la part d'une personne autorisée à signer en votre nom). Nous devons le recevoir au plus tard à 17 h (HAR) le 7 mai 2024, ou au plus tard à 17 h (HAR) le jour ouvrable qui précède la reprise de l'assemblée en cas de report ou d'ajournement. Vous êtes prié d'envoyer votre avis au secrétaire de la société, Enbridge Inc., 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) T2P 3L8, par courriel à l'adresse CorporateSecretary@enbridge.com; ou
- de quelque autre manière permise par la législation.

Propriétaires véritables : Veuillez communiquer avec votre courtier ou votre prête-nom quant à la manière de modifier ou de révoquer vos instructions de vote et quant aux délais pour le faire. Les intermédiaires peuvent fixer des heures limites pour la réception des avis de révocation qui sont plus en avance de l'assemblée que celles prévues ci-après; par conséquent, une révocation doit être remplie bien en avance de l'heure limite indiquée dans le formulaire d'instructions de vote pour s'assurer qu'elle soit prise en compte à l'assemblée.

Quelle est l'heure limite pour l'exercice des droits de vote?

Si vous votez par procuration avant l'assemblée, votre procuration doit être reçue au plus tard à 13 h 30 (HAR) le 6 mai 2024 quelle que soit la méthode de vote que vous avez choisie. Si l'assemblée est reportée ou ajournée, vos instructions doivent être reçues au plus tard 48 heures (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la reprise de l'assemblée. Le président de l'assemblée peut, à sa discrétion et sans préavis, prolonger le délai prévu pour le dépôt des procurations ou renoncer à ce délai.

La société tient à rappeler aux actionnaires que seules les instructions de vote les plus récentes seront comptées et que toute instruction portant une date antérieure ne sera pas prise en compte.

Renseignements concernant l'exercice des droits de vote des participants au plan d'épargne des employés

Si vous participez au plan d'épargne des employés d'Enbridge ou au plan d'épargne des employés d'Enbridge Employee Services, Inc. et avez souscrit des actions d'Enbridge aux termes du plan applicable, vous pouvez donner des instructions de vote au tiers administrateur applicable quant à ces actions d'Enbridge. Les droits de vote rattachés aux actions d'Enbridge détenues par des participants aux plans seront exercés conformément aux instructions reçues de ceux-ci. Si vous choisissez de ne pas donner d'instructions de vote au tiers administrateur

applicable, les droits de vote rattachés aux actions d'Enbridge dont vous êtes propriétaire véritable aux termes du plan applicable ne seront pas exercés.

Veillez noter que le délai sera devancé pour les participants aux plans afin que les instructions de vote des participants aux plans puissent être traitées à temps pour permettre au tiers administrateur applicable de voter avant le délai pour la soumission des procurations de 13 h 30 (HAR) le 6 mai 2024. Il y a lieu de se reporter à votre formulaire d'instructions de vote pour des détails du délai applicable à chaque plan.

Comment seront comptabilisés les votes?

Les procurations seront comptées et compilées par l'agent des transferts. Les procurations seront soumises à la direction si elles renferment des commentaires à son intention ou si la loi l'exige.

Comment puis-je communiquer avec l'agent des transferts?

Les actionnaires inscrits peuvent communiquer avec notre agent des transferts, Computershare, au numéro 1-866-276-9479 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1-514-982-8696 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) pour toute question concernant le vote.

Ordre du jour de l'assemblée

États financiers

Nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et le rapport d'audit s'y rapportant seront présentés aux actionnaires à l'assemblée. Vous pouvez consulter, télécharger ou demander un exemplaire de notre rapport annuel 2023 (qui comprend les états financiers) en suivant les directives inscrites dans la notification. Vous pouvez également le consulter ou en télécharger un exemplaire de notre site Web (enbridge.com), ou en demander un exemplaire auprès de notre service des Relations avec les investisseurs dont les coordonnées figurent à la page 73. Le rapport annuel 2023 se trouve aussi à l'adresse sedarplus.ca.

POINT 1 : Élection des administrateurs

Les actionnaires élisent les administrateurs au conseil pour une durée d'un an, expirant à la fin de la prochaine assemblée annuelle. Les actionnaires seront priés d'élire douze administrateurs à l'assemblée. Onze de nos douze administrateurs actuels et un nouveau candidat au conseil se présentent à l'élection ou à la réélection, le cas échéant. Conformément à notre politique en matière de durée du mandat d'administrateur énoncée dans nos principes et lignes directrices en matière de gouvernance, M. Tatcher prendra sa retraite à la fin de l'assemblée et ne se présentera pas à la réélection puisqu'il aura atteint 75 ans.

À l'exception de M. Gregory L. Ebel, notre président et chef de la direction, tous les administrateurs qui sont candidats à l'élection au conseil sont indépendants. Les administrateurs actuels ou nommés et nos membres de la haute direction n'ont aucun lien de parenté entre eux.

Vous pouvez voter pour ces douze candidats aux postes d'administrateurs, pour certains d'entre eux et contre d'autres ou voter contre l'ensemble de ceux-ci. Sauf directives contraires, les fondés de pouvoir d'Enbridge voteront « pour » chacun des candidats aux postes d'administrateurs.

À la date de la présente circulaire, la société n'a reçu aucun avis d'un autre candidat proposé à un poste d'administrateur. De telles nominations doivent être effectuées conformément à notre règlement administratif relatif au préavis décrit à la page 40 de la présente circulaire.

Vote requis pour l'approbation :

Les candidats qui obtiennent des voix en leur faveur qui représentent une majorité des voix exprimées pour ou contre eux à l'assemblée seront élus au conseil.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter « POUR » l'élection de chacun des candidats présentés ci-après, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou l'élection de leurs successeurs respectifs.

Élection des administrateurs à la majorité des voix

Conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») et sous réserve de celle-ci, les administrateurs se présentent à l'élection chaque année à l'assemblée annuelle des actionnaires et un vote distinct des actionnaires est pris à l'égard de chaque candidat à un poste d'administrateur. S'il n'y a qu'un seul candidat pour chaque poste disponible au conseil (une élection sans opposition), chaque candidat est élu uniquement si le nombre de voix exprimées en sa faveur représente une majorité des voix exprimées pour et contre lui par les actionnaires qui sont présents en personne ou représentés par procuration. Si un administrateur en fonction n'est pas réélu dans le cadre d'une élection sans opposition, il ne peut exercer ses fonctions d'administrateur après la première des éventualités suivantes à survenir, soit le 90^e jour après l'élection ou le jour où son successeur est nommé ou élu. Le vote à la majorité des voix ne s'appliquera pas dans le cas d'une élection des administrateurs contestée, auquel cas, les administrateurs seront élus à la majorité des voix exprimées relativement aux actions représentées en personne ou par procuration à l'assemblée à l'égard de l'élection des administrateurs.

Candidats aux postes d'administrateurs au conseil

Profils des candidats aux postes d'administrateurs

Les profils qui suivent donnent de l'information sur les candidats aux postes d'administrateurs, notamment leurs antécédents, leur expérience, les mandats d'administrateur qu'ils exercent actuellement, les actions d'Enbridge et unités d'actions différées qu'ils détiennent et les comités du conseil auxquels ils siègent. Des renseignements supplémentaires concernant les compétences et l'expérience de nos candidats aux postes d'administrateurs se trouvent à la page 34.

Mayank (Mike) M. Ashar



Âge : 68 ans
Calgary (Alberta) Canada

Indépendant

Administrateur depuis :
29 juillet 2021

Date de la retraite obligatoire : mai 2030

Votes en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 97,13 %

M. Ashar est dirigeant de Bison Refining and Trading LLC depuis 2018. Il a précédemment été conseiller auprès de Reliance Industries Limited de 2016 à 2018 et directeur principal, directeur général et chef de la direction de Cairn Energy India Ltd. de 2014 à 2016. Auparavant, M. Ashar a été président d'Irving Oil Ltd. de 2008 à 2013. Il a occupé divers postes de direction auprès de Suncor Énergie Inc. de 1987 à 2008. M. Ashar est titulaire d'un MBA, d'un B.A., d'un M. Ing. et d'un B. Sc. de l'Université de Toronto. M. Ashar est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions¹	
Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité de gouvernance	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	6 sur 6	100 %
Total	25 sur 25	100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD⁴	Minimum exigé⁵
64 000	19 844	3 964 983 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes

-

Sociétés fermées

-

Ancien membre du conseil d'une société inscrite aux États-Unis (5 dernières années)

Ressources Teck Limitée

Gaurdie E. Banister



Âge : 66 ans
Houston, Texas É.-U. A.

Indépendant

Administrateur depuis :
4 novembre 2021

Date de la retraite obligatoire : mai 2033

Votes en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 97,94 %

M. Banister a été président et chef de la direction d'Aera Energy LLC, société d'exploration et de production de pétrole et de gaz appartenant conjointement à Shell Oil Company et ExxonMobil de 2007 jusqu'à sa retraite en 2015. Auparavant, M. Banister a occupé divers postes de direction auprès de Shell de 1980 à 2007. M. Banister est titulaire d'un B. Sc. (génie métallurgique) de la South Dakota School of Mines and Technology. En février 2023, M. Banister a été reconnu parmi les 25 meilleurs administrateurs noirs aux États-Unis par BoardProspects.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions¹	
Conseil d'administration	13 sur 14	93 %
Comité d'audit, des finances et des risques	5 sur 5	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité (président) ⁷	5 sur 5	100 %
Total	23 sur 24	96 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD⁴	Minimum exigé⁵
24 245	11 822	1 705 608 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

Dow, Inc.
(société ouverte du domaine des sciences des matériaux)

- Administrateur
- Membre du comité de la rémunération et du perfectionnement du leadership ainsi que du comité de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la technologie

Sociétés fermées⁶

Russell Reynolds Associates
(société fermée de conseil et de recherche de dirigeants)

- Président du conseil
- Membre du comité de la rémunération

Different Points of View

- Président du conseil et chef de la direction

Ancien membre du conseil d'une société inscrite aux États-Unis (5 dernières années)

Tyson Foods
Bristow Group Inc.

Pamela L. Carter



Âge : 74 ans
Franklin, Tennessee,
É.-U.A.

Indépendante

Administratrice depuis :
27 février 2017

**Date de la retraite
obligatoire :** mai 2025

**Vote en faveur de
l'assemblée annuelle
2023 :** 88,15 %

M^{me} Carter a été nommée présidente du conseil avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023 et est administratrice depuis le 27 février 2017. Elle était vice-présidente de Cummins Inc. et présidente de Cummins Distribution Business, division de Cummins Inc., concepteur, fabricant et commerçant de moteurs diesel, de technologies connexes et de systèmes d'alimentation, de 2008 jusqu'à sa retraite en 2015. M^{me} Carter est entrée au service de Cummins Inc. en 1997 en qualité de vice-présidente – chef du contentieux et secrétaire et elle a occupé diverses fonctions de gestion au sein de Cummins. Avant d'entrer au service de Cummins, M^{me} Carter a été associée et sociétaire dans un cabinet d'avocats privé et a exercé diverses fonctions au sein de l'État de l'Indiana, y compris à titre de parlementaire à la Chambre des représentants de l'Indiana, de chef de cabinet adjointe du gouverneur Evan Bayh, d'attachée de direction, Politique en matière de santé et services sociaux et de procureure chargée de la réglementation des valeurs mobilières du bureau du Secrétaire d'État. Elle a été procureure générale de l'État de l'Indiana de 1993 à 1997 et elle a été la première Afro-américaine élue procureur général d'un État aux États-Unis.

M^{me} Carter est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts) de l'Université de Detroit, d'une M.S.S. (maîtrise en service social) de l'Université de Michigan et d'un J.D. (doctorat en droit) de la McKinney School of Law, Indiana University et elle a suivi le programme pour les cadres supérieurs des organismes de l'État et locaux de Harvard Kennedy School. M^{me} Carter a obtenu un Certificat CERT en surveillance de la cybersécurité (CERT Certificate in Cybersecurity Oversight). Ce certificat a été élaboré par NACD, Ridge Global et la division CERT de la Carnegie Mellon University.

M^{me} Carter est récipiendaire d'un prix d'excellence pour 2018 du Sandra Day O'Connor Board pour son engagement continu envers la qualité et la diversité des conseils. Elle a également été reconnue parmi les 100 principaux membres de conseils par NACD en 2018 et parmi les 25 principaux administrateurs par la revue Black Enterprise en 2018. M^{me} Carter a été nommée parmi les administrateurs de sociétés noirs les plus influents en 2021 par Savoy Magazine.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions ¹	
Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité de durabilité	5 sur 5	100 %
Total	19 sur 19	100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
53 658	26 161	3 774 641 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

Hewlett Packard Enterprise Company (société de technologie ouverte)	<ul style="list-style-type: none">• Administratrice• Présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération• Membre du comité d'audit
Broadridge Financial Solutions, Inc. (société de services financiers ouverte)	<ul style="list-style-type: none">• Administratrice• Présidente du comité d'audit• Membre du comité de gouvernance et des mises en candidature

Sociétés fermées

-

Ancien membre du conseil d'une société inscrite aux États-Unis (5 dernières années)

CSX Corporation

Susan M. Cunningham



Âge : 68 ans
Houston, Texas, É.-U. A.

Indépendante

Administratrice depuis :
13 février 2019

Date de la retraite obligatoire : mai 2031

Vote en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 89,27 %

M^{me} Cunningham a été conseillère de Darcy Partners de 2017 jusqu'à sa retraite en 2019. De 2014 à 2017, M^{me} Cunningham a été vice-présidente à la direction, ESSR (environnement, santé, sécurité, réglementation) et Nouvelles frontières (exploration mondiale, nouvelles entreprises, géoscience et innovation commerciale) de Noble Energy, Inc. De 2001 à 2013, elle a exercé diverses fonctions de haute direction auprès de Noble Energy, Inc. Auparavant, M^{me} Cunningham a travaillé pour Texaco U.S.A., Statoil Energy, Inc. et Amoco Corporation. M^{me} Cunningham est titulaire d'un baccalauréat en géologie et en géographie de l'Université McMaster et est diplômée du programme de gestion supérieure de l'Université Rice. Elle a également été présidente du conseil d'OTC (Offshore Technology Conference) de 2010 à 2011.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions ¹	
Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité de durabilité (présidente)	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	6 sur 6	100 %
Total	25 sur 25	100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
3 502	22 679	1 238 099 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

Chord Energy Corporation (auparavant, Whiting Petroleum Corporation) (société ouverte d'exploration et de production de pétrole et de gaz)	<ul style="list-style-type: none"> Présidente du conseil Membre du comité sur les enjeux d'ordre environnemental, social et de gouvernance Membre du comité de la rémunération et des ressources humaines
--	--

Sociétés fermées

-

Ancien membre du conseil d'une société inscrite aux États-Unis (5 dernières années)

Oil Search Limited

Gregory L. Ebel



Âge : 59 ans
Houston, Texas, É.-U. A.

Non-indépendant

(président et chef de la direction)

Administrateur depuis :
27 février 2017

Date de la retraite obligatoire : mai 2039

Vote en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 96,63 %

M. Ebel est président et chef de la direction d'Enbridge depuis le 1^{er} janvier 2023. M. Ebel a été président du conseil du 27 février 2017 au 31 décembre 2022. Il a été président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy Corp (« Spectra Energy ») de 2009 au 27 février 2017. Auparavant, M. Ebel a été directeur de groupe et chef des finances de Spectra Energy à compter de 2007. Il a été président d'Union Gas Limited de 2005 à 2007, et vice-président, Relations avec les investisseurs et les actionnaires de Duke Energy Corporation de 2002 à 2005. M. Ebel est entré au service de Duke Energy en 2002 à titre de directeur général, Fusions et acquisitions au moment de l'acquisition de Westcoast Energy Inc. par Duke Energy. M. Ebel est titulaire d'un B.A. (baccalauréat ès arts, avec distinction) de l'Université York et il est diplômé du programme de gestion avancée de la Harvard Business School. M. Ebel a obtenu un Certificat CERT en surveillance de la cybersécurité (CERT Certificate in Cybersecurity Oversight). Ce certificat a été élaboré par NACD, Ridge Global et la division CERT de la Carnegie Mellon University.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge⁸

Conseil d'administration

Présence aux réunions¹

14 sur 14

100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge (à l'exception des options d'achat d'actions) ⁴	Minimum exigé ⁹
671 844	55 002	34 372 547 \$	S.O.

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

The Mosaic Company (producteur et commerçant de phosphate et de potasse concentrés ouvert)	<ul style="list-style-type: none">Président du conseilMembre du comité d'audit et du comité de gouvernance et des nominations
--	--

Sociétés fermées

-

Ancien membre du conseil d'une société inscrite aux États-Unis (5 dernières années)

Baker Hughes Company

Jason B. Few



Âge : 57 ans
Westport, Connecticut,
É.-U. A.

Indépendant

Administrateur depuis :
4 mai 2022

**Date de la retraite
obligatoire :** mai 2041

**Vote en faveur de
l'assemblée annuelle
2023 :** 97,85 %

M. Few est président et chef de la direction de FuelCell Energy, Inc., chef de file mondial de la fabrication de plateformes énergétiques à piles à combustible fixes servant à décarboniser l'énergie et à produire de l'hydrogène. L'objectif de FuelCell est de favoriser l'émergence d'un monde alimenté par l'énergie propre. Depuis plus de 35 ans il a été chef d'entreprises, entrepreneur et leader technologique dans divers secteurs. Il est également fondateur et associé directeur principal de BJB Partners, LLC, société fermée d'experts-conseils en transformation stratégique, depuis 2016. M. Few a aidé à transformer les domaines de la technologie et de l'énergie au sein de sociétés fermées dans les domaines de l'énergie, des technologies et des télécommunications de petites/moyennes capitalisations du Global Fortune 500, dont NRG/Reliant, Continuum Energy, Motorola, AT&T et Sustayn Analytics L.L.C. M. Few est titulaire d'un MBA (maîtrise en administration des affaires) de la J.L. Kellogg School of Management de l'Université Northwestern et d'un B.A.A. (baccalauréat en administration des affaires) en systèmes informatiques en entreprise de la School of Business de l'Université de l'Ohio.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge

Présence aux réunions¹

Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité d'audit, des finances et des risques	5 sur 5	100 %
Comité de durabilité	5 sur 5	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité	5 sur 5	100 %
Total	29 sur 29	100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
–	6 839	323 416 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

FuelCell Energy, Inc. (société ouverte de technologie de piles à combustible à carbonate fondu)	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur Président du comité de direction
---	--

Sociétés fermées⁶

Atlantic Aviation (services d'assistance en vol et de manutention au sol)	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur Membre du comité ESG
---	--

Ancien membre du conseil d'une société inscrite aux États-Unis (5 dernières années)

Marathon Oil Corporation

Theresa B.Y. Jang



Âge : 59 ans
Calgary (Alberta) Canada

Indépendante

M^{me} Jang est une nouvelle candidate proposée à des fins d'élection au conseil.

Date de la retraite obligatoire : mai 2040

M^{me} Jang compte 30 années d'expérience en matière de direction financière auprès de sociétés à moyenne et grande capitalisation cotées en bourse. M^{me} Jang est entrée au service de Stantec Inc., société d'ingénierie et de conception de premier plan à l'échelle mondiale, en septembre 2018 et est vice-présidente exécutive et cheffe de la direction financière de Stantec Inc. depuis janvier 2019. Le 28 février 2024, Stantec a annoncé que M^{me} Jang allait quitter son poste en 2024, une fois que son remplaçant sera en fonctions. Avant d'entrer au service de Stantec, M^{me} Jang a travaillé pendant plus de 25 années dans le domaine des infrastructures énergétiques en Amérique du Nord, récemment en tant que première vice-présidente, Finances et chef des finances de Veresen Inc. Auparavant, elle a occupé divers postes de direction dans les domaines des finances et de la comptabilité auprès de TransCanada Corporation (actuellement Corporation TC Énergie). M^{me} Jang est titulaire d'un B. Com. (comptabilité) de l'Université de Calgary et est fellow des comptables professionnels agréés.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions ¹
S.O. (nouvelle candidate au conseil)	S.O.

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
16 516	-	781 042 \$	S.O.

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes

-

Sociétés fermées⁶

STARS Air Ambulance • Administratrice

Teresa S. Madden



Âge : 68 ans
Boulder, Colorado, É.-U. A

Indépendante

Administratrice depuis :
12 février 2019

Date de la retraite obligatoire : mai 2031

Vote en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 97,41 %

M^{me} Madden a été vice-présidente à la direction et chef des finances de Xcel Energy, Inc., société de services publics d'électricité et de gaz naturel, de 2011 jusqu'à sa retraite en 2016. Elle est entrée au service de Xcel en 2003 en qualité de vice-présidente, Finances, service à la clientèle et activités sur le terrain et a été nommée vice-présidente et contrôleur en 2004. Auparavant, M^{me} Madden a été contrôleur de Rogue Wave Software, Inc. et de New Century Energies et Public Service Company of Colorado, sociétés devancières de Xcel Energy. M^{me} Madden est titulaire d'un B. Sc. (baccalauréat ès sciences) en comptabilité de l'Université Colorado State et d'un MBA (maîtrise en administration des affaires) de l'Université Regis. M^{me} Madden a obtenu un Certificat CERT en surveillance de la cybersécurité (CERT Certificate in Cybersecurity Oversight). Ce certificat a été élaboré par NACD, Ridge Global et la division CERT de la Carnegie Mellon University.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions ¹	
Conseil d'administration	13 sur 14	93 %
Comité d'audit, des finances et des risques (présidente)	5 sur 5	100 %
Comité de gouvernance	5 sur 5	100 %
Total	23 sur 24	96 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
5 454	23 244	1 357 128 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

The Cooper Companies, Inc. (société ouverte d'équipement médical)	<ul style="list-style-type: none"> Administratrice Présidente du comité d'audit Membre du comité de l'organisation et de la rémunération
--	---

Sociétés fermées

-

Ancien membre du conseil d'une société inscrite aux États-Unis (5 dernières années)

Peabody Energy Corp.

Manjit Minhas



Âge : 43 ans
Calgary (Alberta) Canada

Indépendante

Administratrice depuis :
28 novembre 2023

Date de la retraite obligatoire : mai 2056

Vote en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : S.O.

M^{me} Minhas est une entrepreneuse et une investisseuse de capital de risque dans le secteur des boissons alcoolisées en tant que chef de la direction et cofondatrice de Minhas Brewery, Distillery and Winery depuis 1999. M^{me} Minhas possède une vaste expérience commerciale et entrepreneuriale dans la valorisation de marque, la commercialisation, la gestion des ventes et les négociations de détail. Elle est également titulaire d'une désignation et certification ESG de Competent Boards.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions ¹	
Conseil d'administration ¹⁰	1 sur 1	100 %
Comité de durabilité ¹⁰	1 sur 1	100 %
Comité de sécurité et de fiabilité ¹⁰	1 sur 1	100 %
Total	3 sur 3	100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
336	-	15 889 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes

-

Sociétés fermées⁶

ATB Financial	<ul style="list-style-type: none"> Administratrice Membre du comité des ressources humaines Membre du comité des risques et de la gouvernance
Autorité aéroportuaire de Calgary YYC	<ul style="list-style-type: none"> Administratrice Membre du comité d'audit Membre du comité de planification et de développement

Stephen S. Poloz



Âge : 68 ans
Ottawa (Ontario) Canada

Indépendant

Administrateur depuis :
4 juin 2020

Date de la retraite obligatoire : mai 2031

Vote en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 97,70 %

M. Poloz a été gouverneur de la Banque du Canada de 2013 jusqu'à sa retraite en 2020, où il a occupé le poste de président du conseil d'administration et a siégé au conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux. Auparavant, M. Poloz a occupé pendant 14 ans divers postes auprès d'Exportation et développement Canada, dont celui d'économiste en chef, chef des produits de financement et président et chef de la direction. Il a été pendant cinq ans rédacteur en chef de *The International Bank Credit Analyst* de BCA Research et il a travaillé pendant 14 ans auprès de la Banque du Canada dans le domaine de la recherche et des prévisions économiques. M. Poloz est titulaire d'un B.A. en économie avec distinction de l'Université Queen's ainsi que d'une M.A. et d'un Ph. D. en économie de l'Université de Western Ontario. Il est un professionnel accrédité en commerce international honoraire et diplômé du programme des cadres de direction de l'Université Columbia. Il est également l'auteur de *The Next Age of Uncertainty: How the World Can Adapt to a Riskier Future*, publié par Penguin Random House Canada.

Membre du conseil/de comités d'Enbridge	Présence aux réunions ¹	
Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité d'audit, des finances et des risques	5 sur 5	100 %
Comité de gouvernance (président)	5 sur 5	100 %
Total	24 sur 24	100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
1 736	21 388	1 093 534 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

CGI inc. (société ouverte de services-conseils en TI et en gestion)	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur Membre du comité de vérification et de gestion des risques
--	--

Sociétés fermées⁶

Omni Conversion Technologies Inc. (société fermée de valorisation des déchets)	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur Président du comité de gouvernance et de gestion des compétences
---	--

S. Jane Rowe



Âge : 64 ans
Toronto (Ontario) Canada

M^{me} Rowe a été vice-présidente, Placements du conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario de 2020 jusqu'à sa retraite le 31 juillet 2023. De 2019 à 2020, elle a été première directrice générale, Actions d'Ontario Teachers, organisme indépendant chargé de l'administration et de la gestion des actifs du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Auparavant, elle a été directrice supérieure de Private Capital d'Ontario Teachers de 2010 à 2019. M^{me} Rowe a occupé divers postes de haute direction auprès de Banque Scotia de 1987 à 2010, y compris celui de présidente et chef de la direction de Société hypothécaire Scotia et de Roynat Capital Inc. M^{me} Rowe est titulaire d'un MBA (maîtrise en administration des affaires) de la Schulich School of Business de l'Université York (Ontario) et d'un B. Com. (avec distinction) (baccalauréat en commerce) de l'Université Memorial. M^{me} Rowe est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Indépendante

Administratrice depuis :
4 novembre 2021

Date de la retraite obligatoire : mai 2034

Vote en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 97,38 %

Membre du conseil/de comités d'Enbridge

Présence aux réunions¹

Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité de gouvernance	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	6 sur 6	100 %
Total	25 sur 25	100 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
31 976	8 771	1 926 926 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

Groupe Financier Banque TD	<ul style="list-style-type: none">AdministratriceMembre du comité d'audit
----------------------------	--

Sociétés fermées⁶

CFPT Trustee Inc.	<ul style="list-style-type: none">AdministratricePrésidente du comité des ressources humaines et de la rémunérationMembre du comité de gouvernance
-------------------	--

Steven W. Williams



Âge : 68 ans
Calgary (Alberta), Canada

M. Williams compte plus de 40 années d'expérience dans le secteur international de l'énergie. Il a été chef de la direction de Suncor Énergie de 2012 jusqu'à sa retraite en 2019 et président de 2011 à 2018. Auparavant, M. Williams a occupé divers postes de direction auprès de Suncor et a passé 18 années auprès d'Esso/Exxon. M. Williams est l'un des douze chefs de la direction fondateurs de la Canada's Oil Sands Innovation Alliance et a assisté à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2015 à Paris, en tant que membre officiel de la délégation du gouvernement du Canada. M. Williams est titulaire d'un B. Sc. (avec distinction) en génie chimique de l'Université Exeter et il est Fellow de l'Institution of Chemical Engineers. Il est également diplômé du programme d'économie de l'entreprise de l'Université Oxford et du programme de gestion avancée de la Harvard Business School. M. Williams est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Indépendant

Administrateur depuis :
4 mai 2022

Date de la retraite obligatoire : mai 2031

Vote en faveur de l'assemblée annuelle 2023 : 95,28 %

Membre du conseil/de comités d'Enbridge

Présence aux réunions¹

Conseil d'administration	14 sur 14	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération (président)	5 sur 6	83 %
Comité de sécurité et de fiabilité	5 sur 5	100 %
Total	24 sur 25	96 %

Actions d'Enbridge et UAD détenues²

Actions d'Enbridge	UAD ³	Valeur marchande totale des actions d'Enbridge et des UAD ⁴	Minimum exigé ⁵
13 682	14 307	1 323 600 \$	1 186 740 \$

Membre du conseil/de comités du conseil d'autres sociétés⁶

Sociétés ouvertes⁶

Alcoa Inc. (société ouverte de fabrication d'aluminium)	• Président du conseil
Smiths Group plc (société d'ingénierie et de technologie)	• Président du conseil

Sociétés fermées

-

¹ Les pourcentages sont arrondis au nombre entier le plus près. Comprend toutes les réunions tenues en 2023 ainsi que celles tenues en 2024 avant la date de la présente circulaire.

² D'après l'information fournie par les candidats aux postes d'administrateurs et à la date de la présente circulaire.

³ UAD s'entend des unités d'actions différées au sens attribué à cette expression à la page 69.

⁴ La valeur marchande totale correspond au produit obtenu de la multiplication du nombre d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées par le cours de clôture des actions d'Enbridge à la TSX de 47,29 \$, arrondi au dollar le plus près, le 5 mars 2024.

⁵ Les administrateurs doivent détenir au moins trois fois leurs honoraires annuels de membres du conseil de 300 000 \$ US en UAD ou en actions d'Enbridge dans les cinq années qui suivent leur nomination à notre conseil. Les montants sont convertis en dollars CA selon 1 \$ US = 1,3186 \$ CA, le cours du change à 16 h à Londres pour le 29 décembre 2023 publié par WM/Reuters. Tous les administrateurs actuels ont atteint ou dépassent cette exigence, à l'exception de M^{me} Minhas, qui doit atteindre cette exigence avant le 28 novembre 2028 et de MM. Few et Poloz, qui doivent atteindre cette exigence avant le 4 mai 2027 et le 4 juin 2025, respectivement.

⁶ Société ou fiducie ouverte ou publique s'entend d'une société ou d'une fiducie qui est un émetteur assujéti au Canada ou une personne inscrite aux États-Unis, ou les deux, qui a des titres de participation cotés. Société ou fiducie privée ou fermée s'entend d'une société ou d'une fiducie qui n'est pas un émetteur assujéti ou une personne inscrite.

⁷ M. Banister a été nommé président du comité de sécurité et de fiabilité le 3 mai 2023.

⁸ M. Ebel n'est membre d'aucun comité du conseil. Toutefois, à titre de président et chef de la direction, il assiste aux réunions des comités sur demande.

⁹ En tant que président et chef de la direction, à compter du 1^{er} janvier 2024, M. Ebel est tenu de détenir un nombre d'actions d'Enbridge dont la valeur correspond à huit fois son salaire de base (voir la page 107).

¹⁰ M^{me} Minhas a été nommée au conseil, au comité de durabilité et au comité de sécurité et de fiabilité le 28 novembre 2023.

Administrateur sortant

M. Dan C. Tutcher ne se présentera pas à la réélection à titre d'administrateur d'Enbridge et quittera le conseil à la fin de l'assemblée puisqu'il aura atteint 75 ans. M. Tutcher siège à notre conseil depuis 2006. M. Tutcher siège au conseil d'administration de Gulf Capital Bank, il est président du comité de gouvernance. M. Tutcher a été directeur général, Valeurs mobilières, de l'équipe des actions du segment des infrastructures énergétiques du groupe valeurs mobilières de Brookfield d'octobre 2018 jusqu'en 2021. Avant d'entrer au service de Brookfield en 2018, M. Tutcher était président et président du conseil des fiduciaires de Center Coast MLP & Infrastructure Fund depuis 2013 et directeur de Center Coast Capital Advisors L.P. depuis sa constitution en 2007. Il a été vice-président de groupe, Transport-Sud d'Enbridge ainsi que président d'Enbridge Energy Company, Inc. (commandité d'Enbridge Energy Partners, L.P., ancien membre du groupe détenu à titre de promoteur d'Enbridge) et d'Enbridge Energy Management, L.L.C. (une autre ancienne entité détenue à titre de promoteur d'Enbridge) de 2001 à 2006. De 1992 à 2001, il a été président du conseil d'administration, président et chef de la direction de Midcoast Energy Resources, Inc. M. Tutcher est titulaire d'un B.A.A. (baccalauréat en administration des affaires) de l'Université Washburn.

M. Tutcher est membre du conseil et du comité du conseil de la société ouverte suivante :

Société ouverte

Gulf Capital Bank	<ul style="list-style-type: none">• Administrateur• Président du comité de gouvernance
-------------------	---

Participation actuelle aux comités du conseil

Le tableau qui suit présente la participation aux comités du conseil à la date de la présente circulaire. Chacun de nos comités du conseil est composé entièrement de membres du conseil indépendants. Gregory L. Ebel n'est membre d'aucun comité du conseil, il assiste aux réunions des comités en sa qualité de président et chef de la direction.

Comité d'audit, des finances et des risques	Comité de durabilité	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de sécurité et de fiabilité
Teresa S. Madden (présidente) ¹	Susan M. Cunningham (présidente)	Stephen S. Poloz (président)	Steven W. Williams (président)	Gaurdie E. Banister (président)
Gaurdie E. Banister	Pamela L. Carter	Mayank M. Ashar	Mayank M. Ashar	Jason B. Few
Jason B. Few ¹	Jason B. Few	Teresa S. Madden	Susan M. Cunningham	Manjit Minhas
Stephen S. Poloz	Manjit Minhas	S. Jane Rowe	S. Jane Rowe	Dan C. Tutcher ²
	Dan C. Tutcher ²			Steven W. Williams

¹ M^{me} Madden et M. Few répondent aux critères d'admissibilité d'un expert financier du comité d'audit au sens de la Loi de 1934. Le conseil a également établi que tous les membres du comité d'audit, des finances et des risques possèdent des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« Règlement 52-110 ») et des règles du NYSE.

² M. Tutcher prendra sa retraite à la fin de l'assemblée et ne se présentera pas à la réélection.

Présence aux réunions du conseil et des comités

Le nombre total de réunions du conseil et des comités et la présence des administrateurs sont présentés dans le tableau qui suit. Tous les administrateurs actuels ont assisté à la totalité des réunions régulières prévues. Les réunions manquées étaient des réunions spéciales prévues dans un court délai.



Conseil/comité	Nombre total de réunions ¹	Présence globale
Conseil	14	97 %
Comité d'audit, des finances et des risques	5	100 %
Comité de durabilité	5	95 %
Comité de gouvernance	5	100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunération	6	96 %
Comité de sécurité et de fiabilité	5	100 %
Total	40	98 %

¹ Comprend toutes les réunions tenues en 2023 ainsi que celles tenues en 2024 avant la date de la présente circulaire.

Comités du conseil¹

Administrateur	Conseil (14 réunions)		Comité d'audit, des finances et des risques (5 réunions)		Comité de durabilité (5 réunions)		Comité de gouvernance (5 réunions)		Comité des ressources humaines et de la rémunération (6 réunions)		Comité de sécurité et de fiabilité (5 réunions)	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Mayank M. Ashar	14	100					5	100	6	100		
Gaurdie E. Banister	13	93	5	100							5	100
Pamela L. Carter (présidente du conseil) ²	14	100			5	100						
Susan M. Cunningham	14	100			5	100			6	100		
Gregory L. Ebel ³	14	100										
Jason B. Few	14	100	5	100	5	100					5	100
Teresa S. Madden	13	93	5	100			5	100				
Manjit Minhas	1	100			1	100					1	100
Stephen S. Poloz	14	100	5	100			5	100				
S. Jane Rowe	14	100					5	100	6	100		
Dan C. Tutchter	12	86			4	80					5	100
Steven W. Williams	14	100							5	83	5	100

¹ Pour les changements des nominations aux comités effectués en 2023, il y a lieu de se reporter aux notes de bas de page des profils des administrateurs à la page 31. Comprend toutes les réunions tenues en 2023 ainsi que celles tenues en 2024 avant la date de la présente circulaire.

² À titre de présidente du conseil, M^{me} Carter est invitée à assister aux réunions des comités du conseil en tant que membre d'office, à l'exception du comité de durabilité auquel elle siège.

³ M. Ebel n'est membre d'aucun comité. À titre d'administrateur et de président et chef de la direction, il assiste aux réunions des comités du conseil à titre de président et chef de la direction.

Compétences et expérience

Nous maintenons un tableau des compétences et de l'expérience pour nos administrateurs que nous utilisons dans le cadre de notre évaluation de la composition de notre conseil et du recrutement de nouveaux administrateurs. Le tableau qui suit présente les compétences et l'expérience de chaque candidat à un poste d'administrateur, d'après des auto-évaluations.

Domaine	M. Ashar	M. Banister	M ^{me} Carter	M ^{me} Cunningham	M. Ebel	M. Few	M ^{me} Jang	M ^{me} Madden	M ^{me} Minhas	M. Poloz	M ^{me} Rowe	M. Williams
Principal secteur d'activité												
Énergie	•	•	•	•	•	•	•	•				•
Services publics		•	•		•	•	•	•				•
Industriel	•	•	•		•	•	•					•
Services financiers			•		•				•	•	•	
Expérience fonctionnelle												
Comptabilité/finances/audit/économie ¹	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•
Marchés des capitaux et fusions et acquisitions ²		•	•	•	•	•	•	•			•	•
Chef de la direction/leadership de direction ³	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Transition énergétique ⁴	•	•	•	•	•	•	•	•				•
ESG, responsabilité sociale et développement durable ⁵	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gouvernance ⁶	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Question d'ordre gouvernemental, de politique, juridique et de réglementation ⁷	•	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•
Santé, sécurité et environnement ⁸	•	•	•	•	•	•		•	•			•
Ressources humaines/rémunération ⁹	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Secteur – énergie/médian/services publics/transport ¹⁰	•	•	•	•	•	•	•	•				•
Affaires internationales ¹¹	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Exploitation ¹²	•	•	•	•	•	•			•	•	•	•
Gestion des risques ¹³	•	•	•	•	•	•	•	•		•	•	•
Stratégie et orientation de la croissance ¹⁴	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Technologie de l'information /cybersécurité ¹⁵		•	•	•	•	•		•				•

¹ Expérience en matière de comptabilité financière, de présentation de l'information et de financement des entreprises avec une connaissance des contrôles internes.

² Expérience des opérations de levée de capitaux et des opérations de fusion et acquisition.

³ Expérience en qualité de chef de la direction, de chef des finances ou de membre de la haute direction d'une société cotée en bourse ou d'une importante organisation.

⁴ Expérience en matière de politiques, de réglementation, d'exploitation, d'opérations portant sur des sources d'énergie renouvelable, de nouvelles technologies énergétiques et de changements climatiques.

⁵ Compréhension des pratiques ESG, de responsabilité sociale et de développement durable et de leur pertinence pour la réussite de l'entreprise.

⁶ Expérience en qualité de membre du conseil d'une société cotée en bourse ou d'une importante organisation.

- ⁷ Expérience ou une bonne compréhension des rouages des gouvernements et des politiques publiques au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale, des aspects juridiques et de réglementation ainsi que de l'engagement ou de la gestion des parties prenantes.
- ⁸ Compréhension approfondie de la réglementation du secteur et des politiques publiques ainsi que des pratiques de pointe en matière de sécurité, de santé et d'environnement sur le lieu de travail.
- ⁹ Bonne compréhension des programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite, de la législation et des conventions, avec une expertise particulière dans les programmes de rémunération à l'intention des dirigeants.
- ¹⁰ Expérience dans le secteur de l'énergie (y compris les pipelines) et connaissance des marchés, de la finance, des questions liées à l'exploitation et des questions de réglementation.
- ¹¹ Expérience de travail dans une grande organisation avec des activités internationales où Enbridge est ou pourrait être active.
- ¹² Expérience de la surveillance de l'exploitation en tant que membre de la haute direction avec une solide compréhension des plans d'exploitation et de la stratégie d'entreprise.
- ¹³ Expérience en matière de gouvernance des risques, y compris la supervision de l'examen annuel des principaux risques ou le repérage des principaux risques ou le suivi ou la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques.
- ¹⁴ Expérience de l'orientation stratégique et de la croissance d'une organisation.
- ¹⁵ Expérience dans le domaine des technologies de l'information et des systèmes de sécurité des données.

Durée du mandat des administrateurs et diversité au conseil

Six des douze candidats aux postes d'administrateurs d'Enbridge, soit 50 %, sont des femmes, dont une est notre présidente du conseil et deux sont présidentes d'un comité du conseil. Six des douze candidats aux postes d'administrateurs d'Enbridge, soit 50 %, s'identifient comme membres d'un groupe ethnique ou racial sous-représenté. La durée moyenne du mandat de nos administrateurs actuels s'établit à environ 4,75 années. Il a été demandé aux administrateurs s'ils s'identifiaient comme un Autochtone, une personne handicapée, un membre d'une minorité visible ou un membre de la communauté 2SLGBTQ+. Un total de 58 % des candidats aux postes d'administrateurs s'identifient comme un membre d'un de ces groupes.

Mandats parallèles au sein de comités de rémunération et participation d'initiés

En 2023, aucun candidat à un poste d'administrateur ne siège au même conseil d'une autre société ouverte ou fermée qu'un autre candidat à un poste d'administrateur.

POINT 2 : Nomination de notre auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») a été nommé notre auditeur à notre assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 3 mai 2023. Si le mandat de PwC est reconduit, PwC sera notre auditeur jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. PwC (auparavant Price Waterhouse) est notre auditeur depuis 1992 et l'auditeur de Pipelines Enbridge Inc., notre filiale, depuis 1949.

Des représentants de PwC devraient être présents à l'assemblée et, s'ils le souhaitent, ils auront la possibilité de faire une déclaration et pourront répondre à des questions.

Le conseil, selon la recommandation du comité d'audit, des finances et des risques (« CAFR »), propose la reconduction du mandat d'auditeur de PwC et vous recommande de voter pour de PwC à titre d'auditeur et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération. Vous pouvez voter pour la nomination de notre auditeur ou vous abstenir de voter.

PwC est un cabinet d'audit participant au Conseil canadien sur la reddition de comptes, conformément au *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Indépendance de l'auditeur

L'indépendance de l'auditeur est un élément essentiel de l'intégrité de nos états financiers, et PwC a confirmé son indépendance au sens des règles en valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables.

Nous sommes assujettis à la réglementation en valeurs mobilières canadienne (*Règlement 52-110 et Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (« IG 58-201 »)), à la

loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (« Sarbanes-Oxley ») et aux règles en matière de comptabilité et de gouvernance adoptées par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») en vertu de Sarbanes-Oxley, qui précisent certains services que l'auditeur externe ne peut pas fournir.

Bien que nous respectons ces règles canadiennes et américaines, nous sommes d'avis que notre auditeur externe peut de manière plus efficace et plus économique assurer la prestation de certains services non liés à l'audit, notamment l'observation fiscale. Afin de préserver l'indépendance de l'auditeur, le CAFR doit approuver au préalable tous les services liés et non liés à l'audit. Il est en outre chargé de la surveillance du travail d'audit de PwC.

Le CAFR effectue un examen du cabinet d'audit de la société chaque année et fait une recommandation au conseil. En 2023, pour reformuler sa recommandation au conseil, le CAFR a examiné attentivement les éléments suivants :

- le plan d'audit annuel,
- l'étendue du travail à fournir,
- le caractère raisonnable des honoraires proposés, et
- les compétences, l'indépendance, l'expertise et le rendement de l'auditeur externe.

Cet examen comprend des déclarations écrites officielles qui décrivent les liens entre l'auditeur, les membres de son groupe et Enbridge susceptibles de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur. Pour de plus amples renseignements, il y a lieu de se reporter au rapport du comité d'audit, des finances et des risques à la page 60.

Le CAFR veille également à ce que l'associé en audit principal soit remplacé après cinq ans consécutifs, conformément aux exigences réglementaires et professionnelles applicables. L'associé en audit principal de la société a été remplacé après l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le CAFR a adopté une politique en vertu de laquelle le CAFR doit approuver préalablement tous les services devant être fournis par l'auditeur externe de la société, que ces services soient ou non des services d'audit ou des services non liés à l'audit. Cette politique interdit à la société d'attribuer à l'auditeur des contrats pour la prestation des services non liés à l'audit suivants :

- tenue de livres ou autres services se rapportant aux registres comptables et aux états financiers;
- conception et mise en œuvre de systèmes d'information financière;
- services d'évaluation ou d'expertise, avis quant au caractère équitable ou rapports sur les contributions en nature;
- services d'actuariat;
- services d'impartition de l'audit interne;
- fonctions de gestion ou ressources humaines;
- services de courtier en valeurs, de conseiller en placement ou services bancaires d'investissement;
- services juridiques; et

- services d'experts non liés à l'audit.

Le CAFR a également adopté une politique qui interdit à la société d'engager (notamment à titre d'employé à temps plein ou d'entrepreneur) dans un rôle de supervision de la présentation de l'information financière quelque employé ou associé actuel ou ancien de son auditeur externe qui a fourni des services d'audit, d'examen ou d'attestation à l'égard des états financiers de la société (y compris les états financiers de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis et de ses entités émettrices importantes) au cours de la période de douze mois précédant la date du début de l'audit annuel courant.

La politique interdit en outre l'embauche d'un ancien associé de l'auditeur externe de la société qui reçoit des prestations de retraite du cabinet, sauf si ces prestations de retraite sont fixes, ne dépendent pas du bénéfice du cabinet et sont entièrement capitalisées. Dans tous les cas, l'embauche d'un associé ou employé ou d'un ancien associé ou employé de l'auditeur indépendant est subordonnée à l'approbation conjointe de l'associé principal responsable de la mission et du vice-président principal et chef comptable de la société. Vous pouvez trouver de l'information sur les rôles et responsabilités du CAFR à compter de la page 60 de la présente circulaire.

Services de l'auditeur externe - Honoraires

Le tableau suivant fait état de tous les services rendus par l'auditeur de la société, PwC, par catégorie, ainsi que les honoraires correspondants qui sont facturés par l'auditeur à l'égard de chaque catégorie de services pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

	2023 (\$ CA)	2022 (\$ CA)	Description des catégories d'honoraires
Honoraires d'audit	15 860 000	16 018 000	Représentent le total des honoraires pour des services d'audit.
Honoraires pour services liés à l'audit	1 283 000	476 000	Représentent le total des honoraires pour les services de certification et services connexes fournis par l'auditeur de la société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la société et qui ne sont pas compris dans « Honoraires d'audit ». Au cours des exercices 2023 et 2022, les services fournis dans cette catégorie comprenaient entre autres le contrôle préalable dans le cadre de placements par voie de prospectus.
Honoraires pour services fiscaux	1 850 000	1 555 000	Représentent le total des honoraires pour des services professionnels rendus par l'auditeur de la société en matière d'observation des règles fiscales, de conseils en fiscalité et de planification fiscale.
Autres honoraires	315 000	347 000	Représentent le total des honoraires pour les produits et services fournis par l'auditeur de la société autres que les services déclarés dans les catégories « Honoraires d'audit », « Honoraires pour services liés à l'audit » et « Honoraires pour services fiscaux ». Au cours des exercices 2022 et 2023, ces honoraires comprennent les honoraires liés au travail de traduction.
Total des honoraires	19 308 000	18 396 000	

Vote requis pour l'approbation :

La nomination de PwC à titre d'auditeur d'Enbridge et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération nécessitent le vote affirmatif de la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter « POUR » la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., à titre d'auditeur indépendant de la société, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération.

POINT 3 : Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction

Nous offrons aux actionnaires l'occasion de voter sur la résolution à caractère non obligatoire portant approbation de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la présente circulaire, habituellement appelé un « vote consultatif sur la rémunération ». Puisqu'il s'agit d'un vote consultatif, le conseil ne sera pas lié par les résultats. Le conseil tiendra toutefois compte des résultats de ce vote ainsi que des autres commentaires des actionnaires et des pratiques exemplaires en matière de rémunération et de gouvernance au moment d'évaluer la démarche de la société en matière de rémunération de nos membres de la haute direction visés.

Nous vous prions d'examiner l'analyse de la rémunération qui figure dans la présente circulaire, à compter de la page 75, au moment d'exercer votre vote. Le conseil est d'avis que le programme de rémunération de la haute direction qui a été mis en œuvre atteint l'objectif de maximiser la valeur à long terme pour les actionnaires tout en attirant, en motivant et en maintenant en fonction les personnes les plus compétentes. La société reconnaît que la bonne structure de rémunération de la haute direction est essentielle à la gestion des risques et à la motivation des membres de la haute direction visés de la société. La société estime que sa démarche en matière de rémunération de la haute direction est juste et équilibrée et qu'elle permet de veiller à ce que les intérêts des membres de la haute direction visés soient conformes aux intérêts des actionnaires à long terme.

Nous avons tenu des votes consultatifs sur notre démarche en matière de rémunération de la haute direction à chaque assemblée annuelle des actionnaires depuis 2011. Les résultats du vote pour les trois derniers exercices figurent dans le tableau ci-après.

Vote consultatif sur la rémunération	2023	2022	2021
Votes « en faveur »	90,75 %	90,41 %	92,51 %

Vous serez prié de voter pour ou contre notre démarche en matière de rémunération de la haute direction, ou vous pourrez vous abstenir de voter, par voie de la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU, à des fins consultatives et sans que soient diminués les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire d'information de la direction d'Enbridge Inc. datée du 5 mars 2024 remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires 2024.

Le conseil tiendra compte des résultats du vote dans le cadre de son examen des futures politiques et questions de rémunération. Nous examinerons également le niveau d'intérêt des actionnaires et les commentaires reçus et étudierons le meilleur moyen et le meilleur moment pour la sollicitation de commentaires de nos actionnaires à l'égard de notre démarche en matière de rémunération de la direction à l'avenir.

Vote requis pour l'approbation :

Pour être adoptée, la résolution consultative sur la rémunération doit être approuvée à au moins la majorité des voix dûment exprimées à l'assemblée.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter « POUR » le vote consultatif portant approbation de notre démarche en matière de rémunération de la haute direction comme il est indiqué dans la présente circulaire.

POINT 4 : Propositions d'actionnaires

Vous voterez sur deux propositions d'actionnaires qui ont été soumises à des fins d'examen à l'assemblée. Le texte intégral des propositions et des déclarations à l'appui, ainsi que les recommandations du conseil d'administration, figurent à l'annexe A de la présente circulaire.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter « CONTRE » les deux résolutions relatives aux propositions d'actionnaires.

Propositions pour l'assemblée 2025

Enbridge est assujettie aux dispositions de la LCSA à l'égard des propositions d'actionnaires. Comme le prévoit la LCSA, le simple fait de soumettre une proposition d'actionnaires ne garantit pas son inclusion dans la circulaire d'information de la direction.

Les propositions d'actionnaires soumises aux termes des dispositions applicables de la LCSA qu'un actionnaire a l'intention de présenter à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2025 (l'« assemblée 2025 ») et qu'il souhaite soumettre à l'examen à des fins d'inclusion dans la circulaire d'information de la direction d'Enbridge pour l'assemblée 2025 doivent être reçues dans le délai prescrit par la LCSA et son règlement d'application et **au plus tard à 17 h (heure normale des Rocheuses) le 8 février 2025**. Ces propositions doivent également respecter toutes les dispositions applicables de la LCSA et de son règlement d'application. L'assemblée 2025 devrait avoir lieu en mai 2025.

Toutes les propositions d'actionnaires doivent être envoyées par la poste à notre secrétaire l'adresse Enbridge Inc., 425 1st Street SW, bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8 ou par courriel à l'adresse CorporateSecretary@enbridge.com et reçues dans les délais indiqués ci-dessus.

Comme il est décrit ci-après à la rubrique « Règlement administratif relatif au préavis », aux termes du règlement administratif n° 2 d'Enbridge, si un actionnaire a l'intention de soumettre une candidature à un poste d'administrateur d'Enbridge à l'assemblée annuelle des actionnaires, autrement qu'aux termes d'une proposition d'actionnaire, cette candidature doit respecter les procédures prévues dans le règlement administratif, notamment en remettant un avis écrit en bonne et due forme en temps opportun.

Autres points à l'ordre du jour

À la date de la présente circulaire, le conseil et la direction n'ont pas connaissance de quelque autre question dont l'assemblée peut être saisie.

Résultats des votes

Nous afficherons les résultats des votes de cette année et les autres points à l'ordre du jour sur notre site Web (enbridge.com) et sur les sites Web sedarplus.ca et sec.gov après l'assemblée.



39

Gouvernance

- 40 Nos pratiques en matière de gouvernance
- 41 Une culture d'éthique commerciale
- 43 Le rôle du conseil
- 45 *Surveillance des risques (y compris la durabilité et la cybersécurité)*
- 49 Indépendance
- 49 Agir à titre d'administrateur
- 53 Efficacité du conseil
- 54 Diversité, équité et inclusion
- 56 Notre démarche en matière de capital humain (gestion du capital humain)
- 57 Durabilité et ESG
- 58 Relations avec les actionnaires
- 59 Comités du conseil
- 68 Rémunération des administrateurs
- 73 Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction
- 73 Autres informations

Gouvernance

Nos pratiques en matière de gouvernance

Chez Enbridge, nous croyons fortement en une solide gouvernance durable qui promeut les intérêts à long terme de nos actionnaires, renforce l'imputabilité de notre conseil et de la direction et aide à accroître la confiance du public en la société.

Voir la rubrique « Faits saillants en matière de gouvernance » à la page 3.

Réglementation, règles et normes

Enbridge est un « émetteur privé étranger » en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable des États-Unis. Par conséquent, Enbridge est autorisée à suivre les pratiques de son pays d'origine plutôt que de devoir satisfaire à certaines exigences de gouvernance énoncées dans les règles du NYSE, à la condition que nous signalions toute différence importante entre nos pratiques de gouvernance et celles exigées par le NYSE. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements concernant ces différences sur notre site Web (enbridge.com).

Nous avons adopté un système complet de gérance, de responsabilité et d'imputabilité qui est conforme aux exigences canadiennes et américaines applicables, notamment :

- l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et le *Règlement 52-110*;
- les exigences de la LCSA; et
- des lignes directrices en matière de gouvernance du NYSE et de la TSX.

Principaux documents relatifs à la gouvernance

Notre cadre de référence en matière de gouvernance se trouve dans nos principes et lignes directrices en matière de gouvernance (nos « lignes directrices en matière de gouvernance »), notre déclaration d'éthique professionnelle et dans les chartes écrites de notre conseil, de chacun des cinq comités du conseil, du président et chef de la direction et du président du conseil. Nos statuts et règlements administratifs énoncent également certaines questions qui régissent nos activités commerciales.

Tous les documents qui suivent peuvent être consultés sur notre site Web (enbridge.com) :

- clauses de prorogation et certificats modificateurs
- règlement administratif n° 1
- règlement administratif n° 2 (politique relative au préavis)
- déclaration d'éthique professionnelle
- principes et lignes directrices en matière de gouvernance (y compris la politique relative au vote à la majorité des voix)
- charte du conseil
- charte de chacun des cinq comités permanents du conseil
- charte du président du conseil
- charte du président et chef de la direction
- politique de récupération de la rémunération incitative
- politique en matière de contributions politiques
- convention relative au régime de droits des actionnaires (2023)
- politique de dénonciation

Règlement administratif relatif au préavis

Le règlement administratif n° 2 d'Enbridge énonce des exigences relatives à la remise de préavis des candidatures aux postes d'administrateurs (le « règlement administratif relatif au préavis »).

Le règlement administratif relatif au préavis a été adopté par le conseil le 2 décembre 2014 et confirmé par les actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 6 mai 2015. Le règlement administratif relatif au préavis vise à donner aux actionnaires, aux administrateurs et aux membres de la direction d'Enbridge des lignes directrices quant à la mise en candidature des administrateurs. Le règlement administratif relatif au préavis encadre la manière dont la société doit fixer une date limite à laquelle les actionnaires de la société doivent soumettre des candidatures aux postes d'administrateurs de la société avant une assemblée annuelle ou extraordinaire des actionnaires, et établit l'information qu'un actionnaire doit inclure dans son avis en bonne et due forme à la société. Conformément au règlement administratif relatif au préavis, si un actionnaire a l'intention de soumettre une candidature à un poste d'administrateur d'Enbridge à l'assemblée, autrement que conformément à une proposition d'actionnaire, cette candidature doit respecter les procédures prévues dans le règlement administratif relatif au préavis, y compris la remise d'un avis écrit en temps opportun.

L'avis d'un actionnaire qui propose une candidature n'est remis en temps opportun que si les conditions suivantes sont respectées :

- dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, l'avis est remis au moins 30 jours avant la date de l'assemblée (au plus tard à 17 h (HAR) le 8 avril 2024 dans le cas de l'assemblée); étant entendu, toutefois, que si l'assemblée doit avoir lieu moins de 50 jours (la « date de l'avis ») après la date de la première annonce publique de la date de l'assemblée, l'avis doit être remis au plus tard à la fermeture des bureaux le 10^e jour qui suit la date de l'avis; et
- dans le cas d'une assemblée extraordinaire (qui n'est pas aussi une assemblée annuelle) des actionnaires convoquée aux fins d'élire des administrateurs (qu'elle soit ou non aussi convoquée à d'autres fins), au plus tard à la fermeture des bureaux le 15^e jour qui suit la date de la première annonce publique de la date de l'assemblée.

L'avis d'un actionnaire qui propose un candidat n'est en bonne et due forme écrite que si l'information précisée dans le règlement administratif relatif au préavis concernant l'actionnaire qui propose un candidat et la personne que propose l'actionnaire qui propose un candidat à l'élection à un poste d'administrateur (un « candidat proposé »), y est indiquée ou jointe, selon le cas, et y est joint également le consentement écrit dûment signé par le candidat proposé quant à sa candidature à l'élection au conseil et à l'acceptation d'un mandat d'administrateur de la société, s'il est élu. Un tel avis doit être dûment mis à jour et complété, au besoin, afin que l'information qui y est ou qui doit y être indiquée demeure véridique et exacte à la date de référence pour l'assemblée.

Conformément au règlement administratif relatif au préavis, l'avis ne peut être donné qu'en mains propres ou que par courrier électronique, et n'est réputé avoir été donné et fait qu'au moment de sa remise en mains propres au secrétaire de la société, à l'adresse suivante : Secrétaire, 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada, T2P 3L8, ou que lorsqu'il est envoyé par courrier électronique au secrétaire à l'adresse de courrier électronique CorporateSecretary@enbridge.com; il est entendu que, si la livraison ou communication électronique est faite un jour qui n'est pas un jour ouvrable ou après 17 h (heure de Calgary) un jour ouvrable, la livraison ou communication électronique est réputée avoir été faite le jour ouvrable suivant.

Le président de l'assemblée a le pouvoir et l'obligation d'établir si une candidature a été faite conformément ou non aux procédures énoncées dans le règlement administratif relatif au préavis et, si une mise en candidature n'a pas été faite conformément à celles-ci, de déclarer que la candidature irrégulière doit être rejetée. Le conseil peut, à sa seule appréciation, renoncer à l'application de quelque exigence du règlement administratif relatif au préavis. Un exemplaire du règlement administratif relatif au préavis d'Enbridge peut être consulté sur notre site Web (enbridge.com).

Une culture d'éthique commerciale

Une solide culture d'éthique commerciale est essentielle au sein d'Enbridge. Notre déclaration d'éthique professionnelle énonce officiellement nos attentes applicables à toutes les personnes au sein d'Enbridge et de nos filiales, y compris à nos administrateurs, à nos membres de la direction, à nos employés et à nos travailleurs occasionnels, ainsi qu'aux conseillers et entrepreneurs dont Enbridge a retenu les services.

La déclaration d'éthique professionnelle décrit nos attentes dans divers domaines, notamment :

- le respect de la législation, des règles et des politiques applicables;
- la façon d'éviter les conflits d'intérêts, y compris des exemples de types acceptables de cadeaux et d'activités de divertissement;
- la façon d'éviter les crimes financiers comme la corruption, les sanctions, le blanchiment d'argent et les violations des droits de la personne;
- l'acquisition, l'utilisation et l'entretien convenables des actifs (y compris les ordinateurs et les appareils de communication);
- la confidentialité des données, la gestion des registres et dossiers, les renseignements exclusifs, confidentiels et privilégiés;
- la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement;
- l'interaction, notamment avec les propriétaires fonciers, les clients, les actionnaires et les employés; et
- un milieu de travail respectueux, exempt de harcèlement.

La version actuelle de la déclaration d'éthique professionnelle peut être consultée sur notre site Web. Nous avons l'intention de satisfaire aux exigences de présentation de l'information prévues à la rubrique 5.05 du formulaire 8-K concernant les modifications aux dispositions de la déclaration d'éthique professionnelle et les renonciations à celles-ci en affichant ces renseignements sur notre site Web (enbridge.com).

Dès l'embauche au sein d'Enbridge et chaque année par la suite, tous les employés et travailleurs occasionnels actifs d'Enbridge sont tenus d'assister à la formation obligatoire relative à la déclaration d'éthique professionnelle, d'attester qu'ils se conforment à la déclaration d'éthique professionnelle et de divulguer tout conflit d'intérêts réel ou éventuel. Les administrateurs doivent également attester chaque année qu'ils se conforment à la déclaration d'éthique professionnelle.

À la date de la présente circulaire, environ 99,9 % des employés d'Enbridge et travailleurs occasionnels ont attesté se conformer à la déclaration d'éthique professionnelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Tous les

administrateurs qui siégeaient au conseil en date du 31 décembre 2023 ont attesté se conformer à la déclaration d'éthique professionnelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Nous avons continué d'élaborer et de maintenir des programmes de conformité dans divers secteurs de risque, notamment la lutte contre la corruption, la concurrence/l'antitrust, la commercialisation de l'électricité, la gestion du risque de tiers, le code de conduite de la Federal Energy Regulatory Commission et les violations des droits de la personne.

Au moyen de son programme de formation relatif à la déclaration d'éthique professionnelle annuel en ligne, Enbridge fait part de ses attentes selon lesquelles quiconque travaille pour Enbridge a le devoir de signaler les manquements à l'éthique, les activités illégales présumées et/ou toutes les questions de conformité (y compris les manquements soupçonnés à la déclaration d'éthique professionnelle) en temps opportun.

Traitement des conflits d'intérêts et opérations avec des personnes liées

Si un administrateur ou un membre de la direction a un intérêt important dans une opération ou une convention visant Enbridge ou s'il repère par ailleurs un conflit d'intérêts potentiel, il doit déclarer le conflit réel ou potentiel. L'administrateur qui a un intérêt important ou un conflit réel ou potentiel doit s'abstenir de voter sur la question à une réunion du conseil au cours de laquelle la question est examinée. Cette façon de faire est conforme aux exigences de la LCSA.

Pour prendre des décisions quant à l'indépendance des administrateurs, le conseil examine les opérations avec des personnes liées, en s'appuyant sur les questionnaires remplis chaque année par les administrateurs et les dirigeants de la société. Aux fins de ce qui précède, une « opération avec une personne liée » est une opération dans le cadre de laquelle la société a été ou est un participant et dont le montant dépasse 120 000 \$ US, et dans laquelle une personne liée ou aura un intérêt important direct ou indirect, et une « personne liée » s'entend i) d'un administrateur, d'un candidat à un poste d'administrateur ou d'un membre de la haute direction de la société; ii) d'un membre de la famille immédiate d'un administrateur, d'un candidat à un poste d'administrateur ou d'un membre de la haute direction, ou iii) d'un porteur véritable de plus de 5 % des actions de la société ou un membre de la famille immédiate d'un tel porteur. En 2023, aucune opération avec une personne liée n'a nécessité d'approbation ni de divulgation.

En outre, comme il est indiqué ci-dessus, conformément à la déclaration d'éthique professionnelle, tous les dirigeants et les administrateurs doivent éviter les conflits d'intérêts et divulguer quelque conflit d'intérêts réel ou potentiel. Le service de l'éthique et de la conformité de la société examine tout conflit d'intérêts réel ou potentiel divulgué pour assurer

un suivi et une divulgation appropriés. La renonciation à toute partie de la déclaration d'éthique professionnelle doit être approuvée par le chef de la direction. Pour les membres de la haute direction, les membres de la haute direction financière et les membres du conseil, une renonciation nécessite l'approbation expresse du conseil. En 2023, ni le chef de la direction ni le conseil n'a approuvé quelque renonciation à l'égard de la déclaration d'éthique professionnelle.

Opération d'initié interdite

Nos lignes directrices en matière d'opérations et de déclarations d'initiés imposent aux personnes qui entretiennent des liens particuliers avec Enbridge (y compris les initiés) des restrictions lorsqu'ils souscrivent ou vendent des actions ou d'autres titres d'Enbridge. Ces lignes directrices, conformément à nos obligations à l'égard des Bourses de valeurs, des autorités de réglementation et des investisseurs, comprennent les mesures suivantes :

- imposition de périodes d'interdiction des opérations trimestrielles et annuelles à tous les administrateurs et les membres de la direction d'Enbridge ainsi qu'à certains employés, entrepreneurs ou autres personnes qui entretiennent des liens particuliers avec Enbridge lorsque les résultats financiers sont en cours de préparation, mais n'ont pas encore été communiqués (à l'heure actuelle, ces périodes commencent le premier jour qui suit la fin de chaque trimestre ou exercice et se terminent à la clôture des opérations le premier jour de séance qui suit la diffusion d'un communiqué de presse faisant état de nos résultats financiers pour la fin de ce trimestre ou cet exercice ou qu'un formulaire 10-Q ou un formulaire 10-K, le cas échéant, est déposé auprès de la SEC);
- dans le cas des administrateurs et des membres de la haute direction, une obligation de faire autoriser au préalable toutes les souscriptions ou ventes proposées de titres d'Enbridge auprès du bureau du secrétaire de la société;
- l'interdiction, pour tous les administrateurs, membres de la direction, employés ou entrepreneurs d'Enbridge et de ses filiales et les autres personnes ayant un lien particulier avec Enbridge et ses filiales, de souscrire ou de vendre des titres d'Enbridge ou de ses filiales s'ils connaissent des renseignements importants non divulgués, de divulguer des renseignements importants à toute personne avant que ces renseignements n'aient été généralement divulgués au public (sauf dans le cours normal des activités) et de faire des recommandations ou d'exprimer un avis sur le fondement de renseignements importants non divulgués quant à la souscription ou à la vente de titres d'Enbridge et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis; et
- l'interdiction, pour tous les administrateurs, membres de la direction, employés et entrepreneurs d'Enbridge et de ses filiales, d'effectuer des opérations de couverture, des ventes à découvert et d'autres opérations sur dérivés

visant des titres d'Enbridge et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis.

Politique de dénonciation et procédures de signalement

Notre politique de dénonciation et nos procédures de signalement contribuent à perpétuer nos valeurs supérieures et à préserver notre culture d'éthique commerciale. Il y a quelques années, nous avons mis en œuvre des procédures de dénonciation pour protéger l'intégrité de nos mécanismes comptables, d'audit et financiers et mis à jour ces procédures périodiquement au besoin.

Les plaintes au sujet d'irrégularités financières ou comptables, de conduites contraires à l'éthique ou de toute autre question de conformité (y compris les manquements présumés à la déclaration d'éthique professionnelle) peuvent être faites de manière anonyme au moyen du service d'assistance téléphonique en matière d'éthique. Le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique permet l'envoi de rapports anonymes et confidentiels par téléphone à un numéro sans frais, par message texte et au moyen d'un système de signalement sur le Web. Le service d'assistance téléphonique en matière d'éthique est administré par un fournisseur de services tiers indépendant. Des copies de tous les rapports reçus au moyen du service d'assistance téléphonique en matière d'éthique qui justifient une enquête sont remises au président du comité d'audit, des finances et des risques.

Au moins une fois par trimestre (ou plus souvent dans le cas d'une question urgente), le chef de la conformité présente un rapport sur toutes les questions sérieuses au comité d'audit, des finances et des risques sur des questions relevant de son mandat. Les rapports trimestriels au comité d'audit, des finances et des risques comprennent également des renseignements au sujet de toute autre question de conformité importante qui a été portée à l'attention du service de conformité et d'éthique d'Enbridge grâce à des enquêtes de conformité trimestrielles. Le comité d'audit, des finances et des risques détermine alors la manière de régler les questions ou les plaintes portées à son attention. Les comités peuvent embaucher des conseillers indépendants (p. ex. des conseillers juridiques externes et des auditeurs indépendants) pour les aider à enquêter sur une question et à la résoudre.

Le rôle du conseil

Le conseil est le premier responsable de la gouvernance au sein d'Enbridge, et de la gérance de la société. Il a pleins pouvoirs de surveillance de la gestion de nos activités commerciales et il s'acquitte de bon nombre de ses responsabilités par l'intermédiaire des cinq comités du conseil permanents :

- comité d'audit, des finances et des risques;
- comité de durabilité;

- comité de gouvernance;
- comité des ressources humaines et de la rémunération; et
- comité de sécurité et de fiabilité.

Principales responsabilités

Dans le cadre de sa responsabilité de gérance, le conseil a les responsabilités suivantes :

- nommer le président et chef de la direction, évaluer son rendement, approuver la nomination des membres de la haute direction et ratifier la nomination des autres dirigeants;
- s'assurer que des processus soient en place pour la planification de la relève, y compris les nominations, la formation et la surveillance de la haute direction (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Planification de la relève » à la page 44);
- adopter un processus de planification stratégique, examiner et approuver notre plan stratégique, surveiller et orienter notre progression (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Planification stratégique » à la page 44);
- s'assurer que des processus soient en place pour repérer et comprendre les principaux risques auxquels notre entreprise fait face et s'assurer que des systèmes appropriés soient en place pour surveiller, gérer et limiter ces risques (pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Surveillance des risques » à la page 45);
- veiller à ce que des processus soient en place pour surveiller et maintenir l'intégrité de nos systèmes de contrôle interne et d'information de gestion;
- veiller à ce que le président et chef de la direction et les membres de la haute direction favorisent une culture de sécurité, d'intégrité, de respect, d'inclusion et de haute performance à l'échelle de la société;
- établir la démarche de la société en matière de gouvernance, y compris nos lignes directrices en matière de gouvernance; et
- superviser les communications avec les actionnaires, la communication de l'information au public et les communications de la société.

Le conseil est chargé de la surveillance des domaines fondamentaux indiqués ci-dessus et de la supervision des opérations financières d'entreprise, y compris les changements à la structure du capital, les budgets annuels et les plans de financement, la politique en matière de dividendes, les nouveaux financements, les états financiers et le rapport de gestion et les politiques relatives à la délégation de pouvoirs de la société. De plus, le conseil examine et approuve les initiatives, les investissements et les opérations pouvant avoir une incidence importante sur la société. Le conseil approuve et surveille également la

conformité aux principales politiques et procédures qui régissent la société et son exploitation.

Les responsabilités du conseil sont décrites dans les chartes du conseil qui sont jointes à l'annexe B de la présente circulaire. Ces chartes ont été rédigées par la direction avec l'aide du comité de gouvernance et approuvées par le conseil, qui les examine chaque année et les met à jour au besoin.

Le conseil délègue les fonctions de gestion courante d'Enbridge au président et chef de la direction et à la haute direction, le conseil devant toutefois approuver certaines activités (comme les grandes dépenses en immobilisations, les ententes de financement par emprunts et par actions et les acquisitions et aliénations importantes).

Le conseil élabore des descriptions de poste pour le président de chaque comité. Ces descriptions font partie de la charte de chaque comité et sont revues chaque année. Le comité de gouvernance définit la division des tâches entre le conseil et le président et chef de la direction

La charte du conseil, la charte de chacun des comités du conseil et la charte du président du conseil peuvent être consultées sur notre site Web (enbridge.com).

Planification de la relève

Le conseil est investi de la responsabilité :

- de nommer le président et chef de la direction, d'approuver la nomination des membres de la haute direction et de ratifier la nomination des autres dirigeants; et
- d'examiner une fois par année la stratégie en matière de relève pour le président et chef de la direction et les plans de relève pour les postes de haute direction.

Le conseil délègue la responsabilité de l'examen de nos politiques et procédures en matière d'emploi, de planification de la relève et de rémunération (y compris la rémunération de la direction) au comité des ressources humaines et de la rémunération.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est également investi de la responsabilité :

- en collaboration avec le président du conseil et en tenant compte des commentaires de membres du conseil, de recommander à l'approbation du conseil un plan de succession du chef de la direction;
- de veiller à ce que des programmes adéquats soient en place pour la planification de la relève, la gestion du perfectionnement et la fidélisation du personnel;
- de surveiller le rendement de la haute direction;
- de surveiller les programmes liés au capital humain et aux ressources humaines;
- de surveiller la conception de nos programmes de rémunération;

- de superviser notre stratégie en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité, y compris de surveiller nos progrès à cet égard; et
- de faire rapport au conseil sur les questions de structure organisationnelle et de planification de la relève.

Enbridge a un processus de planification de la haute direction exhaustif pour les membres de la haute direction et le chef de la direction. Le chef de la direction prépare un aperçu des rôles de vice-présidents directeurs, en indiquant les compétences et l'expertise requises pour chaque poste et les points forts du dirigeant actuellement en poste. Il examine également des objectifs annuels, y compris des plans de perfectionnement pour chaque dirigeant et les présente au conseil.

Le chef de la direction repère les futurs candidats éventuels pour des postes de vice-présidents directeurs et soumet les candidatures au conseil à des fins de discussion. Chaque candidat est évalué selon ses aptitudes et son expérience ainsi que les compétences nécessaires à la promotion au niveau de haute direction. Des occasions de perfectionnement sont également définies afin que chaque candidat puisse bénéficier d'occasions éducatives et de perfectionnement, de formation et d'expérience de gestion supplémentaires ou variées. Le conseil examine chaque poste et l'évaluation du rendement ainsi que les compétences des successeurs éventuels chaque année et prend les décisions appropriées.

Planification stratégique

Le conseil supervise le mécanisme de planification stratégique de la société et est chargé d'examiner et d'approuver le plan stratégique. En tant que chef de file dans le secteur, nous maintenons une solide démarche en matière de planification stratégique. Le rôle de surveillance du conseil consiste à évaluer les occasions et les risques liés à notre stratégie actuelle ainsi qu'aux nouvelles stratégies éventuelles. Nous effectuons régulièrement des analyses de scénarios et de résilience pour notre stratégie commerciale et nos actifs et le conseil communique régulièrement avec la direction pour maintenir une supervision active et une harmonisation stratégique.

Le conseil adopte une démarche à plusieurs niveaux, tenant au moins une réunion par année consacrée exclusivement à la planification stratégique ainsi que des séances de mise à jour régulières sur la stratégie à chaque réunion du conseil régulière tout au long de l'année, ce qui permet au conseil de superviser la mise en œuvre du plan stratégique, de suivre la progression de la société par rapport à celui-ci, d'examiner tout rajustement nécessaire et d'évaluer les opérations qu'il croit susceptibles d'avoir une incidence importante sur le plan.

Mise à jour des facteurs fondamentaux

La direction élabore une vision stratégique des facteurs fondamentaux du secteur de l'énergie, de l'environnement commercial et des perspectives des parties prenantes

Collecte des commentaires du conseil

La direction discute des données fondamentales, des perspectives commerciales, des principales priorités stratégiques et des recommandations avec le conseil lors de la séance de planification à des fins de commentaires

Révision et mise à jour

La direction utilise sa vision des facteurs fondamentaux du secteur de l'énergie et de l'environnement commercial avec les commentaires du conseil pour réviser et mettre à jour le plan et les priorités stratégiques

Touche finale

La direction met la touche finale au plan stratégique avec la collaboration du conseil et par la suite met en œuvre et réalise les priorités stratégiques

Communication

La direction partage à l'externe les stratégies de l'entreprise et des unités d'exploitation, y compris lors de la conférence à l'intention de la communauté financière

Examen et surveillance du conseil

Le conseil examine les progrès quant aux priorités stratégiques et reçoit des mises à jour sur le contexte en constante évolution du secteur de l'énergie dans le cadre des réunions du conseil régulières

De plus amples renseignements sur nos priorités stratégiques figurent dans le sommaire et dans notre rapport annuel 2023 qui peut être consulté sur notre site Web (enbridge.com).

Surveillance des risques

La surveillance et gestion des risques est une fonction principale du conseil et de ses comités. Il incombe au conseil de repérer et de comprendre les principaux risques de la société et de veiller à ce que des systèmes appropriés soient mis en œuvre pour surveiller, gérer et limiter ces risques. Les comités du conseil assurent la surveillance des risques dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Chaque année, la direction prépare une évaluation des risques de l'entreprise qu'elle remet au conseil et à ses

comités, qui analyse et priorise les risques à l'échelle de l'entreprise, en soulignant les principaux risques et tendances. L'évaluation des risques de l'entreprise annuelle est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui nécessite que chaque partie de notre entreprise évalue et classe les risques en fonction de leur incidence et de leur probabilité. Nous nous efforçons de veiller à ce que des mesures d'atténuation soient dûment conçues, classées par ordre de priorité et dotées de ressources suffisantes. Notre démarche proactive en matière de gestion des risques alimente nos plans pluriannuels d'exploitation, d'intégrité et de maintenance, ainsi que notre stratégie d'entreprise. Elle permet également de s'assurer que les risques émergents soient rapidement cernés afin que nous soyons prêts à les gérer.

Afin de mieux cerner, gérer et limiter les risques, chaque comité du conseil examine les catégories de risque du rapport d'évaluation des risques d'entreprise qui se rapportent à son mandat. Les comités du conseil peuvent autoriser la mise en œuvre de systèmes afin de gérer les risques qui relèvent de leur responsabilité et en contrôler l'efficacité. Chaque comité fait rapport au conseil, qui coordonne la démarche générale de la société en matière de gestion des risques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle de chaque comité du conseil en matière de gestion des risques, il y a lieu de se reporter au tableau ci-dessous ainsi qu'à la rubrique « Comités du conseil », à compter de la page 59.

En complément de l'évaluation des risques de l'entreprise, la direction prépare un rapport annuel sur les principaux risques d'exploitation, qu'elle remet au comité de sécurité et de fiabilité, qui met en évidence les risques d'exploitation les plus importants pour Enbridge et comprend des détails supplémentaires sur les risques et leurs mesures d'atténuation. Ces renseignements permettent d'informer le conseil des incidences éventuelles des risques cernés et des mesures d'atténuation à prendre.

La direction remet des rapports au conseil à chaque réunion régulière et aide à gérer les principaux risques et à repérer les tendances.

De plus amples renseignements au sujet des risques applicables à Enbridge figurent dans notre rapport annuel 2023, qui peut être consulté sur notre site Web (enbridge.com) ainsi qu'au sedarplus.ca et au sec.gov.

Responsabilités de surveillance des risques

Conseil d'administration

Comité d'audit, des finances et des risques	Comité de durabilité	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de sécurité et de fiabilité
 <ul style="list-style-type: none"> • Processus, stratégies, politiques et pratiques se rapportant à la gestion et à l'évaluation des risques • Évaluation des risques de l'entreprise • Intégrité des états financiers et du processus de communication de l'information financière • Cybersécurité (risque financier) 	 <ul style="list-style-type: none"> • Climat et transition énergétique • Droits des Autochtones et relations avec ceux-ci et droits de la personne • Participation des parties intéressées et relations avec les gouvernements • Questions ESG et communication de l'information 	 <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de gouvernance • Nomination, formation et évaluation des administrateurs • Déclaration d'éthique professionnelle • Politique D et I du conseil 	 <ul style="list-style-type: none"> • Capital humain et rémunération • Planification de la relève • Régimes de pension, de retraite et d'épargne • Stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion 	 <ul style="list-style-type: none"> • Risques liés à la sécurité et à l'exploitation • Intégrité des installations et des pipelines • Sécurité, cybersécurité (risque d'exploitation) • Préparation en cas d'urgence • Environnement, santé et sécurité

Surveillance des questions de durabilité et ESG

La surveillance des questions de durabilité et ESG, y compris celles liées au climat, est intégrée aux responsabilités du conseil et des cinq comités de notre conseil. L'expertise de chaque comité est pertinente pour des sujets spécifiques liés aux questions de durabilité.

- Le comité de durabilité supervise notre stratégie climatique et de transition énergétique (y compris les objectifs et cibles d'émission de GES), la participation des parties intéressées et des Autochtones, la présentation de l'information relative à la durabilité et aux enjeux ESG et nos progrès par rapport à nos objectifs ESG en général.
- Le comité des ressources humaines et de la rémunération supervise l'engagement de la main-d'œuvre, la diversité, l'équité et l'inclusion et l'harmonisation des objectifs ESG avec la rémunération.
- Le comité de gouvernance supervise la composition et la diversité du conseil, l'engagement envers les actionnaires (y compris les réponses aux propositions d'actionnaires) et la gouvernance de l'entreprise.
- Le comité d'audit, des finances et des risques supervise notre évaluation annuelle des risques d'entreprise, les processus de gestion des risques et la présentation de notre information financière.
- Le comité de sécurité et de fiabilité supervise les risques liés à la sécurité et à l'exploitation (y compris les risques liés à la cybersécurité et aux changements climatiques), l'environnement, la santé et la sécurité.

Le traitement de ces questions par nos différents comités du conseil intègre efficacement les questions de durabilité et ESG dans le travail du conseil. Tout le conseil participe directement à l'amélioration de nos pratiques et de notre performance en matière de durabilité et à la manière dont nous nous positionnons afin de soutenir la transition énergétique, notamment dans le cadre de notre processus de planification stratégique annuel. Tout au long de l'année, le conseil et les comités reçoivent des mises à jour et donnent des commentaires sur nos progrès dans l'atteinte de nos objectifs et la réalisation de notre stratégie. Ces commentaires essentiels permettent d'affiner et d'améliorer constamment notre démarche.

Le processus de planification de la relève au conseil de la société est conçu pour conserver la composition de notre conseil diversifiée, efficace et compétente. Nous évaluons régulièrement la composition générale du conseil afin de maintenir cet équilibre et veiller à ce que les membres de notre conseil aient tout ce qu'il faut pour comprendre et superviser les questions de durabilité, y compris les changements climatiques et la transition énergétique. Il y a lieu de se reporter aux rubriques « Compétences et

expérience » à la page 34 et « Planification de la relève » à la page 44 pour de plus amples renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur risques liés à la durabilité, y compris les changements climatiques, ainsi que sur la gouvernance permettant de superviser et d'évaluer ces risques, il y a lieu de se reporter au rapport annuel 2023 et à notre feuille de données sur les facteurs ESG 2023 qui peuvent être consultés sur notre site Web (enbridge.com).

Surveillance de la cybersécurité et de la sécurité de l'information

La surveillance de la cybersécurité est intégrée aux responsabilités du conseil et des comités appropriés. Le comité d'audit, des finances et des risques assure la surveillance des questions de cybersécurité, particulièrement en ce qui a trait au risque financier et aux contrôles financiers, à l'intégrité des données financières et de la divulgation d'information au public et à la sécurité du cyber-environnement en ce qui concerne les données notamment numériques. Le comité de sécurité et de fiabilité est responsable de surveiller la sécurité (la sécurité physique, des données et la cybersécurité), notamment en ce qui a trait au risque d'exploitation et aux contrôles, à la sûreté, à l'intégrité et à la fiabilité de l'exploitation et à l'exploitation des actifs. La direction remet des rapports trimestriels au comité d'audit, des finances et des risques et au comité de sécurité et de fiabilité sur des questions de cybersécurité.

La cybersécurité a été reconnue comme un risque principal puisque les attaques contre les participants de notre secteur sont devenues de plus en plus complexes et fréquentes au cours des années. La direction est responsable de la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques et de la surveillance de leur performance. La fonction des services des technologies et de l'information (« services des TI »), qui comprend la technologie de l'information, la technologie opérationnelle, les données et la technologie numérique, est centralisée sous la direction du vice-président principal et chef de l'information d'Enbridge, qui compte plus de deux décennies d'expérience internationale dans le secteur de la technologie. Nous recourons également aux services de tiers indépendants pour évaluer notre programme de cybersécurité, suivons leurs recommandations et nous en servons afin d'améliorer davantage nos programmes. Le chef de la sécurité de l'information, qui relève du chef de l'information, est chargé de notre programme de cybersécurité et il supervise le centre des opérations de sécurité tous les jours de l'année, 24 heures sur 24.

Enbridge a adopté une importante politique de cybersécurité ainsi que des normes et des procédures de soutien qui décrivent la manière dont la sécurité des systèmes est gérée conformément aux exigences réglementaires. Enbridge met en œuvre un cadre de gouvernance solide conforme aux principales normes sectorielles, notamment les lignes

directrices du National Institute of Standards and Technology (« NIST ») et les lignes directrices sur la sécurité des pipelines de la Transportation Security Administration (« TSA »). Pour aider à garantir une efficacité continue, Enbridge teste fréquemment ses réseaux, notamment au moyen d'évaluations d'intrusion/de la vulnérabilité réalisées par des tiers indépendants, d'audits indépendants des contrôles de cybersécurité et de tests réguliers des processus d'intervention et de reprise en cas d'incidents liés à la cybersécurité.

Nous évaluons en permanence nos normes de cybersécurité, effectuons des tests réguliers de notre capacité à réagir et à nous redresser et surveillons les menaces éventuelles. Afin d'atténuer davantage les menaces, nous collaborons avec les gouvernements et les organismes de réglementation et prenons part à des événements externes pour apprendre et partager.

Enbridge a mis en place un solide programme de formation sur la cybersécurité et de sensibilisation à la cybersécurité. La sensibilisation à la cybersécurité est intégrée à la formation générale de l'entreprise et doit être effectuée au moment de l'embauche et chaque année par la suite. Notre personnel participe à des formations régulières de sensibilisation à la sécurité, y compris des exercices visant à développer des capacités pour repérer et signaler les courriels d'hameçonnage suspects à notre centre des opérations de sécurité. Une formation ciblée sur les utilisations acceptables est effectuée au moins une fois par année et des tests d'hameçonnage sont effectués au moins une fois par trimestre. En 2023, nous avons continué de déployer la formation sur la cybersécurité et les tests de simulation que nous administrons aux groupes à haut risque au sein de l'organisation. Un cours de formation sur la cybersécurité adapté a été mis en place pour les membres de l'équipe dans des fonctions de technologie opérationnelle et nous avons augmenté la fréquence des tests de simulation d'hameçonnage.

De plus, notre équipe de cybersécurité recourt à plusieurs couches de technologies de défense et de protection, à des experts en cybersécurité et à des mécanismes automatisés d'alerte et d'intervention pour réduire les risques pour la société.

M. Ebel, M^{me} Carter et M^{me} Madden ont obtenu le Certificat CERT en surveillance de la cybersécurité (CERT Certificate in Cybersecurity Oversight). Ce certificat, élaboré par NACD, Ridge Global et la division CERT de la Carnegie Mellon University, témoigne d'un engagement en faveur de connaissances avancées en matière de cybersécurité.

Contrôles internes

Au moins une fois par année, le conseil s'assure que nos systèmes de contrôle interne et systèmes d'information de gestion fonctionnent efficacement. Le conseil a délégué la responsabilité de l'examen de nos états financiers trimestriels et annuels au comité d'audit, des finances et des

risques, qui examine et approuve nos états financiers trimestriels et recommande à l'approbation du conseil nos états financiers annuels. Le comité d'audit, des finances et des risques est également chargé de surveiller notre fonction d'audit interne et de recevoir des rapports réguliers de la direction concernant l'efficacité des contrôles internes.

Communications de la société

Le conseil revoit et approuve toutes les principales politiques de communication de la société, notamment les lignes directrices de la société en matière de communications. Il examine et approuve également les principaux documents d'information continue de la société, notamment notre rapport annuel, notre rapport de gestion et notre circulaire d'information de la direction. Il incombe au conseil de veiller à ce que la société ait en place un programme de communication pour communiquer efficacement avec les actionnaires et les autres parties prenantes et recevoir des commentaires de ceux-ci et pour s'assurer que les renseignements présentés au public et les communications de l'entreprise respectent la législation en valeurs mobilières applicable.

Sélection des nouveaux candidats au conseil d'administration

Le comité de gouvernance fait office de comité des candidatures du conseil et, en collaboration avec le président du conseil, est responsable de la surveillance du processus de planification de la relève du conseil et des comités et doit faire des recommandations au conseil quant à la nomination de nouveaux membres du conseil et des comités.

Aux termes des lignes directrices en matière de gouvernance, le conseil doit posséder, en tant que groupe, les compétences, les aptitudes et les caractéristiques nécessaires pour élaborer et surveiller la mise en œuvre de la vision stratégique de la société et les autres qualités que le conseil détermine de temps à autre. Ces caractéristiques et qualités comprennent les connaissances, l'expérience, des normes d'éthique élevées, l'intégrité, le jugement indépendant, la compréhension de l'entreprise de la société et la volonté de consacrer suffisamment de temps aux obligations du conseil.

Le président du conseil, le président et chef de la direction et le président du comité de gouvernance, avec l'aide du vice-président directeur, Affaires extérieures, et chef du contentieux, du secrétaire et des conseillers externes, surveillent de façon continue la composition du conseil et des comités et font des recommandations au comité de gouvernance dans l'exercice de son mandat. Le comité de gouvernance examine la diversité du conseil au moins une fois par année, il mesure et évalue notamment les progrès réalisés à l'égard de nos objectifs de diversité du conseil.

Le secrétaire maintient un plan de composition du conseil qui comprend des renseignements relatifs aux administrateurs actuels ainsi qu'une liste de candidats au conseil éventuels.

Les renseignements concernant les administrateurs actuels comprennent l'expérience professionnelle, le poste, la résidence, le sexe, l'âge, la durée du mandat, la date de retraite, les autres mandats d'administrateurs, l'actionnariat, l'indépendance, la diversité et d'autres renseignements pertinents ainsi qu'une grille des compétences, qui est mise à jour une fois par année ou plus souvent, au besoin. Le président et chef de la direction, le vice-président directeur, Affaires extérieures, et chef du contentieux et le secrétaire se rencontrent régulièrement pour examiner et planifier les retraites d'administrateurs à venir, en tenant compte des facteurs pertinents, notamment les compétences, l'âge, le mandat, la résidence et la diversité des administrateurs.

À l'occasion, les services de conseillers en recrutement de cadres sont retenus pour effectuer des recherches externes pour des candidats aux postes d'administrateurs éventuels, les détails du mandat de ces consultants étant établis au moyen de discussions entre le président du conseil, le président et chef de la direction et le président du comité de gouvernance. Lorsque nous retenons les services de conseillers en recrutement de cadres, nous leur demandons de faire de la diversité des candidats une priorité.

Il incombe au président du conseil, au président et chef de la direction et au président du comité de gouvernance d'évaluer les candidats aux postes d'administrateurs aux fins de recommandation au comité de gouvernance et au conseil. Le comité de gouvernance évalue également tous les candidats recommandés par les actionnaires de la société.

Indépendance

Une majorité de nos administrateurs doivent être indépendants, au sens du Règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, des règles du NYSE et des règles et des règlements de la SEC. Nos lignes directrices en matière de gouvernance, qui peuvent être consultées sur notre site Web (www.enbridge.com), prévoient que le conseil doit être constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le conseil établit, une fois par année ou plus fréquemment, au besoin, l'indépendance de chaque administrateur au moyen d'un questionnaire détaillé annuel.

Le conseil a conclu que onze de nos douze candidats à des postes d'administrateurs, y compris le président du conseil, sont indépendants. M. Ebel n'est pas considéré comme indépendant du fait qu'il est notre président et chef de la direction. M. Tutcher, qui prendra sa retraite et ne se présentera pas à la réélection à titre d'administrateur, est également indépendant. Les cinq comités permanents du conseil sont composés entièrement d'administrateurs indépendants.

Il incombe au comité de gouvernance de s'assurer que le conseil fonctionne de façon indépendante de la direction.

Poste de président du conseil distinct de celui de chef de la direction

Enbridge sépare les postes de président du conseil et de chef de la direction. M^{me} Carter est la présidente du conseil indépendante et M. Ebel est le président et chef de la direction de la société.

Réunions des administrateurs non-membres de la direction

Aux termes de nos lignes directrices en matière de gouvernance :

- Le conseil se réunit régulièrement à huis clos sans les dirigeants de la société.
- Les administrateurs non-membres de la direction tiennent des réunions régulières prévues sans les administrateurs membres de la direction et ils peuvent inviter, à leur gré, les administrateurs membres de la direction et les membres de la direction à y assister.
- Si les administrateurs non-membres de la direction comprennent un administrateur qui n'est pas indépendant aux termes des règles des Bourses de valeurs applicables, la société doit fixer, au moins une fois par année, une réunion des administrateurs indépendants uniquement.

Pour favoriser le leadership et les libres discussions entre les administrateurs indépendants, les administrateurs indépendants ont également l'occasion de tenir des réunions à huis clos, au besoin.

En 2023, les administrateurs se sont réunis à huis clos après chaque réunion régulière du conseil et des comités. Les administrateurs se sont également réunis à huis clos sans le président et chef de la direction (le seul administrateur non indépendant) à chaque réunion du conseil régulière prévue.

Conseillers externes et autres tiers

Pour aider le conseil à fonctionner de manière indépendante de la direction, les comités du conseil peuvent, lorsqu'ils le jugent à propos, rencontrer des conseillers externes et des employés d'Enbridge sans la présence de membres de la direction. Le conseil et les comités du conseil peuvent également embaucher, aux frais d'Enbridge, des conseillers indépendants, au besoin.

Agir à titre d'administrateur

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs travaillent dans l'intérêt véritable de la société et ils ont une obligation de diligence tant dans leurs fonctions décisionnelles que dans leurs fonctions de surveillance. Le comité de gouvernance a établi des lignes directrices qui énoncent les attentes à l'égard des administrateurs, notamment la présence aux réunions, les compétences financières et le comportement éthique.

Présence

Nous nous attendons à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du conseil et de comités du conseil dont ils sont membres. Le comité de gouvernance passe en revue chaque année le relevé de présence de chaque administrateur. Si l'assiduité d'un administrateur se révèle insuffisante, le président du comité et le président du conseil en discuteront et feront une recommandation sur la manière de régler la question. L'administrateur dont l'assiduité n'est toujours pas satisfaisante peut être prié de quitter le conseil. Pour obtenir des renseignements sur la présence des administrateurs, se reporter aux rubriques « Profils des candidats aux postes d'administrateurs » à compter de la page 19 et « Présence aux réunions du conseil et des comités » à la page 33.

Compétences financières

Le conseil est d'avis qu'une personne possède des compétences financières si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'une complexité comparables à celles de notre société. Le conseil a établi que tous les membres du comité d'audit, des finances et des risques possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110 et des règles du NYSE. Il a également établi que M^{me} Madden et M. Few remplissent les critères d'un « expert financier du comité d'audit » au sens de la Loi de 1934. Le conseil fonde cette conclusion sur la formation, les compétences et l'expérience de chacun des administrateurs.

Durée du mandat d'administrateur

Notre politique en matière de durée du mandat d'administrateur est énoncée dans nos lignes directrices en matière de gouvernance qui ont été mises à jour la dernière fois en novembre 2023. Aux termes des lignes directrices en matière de gouvernance, un administrateur prendra sa retraite à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires après qu'il atteint l'âge de 75 ans. Un administrateur ne peut être nommé président d'un comité du conseil au-delà de l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit son 74^e anniversaire.

Le tableau suivant fait état des dates de retraite de chaque candidat à un poste d'administrateur, s'il est élu à l'assemblée.

Date de la retraite obligatoire

2025	Pamela L. Carter
2030	Mayank M. Ashar
2031	Susan M. Cunningham, Teresa M. Madden, Steven S. Poloz, Steven W. Williams
2033	Gaurdie E. Banister
2034	S. Jane Rowe
2039	Gregory L. Ebel
2040	Theresa B.Y. Jang
2041	Jason B. Few
2056	Manjit Minhas

Autres mandats d'administrateurs

Nos administrateurs peuvent siéger aux conseils et aux comités d'autres entités ouvertes, tant que leurs fonctions externes et leurs mandats parallèles ne nuisent pas à leur capacité de faire preuve d'un jugement indépendant dans le cadre de leurs fonctions au sein de notre conseil. Tous nos candidats à des postes d'administrateurs siègent au conseil d'un maximum de trois sociétés ouvertes au total, y compris Enbridge. Les administrateurs qui siègent à notre comité d'audit, des finances et des risques ne peuvent pas siéger aux comités d'audit de plus de deux autres entités ouvertes, à moins que le conseil n'établisse que ces mandats parallèles ne compromettent pas la capacité de cet administrateur de siéger efficacement à notre comité d'audit, des finances et des risques. Se reporter à la rubrique « Profils des candidats aux postes d'administrateurs » à compter de la page 19 pour des renseignements sur les conseils des autres sociétés ouvertes auxquelles siègent chaque administrateur.

Orientation et formation continue

Le conseil reconnaît l'importance d'un bon programme d'orientation et de formation continue des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Il a délégué cette responsabilité au comité de gouvernance, qui a mis au point un programme complet à l'intention des nouveaux administrateurs.

Orientation

Chaque nouvel administrateur rencontre le président du conseil, le président et chef de la direction et la haute direction pour apprendre le fonctionnement de notre entreprise et de nos activités, et participe à des visites de nos sites et de nos installations. Les nouveaux administrateurs sont encouragés à assister à d'autres réunions des comités desquels ils ne sont pas membres au cours de leur première série de réunions du conseil dans le cadre de leur orientation.

Les nouveaux administrateurs reçoivent par voie électronique un exemplaire du manuel du conseil qui renferme :

- nos lignes directrices en matière de gouvernance et les chartes du conseil et de chacun de ses comités, du président du conseil et du président et chef de la direction;
- des renseignements sur chacun des administrateurs et membres de l'équipe de haute direction;
- une liste des membres du conseil et des comités et de toutes les dates de réunion;
- des organigrammes (de l'entreprise et de la direction);
- nos politiques en matière de gestion des risques financiers et les limites en matière de trésorerie;
- des renseignements sur les responsabilités prévues par la législation;
- des renseignements sur les programmes d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;
- nos lignes directrices en matière de déclaration d'opérations d'initiés;
- les conventions d'indemnisation;
- notre déclaration d'éthique professionnelle; et
- les principaux documents d'information publique de la société.

Formation continue

Notre programme de formation continue à l'intention des administrateurs vise principalement à fournir des renseignements relatifs à notre entreprise, à notre secteur, à notre contexte concurrentiel ainsi qu'à nos principaux risques et occasions. Nous offrons des séances de formation aux administrateurs sur des sujets stratégiques et nous les encourageons à adhérer à des associations et à des organisations susceptibles d'élargir leurs analyses et connaissances des développements dans notre secteur d'activité.

Les administrateurs peuvent également demander des exposés sur un sujet en particulier. Pendant leur mandat, les administrateurs ont des discussions avec le président du conseil, assistent à des exposés trimestriels de membres de la haute direction sur des questions stratégiques et participent à des visites de nos activités. Les séances d'information trimestrielles comprennent notamment des analyses du climat concurrentiel, de notre performance par rapport à nos pairs et d'autres développements pouvant avoir un effet important sur notre entreprise. Nous encourageons également les administrateurs à suivre des séminaires et des cours de formation à l'externe et payons des séances de formation continue données par des tiers, s'il y a lieu.

La société offre une variété de cours pour soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion et favoriser un milieu de travail inclusif. Nous avons offert à nos administrateurs une sélection de cours en ligne sur la diversité, l'équité, l'inclusion et la sensibilisation aux questions autochtones, à faire tout au long de l'année. Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection à l'assemblée ont suivi ces cours.

En outre, un groupe d'administrateurs a rencontré en 2023 certains des groupes de ressources des employés d'Enbridge pour discuter des rôles de la direction et des conseils sur des questions allant de l'avancement professionnel et du parrainage à l'inclusion, l'équité et l'égalité. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Diversité au sein de la main-d'œuvre » à la page 55 pour de plus amples renseignements sur nos groupes de ressources des employés.

Nous offrons à nos administrateurs l'adhésion à la National Association of Corporate Directors (« NACD »). En outre, M. Ashar, M^{me} Rowe et M. Williams sont membres de l'Institut des administrateurs de sociétés (« IAS »).

Le tableau ci-dessous présente les séances de formation offertes par Enbridge aux administrateurs en 2023 ainsi que les séminaires et cours de formation à l'externe auxquels ont assisté les administrateurs, de même que la présence des administrateurs.

Date	Sujet	Présenté par	Présence
7 février 2023	Discussion avec des dirigeants autochtones	Dirigeants autochtones du Canada et des États-Unis	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
2 mai 2023	Hydrogène	Enbridge Inc.	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
15 juin 2023	Discussion avec le groupe de ressources des employés ERG Prism Energy (LGBTQ2+ et alliés)	Enbridge Inc.	S. Jane Rowe
30 juillet 2023	Géopolitique et leadership au 21 ^e siècle	Amiral Jim Stavridis, USN (ret.)	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
1 ^{er} août 2023	La transition énergétique doit se faire par la transition	Arjun Murti, conseiller principal, Veriten	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
2 août 2023	Pourquoi le Mexique? Un survol des perspectives et des ambitions du pays	Jose Miguel Bejos, président du conseil et président, Mota-Engil Mexico	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
26 septembre 2023	Symposium du Conseil canadien sur la reddition de comptes – L'évolution du contexte de la fraude	Conseil canadien sur la reddition de comptes	Teresa S. Madden
27 septembre 2023	Discussion avec le groupe de ressources des employés Groupe d'employés de diverses origines ethniques (EDGE)	Enbridge Inc.	Gardie E. Banister
31 octobre 2023	Discussion avec le groupe de ressources des employés Groupe d'employés de diverses origines ethniques (EDGE)	Enbridge Inc.	Jason B. Few
31 octobre 2023	Réception pour le conseil d'administration, l'équipe de haute direction et les responsables des groupes de ressources des employés	Enbridge Inc.	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection, à l'exception de Stephen S. Poloz
Cours en ligne	L'injustice raciale s'arrête avec moi	Enbridge Inc.	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
Cours en ligne	Biais non contrôlés	Enbridge Inc.	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
Cours en ligne	Sensibilisation aux questions autochtones	Enbridge Inc.	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection
Cours en ligne	Formation sur la cybersécurité à l'intention des dirigeants	Enbridge Inc.	Tous les administrateurs qui se présentent à l'élection

Efficacité du conseil

Le conseil reconnaît qu'un processus d'évaluation robuste et constructif est essentiel à son efficacité. Le comité de gouvernance est chargé d'évaluer régulièrement le rendement du conseil et de son président, des comités du conseil et de chaque administrateur.



Évaluation du conseil et du président du conseil et évaluation individuelle par les administrateurs

Tous les administrateurs remplissent à chaque année un questionnaire confidentiel afin d'évaluer l'efficacité du conseil et du président du conseil. Le questionnaire sert surtout à formuler des commentaires constructifs concernant le rendement général et comprend notamment des questions sur :

- la composition du conseil;
- l'efficacité du conseil, des réunions du conseil, des administrateurs et du président du conseil;
- processus de planification stratégique;
- séjours de formation des administrateurs;
- les fonctions et responsabilités; et
- le mécanisme de planification de la relève, y compris la relève du chef de la direction.

Un résumé des réponses au questionnaire est remis au président du comité de gouvernance, qui soumet alors les commentaires au président du conseil. Le président du conseil soumet ensuite le résumé au conseil. Le conseil discute des résultats et élabore des recommandations pendant une table ronde à huis clos du conseil présidée par le président du conseil.

On demande également aux administrateurs de remplir un autre questionnaire confidentiel pour évaluer leurs pairs. Ils doivent tenir compte de critères comme les compétences et l'expérience, la préparation, la communication et l'interaction avec les membres du conseil et/ou la direction et leur apport général au fonctionnement du conseil. Un résumé des réponses au questionnaire est remis au président du conseil qui donne des commentaires à chaque administrateur individuellement.

Évaluations des comités du conseil

Chaque administrateur remplit également un questionnaire confidentiel pour chaque comité du conseil dont il est membre. Le questionnaire vise à favoriser la libre communication entre les membres de chaque comité du conseil sur le rendement global, la fonction, les réalisations et les points à améliorer du comité du conseil. Le questionnaire permet au conseil de s'assurer que chaque comité du conseil fonctionne efficacement et exerce ses fonctions et responsabilités décrites dans sa charte. Il comprend notamment des questions sur :

- la composition du comité du conseil;
- l'efficacité du comité du conseil, des réunions du comité du conseil et du président du comité; et
- les occasions d'optimisation des comités du conseil.

Un résumé des réponses au questionnaire est remis au président du comité de gouvernance, qui présente ensuite

les commentaires au président du conseil. Une copie est également remise au président de chaque comité du conseil. Chaque comité discute des résultats et élabore des recommandations au cours d'une réunion à huis clos du comité. Les administrateurs sont priés de faire des commentaires généraux (positifs et négatifs), sur quelque question concernant le rendement du conseil, des comités du conseil et des administrateurs. De temps à autre, le président du conseil rencontre de manière informelle chaque administrateur pour discuter du rendement du conseil, des comités du conseil et d'autres questions.

Diversité, équité et inclusion

Une main-d'œuvre diversifiée composée de personnes talentueuses ayant des idées, des forces, des antécédents et des points de vue différents est un avantage stratégique qui contribue à notre succès et qui continuera de nous faire progresser. La diversité, l'équité et l'inclusion favorisent l'innovation, la prise de meilleures décisions, l'engagement des employés et notre capacité à attirer et à maintenir en fonctions les personnes les plus compétentes. Nous avons fixé des buts en matière de diversité pour notre conseil, notre haute direction et notre main-d'œuvre, comme il est indiqué ci-après.

Diversité au sein du conseil et de la haute direction¹

En février 2015, le conseil a adopté une « politique en matière de diversité et d'inclusion » écrite qui énonce notre démarche en matière de diversité, d'équité et d'inclusion au sein de notre conseil d'administration et de la haute direction (« politique D et I du conseil »). Cette politique souligne l'importance de la diversité des compétences et de l'expérience et des autres facteurs de diversité, notamment le sexe, l'âge et l'ethnicité/la race. Le comité de gouvernance examine chaque année la politique D et I du conseil et ses objectifs pour en évaluer l'efficacité et en fait des recommandations au conseil chaque année.

En novembre 2020, la société a fixé des objectifs en matière de représentation visant une représentation d'au moins 40 % de femmes et 20 % de groupes ethniques et raciaux sous-représentés au conseil d'ici 2025. À ce moment, le conseil a souligné son engagement permanent en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en élargissant la politique D et I du conseil pour y inclure la « haute direction » (définie à ces fins comme étant le président et chef de la direction et tous les vice-présidents directeurs, vice-présidents principaux et vice-présidents qui sont également dirigeants d'Enbridge Inc.).

Nos progrès par rapport à nos objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous, à l'égard des douze candidats aux postes d'administrateurs et de la haute direction.

Objectifs de représentation au sein du conseil et de la haute direction (d'ici 2025)	Représentation au 5 mars 2024 (auto-déclaration)
Femmes	
• conseil : 40 %	• conseil : 6 de 12 (50 %)
• haute direction : 40 %	• haute direction : 13 de 37 (35 %)
Groupes ethniques et raciaux sous-représentés	
• conseil : 20 %	• conseil : 6 de 12 (50 %)
• haute direction : 28 %	• haute direction : 8 de 37 (22 %)

Le conseil, ses comités pertinents et la haute direction examinent activement s'il a été tenu compte de candidats reflétant la diversité pour des postes de haute direction ou un siège au conseil ou certains ont été nommés. En plus des groupes désignés stipulés dans la LCSA et nos objectifs de représentation des femmes et des groupes ethniques et raciaux sous-représentés, nous croyons que des aspects supplémentaires en matière de diversité sont également importants et nécessaires à l'échelle de notre organisation, notamment la diversité des points de vue, des perspectives et des expériences de vie pouvant comprendre, entre autres choses, l'éducation, la langue, l'expression de genre, l'orientation sexuelle ainsi que les valeurs et les croyances. Il est tenu compte de l'expérience professionnelle, de la formation, des compétences, des connaissances et des facteurs de diversité dans le cadre de l'identification de candidats aux postes de haute direction.

Pour de plus amples renseignements sur la diversité au sein du conseil, il y a lieu de se reporter au Sommaire à la page 3, à la rubrique « Durée du mandat des administrateurs et diversité au conseil » à la page 35 et à la rubrique « Sélection des nouveaux candidats au conseil d'administration » à la page 48.

Exigences en vertu de la LCSA

La LCSA exige la présentation de renseignements relatifs à la diversité au sein des administrateurs et des « membres de la haute direction » de quatre « groupes désignés » : les femmes, les membres de minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées.

Aux fins de la LCSA, les « membres de la haute direction » sont définis de manière à inclure le président de notre conseil (qui est un administrateur indépendant et non un membre de la direction) ainsi que nos « membres de la haute direction » au sens du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Nos « membres de la haute direction » sont composés de neuf dirigeants : notre président et chef de la direction, six vice-présidents directeurs et deux vice-présidents principaux.

¹ Les objectifs précis concernant la diversité et l'inclusion sont des objectifs ambitieux que nous prévoyons atteindre dans le respect de la réglementation étatique, locale, provinciale et fédérale, notamment la réglementation fédérale américaine et les programmes de l'Equal Employment Opportunity Commission, du Department of Labor et de l'Office of Federal Contract Compliance.

Notre représentation pour ce qui est de personnes s'identifiant à ces quatre groupes désignés, au 5 mars 2024, s'établit comme suit :

- Six (50 %) de nos douze administrateurs sont des femmes. Quatre (40 %) de nos dix « membres de la haute direction » sont des femmes.
- Six (50 %) de nos douze administrateurs s'auto-identifient en tant que membres d'une minorité visible. Trois (30 %) de nos dix « membres de la haute direction » s'auto-identifient comme un membre d'une minorité visible.
- Aucun de nos administrateurs ni « membre de la haute direction » s'auto-identifie comme un Autochtone ou une personne handicapée.

Diversité au sein de la main-d'œuvre¹

La représentation est importante. Une main-d'œuvre représentative renforce les liens et la confiance en faisant en sorte que nous comprenions mieux les besoins de nos clients, de nos partenaires et des collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités. Enbridge a une stratégie en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (« stratégie IDEA ») pluriannuelle à l'échelle de l'entreprise pour les années 2021 à 2025, guidée par trois vastes objectifs :



Mobiliser et outiller les employés

Former et outiller les gens pour qu'ils puissent établir des liens personnels, valoriser ou défendre les autres et les inclure de façon consciente.

- Nous mobilisons les employés au moyen de réseaux d'inclusion internes, augmentons la sensibilisation et la visibilité au moyen du partage d'histoires inclusives et investissons dans la formation pour renforcer la connaissance des concepts fondamentaux et le leadership exclusif.



Intégrer l'équité

Intégrer des politiques, des programmes et des pratiques qui sont justes pour tous et renforcent le respect.

- Nous intégrons des politiques et principes en matière de diversité, d'équité et d'inclusion aux principales stratégies, y compris les pratiques exemplaires aux programmes de ressources humaines, et veillons à respecter la législation fédérale, provinciale et étatique. Nous favorisons la défense des droits en investissant dans des partenariats externes stratégiques afin d'accroître l'équité pour les collectivités au moyen de l'engagement social et de la diversité des fournisseurs.



Favoriser la diversité des compétences

Rechercher, perfectionner et maintenir en fonction des personnes avec des antécédents et des perspectives divers à tous les niveaux.

- Nous comprenons la composition de notre main-d'œuvre et la disponibilité de la main-d'œuvre sur le marché du travail, intégrons les objectifs de représentation et nous veillons à ce que les pratiques d'embauche et les programmes de perfectionnement des compétences permettent une plus grande diversité.

La stratégie IDEA est complétée par un « plan d'équité » qui énonce notre engagement envers l'équité pour tous. Le plan d'équité souligne les engagements spécifiques visant à intégrer l'équité dans nos structures, nos processus et nos pratiques.

Depuis 2017, Enbridge a progressivement instauré la transparence et intégré des objectifs de représentation des femmes, des groupes ethniques et raciaux sous-représentés, des personnes handicapées et des vétérans. Les objectifs en matière de représentation reposent sur la disponibilité de la main-d'œuvre et la représentation démographique proportionnelle dans les domaines au sein desquels nous exerçons nos activités.

Objectifs de représentation au sein de la main-d'œuvre (d'ici 2025)

Création d'un environnement inclusif pour les personnes compétentes qui représente les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités grâce à l'atteinte au sein de notre main-d'œuvre de :	<ul style="list-style-type: none"> • 40 % de femmes • 28 % de groupes ethniques et raciaux sous-représentés • 6 % de personnes handicapées • 7 % de vétérans américains
---	---

Nous suivons et déclarons nos progrès à l'égard de ces objectifs au moyen d'un « tableau de bord sur la diversité » interne à l'échelle de la société. Le tableau de bord assure la transparence puisque tous les employés peuvent accéder aux données et les filtrer par niveau d'emploi, fonction et région géographique afin de voir les embauches, les promotions et les taux de roulement pour diverses catégories d'identité, y compris le sexe, la race/l'ethnicité, le statut de personne handicapée, de vétéran et de membre de la communauté 2SLGBTQ+.

Enbridge a signé les engagements énoncés par CEO Action for Diversity and Inclusion aux États-Unis et au Canada, comme l'initiative BlackNorth qui renforce notre engagement en faveur d'un changement significatif et durable. Enbridge est également membre du 30 % Club et signataire de Parité d'ici 30 qui vise à améliorer la représentation des genres et l'égalité.

¹ Les objectifs précis concernant la diversité et l'inclusion sont des objectifs ambitieux que nous prévoyons atteindre dans le respect de la réglementation étatique, locale, provinciale et fédérale, notamment la réglementation fédérale américaine et les programmes de l'Equal Employment Opportunity Commission, du Department of Labor et de l'Office of Federal Contract Compliance.

De plus, nous avons à cœur la réconciliation avec les Autochtones et nous croyons que le maintien de notre réussite repose sur notre capacité à établir et à maintenir des relations avec les communautés autochtones situées près des endroits où nous exerçons nos activités. Tous les employés et les entrepreneurs d'Enbridge sont tenus de suivre une formation de sensibilisation à la culture autochtone.

Les communications et les conversations continues tout au long de l'année célèbrent et commémorent les étapes importantes en matière de diversité et encouragent les gens à se rassembler pour faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion.

Nous nous employons à accroître les capacités de notre personnel notamment en offrant des programmes de leadership, en planifiant rigoureusement la relève pour les postes essentiels et en favorisant l'avancement professionnel et la mobilité dans l'ensemble de l'entreprise. Nous intégrons des pratiques inclusives à nos programmes de maintien en fonction et de rémunération, à notre programme de travail flexible et à d'autres avantages pour soutenir nos employés et répondre à leurs divers besoins, y compris un programme amélioré de congés parentaux lancé en 2023 qui offre jusqu'à 20 semaines de congé payé à tous les employés en Amérique du Nord et jusqu'à 32 semaines supplémentaires de congé sans solde aux employés des États-Unis. Pendant ce temps, ils bénéficient dans la même mesure des avantages sociaux dont ils bénéficiaient pendant qu'ils travaillaient.

Nous soutenons de manière proactive les dirigeants et leur enseignons à revoir leurs décisions en matière de compétences afin d'atténuer les risques de partialité aux points de décision critiques pendant la carrière d'un employé, comme l'embauche, les évaluations du rendement et la planification de la relève.

Nous avons neuf groupes de ressources des employés, qui sont dirigés par des employés et appuyés par la société et qui font ce qui suit :

- promouvoir la compréhension et le soutien des groupes historiquement sous-représentés;
- former les membres et les alliés et créer des occasions de perfectionnement pour eux; et
- promouvoir un environnement de travail diversifié et inclusif.

Nos groupes de ressources des employés sont les suivants :

- CARES — proches aidants + alliés
- Connect — employés de toutes les générations + alliés
- DAN (Diverse Abilities Network) — personnes handicapées + alliés
- EDGE (Ethnically Diverse Group of Employees) — employés de diverses origines ethniques/ raciales + alliés

- FEMINEN — femmes ingénieures et technologues + alliés
- IERG (Indigenous Employees Resource Group) — employés autochtones + alliés
- Prism Energy — membres de la communauté 2SLGBTQ+ + alliés
- VTRN — membres actifs et anciens membres des forces armées + alliés
- Women@Enbridge — femmes + alliés.

Notre démarche en matière de ressources humaines (gestion du capital humain)

Notre personnel est notre atout le plus précieux et est essentiel à notre réussite. Encourager, former, maintenir en fonction, récompenser efficacement nos employés et favoriser leur bien-être est une priorité pour nous qui nous permet de remplir notre objectif de fournir l'énergie que les gens veulent et dont ils ont besoin.

Nous voulons qu'Enbridge soit la société au premier choix pour nos employés, qu'elle demeure concurrentielle et qu'elle poursuive sa réussite aujourd'hui, demain et pour les 75 prochaines années. Par conséquent, nous avons mis en œuvre notre programme de transformation « les 75 prochaines années » pour examiner le travail que nous accomplissons, comprendre comment nous pouvons nous améliorer et mieux outiller nos équipes pour qu'elles réussissent. Pour ce faire, nous devons faire évoluer notre culture d'entreprise, simplifier les processus de travail, moderniser la prise de décisions fondées sur le risque et améliorer l'appropriation/la responsabilisation au sein de l'organisation. Ces changements sont directement liés à nos plans de croissance et de transition énergétique et sont appuyés par l'adoption d'une cinquième valeur d'entreprise en 2023 – la haute performance.

Comme toujours, nous devons attirer, former et maintenir en fonction des employés compétents qui forment une équipe énergique et fière de ce que nous faisons. Pour ce faire, nous devons notamment favoriser une culture diversifiée et inclusive où chacun se sent valorisé, respecté et relié. Nous défendons la diversité, l'équité et l'inclusion sur notre lieu de travail, en reconnaissant leur importance pour renforcer l'engagement des employés, encourager l'innovation et la créativité et améliorer nos capacités de prise de décision et de résolution de problèmes. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Diversité, équité et inclusion » à compter de la page 54 pour de plus amples renseignements sur notre stratégie en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité et nos objectifs de diversité.

De nouveaux programmes et avantages centrés sur les employés ont également été mis en œuvre, notamment un congé parental renforcé et un programme annuel de primes en actions (pour les fonctions sous le niveau de gestionnaire)

qui offre des récompenses et des mesures incitatives supplémentaires pour participer à la réussite de la société.

Notre engagement permanent en faveur de la sécurité et du bien-être demeure important. L'adoption d'une démarche proactive et globale pour soutenir le bien-être de nos employés est essentielle pour avoir une main-d'œuvre résiliente et favoriser la réussite des employés au travail, à la maison et dans leurs collectivités. Nous mettons l'accent sur tous les éléments du bien-être : physique (y compris la sécurité personnelle), mental, financier et social. Nous offrons à nos employés de la formation sur la santé mentale et de l'accès à des consultations confidentielles au moyen du programme d'aide aux employés et à leur famille. De plus, nous offrons une flexibilité quant au lieu de travail grâce à notre programme de flexibilité au travail qui encourage les visites régulières pour favoriser les liens et avons récemment ajouté de nouvelles ressources, dont l'augmentation du nombre de praticiens certifiés et l'accroissement du soutien financier dont disposent les employés afin d'obtenir l'aide nécessaire qui favorise et promeut une santé mentale positive.

Nous investissons de façon continue dans le développement personnel et le perfectionnement professionnel de nos employés puisque nous reconnaissons que leur succès est le nôtre. Nous souhaitons maximiser l'expérience professionnelle de nos employés et favoriser leur rendement à long terme en augmentant les capacités de notre personnel de diverses façons, notamment en permettant l'accès à des outils et des technologies de pointe en matière de productivité, en offrant un vaste catalogue de cours auto-dirigés (plus de 10 000 cours externes ainsi que des cours exclusifs de l'université Enbridge) et des programmes de perfectionnement du leadership accélérés, en planifiant rigoureusement la relève pour les postes essentiels et en favorisant l'avancement professionnel interne au moyen d'affectations par rotation. Cela comprend également des possibilités accrues de croissance et d'évolution dans le flux du travail en encourageant les employés à acquérir de nouvelles compétences nécessaires à nos secteurs d'activité de base et à nos nouveaux secteurs d'activité et à la transition énergétique au sens large.

Durabilité et ESG

Chez Enbridge, nous sommes inspirés par notre objectif d'alimenter la qualité de vie des gens et unis par notre vision de fournir de l'énergie dans le respect de la planète, partout où les gens en ont besoin. C'est ce qui nous pousse à être la société de livraison d'énergie de premier choix pour nos parties prenantes, appréciée en Amérique du Nord et au-delà. En remplissant notre mission, nous jouons un rôle essentiel dans le bien-être économique et social des populations du monde entier en leur donnant accès à une énergie abordable, fiable et sûre.

Pendant des décennies, nous avons adhéré à des normes élevées de responsabilité sociale d'entreprise. Nous prenons

au sérieux notre responsabilité d'exercer nos activités d'une manière éthique et socialement responsable; de protéger l'environnement et la sécurité des personnes; d'interagir avec les collectivités et les cultures au sein desquelles nous travaillons, d'apprendre d'elles, de les respecter et de les soutenir. Nos valeurs de sécurité, d'intégrité, de respect, d'inclusion et de haute performance traduisent ce qui est vraiment important pour nous en tant que société. Ces valeurs guident nos actions et nos décisions et la manière dont nous interagissons avec nos parties prenantes.

La gouvernance relative à la performance au chapitre de la durabilité et des enjeux ESG demeure une priorité pour l'avancement de nos stratégies et politiques en matière de durabilité. La surveillance de la durabilité et des enjeux ESG est complètement intégrée aux responsabilités du conseil et de nos cinq comités du conseil. De plus, nous avons harmonisé la rémunération de notre haute direction et les financements liés à la durabilité avec les stratégies de performance ESG qui sont de plus en plus adoptées dans l'ensemble de l'entreprise. Ces stratégies positionnent Enbridge en vue d'une croissance durable pour plusieurs décennies à venir.

Le cadre sur les enjeux ESG s'est avéré un outil utile pour suivre, gérer et partager les progrès réalisés par rapport aux éléments clés des risques et opportunités d'entreprise éventuels. Nous continuons à nous concentrer sur les priorités dans les domaines des émissions de GES, de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de la sécurité ainsi que sur l'amélioration de la transparence de la divulgation et de la gouvernance. Le fait de fixer des objectifs dans des domaines essentiels à nos entreprises et parties prenantes n'est qu'un des moyens que nous utilisons pour intégrer davantage la durabilité et les enjeux ESG dans la stratégie, les activités et la prise de décisions. Ces objectifs sont conçus afin de tirer parti de nos progrès et d'élargir nos efforts d'une manière qui s'adapte au contexte énergétique en évolution et aux besoins sociétaux.

Nous nous efforçons de communiquer ouvertement à nos parties prenantes une information transparente concernant notre performance au chapitre de la durabilité et des enjeux ESG. Notre rapport sur le développement durable annuel suit les pratiques exemplaires en matière de présentation d'enjeux ESG et donne des renseignements plus détaillés sur notre performance ESG. Ce rapport est établi en suivant les normes universelles du Global Reporting Initiative (« GRI »), y compris la norme applicable au secteur du pétrole et du gaz (GRI 11), qui constituent un cadre généralement reconnu pour la présentation de la performance économique, environnementale et sociale d'une organisation. Nous nous conformons volontairement aux normes du Sustainability Accounting Standard Board (« SASB ») pour les secteurs du pétrole et du gaz - services intermédiaires, des services publics et des distributeurs. Nous donnons également des mises à jour sur nos réponses aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux

changements climatiques (« GIFCC ») dans notre feuille de données sur les facteurs ESG.

Dans notre rapport sur le développement durable 2022, nous avons fait part des progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs ESG, notamment notre démarche en matière de réduction des émissions de méthane et les engagements énoncés dans notre plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones, qui renforce notre objectif de devenir un chef de file en matière de réconciliation avec les Autochtones en Amérique du Nord. Le rapport sur le développement durable détaille nos progrès par rapport à 22 engagements mesurables qui visent chacune de nos quatre entreprises principales et soutiennent notre travail vers la réconciliation. Ces rapports peuvent être consultés sur notre site Web (enbridge.com).

Pour de plus amples renseignements sur notre démarche en matière de durabilité et de questions ESG, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Sommaire » (Faits saillants en matière de durabilité et de questions ESG en 2023) à la page 9 et « Surveillance des questions de durabilité et ESG » à la page 47.

Relations avec les actionnaires

Nous croyons qu'une communication active et continue avec nos actionnaires et les autres parties prenantes de diverses façons est essentielle pour assurer la transparence, faciliter le dialogue ouvert et informé et partager notre histoire. Le diagramme qui suit présente comment nous abordons les activités visant à interagir avec nos actionnaires.



Notre principal événement à l'intention de nos actionnaires est la conférence annuelle à l'intention de la communauté financière, qui donne à la direction l'occasion d'informer la communauté financière des priorités stratégiques et des perspectives de la société. Cet événement ainsi que notre assemblée annuelle des actionnaires et les présentations trimestrielles sont diffusés sur Internet et accessibles à un

grand nombre d'investisseurs. Les présentations, les enregistrements audio et les transcriptions peuvent être consultés sur notre site Web pendant une période d'au moins 12 mois après la tenue des événements.

Les membres de notre équipe de direction, y compris notre président et chef de la direction, notre chef des finances, les présidents de nos unités d'exploitation ainsi que des représentants des services des relations avec les investisseurs et de la durabilité rencontrent également les actionnaires directement tout au long de l'année et dans le cadre de tournées de présentation aux investisseurs dans plusieurs villes et pays. De plus, nous participons également à plusieurs conférences de tiers à l'intention des investisseurs, nous avons organisé une visite de nos actifs à l'intention des investisseurs institutionnels en 2023 et nous menons de façon périodique des sondages anonymes et confidentiels sur la perception des actionnaires afin de fournir à la direction une perspective du marché.

Les pratiques commerciales axées sur les enjeux ESG demeurent un élément important de notre proposition de valeur. En 2023, nous avons continué de cibler une communication directe avec nos actionnaires, ce qui nous a permis de mettre l'accent sur notre performance de premier plan dans le secteur au chapitre de la durabilité et des enjeux ESG grâce à des investissements soutenus, à la transparence et à la progression vers l'atteinte de nos objectifs ESG, détaillés tout récemment dans le rapport sur le développement durable 2022 d'Enbridge.

En 2023, nous avons organisé notre visite guidée des actifs à l'intention des investisseurs au centre énergétique Ingleside d'Enbridge (« EIEC ») à Corpus Christi, au Texas. L'EIEC est le plus important terminal de stockage et d'exportation de pétrole brut en Amérique du Nord où Enbridge développe des investissements intégrés à faible émission de carbone qui tireront parti de l'infrastructure classique existante.

Tout au long de 2023, nous avons rencontré régulièrement des actionnaires institutionnels et des groupes d'investisseurs. Les principaux sujets de discussion étaient les suivants :

- Les actionnaires reconnaissent la vigueur de l'entreprise de base d'Enbridge pour ce qui est de son envergure et de la diversification de ses actifs d'infrastructures essentiels et de ses occasions de croissance connexes.
- Les actionnaires appuient la stratégie à faible risque, l'exposition à des produits d'exploitation contractuels prévisibles et fiables et l'exposition limitée aux marchandises.
- Les actionnaires appuient l'engagement d'Enbridge en faveur de ses priorités en matière d'allocation du capital et d'une croissance constante, ce qui favorise la croissance de ses dividendes à long terme et le solide rendement total pour les actionnaires (« RTA ») de 10 à 12 %.

- Les actionnaires apprécient l'accessibilité à la direction malgré la très grande envergure de l'entreprise et apprécient les communications ouvertes ainsi que la profondeur de l'expertise et de l'expérience au sein d'Enbridge et dans l'ensemble du secteur.
- Les actionnaires appuient l'acquisition de trois services publics de gaz aux États-Unis, qui devraient permettre une croissance à long terme à faible risque et qui ont été acquis à une évaluation historiquement intéressante.
- Les actionnaires apprécient la démarche d'Enbridge en matière de durabilité et la façon dont les enjeux ESG sont intégrés à tous les aspects de l'entreprise.

Une liste des événements et présentations à venir et passés ainsi que les documents à l'intention des investisseurs et documents déposés peuvent être consultés sur notre site Web (enbridge.com). Enbridge communique avec les actionnaires au moyen de notre site Web, où les investisseurs actuels et éventuels sont invités à communiquer avec l'équipe des relations avec les investisseurs en ligne, par lettre, par téléphone (1-800-481-2804) ou par courriel (investor.relations@enbridge.com).

Le conseil comprend également l'importance d'une communication constructive avec les actionnaires dans le cadre de sa surveillance de la société. Les actionnaires peuvent communiquer avec notre conseil, le président du conseil ou les administrateurs à l'adresse suivante ou par courriel à l'adresse : CorporateSecretary@enbridge.com.

a/s Secrétaire
Enbridge Inc.
425 – 1st Street SW, bureau 200
Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8

Comités du conseil

Notre conseil compte cinq comités du conseil permanents qui l'aident à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités :

- comité d'audit, des finances et des risques

- comité de durabilité
- comité de gouvernance
- comité de sécurité et de fiabilité
- comité des ressources humaines et de la rémunération

Le conseil a délégué certaines responsabilités à chaque comité du conseil, notamment la surveillance des risques qui relèvent du mandat de chaque comité du conseil. Nos cinq comités du conseil se composent exclusivement d'administrateurs indépendants.

M. Ebel, notre président et chef de la direction, n'est membre d'aucun comité. Avant chaque réunion du conseil, le président et chef de la direction rencontre le président du conseil pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et de toute question importante. De plus, le président du conseil et le président et chef de la direction se rencontrent périodiquement pour discuter des activités commerciales, de la stratégie et des principales questions.

Le comité de gouvernance examine régulièrement la composition des comités du conseil et recommande au conseil des changements et des affectations aux comités.

Les réunions de comités du conseil ont généralement lieu avant chaque réunion du conseil régulière prévue. Chaque comité du conseil se réunit également à huis clos, sans la présence de membres de la direction, après la réunion de comité régulière. Il rencontre également, lorsqu'il le juge à propos, des conseillers externes et/ou des membres du personnel d'Enbridge. Avant chaque réunion d'un comité du conseil, le président du comité rencontre la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et de toute question importante.

Chaque comité du conseil fait régulièrement rapport au conseil et soumet des recommandations sur certaines questions, au besoin.

Rapport du comité d'audit, des finances et des risques

Membres

Membres actuels :

Entièrement indépendants

Tous les membres possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110 et des règles du NYSE.

M^{me} Madden et M. Few remplissent les critères d'un « expert financier du comité d'audit » au sens de la Loi de 1934.



Teresa S. Madden
(présidente)



Gaurdie E. Banister



Jason B. Few



Stephen S. Poloz

Mandat

Le comité d'audit, des finances et des risques s'acquitte des obligations qui incombent à un comité d'audit d'une société ouverte et aide le conseil à surveiller l'intégrité des états financiers de la société; la conformité de la société aux exigences juridiques et de la réglementation; les compétences et l'indépendance de l'auditeur indépendant; ainsi que le rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe de la société. Le comité aide également le conseil relativement au programme de gestion, d'évaluation et de détermination des risques de la société. Le mandat complet et les responsabilités figurent dans la charte du comité d'audit, des finances et des risques, qui peut être consultée sur notre site Web (enbridge.com).

Réunions

Quatre réunions

Février, mai, juillet, octobre

Le comité d'audit, des finances et des risques tient des séances sans la présence de membres de la direction avec le chef de l'audit interne et le chef de la conformité ainsi qu'avec l'auditeur externe. Le comité tient également des réunions à huis clos sans la présence des membres de la direction avec le chef des finances et se réunit à huis clos à la fin de chaque réunion.

Avant chaque réunion, le président du comité rencontre le chef des finances pour discuter de l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes. Le président rencontre également l'associé principal de l'auditeur externe, le chef de l'audit interne et le chef de la conformité avant chaque réunion.

Faits saillants en 2023

Audit et présentation de l'information financière

- examiné et recommandé au conseil d'approuver les états financiers annuels, y compris les notes et le rapport de gestion s'y rapportant
- examiné et approuvé les états financiers intermédiaires, y compris les notes, et le rapport de gestion s'y rapportant
- examiné et recommandé au conseil d'approuver, avant leur diffusion, les documents d'information publics contenant de l'information financière auditée ou non auditée, y compris les communiqués de presse portant sur les résultats annuels et intermédiaires et le rapport annuel 2023
- reçu un rapport annuel sur les plans de retraite
- examiné le post-audit ou la lettre de recommandations renfermant les recommandations de l'auditeur externe et la réponse de la direction, y compris une évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles financiers internes
- examiné des rapports sur la position fiscale de la société
- le président du comité d'audit, des finances et des risques a examiné et approuvé les dépenses du président et chef de la direction de l'exercice précédent

Contrôles internes	<ul style="list-style-type: none"> • supervisé le système des contrôles et procédures de communication de l'information de la direction • supervisé les contrôles internes à l'égard de l'information financière • examiné les rapports trimestriels de conformité aux contrôles internes • examiné la fonction d'audit interne et le plan d'audit et reçu les rapports d'audit interne trimestriels • examiné et approuvé de nouveau la charte d'audit interne
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • reçu du chef de la conformité des mises à jour trimestrielles portant sur l'activité du service d'assistance téléphonique en matière d'éthique
Auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> • examiné les compétences et l'indépendance de PwC • recommandé la nomination de PwC par les actionnaires et examiné et approuvé la lettre de mission de 2023 (y compris les conditions de la mission, le plan d'audit et les honoraires proposés) • approuvé préalablement tous les services non liés à l'audit devant être fournis par PwC et autorisés conformément à la politique du comité • examiné le rendement de PwC • examiné le rapport de PwC sur la conformité à la Loi Sarbanes-Oxley
Finances	<ul style="list-style-type: none"> • examiné les engagements en capital non prévus au budget de la direction et recommandé à l'approbation du conseil que les autorisations de dépenses soient mises à jour • recommandé au conseil d'approuver des modifications à la politique de trésorerie • examiné et recommandé au conseil d'approuver les plans de financement, y compris d'autres opérations de financement non initialement prévues dans le plan de financement annuel de 2023 ainsi que des facilités de crédit et des opérations de financement intersociétés
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • examiné les rapports trimestriels de gestion de la trésorerie et du risque financier • examiné et approuvé le rapport d'évaluation des risques de l'entreprise dans le cadre du mandat du comité • recommandé au conseil d'approuver les mises à jour à la politique de gestion du risque financier de l'entreprise • approuvé les exceptions en matière de crédit aux termes de la politique de gestion des risques • examiné le rapport annuel sur les couvertures d'assurance et la stratégie de renouvellement de l'assurance • examiné les rapports trimestriels sur la cybersécurité et assuré la supervision de la cybersécurité relativement au risque financier et aux contrôles financiers, à l'intégrité des données financières et de la divulgation d'information au public et à la sécurité du cyber-environnement en ce qui concerne les données notamment numériques
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • examiné sa charte • examiné les rapports de la direction sur les questions et tendances en évolution • examiné le rendement du comité en 2023 • d'après les examens et les discussions mentionnés ci-dessus, le comité d'audit, des finances et des risques a recommandé au conseil l'inclusion des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 dans le rapport annuel 2023 sur formulaire 10-K de la société à des fins de dépôt auprès de la SEC

Rapport du comité de durabilité

Membres

Membres actuels :

Entièrement indépendants



Susan M. Cunningham
(présidente)



Pamela L. Carter



Jason B. Few



Manjit Minhas



Dan C. Tutcher¹

¹ M. Tutcher est actuellement membre du comité de durabilité. Il prendra toutefois sa retraite et ne se présentera pas à la réélection à l'assemblée.

Mandat

Le comité de durabilité est chargé d'assurer le suivi des questions de durabilité et s'acquitte des responsabilités déléguées par le conseil à cet égard. Le mandat complet et les responsabilités figurent dans la charte du comité de durabilité, qui peut être consultée sur notre site Web (enbridge.com).

Réunions

Quatre réunions

Février, mai, juillet, octobre

Le comité de durabilité tient des séances à huis clos sans la présence des membres de la direction à la fin de chaque réunion.

Avant chaque réunion, le président du comité rencontre les membres de la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes.

Faits saillants en 2023

Surveillance des politiques, des pratiques, des risques et des occasions en matière de durabilité

- assuré la surveillance de la mise en œuvre des politiques, des procédures et des pratiques en matière de durabilité
- reçu des mises à jour trimestrielles portant sur les principales questions d'ordre environnemental, social, politique et de politiques publiques, leurs incidences, leurs risques et leurs conséquences sur nos entreprises y compris la sécurité énergétique, l'accessibilité à l'énergie et l'abordabilité de l'énergie, la transition énergétique, la justice environnementale, la diversité et l'inclusion et la réconciliation avec les Autochtones
- surveillé les faits nouveaux en matière de climat et de réduction des émissions et la façon dont nous répondons aux nouvelles dynamiques des marchés et de la réglementation sur les questions énergétiques et climatiques
- examiné les rapports trimestriels de la direction sur les engagements et les progrès de l'entreprise et de l'unité d'exploitation en matière d'objectifs ESG, y compris de réduction des émissions, et tenu des discussions à cet égard; et fait une mise à jour ciblée de nos plans visant à réduire les émissions de méthane
- surveillé les faits nouveaux se rapportant aux cadres de réglementation pour les évaluations environnementales et l'obtention de permis au Canada et aux États-Unis, y compris les réformes en matière de permis proposées aux États-Unis
- reçu les rapports de la direction sur les questions de réglementation et la conformité ainsi que les relations avec les gouvernements

Examen de nos relations et de nos communications avec les parties intéressées, les Autochtones, les gouvernements et les autorités de réglementation

- reçu des mises à jour sur les élections provinciales canadiennes et fédérales américaines, l'orientation des politiques et le paysage politique dans les territoires où la société exerce des activités et met en œuvre des initiatives de croissance
- reçu des mises à jour sur l'engagement de la direction auprès du secteur, des entreprises et des gouvernements pour soutenir et faire progresser les priorités en matière d'économie, d'énergie et d'environnement et contribué aux programmes de politiques et fiscaux visant à encourager les investissements dans les énergies renouvelables et les nouvelles technologies énergétiques, y compris le captage et le stockage du carbone et l'hydrogène

- discuté avec la direction des principaux faits nouveaux en matière de législation et de réglementation et leur incidence sur la société et la transition énergétique, y compris la loi des États-Unis intitulée *Inflation Reduction Act* et le budget fédéral canadien
- reçu des mises au point de la direction sur les recherches et les perspectives de parties prenantes sur les questions énergétiques
- reçu des mises à jour sur l'engagement de la société auprès des principales parties prenantes touchées par ses projets et activités
- examiné avec la direction la démarche de la société relativement à la participation des Autochtones et les progrès dans la promotion des partenariats économiques avec les Autochtones; discuté des progrès réalisés en ce qui a trait aux engagements de la société pris dans le plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones
- discuté des mesures prises par la direction pour veiller au respect des exigences de l'entreprise et de réglementation en ce qui a trait à la participation des collectivités locales et des Autochtones dans l'ensemble des projets et des activités
- reçu des mises à jour sur le programme d'investissement dans les collectivités de la société

Surveillance et présentation du rendement en matière de durabilité/ESG

- reçu les stratégies de la direction sur des questions de durabilité et ESG et présentation de l'information relative au rendement à l'échelle de l'entreprise sur les principaux sujets liés à la durabilité et aux enjeux ESG dans notre rapport annuel sur le développement durable
- reçu des mises à jour sur les évaluations externes par rapport aux sociétés du groupe de référence et les meilleures pratiques et examiné celles-ci afin aux fins de production des rapports
- reçu des mises à jour sur l'évolution des plans de réduction des émissions de la société et des unités d'exploitation
- reçu des mises à jour sur les incidences environnementales au-delà des émissions, y compris une mise à jour ciblée sur le déclassement d'actifs d'énergie renouvelable
- donné des renseignements sur les plans d'action de la direction et les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs ESG, y compris les cibles de réduction des émissions, la diversité et l'inclusion

Gestion des risques

- examiné et approuvé le rapport sur l'évaluation des risques d'entreprise dans le cadre du mandat du comité

Gouvernance

- examiné sa charte
- examiné les rapports de la direction sur les questions et tendances en évolution
- examiné le rendement du comité en 2023

Rapport du comité de gouvernance

Membres

Membres actuels :

Entièrement indépendants



Stephen S. Poloz
(président)



Mike M. Ashar



Teresa S. Madden



S. Jane Rowe

Mandat

Le comité de gouvernance s'acquitte des obligations qui incombent aux comités de gouvernance et de nomination d'une société ouverte et s'acquitte des responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil relativement au processus de mise en candidature des administrateurs, à la rémunération des administrateurs et aux politiques en matière de gouvernance de la société. Le mandat complet et les responsabilités figurent dans la charte du comité de gouvernance, qui peut être consultée sur notre site Web (enbridge.com).

Réunions

4 réunions

Février, mai, juillet, octobre

Le comité de gouvernance tient des séances à huis clos sans la présence des membres de la direction à la fin de chaque réunion.

Avant chaque réunion, le président du comité rencontre les membres de la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes.

Faits saillants en 2023

Gouvernance

- approuvé notre énoncé des pratiques en matière de gouvernance
- reçu des rapports sur la conformité des employés et des administrateurs à la déclaration d'éthique professionnelle
- reçu des rapports de la direction sur les faits nouveaux en matière de gouvernance et de présentation de l'information
- examiné la politique D et I du conseil et nos progrès à cet égard
- reçu les rapports de la direction sur les questions et tendances en évolution
- examiné le processus de planification d'urgence de la relève du président du conseil et en assurer la supervision
- reçu un rapport d'un conseiller indépendant en rémunération et examiné la rémunération des administrateurs
- examiné les compétences et l'indépendance de tous les membres du conseil
- examiné et recommandé des changements à la composition des comités du conseil et des présidents des comités
- reçu un rapport de la direction sur le statut d'émetteur privé étranger
- examiné les chartes des comités, la charte du conseil, les principes et lignes directrices en matière de gouvernance et les lignes directrices en matière de communication
- examiné et recommandé à des fins d'approbation le contenu de la circulaire d'information de la direction, y compris les recommandations du conseil relativement aux points à l'ordre du jour
- examiné les recommandations de vote par procuration et les résultats des scrutins de l'assemblée annuelle pour l'assemblée annuelle de 2023
- reçu les rapports de la direction sur notre programme de protection de la responsabilité des administrateurs et des dirigeants

Composition du conseil

- accueilli une nouvelle administratrice : M^{me} Manjit Minhas le 28 novembre 2023
- recommandé l'inclusion de M^{me} Theresa B.Y. Jang dans la circulaire d'information de la direction 2024 à titre de nouvelle candidate à l'élection au conseil d'administration

- assuré la surveillance des questions relatives à la gouvernance du conseil et à la composition des comités
- examiné le plan de composition du conseil et la grille des compétences
- assuré la supervision du processus de planification de la relève du conseil, y compris l'examen des candidats éventuels aux postes d'administrateurs

Rendement du conseil

- assuré la supervision du processus d'évaluation du conseil en 2023 et examiné les résultats de l'évaluation
- examiné le rendement du comité et du conseil en 2023

Perfectionnement des administrateurs

- examiné le programme de formation des administrateurs et les sujets de formation

Rapport du comité de sécurité et de fiabilité**Membres****Membres actuels :**

Entièrement indépendants

Gaurdie E.
Banister
(président)

Jason B. Few



Manjit Minhas

Dan C. Tutcher¹Steven W.
Williams

¹ M. Tutcher est actuellement membre du comité de sécurité et de fiabilité. Il prendra toutefois sa retraite et ne se présentera pas à la réélection à l'assemblée. M. Tutcher était président du comité de sécurité et de fiabilité jusqu'au 3 mai 2023.

Mandat

Le comité de sécurité et de fiabilité assure la surveillance des questions d'exploitation et s'acquitte des responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil relativement à la sécurité et à la fiabilité. Le mandat complet et les responsabilités figurent dans la charte du comité de sécurité et de fiabilité, qui peut être consultée sur notre site Web (enbridge.com).

Réunions**Quatre réunions**

Février, mai, juillet, octobre

Le comité de sécurité et de fiabilité tient des séances à huis clos sans la présence des membres de la direction à la fin de chaque réunion.

Avant chaque réunion, le président du comité rencontre les membres de la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes.

Faits saillants en 2023**Sécurité et fiabilité**

- reçu les rapports trimestriels sur le rendement de la société au chapitre de la fiabilité de l'exploitation et de la sécurité de l'entreprise
- reçu les rapports trimestriels sur les risques d'exploitation et les rapports annuels sur la sécurité et l'environnement des unités d'exploitation Oléoducs, Transport de gaz et services intermédiaires et projets, Distribution et stockage de gaz et Électricité
- reçu des rapports et des mises à jour trimestriels de la direction concernant des incidents ainsi que des rapports d'étape sur les plans d'action connexes et les mesures correctives qui ont été prises
- reçu des mises à jour trimestrielles sur les initiatives de l'entreprise et sur les améliorations apportées au système de gestion axées principalement dans les domaines de la sécurité et de la fiabilité

Gestion des risques

- examiné et approuvé le rapport sur l'évaluation des risques d'entreprise dans le cadre du mandat du comité
- reçu le rapport de la direction sur les principaux risques d'exploitation

- reçu les rapports trimestriels sur les questions d'audit interne
- reçu les rapports trimestriels sur la sécurité physique et la cybersécurité et assuré la surveillance de la sécurité physique et de la cybersécurité en ce qui a trait au risque d'exploitation et aux contrôles, à la sûreté, à l'intégrité et à la fiabilité de l'exploitation et à l'exploitation des actifs

Conformité

- reçu du chef de la conformité des mises à jour trimestrielles portant sur l'activité de la ligne d'assistance pour les questions d'éthique et de conformité

Gouvernance

- examiné sa charte
- examiné les rapports de la direction sur les questions et tendances en évolution
- examiné le rendement du comité en 2023

Rapport du comité des ressources humaines et de la rémunération

Membres

Membres actuels :

Entièrement indépendants



Steve W. Williams
(président)



Mike M. Ashar



Susan M.
Cunningham



S. Jane Rowe

Mandat

Le comité des ressources humaines et de la rémunération aide le conseil dans ses fonctions de surveillance et d'orientation de la stratégie, des politiques et des programmes en matière de ressources humaines pour les membres de la haute direction visés, les cadres supérieurs et l'ensemble de nos effectifs, notamment en ce qui a trait à la rémunération, aux plans de retraite et aux avantages sociaux et à la gestion des compétences, à la planification de la relève et à la fidélisation. Le mandat complet et les responsabilités figurent dans la charte du comité des ressources humaines et de la rémunération, qui peut être consultée sur notre site Web (enbridge.com).

Réunions

Cinq réunions

Février, 2 mai, 6 mai, juillet, octobre

Le comité des ressources humaines et de la rémunération tient des séances à huis clos sans la présence des membres de la direction à la fin de chaque réunion.

Avant chaque réunion, le président du comité rencontre les membres de la haute direction pour discuter des points à l'ordre du jour de la réunion et des questions importantes.

Faits saillants en 2023

Rendement et rémunération du chef de la direction

- évalué le rendement du président et chef de la direction et recommandé au conseil d'approuver tous les aspects de sa rémunération pour 2023, y compris son salaire de base et ses attributions d'intéressement à court terme, à moyen terme et à long terme
- examiné les recommandations du président et chef de la direction relativement au rendement et à la rémunération des autres membres de la haute direction, notamment des recommandations pour leur salaire de base et leurs attributions d'intéressement à court terme, à moyen terme et à long terme pour 2023
- examiné les données d'analyse du marché concurrentiel fournies par des conseillers indépendants en rémunération afin de pouvoir formuler des recommandations en matière de rémunération du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction

Rémunération des membres de la haute direction et des employés

- examiné la performance de la société et de chaque unité d'exploitation, d'après les paramètres de performance incitatifs à court terme approuvés, et la performance financière de la société par rapport à nos pairs et utilisé ces évaluations pour établir les

attributions d'intéressement à court terme, à moyen terme et à long terme pour nos membres de la direction et employés pour 2023

- examiné et recommandé à l'approbation du conseil le nombre global d'options d'achat d'actions incitatives devant être attribué
- examiné et approuvé la réorganisation et la rémunération des vice-présidents directeurs

Planification de la relève

- examiné la stratégie de planification de la relève de la société et reçu des mises à jour régulières sur l'évolution de la stratégie afin de constituer un solide bassin de candidats qui ont des capacités de leadership et pourront assurer la continuité du leadership à divers niveaux de l'organisation

Retraite

- examiné le rapport annuel sur les plans de retraite
- approuvé les énoncés de politique de placements de plans de retraite
- examiné et approuvé le rapport annuel sur les prestations de retraite et la conformité à la réglementation dans le cadre du processus de gouvernance en matière de retraite, y compris la situation de la capitalisation

Gestion des risques

- tenu compte des risques en matière de rémunération dans le cadre de l'approbation de tous les programmes, mesures et cibles de rémunération et examiné et approuvé les résultats de l'évaluation annuelle des risques en matière de rémunération pour mieux surveiller les risques en matière de rémunération
- examiné et approuvé le rapport d'évaluation des risques de l'entreprise dans le cadre du mandat du comité

Gouvernance

- examiné des rapports sur la main-d'œuvre et les stratégies et les programmes visant à attirer, à perfectionner et à maintenir en fonction les employés ainsi qu'à promouvoir la diversité et l'inclusion
 - recommandé au conseil à des fins de ratification la nomination de dirigeants
 - examiné sa charte
 - reçu des rapports de la direction sur les questions et tendances en évolution
 - examiné le rendement du comité en 2023
 - examiné la stratégie de la société en matière de diversité et d'inclusion, y compris assuré le suivi des progrès de la société à cet égard
 - examiné et approuvé la nouvelle politique de récupération, conformément aux nouvelles exigences de la SEC et du NYSE aux États-Unis, en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2023
 - examiné et révisé les lignes directrices sur l'actionnariat
-

Rémunération des administrateurs

Principes et politiques

Le conseil est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de rémunération des administrateurs et a délégué la responsabilité courante de la rémunération des administrateurs au comité de gouvernance.

Notre plan de rémunération des administrateurs vise quatre objectifs fondamentaux :

Philosophie de la rémunération des administrateurs



Alors que notre programme de la rémunération de la direction s'articule autour d'une rémunération fondée sur la performance, la rémunération des administrateurs est plutôt fondée sur des honoraires annuels afin de respecter nos objectifs en matière de rémunération et de garantir que nos administrateurs prennent des décisions et exercent leurs fonctions de membres de notre conseil de manière objective.

Le comité de gouvernance se sert d'un groupe de sociétés de référence pour fixer les honoraires annuels des membres de notre conseil, et cible une rémunération des administrateurs à peu près au 50^e percentile de ce groupe de sociétés de référence. Voir la rubrique « Groupe de référence » à compter de la page 84 pour de plus amples renseignements sur notre groupe de référence et la manière dont nous fixons la rémunération de la direction.

Le comité de gouvernance revoit à chaque année le plan de rémunération des administrateurs avec l'aide de la direction. Chaque année, dans le cadre de cet examen, le comité de gouvernance tient compte du temps que les administrateurs doivent consacrer à leurs fonctions à notre conseil et de l'expérience exigée de ceux-ci. Le comité de gouvernance examine également le plan de rémunération des administrateurs pour s'assurer du caractère adéquat de l'ensemble du programme et fait rapport de ses conclusions au conseil.

Un conseiller externe réalise aux deux ans un examen exhaustif, y compris une analyse du groupe de référence et une comparaison par rapport au groupe de référence. En 2024, le comité de gouvernance a retenu les services de Mercer (Canada) Limitée pour effectuer un examen

approfondi de la rémunération des administrateurs. Après cet examen et pour être conforme à notre philosophie de rémunération de la haute direction qui vise à cibler la rémunération des administrateurs vers le 50^e percentile de notre groupe de référence, il a été recommandé de n'apporter aucun changement à la rémunération des administrateurs pour 2024.

Toute la rémunération aux administrateurs non membres du personnel versée en 2023 l'a été aux termes du plan de rémunération des administrateurs. Nous ne versons pas de rémunération aux administrateurs non membres du personnel aux termes de notre plan incitatif à long terme 2019 à l'intention des employés. Tous les honoraires sont payables en dollars américains, peu importe le lieu de résidence de l'administrateur.

Exigences d'actionnariat des administrateurs

Nous nous attendons à ce que les administrateurs soient propriétaires d'actions d'Enbridge de sorte qu'ils détiennent ainsi une participation permanente dans la société et travaillent aussi bien dans leur intérêt que dans l'intérêt des actionnaires. Dans les cinq ans qui suivent sa nomination à notre conseil, chaque administrateur doit détenir au moins 900 000 \$ US en actions d'Enbridge et/ou en UAD, soit trois fois ses honoraires annuels de membre du conseil de 300 000 \$ US. Voir la rubrique « Variation de l'actionnariat des administrateurs » à la page 71 pour de plus amples renseignements.

Si, par suite d'une baisse du cours des actions d'Enbridge, un administrateur ne respecte plus les exigences d'actionnariat, nous nous attendons à ce qu'il achète des actions d'Enbridge supplémentaires jusqu'à concurrence de l'actionnariat minimal.

Les UAD sont payées au moment du départ à la retraite de l'administrateur. Elles sont rachetées au comptant, d'après le cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX sur la période de cinq jours de séance qui précède la date qui tombe trois jours de séance avant la date de paiement, multiplié par le nombre d'UAD que détient l'administrateur. Il est interdit aux administrateurs d'effectuer des opérations de monétisation d'actions ou des opérations de couverture visant les titres d'Enbridge (voir « Interdiction d'effectuer des activités de couverture » à la page 81).

À propos des UAD

Une unité d'actions différées (« UAD ») est une action théorique ayant la même valeur qu'une action ordinaire d'Enbridge. Sa valeur fluctue en fonction des variations du cours des actions d'Enbridge. Les UAD ne confèrent aucun droit de vote, mais donnent droit à des dividendes versés sous forme d'UAD supplémentaires, au même taux que les dividendes versés sur nos actions ordinaires.

Éléments de la rémunération des administrateurs

Notre plan de rémunération des administrateurs comporte quatre éléments :

- des honoraires annuels;
- des honoraires annuels versés à l'administrateur qui exerce la fonction de président du conseil ou de président d'un comité du conseil;
- une indemnité de déplacement pour assister aux réunions du conseil et de comités du conseil (le cas échéant); et
- le remboursement des frais raisonnables de déplacement et autres frais remboursables engagés dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs.

Nous ne payons pas de jetons de présence aux réunions.

Notre plan de rémunération des administrateurs est en vigueur depuis 2004 et a fait l'objet d'une révision pour la dernière fois en 2023. Le tableau suivant présente le barème de rémunération des administrateurs pour 2023.

Honoraires aux termes du plan de rémunération des administrateurs en 2023

Élément de la rémunération	Montant annuel (\$ US)
Honoraires des membres du conseil	300 000
Autres honoraires	
Honoraires du président du conseil	265 000
Honoraires du président d'un comité du conseil	
• Comité d'audit, des finances et des risques	25 000
• Comité des ressources humaines et de la rémunération	20 000
• Comité de gouvernance	20 000
• Comité de durabilité	15 000
• Comité de sécurité et de fiabilité	15 000
Frais de déplacement (le cas échéant)	1 500

Les administrateurs sont payés trimestriellement. M. Ebel ne reçoit pas de rémunération à titre d'administrateur du fait qu'il est rémunéré pour ses fonctions de président et chef de la direction. Nous n'avons pas attribué d'options d'achat d'actions aux administrateurs depuis 2002. Les administrateurs peuvent recevoir tout ou partie de leurs honoraires en espèces ou en actions d'Enbridge et UAD; ils doivent toutefois recevoir un montant minimal en UAD, comme il est décrit ci-dessous. Les frais de déplacement sont remboursés au comptant.

Avant d'atteindre l'actionnariat minimum, les administrateurs doivent recevoir au moins 50 % de leurs honoraires en UAD, le reste étant versé en espèces, en actions d'Enbridge ou en UAD, dans la proportion de leur choix. Une fois qu'ils ont atteint l'actionnariat minimum, les administrateurs peuvent choisir de recevoir entre 35 % et 100 % de leurs honoraires en UAD et le reste en espèces, en actions d'Enbridge ou en UAD, dans la proportion de leur choix. Les UAD et les actions d'Enbridge sont attribuées aux administrateurs en fonction du cours moyen pondéré des actions d'Enbridge à la TSX sur la période de cinq jours de séance qui précède immédiatement la date qui tombe deux semaines avant la date de paiement. Les administrateurs qui ne font pas un choix en temps opportun quant à la façon dont ils souhaitent recevoir leurs honoraires recevront le montant minimum applicable en UAD et la tranche restante en espèces.

Le tableau suivant présente la répartition selon les éléments de rémunération des honoraires annuels de chacun des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Administrateur	Espèces (%)	Actions d'Enbridge (%)	UAD (%)
Mayank M. Ashar			100
Gaurdie E. Banister		65	35
Pamela L. Carter	40	25	35
Susan M. Cunningham	50		50
Gregory L. Ebel ¹	–		–
Jason B. Few	50		50
Teresa S. Madden	50		50
Manjit Minhas	50	50	
Stephen S. Poloz	30		70
S. Jane Rowe		50	50
Dan C. Tutcher			100
Steve W. Williams			100

¹ M. Ebel n'a reçu aucune rémunération à titre d'administrateur d'Enbridge du fait qu'il est notre président et chef de la direction.

Tableau de la rémunération des administrateurs - 2023

Le tableau suivant donne des renseignements concernant la rémunération de chaque administrateur non-membre du personnel qui a siégé au conseil à quelque moment en 2023.

Administrateur	Attributions fondées sur des actions ²				Autre rémunération			Total	
	Honoraires gagnés ¹ (espèces) (\$)	Actions d'Enbridge ³ (N ^{bre})		UAD ³ (N ^{bre})		Autres frais ⁴ (\$)	Dividendes sur les UAD ⁵ (N ^{bre})		(\$)
Mayank M. Ashar				8 403	408 960	4 088	234	11 038	424 087
Gaurdie E. Banister	13 377	5 452	265 824	2 941	143 136	4 073	81	3 863	430 273
Pamela L. Carter	344 208	3 207	156 427	5 539	269 573	8 179	154	7 276	785 663
Susan M. Cunningham	214 704			4 411	214 704	6 142	122	5 795	441 345
Jason B. Few	204 480			4 201	204 480	8 179	98	4 627	421 766
Teresa S. Madden	221 520			4 551	221 520	8 179	126	5 979	457 198
Manjit Minhas	15 672	336	15 672						31 343
Stephen S. Poloz	130 867			6 274	305 357	6 142	174	8 242	450 608
S. Jane Rowe		4 194	204 480	4 202	204 480	8 179	117	5 519	422 658
Dan C. Tutcher				8 605	419 187	4 120	243	11 494	434 801
Steve W. Williams				8 963	436 224	4 088	210	9 871	450 183
Gregory L. Ebel ⁶									

¹ La tranche en espèces des honoraires payés aux administrateurs. Les administrateurs sont payés trimestriellement en dollars américains. Les valeurs présentées dans ce tableau sont en dollars canadiens et reflètent les cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien de la Banque du Canada de 1,3790 au 9 mars 2023, de 1,3483 au 1^{er} juin 2023, de 1,3674 au 7 septembre 2023 et de 1,3582 au 30 novembre 2023.

² La tranche des honoraires reçus en UAD et en actions d'Enbridge.

³ La valeur des actions d'Enbridge et des UAD est versée trimestriellement et fondée sur le cours moyen pondéré des actions d'Enbridge à la TSX pour les cinq jours de séance précédant la date qui tombe deux semaines avant la date de paiement applicable. Les cours moyens pondérés des actions d'Enbridge se sont établis à 51,58 \$, 49,69 \$, 47,32 \$ et 46,39 \$ pour les premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres, respectivement, de 2023.

⁴ Pour tous nos administrateurs non membres du personnel, comprend des frais de déplacement de 1 500 \$ US par réunion.

⁵ Y compris les équivalents de dividendes attribués en 2023 sur les UAD attribuées en 2023 en fonction du taux de dividende trimestriel de 2023 de 0,89 \$. Les droits aux équivalents de dividendes sont acquis au moment de l'attribution.

⁶ M. Ebel ne touche aucune rémunération à titre d'administrateur d'Enbridge du fait qu'il est notre président et chef de la direction. Pour la rémunération de M. Ebel à titre de président et chef de la direction, voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 105.

Variation de l'actionnariat des administrateurs

Le tableau suivant présente pour chaque administrateur la variation de l'actionnariat entre le 2 mars 2023 et le 5 mars 2024, soit respectivement les dates de la circulaire d'information de la direction des 2023 et 2024.

Administrateur	Actions d'Enbridge (N ^{bre})	UAD (N ^{bre})	Total des actions d'Enbridge et des UAD (N ^{bre})	Valeur marchande (valeur variable) des titres détenus (\$ CA) ^{1,2}
Mayank M. Ashar				
2024	64 000	19 844	83 844	3 964 983
2023	64 000	10 248	74 248	3 902 475
Variation	–	9 596	9 596	62 508
Gaurdie E. Banister				
2024	24 245	11 822	36 067	1 705 608
2023	16 449	8 113	24 562	1 290 979
Variation	7 796	3 709	11 505	414 630
Pamela L. Carter				
2024	53 658	26 161	79 819	3 774 641
2023	48 097	18 896	66 993	3 521 152
Variation	5 561	7 265	12 826	253 488
Susan M. Cunningham				
2024	3 502	22 679	26 181	1 238 099
2023	2 581	16 760	19 341	1 106 563
Variation	921	5 919	6 840	221 537
Gregory L. Ebel³				
2024	671 844	55 002	726 846	34 372 547
2023	651 845	51 048	702 893	36 944 056
Variation	19 999	3 954	23 953	(2 571 509)
Jason B. Few²				
2024	–	6 839	6 839	323 416
2023	–	2 263	2 263	118 943
Variation	–	4 576	4 576	204 473
Teresa S. Madden				
2024	5 454	23 244	28 698	1 357 128
2023	1 000	17 148	18 148	953 859
Variation	4 454	6 096	10 550	403 270
Manjit Minhas²				
2024	336	–	336	15 889
2023	–	–	–	–
Variation	336	–	336	15 889
Stephen S. Poloz²				
2024	1 736	21 388	23 124	1 093 534
2023	–	13 751	13 751	722 753
Variation	1 736	7 637	9 373	370 781
S. Jane Rowe				
2024	31 976	8 771	40 747	1 926 926
2023	19 100	4 056	23 156	1 217 079
Variation	12 876	4 715	17 591	709 846
Dan C. Tutcher				
2024	626 013	196 003	822 016	38 873 137
2023	626 649	173 545	800 194	42 058 197
Variation	(636)	22 458	21 822	(3 185 060)
Steve W. Williams				
2024	13 682	14 307	27 989	1 323 600
2023	5 000	4 565	9 565	502 736
Variation	8 682	9 742	18 424	820 863
Total				
2024	1 496 446	406 060	1 902 506	89 969 509
2023	1 434 721	320 393	1 755 114	92 248 792
Variation	61 725	85 667	147 392	(2 279 283)

- ¹ D'après la valeur marchande totale des actions d'Enbridge et/ou des UAD appartenant à l'administrateur, en fonction des cours de clôture de 52,56 \$ à la TSX le 2 mars 2023 et de 47,29 \$ le 5 mars 2024. Ces montants ont été arrondis au dollar canadien entier le plus près.
- ² Les administrateurs doivent détenir au moins trois fois leurs honoraires annuels de membres du conseil de 300 000 \$ US en UAD ou en actions d'Enbridge dans les cinq années qui suivent leur nomination à notre conseil. Les montants sont convertis en dollars CA selon 1 \$ US = 1,3186 \$ CA, le cours du change publié à 16 h à Londres par WM/Reuters pour le 29 décembre 2023. Tous les administrateurs actuels ont atteint ou dépassent cette exigence, à l'exception de M^{me} Minhas, qui doit atteindre cette exigence avant le 28 novembre 2028, et de MM. Few et Poloz, qui doivent atteindre cette exigence avant le 4 mai 2027 et le 4 juin 2025, respectivement.
- ³ M. Ebel n'a touché aucune rémunération en qualité d'administrateur d'Enbridge; il est rémunéré en sa qualité de président et chef de la direction. Avant de devenir président et chef de la direction, M. Ebel a reçu des UAD en tant que rémunération pour ses services d'administrateur et il continue de recevoir des dividendes sur ces UAD. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, M. Ebel est tenu de détenir des actions d'Enbridge correspondant à huit fois son salaire de base (voir la page 107).

Titres appartenant à certains propriétaires véritables et à la direction

Tableau de la propriété véritable

Le tableau qui suit présente le nombre et le pourcentage d'actions d'Enbridge en circulation détenues en propriété véritable par chacun de nos administrateurs, candidats aux postes d'administrateurs et membres de la haute direction visés et par tous les administrateurs et membres de la haute direction en tant que groupe, à la date de la présente circulaire. Le nombre d'actions d'Enbridge détenues en propriété véritable par chaque personne est établi aux termes des règles applicables de la SEC. Aux termes de ces règles, une personne est réputée avoir la « propriété véritable » (*beneficial ownership*) des actions à l'égard desquelles cette personne a ou partage, directement ou indirectement, un pouvoir en matière de vote ou d'investissement, en plus des actions que la personne a le droit d'acquérir dans un délai de 60 jours, y compris au moyen de l'exercice d'options d'achat d'actions. À moins d'indication contraire, pour chaque personne nommée dans le tableau, le nombre dans la colonne « Nombre d'actions d'Enbridge pouvant être acquises dans les 60 jours » comprend les actions visées par des options d'achat d'actions qui peuvent être exercées et dont les droits sont acquis dans les 60 jours après le 5 mars 2024, ainsi que les actions acquises au règlement des UAR dans les 60 jours après le 5 mars 2024. À moins d'indication contraire dans le tableau, l'adresse de chaque personne nommée ci-après est a/s Enbridge Inc., 425 – 1st Street SW, bureau 200, Calgary (Alberta) T2P 3L8.

Nom du propriétaire véritable	Nombre d'actions d'Enbridge détenues	Nombre d'actions d'Enbridge pouvant être acquises dans les 60 jours	Total des actions d'Enbridge détenues en propriété véritable	Pourcentage des actions ordinaires en circulation
Tous les membres de la haute direction et les administrateurs actuels en tant que groupe ¹	1 905 848	2 792 764	4 698 612	*
Mayank M. Ashar	64 000	-	64 000	*
Gaurdie E. Banister ³	24 245	-	24 245	*
Pamela L. Carter ³	53 658	-	53 658	*
Susan M. Cunningham	3 502	-	3 502	*
Gregory L. Ebel	671 844	489 298	1 161 142	*
Jason B. Few	-	-	-	*
Theresa B.Y. Jang ²	16 516	-	16 516	*
Teresa S. Madden	5 454	-	5 454	*
Manjit Minhas	336	-	336	*
Stephen S. Poloz	1 736	-	1 736	*
S. Jane Rowe ³	31 976	-	31 976	*
Dan C. Tutcher	626 013	-	626 013	*
Steven W. Williams	13 682	-	13 682	*
Patrick R. Murray	10 862	233 388	244 250	*
Colin K. Gruending	88 307	686 524	774 831	*

Nom du propriétaire véritable	Nombre d'actions d'Enbridge détenues	Nombre d'actions d'Enbridge pouvant être acquises dans les 60 jours	Total des actions d'Enbridge détenues en propriété véritable	Pourcentage des actions ordinaires en circulation
Cynthia L. Hansen	229 160	672 274	901 434	*
Matthew A. Akman	15 195	222 747	237 942	*
Vern D. Yu	181 229 ⁴	997 810	1 179 039	*

¹ « Les membres de la haute direction et les administrateurs actuels en tant que groupe » ne comprennent pas M^{me} Jang, la nouvelle candidate à un poste d'administrateur, ni M. Yu qui a pris sa retraite le 30 juin 2023.

² M^{me} Jang est une nouvelle candidate à un poste d'administrateur et ne siège pas à notre conseil à l'heure actuelle.

³ M^{me} Carter et M^{me} Rowe recevront une tranche de leur rémunération d'administrateurs en actions d'Enbridge le 15 mars 2024. Aux termes de notre plan de rémunération des administrateurs, le nombre d'actions d'Enbridge sera calculé en divisant le montant de la rémunération applicable en dollars canadiens payable en actions d'Enbridge à la date de paiement par le cours de clôture moyen pondéré par action d'Enbridge à la TSX pour la période de cinq jours de séance précédant la date qui tombe deux semaines avant la date de paiement.

⁴ M. Yu a cessé d'exercer ses fonctions de membre de la haute direction le 30 juin 2023. Les chiffres pour M. Yu sont à jour à la date de sa retraite.

* Représente moins de 1 % des actions d'Enbridge en circulation.

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

À la date de la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la société, pas plus que la nouvelle candidate proposée à un poste d'administrateur ni aucune personne ayant un lien avec eux n'avait de prêt en cours ni ne bénéficiait de garanties, d'accords de soutien, de lettres de crédit ou d'autres ententes semblables accordées par la société ou ses filiales.

Autres informations

Pour plus d'informations

L'information financière d'Enbridge figure dans les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et dans le rapport de gestion s'y rapportant.

La présente circulaire, notre rapport annuel 2023 sur formulaire 10-K renfermant nos états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, le rapport d'audit et le rapport de gestion ainsi que nos rapports intermédiaires sur formulaire 10-Q pour la période commençant après le 31 décembre 2023 peuvent être consultés aux adresses enbridge.com, sedarplus.ca et sec.gov ou obtenus gratuitement en communiquant avec les Relations avec les investisseurs par l'intermédiaire de notre site Web ou par téléphone, par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Courriel : investor.relations@enbridge.com

Téléphone en Amérique du Nord : 1-800-481-2804

Téléphone à l'extérieur de l'Amérique du Nord :

1-403-231-3960

Poste : Enbridge Inc., Relations avec les investisseurs, 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8

De plus, les principaux documents en matière de gouvernance (y compris les chartes du conseil et de ses

comités) peuvent être consultés sur notre site Web (enbridge.com) ou obtenus gratuitement sur demande écrite par courriel à CorporateSecretary@enbridge.com ou par la poste adressée au secrétaire, Enbridge Inc., 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8.

Des renseignements supplémentaires au sujet de la société peuvent également être consultés aux adresses sedarplus.ca ou sec.gov.

Regroupement des envois aux États-Unis

Il est possible que certains courtiers, banques ou autres intermédiaires se livrent à la pratique de « regroupement des envois » de nos documents de procuration, ce qui signifie qu'un seul exemplaire de la circulaire peut avoir été envoyé à plusieurs actionnaires faisant partie du même ménage. Si vous souhaitez vous soustraire de cette pratique pour les envois futurs, ou si votre ménage reçoit actuellement plusieurs exemplaires de notre circulaire, et vous souhaitez participer au regroupement des envois pour les envois futurs et recevoir un seul exemplaire de ces documents, veuillez communiquer avec votre courtier, banque ou autre intermédiaire, le cas échéant. Si vous souhaitez recevoir des exemplaires supplémentaires de la présente circulaire ou de notre rapport annuel 2023, veuillez communiquer avec les Relations avec les investisseurs de la façon indiquée à la rubrique « Pour plus d'informations » ou communiquez avec Broadridge en suivant les directives qui figurent sur votre notification.

Principal bureau de direction

L'adresse postale de notre principal bureau de direction est la suivante : Enbridge Inc., 425 – 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8.

Actions ordinaires, actions privilégiées et principaux actionnaires

À la date de la présente circulaire, 2 125 586 725 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

En outre, 20 séries d'actions privilégiées sont émises et en circulation. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote et aucun droit de vote ne sera exercé à l'assemblée.

Pour de l'information concernant la propriété de certaines personnes, y compris des administrateurs et des dirigeants de la société, voir la rubrique « Titres appartenant à certains propriétaires véritables et à la direction » à la page 72. À la connaissance du conseil et des dirigeants d'Enbridge, aucune personne morale ou physique n'exerce un droit de propriété véritable, un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur des titres comportant droit de vote conférant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres comportant droit de vote d'Enbridge.

Le tableau qui suit présente des renseignements au sujet du nombre d'actions d'Enbridge détenues par des personnes qui, à la connaissance de la société, sont propriétaires véritables de plus de 5 % des actions émises et en circulation à la date de la présente circulaire. Ces renseignements sont fondés sur les derniers rapports déposés auprès de la SEC.

Nom et adresse du propriétaire véritable	Nombre total d'actions d'Enbridge détenues en propriété véritable	Pourcentage d'actions d'Enbridge en circulation
BlackRock, Inc. 50 Hudson Yards New York, NY 10001 ¹	112 141 551	5,3 %

¹ Les renseignements pour ce propriétaire véritable sont fondés sur une annexe 13G déposée le 2 février 2024, qui peut être consultée à l'adresse www.sec.gov.



75

Rémunération de la haute direction

76	Sommaire
78	Philosophie en matière de rémunération
79	Politiques et pratiques en matière de rémunération
80	Gouvernance en matière de rémunération
81	Gestion du risque lié à la rémunération
82	Processus décisionnel annuel
83	Éléments de la rémunération
84	Groupe de référence
87	Performance de l'entreprise en 2023
88	Décisions en matière de rémunération en 2023
98	Changements à la rémunération en 2024
98	Profil des membres de la haute direction
105	Tableau sommaire de la rémunération – 2023
107	Actionnariat
108	Tableaux de la rémunération des membres de la direction et autres renseignements sur la rémunération
119	Autres avantages

Rémunération de la haute direction

Analyse de la rémunération

L'analyse de la rémunération suivante décrit le programme de rémunération 2023 de nos membres de la haute direction visés.

Membres de la haute direction visés et changements au sein de la direction en 2023



Gregory L. Ebel
Président et
chef de la direction



Patrick R. Murray
Vice-président directeur
et chef des finances



Colin K. Gruending
Vice-président directeur
et président, Oléoducs



Cynthia Hansen
Vice-présidente directrice et
présidente, Transport de gaz
et services intermédiaires



Matthew A. Akman
Vice-président directeur, Stratégie
d'entreprise, et président, Électricité

M. Gregory L. Ebel a été nommé président et chef de la direction par le conseil avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023. Avant sa nomination au poste de président et chef de la direction, M. Ebel était président du conseil d'Enbridge depuis 2017 assurant (en collaboration avec le conseil) la surveillance stratégique et le leadership de la société tout au long de sa transformation continue. Avant d'occuper son poste de président du conseil, M. Ebel était président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy Corp. de 2009 jusqu'au 27 février 2017.

M. Patrick R. Murray a été nommé vice-président directeur et chef des finances avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023. M. Murray compte plus de 25 années d'expérience au sein d'Enbridge. Avant d'être nommé chef des finances, M. Murray a été vice-président principal et chef de la comptabilité, fonctions dans le cadre desquelles il a dirigé l'organisation financière des unités d'exploitation Oléoducs, Transport de gaz et services intermédiaires, Distribution et stockage de gaz, Production d'énergie renouvelable et Activités non sectorielles, tout en supervisant la présentation de l'information financière, les services partagés (comptes créditeurs et immobilisations) et les contrôles internes.

M. Matthew A. Akman a été nommé vice-président directeur, Stratégie d'entreprise, et président, Électricité, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2023. M. Akman est responsable de la poursuite de l'expansion et des activités de notre entreprise d'électricité en pleine croissance, tout en conservant la responsabilité de diriger les efforts de planification stratégique d'Enbridge. Avant sa nomination, M. Akman était vice-président principal, Stratégie d'entreprise, et président, Électricité. M. Akman est entré au service d'Enbridge en 2016 en tant que chef de la stratégie d'entreprise et il a auparavant assumé des responsabilités au sein des fonctions Expansion de l'entreprise et Relations avec les investisseurs.

M. Vern D. Yu, ancien vice-président directeur, Expansion de l'entreprise, chef des finances et président, Nouvelles technologies de l'énergie a quitté Enbridge le 30 juin 2023. M. Yu figure parmi les membres de la haute direction visés étant donné qu'il était chef des finances en 2023.

Sommaire

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (« RHR ») travaille au nom des actionnaires pour s'assurer que nos programmes de rémunération de la haute direction soient conformes à la performance, conçus pour maintenir en fonction les personnes les plus compétentes et qu'ils incitent les hauts dirigeants d'Enbridge à donner vie à notre vision, à nos valeurs et à notre stratégie. Nous sommes heureux de partager notre démarche en matière de rémunération de la haute direction et de souligner les principales réalisations dont nous avons tenu compte pour établir la rémunération attribuée en 2023 à notre équipe de haute direction. Les décisions relatives à la rémunération de la haute direction sont guidées par notre philosophie en matière de rémunération et traduisent notre volonté constante de favoriser une croissance durable et de créer de la valeur à long terme afin de nous positionner pour être le fournisseur d'énergie de premier choix pour nos clients, nos collectivités, nos actionnaires et nos employés.

Croissance des FTD par action^{1,2}

Faire progresser nos priorités stratégiques

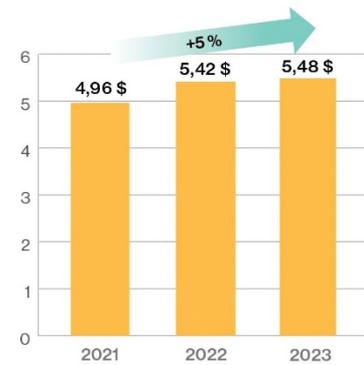
La proposition de valeur d'Enbridge a toujours été axée sur la création de valeur à long terme pour les investisseurs. Des flux de trésorerie solides, stables et croissants, combinés à la possibilité de réduction des émissions de carbone dans l'ensemble de l'entreprise soutiennent notre profil de dividende croissant aujourd'hui et à l'avenir. En 2023, Enbridge a continué à percevoir les avantages concurrentiels et les possibilités offertes par notre taille et notre diversification.

Notre engagement en faveur d'une allocation rigoureuse du capital pour stimuler la croissance immédiate et à long terme nous a permis de tirer parti d'une acquisition d'actifs de services publics de gaz aux États-Unis d'une valeur de 19 milliards de dollars auprès de Dominion Energy Inc. Cette acquisition, la deuxième en importance de notre histoire, devrait être relative dès sa première année complète de propriété. Enbridge a réalisé des fusions et acquisitions complémentaires de plus de 3 milliards de dollars dans nos trois autres unités d'exploitation et nous avons également ajouté des projets internes d'environ 10 milliards de dollars à notre carnet de projets de croissance. Nous prévoyons que ces acquisitions et projets internes produiront des rendements rajustés en fonction du risque attractifs, augmentant la visibilité de nos perspectives de croissance.

Les initiatives en matière de sécurité, de durabilité, de diversité et d'inclusion sont des composantes essentielles de nos activités et de notre engagement social. Nous continuons à être en bonne position pour la transition énergétique et notre leadership avéré en matière de durabilité contribue à soutenir l'entreprise de base et la croissance future. L'engagement d'Enbridge en faveur de la diversité et de la responsabilité sociale se reflète dans l'ensemble de nos entreprises ainsi qu'au sein de nos employés, de notre équipe de direction et de notre conseil.

Réalizations en 2023

- Réalisation d'une performance de pointe au chapitre de la sécurité dans l'ensemble de l'entreprise
- Résultats financiers au-dessus de la valeur médiane de l'échelle prévisionnelle, soit la réalisation des prévisions financières pour une 18^e année
- Annonce de la 29^e augmentation du dividende annuel
- Annonce de l'acquisition de trois services publics auprès de Dominion Energy Inc. moyennant un prix d'achat de 19 milliards de dollars, dont une tranche de 85 % est préfinancée
- Mise en service d'immobilisations de croissance de 2 milliards de dollars
- Obtention de nouveaux projets de croissance interne d'une valeur de 10 milliards de dollars
- Importante utilisation dans l'ensemble des entreprises
- Dépôt de l'entente tarifaire pour le réseau principal auprès de la Régie de l'énergie du Canada (« REC »)
- Amélioration importante de la solidité du bilan avant la clôture des acquisitions de services publics de gaz aux États-Unis
- Acquisition d'actifs de stockage de gaz stratégiquement situés en Colombie-Britannique (Aitken Creek) et sur la côte du golfe du Mexique (Tres Palacios)
- Acquisition d'une participation dans Divert Inc. et achat de Morrow Renewables, nous permettant d'accroître notre portefeuille de GNR



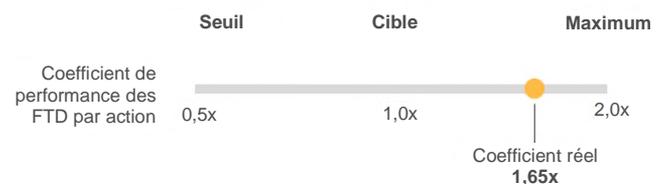
Augmentation des FTD par action de 10 % par rapport à 2021

- ¹ Les FTD et les FTD par action constituent des mesures non conformes aux PCGR; ces mesures sont définies et font l'objet d'un rapprochement à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C.
- ² Augmentation indiquée comme taux de croissance annuel composé.

Éléments de la rémunération

Lors de l'examen de la rémunération de la haute direction pour l'année, le comité RHR a évalué la performance par rapport aux objectifs financiers, stratégiques et d'exploitation dans les domaines de la sécurité, de la croissance et de la durabilité qui ont été approuvés par le conseil au début de l'année et évalués dans le cadre de notre philosophie en matière de rémunération. En outre, le comité RHR et le conseil ont examiné les principaux indicateurs de performance par rapport à notre groupe de référence pour ce qui est de la performance, y compris la croissance du dividende par action, la croissance du bénéfice par action et le RTA. Le comité RHR n'a apporté aucun rajustement discrétionnaire à notre rémunération incitative en 2023. Le comité RHR a examiné et approuvé des paiements incitatifs en 2023 comme il est indiqué. Les attributions gagnées étaient conformes à notre philosophie de rémunération au rendement.

Paiement incitatif à court terme en 2023



Paiement au titre d'unités d'actions fondées sur la performance en 2021



Philosophie en matière de rémunération

La politique d'Enbridge en matière de rémunération de la haute direction est régie par le comité RHR et approuvée par le conseil. Une rigoureuse philosophie de rémunération fondée sur la performance est intégrée à nos programmes de rémunération à court, à moyen et à long termes et est conçue pour tenir compte des intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes d'Enbridge et vise cinq objectifs principaux :



Conformité avec la stratégie d'entreprise d'Enbridge

- Nos programmes de rémunération visent à encourager les membres de la direction à offrir une valeur exceptionnelle en mettant l'accent sur une exploitation sûre et fiable, tout en maintenant la solidité et la souplesse financières et en mettant en œuvre des occasions de croissance conformément à notre modèle d'entreprise à faibles risques.
- Les paiements aux termes des programmes de rémunération visent à se rapprocher de l'atteinte de nos priorités stratégiques et résultats.



Conformité avec les valeurs d'Enbridge

- Enbridge s'est engagée à présenter des résultats réguliers, transparents et prévisibles et à exploiter nos actifs d'une manière éthique et responsable.
- Notre démarche de pointe en matière de performance au chapitre de la durabilité est centrale à notre stratégie. Nos programmes de rémunération récompensent les comportements et les résultats conformes à nos valeurs, qui se rapprochent étroitement des objectifs de durabilité.
- Nous évaluons la performance et la conformité par rapport à nos mesures de durabilité.



Recrutement et fidélisation d'une équipe de haute direction des plus efficaces

- Il est essentiel de motiver et d'encourager une équipe de direction hautement performante pour atteindre nos objectifs stratégiques et construire un avenir durable pour Enbridge.
- La rémunération directe totale est ciblée à la médiane d'un seul groupe de référence en matière de rémunération composé de sociétés américaines et canadiennes pour tenir compte de l'identité d'Enbridge en tant que chef de file en Amérique du Nord.
- Les programmes de rémunération récompensent les employés pour leur rendement élevé et leur potentiel de contributions futures.



Encourager et récompenser la performance

- La performance est la pierre angulaire de la stratégie de rémunération des membres de la haute direction d'Enbridge. Notre démarche en matière de rémunération fondée sur la performance récompense les membres de la haute direction pour leurs contributions aux résultats de l'entreprise, de l'unité d'exploitation et à l'échelle individuelle par rapport à des objectifs qui soutiennent l'atteinte de nos priorités stratégiques.
- Une tranche importante de la composition de la rémunération cible du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés est variable. Les intéressements sont variables parce que le paiement n'est pas garanti et que leur valeur est établie en fonction de l'échelle prévisionnelle de chaque mesure et de critères de performance précis.
- Lorsqu'il évalue la performance, le comité RHR prend en considération les résultats au chapitre de la performance compte tenu d'autres facteurs qualitatifs qui ne sont pas pris en compte dans les paramètres officiels, y compris les principaux indicateurs de performance par rapport aux sociétés du groupe de référence, comme le RTA, la croissance du dividende par action, les FTD par action et autres, en plus des aspects qualitatifs des responsabilités de la direction.



Augmentation de la valeur à long terme pour les actionnaires

- Nos programmes de rémunération incitent la direction à se concentrer sur la réalisation des priorités stratégiques à long terme.
- Le paiement au fil du temps des intéressements à moyen et à long termes encourage une vision à plus long terme de la manière dont nous créons de la valeur pour nos actionnaires.
- Une tranche importante de la composition de la rémunération cible du président et chef de la direction et des membres de la haute direction visés en 2023 était liée aux programmes d'intéressements à moyen et à long termes.

Politiques et pratiques en matière de rémunération

Nos politiques et pratiques de rémunération sont conçues pour encourager les comportements appropriés, promouvoir la gestion du risque stratégique et se rapprocher des intérêts de nos actionnaires. Le tableau qui suit présente les politiques et pratiques de rémunération d'Enbridge qui maintiennent une gouvernance rigoureuse.



Ce que nous faisons

- Appliquer une philosophie de rémunération fondée sur la performance aux termes de laquelle la majeure partie de la rémunération des membres de la haute direction est variable
- Utiliser des attributions d'intéressement à court, à moyen et à long termes liées aux plans d'affaires pour les diverses périodes
- Intégrer les principes de la gestion des risques dans tous les processus de prise de décision pour s'assurer que les programmes de rémunération n'encouragent pas les membres de la haute direction à prendre des risques inappropriés ou excessifs
- Effectuer régulièrement, avec le concours d'experts et de conseillers externes, l'examen des programmes de rémunération de la haute direction pour soutenir la conformité à la réglementation et aux intérêts des actionnaires
- Utiliser des paramètres relatifs à l'exploitation, à l'environnement et à la sécurité, à la fois préventifs et fondés sur les incidents, qui sont directement liés aux attributions d'intéressement à court terme, d'un coefficient maximum de 2x la cible
- Examiner régulièrement les exigences en matière d'actionnariat des membres de la haute direction qui rapprochent leurs intérêts de ceux des actionnaires d'Enbridge
- Comparer les programmes de rémunération de la haute direction à ceux d'un groupe de référence de sociétés comparables (en fonction de la taille de l'organisation, du secteur et de la région géographique) en Amérique du Nord afin de s'assurer que la rémunération des membres de la haute direction est concurrentielle
- Adopter une politique de récupération conformément aux nouvelles exigences de la SEC et du NYSE qui complète notre politique de récupération de la rémunération incitative existante
- Incorporer des clauses à double déclencheur en cas de changement de contrôle dans toutes les ententes au comptant et relatives à un plan incitatif
- Tenir un vote consultatif annuel des actionnaires sur notre démarche en matière de rémunération de la haute direction
- Intégrer la performance par rapport à nos objectifs de durabilité (notamment en matière de sécurité, de réduction des émissions de GES et d'initiatives en matière de diversité et d'inclusion) dans les programmes d'intéressement à court terme et d'unités d'actions fondées sur la performance
- Effectuer régulièrement des modélisations quantitatives et des scénarios de stress sur la performance et la rémunération éventuelle pour évaluer le caractère raisonnable des attributions à la haute direction par rapport à notre groupe de référence en matière de rémunération
- Communiquer régulièrement avec les actionnaires au sujet de la philosophie de notre programme de rémunération de la haute direction



Ce que nous ne faisons pas

- Prendre en compte les unités d'actions fondées sur la performance ou les options d'achat d'actions non exercées aux fins des exigences en matière d'actionnariat
- Attribuer des options d'achat d'actions à un prix d'exercice inférieur à la juste valeur marchande de celles-ci et modifier le prix d'options d'achat d'actions hors du cours
- Conclure des contrats d'emploi qui prévoient des droits de cessation des fonctions volontaire découlant d'un seul événement en faveur d'un membre de la haute direction
- Permettre que les titres d'Enbridge soient utilisés dans des opérations de couverture par des administrateurs, des membres de la direction ou d'autres employés
- Accorder des prêts aux administrateurs ou aux membres de la haute direction
- Offrir des options d'achat d'actions aux administrateurs non membres du personnel
- Garantir des paiements incitatifs
- Appliquer une majoration pour le paiement d'impôts aux attributions
- Offrir des avantages indirects excessifs
- Permettre la modification du prix ou le rachat au comptant d'options hors du cours sans l'autorisation des actionnaires

Gouvernance en matière de rémunération

La structure de gouvernance en matière de rémunération d'Enbridge se compose du conseil et du comité RHR, du conseiller en ressources humaines Mercer (Canada) Limitée (« Mercer ») et d'autres de temps à autre offrant un soutien indépendant en matière de conseils au comité RHR. Le comité RHR revoit annuellement la structure de gouvernance par rapport aux meilleures pratiques et aux lignes directrices réglementaires.

Conseil et comité RHR

Le conseil est responsable de la surveillance des principes et programmes de rémunération d'Enbridge. Le comité RHR approuve les principaux programmes de rémunération et les paiements aux termes de ceux-ci, et il examine et recommande au conseil la rémunération du président et chef de la direction et la rémunération fondée sur la performance appropriée par rapport aux sociétés du groupe de référence. Le comité RHR approuve également la rémunération des autres membres de la haute direction visés.

Le comité RHR aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des questions de rémunération en surveillant et en orientant la stratégie, les politiques et les programmes en matière de ressources humaines pour les membres de la haute direction visés, les autres dirigeants et l'ensemble des effectifs, notamment en ce qui a trait à la rémunération, aux plans d'intéressement en actions, aux plans de retraite et aux avantages sociaux ainsi que la gestion des compétences, la planification de la relève, le recrutement, la fidélisation, la diversité, l'inclusion ainsi que la santé et la sécurité des employés. Le comité RHR assure l'encadrement de la gestion du risque lié au personnel et revoit spécifiquement les programmes de rémunération dans cette perspective de risque.

Tous les membres du comité RHR sont indépendants aux termes des normes d'indépendance décrites dans la présente circulaire à la page 49. Les membres du comité RHR sont MM. Steven W. Williams (président), Mayank (Mike) M. Ashar, M^{me} Susan M. Cunningham et M^{me} S. Jane Rowe.

Les membres du comité RHR possèdent de l'expérience en tant que membres de comités de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Les membres du comité RHR possèdent en outre de l'expérience de haute direction, une connaissance approfondie du secteur de l'énergie, de l'expérience à titre d'administrateurs d'autres sociétés ouvertes et une combinaison d'autres compétences et expérience pertinentes. Les antécédents professionnels des membres du comité RHR lui procurent une expérience, des connaissances et des compétences collectives dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités. Pour de plus amples renseignements concernant l'expérience de chacun des membres du comité RHR et les conseils et comités d'autres sociétés ouvertes auxquels ils siègent, voir les profils des administrateurs à compter de la page 19. Pour de plus amples renseignements sur les compétences et l'expérience de chacun des membres du comité RHR, voir la grille de compétences et de l'expérience à la page 34. Pour de l'information concernant la participation de chacun des

membres du comité RHR aux autres comités du conseil d'Enbridge, voir la page 32.

Conseiller indépendant

Le comité RHR est directement responsable de la nomination, de la rémunération et de la surveillance du travail de quelque consultant en matière de rémunération, conseiller juridique externe ou autre conseiller (individuellement, un « conseiller ») qu'il mandate. Le comité RHR peut choisir un conseiller ou recevoir des conseils d'un conseiller uniquement après avoir pris en compte tous les facteurs se rapportant à l'indépendance du conseiller par rapport à la direction, y compris les facteurs suivants :

- la prestation d'autres services à Enbridge par le conseiller;
- le montant des honoraires reçus d'Enbridge par le conseiller en tant que pourcentage du revenu total du conseiller;
- les politiques et procédures du conseiller visant à éviter les conflits d'intérêts;
- les actions ordinaires détenues en propriété par le conseiller; et
- quelque lien d'affaires ou personnel du conseiller avec un membre du comité RHR ou avec un membre de la haute direction d'Enbridge.

Même si le comité RHR est tenu de tenir compte de ces facteurs, il peut à sa guise choisir un conseiller ou recevoir des conseils d'un conseiller qui n'est pas indépendant.

Depuis 2002, Mercer, conseiller indépendant, conseille le comité RHR sur des questions de rémunération pour veiller à ce que les programmes d'Enbridge soient adéquats, concurrentiels sur le marché et toujours adaptés aux objectifs visés. Les services de consultation fournis par Mercer comprennent l'examen :

- du caractère concurrentiel et adéquat des programmes de rémunération des membres de la haute direction;
- de la rémunération directe totale annuelle du président et chef de la direction et de l'équipe de direction;
- de la gouvernance en matière de rémunération des membres de la haute direction; et
- du mandat du comité RHR et les processus connexes des comités du conseil.

Bien que le comité RHR prenne en considération l'information et les recommandations de Mercer, il assume entièrement la responsabilité de ses propres décisions, qui peuvent être fondées sur d'autres facteurs et considérations.

Le président du comité RHR examine et approuve chaque année le mandat de Mercer. Le mandat précise le travail à accomplir dans l'année, les responsabilités de Mercer et ses honoraires. La direction peut également de temps à autre retenir les services de Mercer à l'égard de questions en matière de rémunération ou de services prescrits en matière de rémunération. Cependant, le président du comité RHR doit approuver tous les services qui ne sont pas courants en tenant compte de la question de savoir si le travail pourrait compromettre l'indépendance de Mercer.

La direction et le comité RHR ont retenu les services de Mercer en 2023 pour une analyse et des conseils en matière de rémunération. Le tableau suivant présente une ventilation des services rendus par Mercer et des membres de son groupe et des honoraires versés à ceux-ci par Enbridge en 2023 et 2022 :

Nature du travail	Honoraires approximatifs en 2023 (\$)	Honoraires approximatifs en 2022 (\$)
Honoraires relatifs à la rémunération de la direction ¹	406 106	382 389
Tous les autres honoraires ²	7 389 719	6 938 373
Total	7 795 825	7 320 762

¹ Comprend tous les honoraires se rapportant à la rémunération de la direction liés au président et chef de la direction et à l'équipe de direction.

² Comprend les honoraires payés pour d'autres questions s'appliquant à Enbridge dans son ensemble, comme les évaluations actuarielles, le renouvellement et l'établissement des prix des plans d'avantages sociaux, l'évaluation des écarts entre les marchés géographiques ainsi que l'assistance en matière de procédures réglementaires. Comprend également des honoraires relatifs à des services de courtage de risques versés à des membres du groupe de Mercer (Marsh, Oliver Wyman et Guy Carpenter) pour des services rendus aux sociétés d'exploitation de notre groupe, sous réserve des écarts temporaires et de change.

Gestion du risque lié à la rémunération

Le comité RHR joue un rôle de gouvernance essentiel en ce qui concerne le risque d'entreprise. Dans l'exercice de cette responsabilité, le comité RHR utilise un certain nombre de pratiques d'atténuation du risque pour s'assurer que les programmes de rémunération d'Enbridge soient conçus de manière à ne pas encourager les particuliers à prendre des risques inappropriés ou excessifs qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur Enbridge.

Pratiques d'atténuation du risque lié à la rémunération

Enbridge applique les pratiques suivantes en matière de rémunération pour atténuer les risques :

- une philosophie de rémunération fondée sur la performance est intégrée dans la conception des programmes de rémunération;
- une combinaison de programmes de rémunération évalués par rapport à ceux d'un groupe de référence pertinent. Notre groupe de référence comprend des sociétés dont la taille est généralement semblable à celle d'Enbridge, principalement en termes de valeur d'entreprise et, par la suite, de capitalisation boursière et d'actifs;
- des programmes de rémunération qui comprennent une combinaison d'éléments à court, à moyen et à long termes qui encouragent les membres de la haute direction à prendre en considération les incidences à la fois immédiates et à long terme de leurs décisions;
- des programmes aux termes desquels les membres de la haute direction sont rémunérés pour leur performance à court terme au moyen d'une combinaison de paramètres concernant la performance financière et aussi d'exploitation dans des domaines comme la sécurité, la croissance et la performance au chapitre de la durabilité qui soutiennent un équilibre et qui sont composés à la fois d'indicateurs précurseurs (proactifs/préventifs) et d'indicateurs retardés (en fonction des incidents);
- une orientation rigoureuse en matière d'établissement d'objectifs et un processus d'établissement de cibles de divers niveaux de performance qui limitent la prise de risques excessifs qui pourraient nuire à la valeur d'Enbridge ou récompenser le mauvais jugement des membres de la haute direction;

- des seuils de performance qui comportent des paiements minimum et maximum;
- des programmes d'attribution d'actions aux termes desquels les actions sont acquises sur plusieurs années et qui s'harmonisent avec l'appréciation globale du cours des actions qui entraîne une valeur supérieure pour les actionnaires d'Enbridge;
- des lignes directrices sur l'actionnariat aux termes desquelles les membres de la direction sont tenus d'avoir une participation importante dans Enbridge pour rapprocher leurs intérêts de ceux des actionnaires d'Enbridge;
- des lignes directrices en matière d'opérations et de déclarations d'initiés, qui incluent des dispositions interdisant les activités de couverture, visant à empêcher les activités susceptibles d'affaiblir le lien entre la rémunération liée à la performance et les intérêts des actionnaires d'Enbridge; et
- deux politiques de récupération de la rémunération incitative : une politique qui permet à Enbridge de récupérer, auprès des membres de la haute direction en cause, certaines sommes versées en trop à des personnes qui ont commis un acte frauduleux ou une inconduite volontaire; et une nouvelle politique aux termes de laquelle Enbridge est tenue de récupérer toute attribution de rémunération incitative erronée reçue par les membres de la haute direction en cause dans le cas où Enbridge est tenue d'établir un redressement comptable admissible (sous réserve de certaines exceptions).

Le conseil RHR a analysé le concept de risque par rapport aux programmes de rémunération de la société et a conclu que ceux-ci n'encouragent pas la prise de risques excessifs ou inappropriés et que ces programmes sont conformes aux intérêts à long terme des actionnaires.

Interdiction d'effectuer des activités de couverture

Aux termes des lignes directrices en matière d'opérations et de déclarations d'initiés d'Enbridge, il est interdit, entre autres choses, aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux entrepreneurs (d'Enbridge et de ses filiales) d'acheter des instruments financiers conçus pour se protéger contre une diminution de la valeur marchande des titres de capitaux propres qui ont été attribués à ces administrateurs, dirigeants, employés et entrepreneurs (y compris les membres de la haute direction visés) à titre de rémunération ou qu'ils détiennent, directement ou indirectement, ou pour compenser une telle diminution, puisque de telles positions ont pour effet de

compromettre l'harmonisation des intérêts des employés et des administrateurs avec les intérêts des actionnaires. Les activités suivantes sont strictement interdites :

- spéculer sur des titres d'Enbridge et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis;
- vendre « à découvert » des titres d'Enbridge et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis (c.-à-d. vendre des titres dont une personne n'est pas le propriétaire);
- acheter ou vendre des options d'achat ou de vente ou d'autres dérivés se rapportant aux titres d'Enbridge et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis; et
- conclure toute autre opération financière conçue pour se protéger contre une diminution de la valeur marchande des titres d'Enbridge et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis ou pour compenser une telle diminution.

Politiques de récupération

La politique de récupération de la rémunération incitative, adoptée en 2013, permet à Enbridge de récupérer, auprès de membres de la direction actuels et anciens, certains montants

de rémunération incitative accordés ou versés à ces personnes si ces personnes ont commis une faute (y compris un acte frauduleux ou une faute intentionnelle) qui a donné lieu à la présentation de renseignements financiers inexacts, que cette faute donne lieu ou non à un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers d'Enbridge.

Avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2023, Enbridge a également adopté une nouvelle politique de récupération à l'égard de la récupération obligatoire de toute attribution de rémunération incitative erronée conformément aux nouvelles exigences de la SEC et du NYSE. Aux termes de cette nouvelle politique, dans l'éventualité où Enbridge est tenue d'établir un redressement comptable en raison de son non-respect important d'une exigence de présentation de l'information financière aux termes de la législation sur les valeurs mobilières applicable, Enbridge est tenue (sous réserve de certaines exceptions) de récupérer toute attribution de rémunération incitative erronée reçue par les membres de la haute direction en cause.

Processus décisionnel annuel

Les décisions en matière de rémunération sont guidées par notre philosophie et nos principes de rémunération décrits à la page 78. L'illustration qui suit présente un survol du processus annuel que nous appliquons pour établir et évaluer la rémunération pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction visés.

Planification et recherche



Conseiller indépendant en matière de rémunération

- Analyse du marché et comparaison



Direction

- Établissement des cibles de rémunération
- Établissement des objectifs : d'entreprise, de l'unité d'exploitation et individuels
- Établissement des principales mesures et autres priorités stratégiques



Évaluation de la performance et recommandations

Direction



- Évaluations de la performance
 - Auto-évaluation du chef de la direction par rapport aux objectifs
 - Évaluation de chaque membre de la haute direction visé



Comité RHR

- Examen de la performance de la société et de l'unité d'exploitation ainsi que du rendement individuel
- Évaluation du secteur d'activité et du marché
- Examen de l'historique de la rémunération
- Examen de l'opportunité d'exercer le pouvoir discrétionnaire
- Discussion avec le conseiller indépendant en rémunération



Processus décisionnel et approbations

Comité RHR

- Approbation des décisions en matière de rémunération pour les membres de la haute direction visés (sauf le chef de la direction)
- Approbation des cibles et des objectifs de rémunération fixés par la direction
- Recommandation de la rémunération du chef de la direction au conseil



Président du comité RHR et président du conseil

- Examen de la performance de la société et du rendement du chef de la direction
- Demande de commentaires de tous les membres du conseil

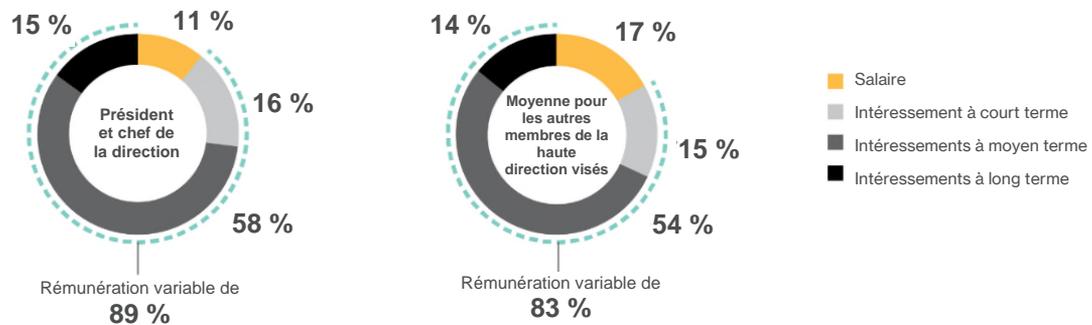


Conseil d'administration

- Approbation finale de la rémunération du chef de la direction

Éléments de la rémunération

Les programmes de rémunération d'Enbridge se composent d'éléments qui équilibrent l'utilisation de mécanismes à court, à moyen et à long termes conçus pour offrir de la valeur aux actionnaires d'Enbridge non seulement à court terme, mais également au moyen du maintien de la performance à long terme. La rémunération directe totale comprend le salaire de base et les attributions d'intéressements fondées sur la performance. Le pourcentage de la rémunération cible totale considérée comme étant variable pour le président et chef de la direction s'élevait à 89 % et à 83 % en moyenne pour les autres membres de la haute direction visés en 2023, et rapproche directement la rémunération de nos hauts dirigeants aux résultats au chapitre de la performance conformément aux intérêts des actionnaires d'Enbridge.



Le tableau qui suit décrit les principales composantes du programme de rémunération de nos membres de la haute direction visés, avec les principales caractéristiques, les objectifs et l'horizon temporel pour l'acquisition et/ou la valeur réalisée.

Échéancier Variabilité	Court terme		Moyen terme		Long terme
	Fixe		Variable		
Élément de la rémunération	Salaire de base	Plan incitatif à court terme (« PICT »)	Unités d'actions fondées sur la performance (« UAP »)	Unités d'actions restreintes (« UAR »)	Options d'achat d'actions incitatives (« OAAI »)
Renvoi pour de plus amples renseignements	<ul style="list-style-type: none"> Page 88 	<ul style="list-style-type: none"> Page 88 	<ul style="list-style-type: none"> Page 94 	<ul style="list-style-type: none"> Page 95 	<ul style="list-style-type: none"> Page 96
Principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> Examiné chaque année en tenant compte de la portée et des responsabilités des fonctions, des compétences et des conditions de marché Augmentations d'après le rendement et les données du marché 	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération incitative annuelle d'après la performance par rapport à des cibles de la société, de l'unité d'exploitation et individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Attribuées chaque année Durée de trois ans Paieement assujéti aux objectifs de performance et aux résultats réalisés par rapport à des critères prédéterminés 	<ul style="list-style-type: none"> Attribuées chaque année Acquisition en bloc de trois ans Réglées en actions 	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition sur une période de quatre ans et durée de dix ans Valeur réalisée d'après l'écart entre le cours de l'action à la date d'attribution et au moment de l'exercice
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Établir la rémunération en espèces pour l'exercice des responsabilités quotidiennes inhérentes aux fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'obtention de résultats liés à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise Récompenser les réalisations pour l'année de performance 	<ul style="list-style-type: none"> Être conforme aux intérêts des actionnaires Favoriser une solide performance par rapport aux sociétés comparables externes et l'appréciation du cours des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Être conforme aux intérêts des actionnaires Favoriser la production de la valeur à long terme et l'appréciation du cours des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Être conforme aux intérêts des actionnaires Favoriser la production de la valeur à long terme et l'appréciation du cours des actions

Groupe de référence

La rémunération directe totale des membres de la haute direction visés s'inscrit dans un cadre qui comporte des commentaires et des réflexions du président et chef de la direction et du comité RHR, avec la collaboration de Mercer qui fournit un soutien indépendant en matière de conseils. Le caractère concurrentiel de ce cadre repose sur des données sectorielles provenant de sondages indépendants sur la rémunération et de renseignements sur la rémunération de la direction communiqués au public pour des postes comparables auprès de sociétés du groupe de référence.

Enbridge vise une rémunération directe totale globale correspondant à la médiane de notre groupe de référence (y compris pour le poste de président et chef de la direction) en tenant compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience de chaque membre de la haute direction.

Choix du groupe de référence

Enbridge utilise un seul groupe de référence nord-américain à des fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction. Le texte qui suit résume les principales considérations et principaux critères de sélection pour le groupe de référence en matière de rémunération :



Secteur

- Habituellement défini comme des activités réglementées à faible risque dans le secteur de l'énergie nord-américain.
- Les sociétés du groupe de référence se limitent à celles des secteurs de l'énergie et des infrastructures plutôt que d'inclure des sociétés du secteur capitalistique et sont assujetties aux mêmes pressions sectorielles externes et facteurs macro-économiques que ceux auxquels Enbridge est assujettie.
- Veille à ce qu'Enbridge offre une rémunération concurrentielle par rapport aux meilleures entreprises dont les dirigeants ont souvent de grandes connaissances des entreprises de base d'Enbridge.



Taille / complexité

- Définition plus large pour tenir compte de divers aspects, y compris des mesures financières (p. ex., capitalisation boursière, flux de trésorerie, valeur d'entreprise, actifs, capital engagé) et non financières (p. ex., étendue des activités).



Géographie

- Un groupe de référence nord-américain est utilisé puisque les responsabilités du président et chef de la direction et des autres membres de la haute direction visés sont principalement de portée nord-américaine et que nous sommes en concurrence pour recruter des dirigeants compétents principalement en Amérique du Nord.
- La majorité de nos actifs et activités commerciaux sont aux États-Unis et au Canada et nos actionnaires comprennent des institutions américaines et internationales.
- Le marché américain offre des sociétés plus comparables d'un point de vue du secteur et/ou de la taille/complexité; par conséquent notre groupe de référence est en grande partie composé de sociétés américaines.
- La plupart des sociétés canadiennes ne sont pas suffisamment comparables à Enbridge en termes de secteur et/ou de taille/complexité et, par conséquent, seulement celles qui sont comparables sont incluses dans le groupe de référence.

Le groupe de référence à des fins de la rémunération d'Enbridge est passé en revue chaque année par le comité RHR. Le groupe de référence aux fins de l'établissement de la rémunération en 2023 est le même que celui de 2022.

Groupe de référence en matière de rémunération pour 2023

Canada	
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Suncor Énergie Inc.
Canadian Natural Resources Limited	Corporation TC Énergie
États-Unis	
Chevron Corporation	NextEra Energy Inc.
Conoco Phillips	Occidental Petroleum Corporation
Dominion Resources Inc.	Phillips 66
Duke Energy Corporation	Schlumberger Limited
Energy Transfer LP	The Southern Company
Enterprise Products Partners L.P.	The Williams Companies Inc.
Halliburton Company	Union Pacific Corporation
Kinder Morgan Inc.	

Comparaison avec le groupe de référence

Notre groupe de référence en matière de rémunération renferme des sociétés qui sont généralement semblables à Enbridge, principalement en termes de valeur d'entreprise et, par la suite, en termes de capitalisation boursière et d'actifs. Les restrictions en matière de taille ont été assouplies dans certains cas pour inclure des sociétés semblables à Enbridge pour ce qui est du profil d'exploitation. Le graphique ci-contre résume la position d'Enbridge par rapport à celle des sociétés de notre groupe de référence nord-américain et indique qu'Enbridge se classe au-dessus de la médiane selon les critères de sélection par rapport au groupe de référence en matière de rémunération pour 2023.

Profil ¹	Rang en percentile			Enbridge ² (millions \$)	Médiane ² (millions \$)
	25 ^e	50 ^e	75 ^e		
Produits d'exploitation				53 309	38 173
BAIIA				8 423	8 421
Total des actifs				179 608	96 558
Valeur marchande				101 390	85 704
Valeur d'entreprise				186 118	113 446

- ¹ Les renseignements sur les entreprises américaines ont été convertis en dollars canadiens à des taux variables tout au long de l'année.
- ² Les produits d'exploitation, le BAIIA, le total des actifs sont donnés au 31 décembre 2022. La valeur marchande et la valeur d'entreprise sont données au 31 décembre 2023.

Rapprochement de la rémunération du président et chef de la direction et de la performance

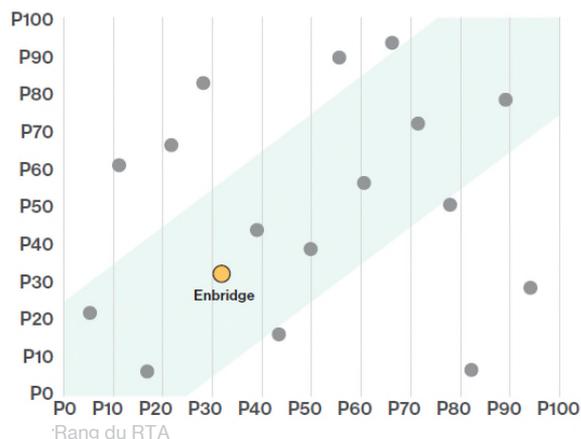
Enbridge s'engage à rapprocher la rémunération du président et chef de la direction de la performance de la société et du RTA, conformément à la philosophie de rémunération fondée sur la performance rigoureuse intégrée dans nos programmes de rémunération et conforme aux intérêts véritables des actionnaires d'Enbridge. Nous lions une tranche importante de la rémunération variable aux objectifs de performance, ce qui incite fortement notre équipe de direction à gérer la société aux mieux des intérêts à long terme de nos actionnaires.

Nous croyons fermement que la rémunération du président et chef de la direction doit correspondre à la performance de la société et que ce lien devrait correspondre de manière appropriée à la rémunération du chef de la direction de nos sociétés de référence, d'après les mêmes mesures de rémunération fondée sur la performance. Nous analysons ce lien sur une période de plusieurs années afin d'atténuer les effets des fluctuations à court terme et de mieux repérer la performance à long terme et les tendances du marché.

Le comité RHR examine les principaux indicateurs de performance, y compris notre RTA, par rapport à notre groupe de référence pour ce qui est de la performance et procède chaque année à une analyse comparative de la rémunération à la juste valeur à la date d'attribution et de la rémunération réalisable du président et chef de la direction.

Rémunération à la juste valeur à la date d'attribution¹

Rang de la rémunération



¹ Ce graphique présente le rang de la rémunération à la juste valeur à la date d'attribution du président et chef de la direction par rapport au rang du RTA sur une période de trois ans, de 2021 à 2023. La rémunération à la juste valeur à la date d'attribution est calculée d'après les informations divulguées publiquement dans le tableau sommaire de la rémunération en 2021 et 2022. Les données de 2023 ont été estimées avec un facteur d'antériorité de 4 %.

Selon l'analyse, la rémunération à la juste valeur à la date d'attribution du président et chef de la direction d'Enbridge se situait dans le 33^e percentile et notre RTA se situait dans le 33^e percentile.

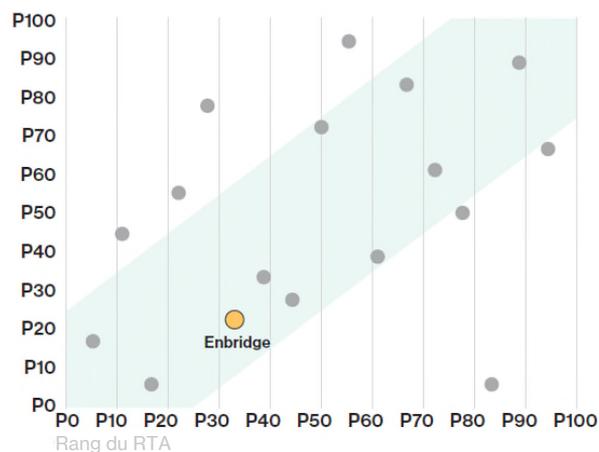
La rémunération à la juste valeur à la date d'attribution représente le montant total présenté dans le tableau sommaire de la rémunération, exclusion faite de la « valeur du plan de retraite » et de l'« autre rémunération ». La rémunération réalisable représente le « salaire » et la « rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres », présentés dans le tableau sommaire de la rémunération ainsi que la valeur marchande actuelle des attributions d'intéressements à moyen et à long termes non acquises ou non gagnées établie au moyen du cours de l'action à la fin de l'exercice 2023.

Dans notre plus récente analyse, nous avons comparé le lien entre le rang en percentile de la rémunération du président et chef de la direction d'Enbridge et la performance du RTA au cours des trois derniers exercices par rapport à celui de notre groupe de référence en matière de rémunération sur le même fondement.

Enbridge a une forte corrélation entre la rémunération du président et chef de la direction et la performance par rapport à celle de nos sociétés de référence pour ce qui est de la performance. Le positionnement d'Enbridge dans les bandes mises en évidence dans les graphiques ci-dessous indique que la rémunération de notre président et chef de la direction se rapproche raisonnablement des résultats réels de la société en matière de performance et des attentes des actionnaires.

Rémunération réalisable²

Rang de la rémunération



² Ce graphique présente le rang de la rémunération réalisable du président et chef de la direction par rapport au rang du RTA sur une période de trois ans, de 2021 à 2023. La rémunération réalisable comprend les attributions de titres de capitaux propres en circulation des chefs de la direction du groupe de référence au 31 décembre indiquées dans les informations rendues publiques en 2021 et 2022. Les données de 2023 pour les sociétés de référence sont fondées sur le cours des actions au 31 décembre 2023.

Selon l'analyse, la rémunération réalisable du président et chef de la direction d'Enbridge se situait dans le 22^e percentile et notre RTA se situait dans le 33^e percentile.

Performance de l'entreprise en 2023

Priorités	Mesures
1. Assurer la sécurité et la fiabilité des activités et offrir des solutions de transport efficaces et économiques aux clients.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une performance de pointe au chapitre de la sécurité des employés, des entrepreneurs et de l'exploitation • Mise en œuvre efficiente et efficace des programmes d'immobilisations à des fins d'intégrité et de maintenance dans chaque entreprise • Progrès en ce qui a trait aux programmes de modernisation de Transport de gaz, à la réduction des émissions et à l'augmentation de la fiabilité
2. Réalisation du programme d'immobilisations de croissance garanti et maximisation des rendements sur les actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service d'immobilisations de croissance garanties d'une valeur de 2 milliards de dollars, produisant des rendements rajustés en fonction du risque intéressants • Progrès au niveau de la construction de trois projets d'énergie éolienne extracôtiers, Fécamp, Provence Grande Large et Calvados, en France • Avancement du programme de modernisation pluriannuel du réseau de Transport de gaz • Réalisation du raccordement de 46 000 nouveaux clients en Ontario et réception de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario sur la première phase du processus de modification des tarifs pour 2024 à 2028 • Approbation du terminal pétrolier de Houston d'Enbridge • Dépôt de l'entente tarifaire pour le réseau principal auprès de la REC
3. Obtention de résultats financiers et maintien de la solidité du bilan	<ul style="list-style-type: none"> • BAIIA rajusté de 16,5 milliards de dollars¹, dans la partie supérieure de l'échelle prévisionnelle, et une augmentation de 6 % par rapport à 2022 • FTD par action de 5,48 \$¹, au-dessus de la médiane de l'échelle prévisionnelle • Majoration du dividende trimestriel de 3,1 % en 2023, pour le porter à 0,915 \$ (3,66 \$ par année) par action, soit une hausse annuelle pour la 29^e année d'affiliée • Note de BBB+ (ou l'équivalent) par nos quatre agences de notation • Gestion des fluctuations des cours du change et des taux d'intérêt grâce à un solide programme de gestion des risques financiers à l'échelle de l'entreprise • Vente d'une participation dans le pipeline Alliance et dans l'installation Aux Sables moyennant 3,1 milliards de dollars, continuant ainsi de recycler le capital selon une valorisation attrayante
4. Croissance de l'entreprise de base grâce à un investissement rigoureux d'environ 6 milliards de dollars de capacité d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce de l'acquisition de trois services publics aux États-Unis moyennant 19 milliards de dollars auprès de Dominion Energy Inc., dont une tranche de 85 % est préfinancée • Obtention de nouveaux projets de croissance interne d'une valeur de 10 milliards de dollars, y compris 5 milliards de dollars de capitaux à court terme dans les entreprises de services publics aux États-Unis mentionnés ci-dessus et le pipeline Rio Bravo de 1,2 milliard de dollars américains • Acquisition des actifs de stockage de gaz Tres Palacios et Aitken Creek dans des régions stratégiquement situées, répondant au besoin d'infrastructures de gaz naturel essentielles pour soutenir les exportations de GNL • Acquisition d'un portefeuille d'actifs de production de GNR à partir de sites d'enfouissement auprès de Morrow Renewables et acquisition d'une participation de 10 % dans Divert Inc., fournissant un point d'ancrage important dans le secteur du GNR • Acquisition d'une participation dans le parc d'énergie éolienne Fox Squirrel en partenariat avec EDF Renewables, ce qui renforce le portefeuille d'énergie renouvelable d'Enbridge en Amérique du Nord • Participation accrue dans des parcs d'énergie éolienne extracôtiers en Allemagne, ce qui soutient la croissance des énergies renouvelables et permet d'en faire des progrès en matière de réduction des émissions • Renforcement de la stratégie d'exportation visant la côte du golfe du Mexique grâce à une participation accrue dans le pipeline Gray Oak
5. Réalisation des objectifs de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du 22^e rapport annuel sur le développement durable • Progrès dans l'atteinte des cibles de notre plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones • Signature d'une lettre d'intention pour faire progresser l'installation d'exportation d'ammoniac bleu au centre énergétique Ingleside d'Enbridge dans le cadre de nos projets d'aménagement à plus faible intensité en carbone • Émission d'obligations liées à la durabilité d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars sur le marché des titres d'emprunt américain • Augmentation de la représentation d'employés diversifiés au sein de notre main-d'œuvre et de notre conseil d'administration

¹ Le BAIIA rajusté et les FTD par action constituent des mesures non conformes aux PCGR; ces mesures sont définies et font l'objet d'un rapprochement à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C.

Décisions en matière de rémunération en 2023

Examen du marché

En 2023, le comité RHR a retenu les services de Mercer pour recueillir et évaluer les données actuelles du marché sur la rémunération des membres de la haute direction visés pour confirmer que nos programmes sont appropriés et concurrentiels sur le marché. Cette évaluation a indiqué que la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés continue d'être inférieure à la médiane du groupe de référence en matière de rémunération par rapport à l'exercice précédent.

Salaire de base

Le salaire de base est la principale source fixe de rémunération en espèces fournie au président et chef de la direction et aux autres membres de la haute direction visés. Le salaire de base tient compte du niveau de responsabilité, des capacités et de l'expérience de chaque membre de la

direction compte tenu de ses fonctions et du marché. Les salaires de base sont examinés chaque année et des augmentations peuvent être accordées lorsqu'un membre de la haute direction assume de plus grandes responsabilités ou approfondit de façon marquée ses connaissances et son expertise ou lorsque survient un changement important dans la rémunération offerte pour des fonctions équivalentes au sein du groupe de référence.

MM. Murray et Akman étaient de nouveaux membres de la haute direction visés en 2023 et leur salaire de base a été fixé en fonction de l'étendue et des responsabilités de leurs fonctions, en tenant compte de données du marché externe et de l'équité interne.

À compter du 1^{er} avril 2023, M. Gruending et M^{me} Hansen ont reçu une augmentation du salaire de base pour améliorer leur positionnement par rapport au marché concurrentiel.

Salaire de base au 31 décembre

Membre de la haute direction	2022 ¹ (\$)	2023 ¹ (\$)
Gregory L. Ebel ²	–	1 780 110
Patrick R. Murray ³	–	735 000
Colin K. Gruending	733 644	875 000
Cynthia L. Hansen	742 108	863 419
Matthew A. Akman ³	–	550 000

¹ Les dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au moyen du cours du change en fin d'exercice à Londres à 16 h publié par WM/Reuters de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA en 2023.

² M. Ebel a été nommé président et chef de la direction le 1^{er} janvier 2023.

³ MM. Murray et Akman étaient de nouveaux membres de la haute direction visés en 2023 et leur salaire de base est donné au 31 décembre 2023.

Intéressement à court terme

Visé à favoriser et à réaliser la performance de l'entreprise et de l'unité d'exploitation et le rendement individuel

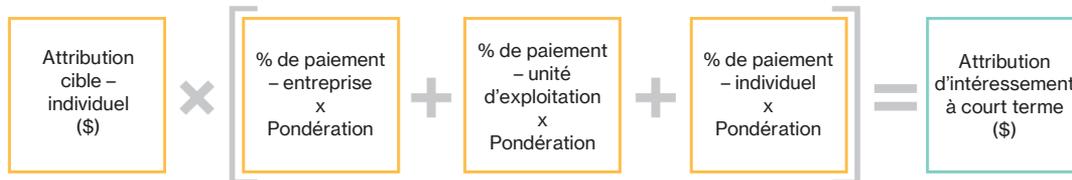
Il est très important que tous les membres de la haute direction d'Enbridge soient encouragés à atteindre non seulement des résultats financiers, mais également des résultats d'exploitation dans les domaines de la sécurité, de la croissance et de la performance au chapitre de la durabilité. C'est pourquoi les attributions au titre de PICT se veulent une évaluation globale de la performance de l'entreprise et de l'unité d'exploitation et du rendement individuel, à l'appréciation de notre comité RHR.

- **Performance de l'entreprise.** La mesure de performance relative à l'entreprise repose sur un seul ensemble de mesures de performance objectives à l'échelle de la société visant à favoriser la réalisation de priorités d'entreprise et des résultats financiers à court terme pour l'organisation. Les mesures et les échelles de performance de l'entreprise pour les possibilités d'intéressement seuils, cibles et maximums de l'élément de l'attribution au titre du PICT sont fixées par le comité RHR au début de l'exercice.

- **Performance de l'unité d'exploitation.** La performance de l'unité d'exploitation est évaluée par rapport à une carte de pointage de mesures et de cibles pour chaque unité d'exploitation et son équipe de haute direction, se rapportant aux objectifs de chaque unité d'exploitation.
- **Rendement individuel.** Les objectifs et résultats en matière de rendement individuel pour le président et chef de la direction font l'objet de discussions avec le conseil, sont approuvées par le comité RHR et sont établies pour correspondre aux priorités financières, stratégiques et d'exploitation se rapportant à l'apport à l'organisation dans son ensemble. Les mesures de rendement individuelles pour les autres membres de la haute direction visés sont établies en consultation avec le président et chef de la direction pour correspondre aux priorités financières, stratégiques et d'exploitation et pour reconnaître et distinguer les actions et l'apport de chaque personne dans les décisions en matière de rémunération finale. L'attribution cible et la fourchette de paiement de chaque membre de la haute direction tiennent compte du niveau de responsabilité lié à son rôle ainsi que de la pratique de la concurrence et sont établies en tant que pourcentage du salaire de base.

Le comité RHR conserve le pouvoir discrétionnaire de modifier les mesures et cartes de pointage de la performance ainsi que les niveaux d'attribution s'il juge raisonnable de le faire, en tenant compte de questions comme les indicateurs clés de performance, la performance par rapport à la performance du groupe de référence en matière de rémunération, la conjoncture du marché et l'environnement commercial au sein duquel la performance a été réalisée. En outre, le comité RHR conserve le pouvoir discrétionnaire d'approuver des rajustements à l'attribution au titre du PICT calculée pour tenir compte d'événements extraordinaires et d'autres facteurs qui n'étaient pas pris en compte dans les mesures ou les cibles initiales. En 2023, aucun tel rajustement n'a été apporté aux mesures et cartes de pointage de la performance ni aux niveaux d'attribution.

Les attributions au titre du PICT sont gagnées entre 0 et 200 % de l'attribution cible selon la réalisation des mesures de performance de la société et de l'unité d'exploitation et des mesures de rendement individuel applicables en tenant compte de la pondération applicable de chaque mesure.



Cibles d'intéressement à court terme

Le tableau qui suit présente la cible d'intéressement à court terme (en tant que % du salaire de base) au 31 décembre 2023, ainsi que la pondération correspondante des mesures de performance de l'entreprise, de l'unité d'exploitation et du rendement individuel :

Membre de la haute direction	Cible du PICT (en tant que % du salaire de base)	Pondération de la mesure de performance/du rendement		
		Entreprise	Unité d'exploitation	Individuel
Gregory L. Ebel	145 %	60 %	30 %	10 %
Patrick R. Murray	100 %	60 %	30 %	10 %
Colin K. Gruending	100 %	40 %	50 %	10 %
Cynthia L. Hansen	100 %	40 %	50 %	10 %
Matthew A. Akman	90 %	60 %	30 %	10 %

Performance de l'entreprise

Les éléments de performance de l'entreprise sont examinés chaque année pour choisir ceux qui correspondent à notre stratégie d'entreprise et qui sont appropriés pour mesurer la performance annuelle. Les mêmes mesures et objectifs d'entreprise s'appliquent à chacun des membres de la haute direction visés. En février 2023, le comité RHR a approuvé la recommandation de la direction de continuer à utiliser les FTD par action à titre de mesure de performance de l'entreprise. Le comité RHR conserve le pouvoir discrétionnaire pour évaluer la solidité des mesures de performance de l'entreprise et conserve également le pouvoir discrétionnaire d'établir le paiement global au titre de la performance de l'entreprise.

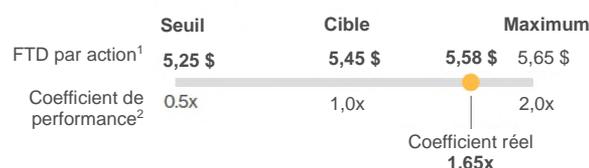
Les cibles au titre des FTD par action pour 2023 ont été fixées au moyen de la fourchette prévisionnelle de source externe servant à établir le seuil et les paiements cibles. Pour qu'un paiement soit versé, Enbridge doit réaliser la performance seuil minimum. Pour atteindre un paiement maximum, Enbridge doit atteindre la partie supérieure de la fourchette prévisionnelle ou la dépasser, ce qui permet de garantir que le plan est suffisamment souple et conforme aux attentes des actionnaires.

L'utilisation des FTD par action est la mesure de performance de l'entreprise en 2023 approuvée

Le comité RHR estime que l'utilisation des FTD par action :

- constitue la mesure la plus appropriée pour la performance financière de l'entreprise;
- permettra une plus grande transparence de la croissance des flux de trésorerie d'Enbridge et une meilleure comparabilité des résultats par rapport au groupe de référence;
- contribuera à garantir une reconnaissance de la pleine valeur des actifs supérieurs et des ententes commerciales et relatives à la croissance d'Enbridge; et
- constitue une proposition de valeur à faible risque pour les actionnaires.

Nous avons réalisé de solides résultats financiers en 2023 et fait des progrès dans l'atteinte de nos priorités stratégiques énoncées dans notre plan stratégique 2023, en mettant en service des immobilisations de croissance d'une valeur de 2 milliards de dollars et en garantissant des nouveaux projets de croissance interne d'une valeur de 10 milliards de dollars. En 2023, les FTD par action ont dépassé la cible de l'échelle prévisionnelle, pour s'établir à 5,58 \$ et ont donné lieu à un coefficient de performance aux termes du PICT 2023 de 1,65x, soit 100 % de la mesure de la performance de l'entreprise. Aucun pouvoir discrétionnaire n'a été appliqué au-delà des normalisations standards. Les résultats de la mesure au titre du PICT de l'entreprise en 2023 sont donnés dans ce graphique :



- Les FTD par action constituent une mesure non conforme aux PCGR; cette mesure est définie et fait l'objet d'un rapprochement à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C. Pour les besoins de la rémunération incitative, les FTD par action rajustés comprennent également certains rajustements pour tenir compte d'événements ou de circonstances qui n'étaient pas envisagés au moment où les mesures de performance ont été initialement établies – se reporter à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C.
- Les FTD par action entre les seuils dans le présent graphique donnent lieu à un coefficient de performance calculé de façon linéaire.

Performance des unités d'exploitation

La répartition des pondérations des unités d'exploitation souligne l'importance pour chaque président d'unité d'exploitation de stimuler la performance et la croissance financières, de maintenir un contrôle rigoureux des coûts et une souplesse financière, tout en assurant la sécurité et la fiabilité des activités au quotidien. La performance des unités d'exploitation est également définie par l'importance des mesures de durabilité, notamment la réduction de l'intensité des émissions de GES et l'augmentation de la représentation d'employés de divers horizons. Il est tenu comptes des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de durabilité d'Enbridge, dans leur ensemble, dans la rémunération incitative du président et chef de la direction et des membres de la haute direction visés¹.

¹ Les objectifs précis concernant la diversité et l'inclusion sont des objectifs ambitieux que nous prévoyons atteindre dans le respect de la réglementation étatique, locale, provinciale et fédérale, notamment la réglementation fédérale américaine et les programmes de l'Equal Employment Opportunity Commission, du Department of Labor et de l'Office of Federal Contract Compliance.

Le comité RHR a approuvé l'application des mesures des unités d'exploitation suivantes en 2023 :

Indicateur clé de performance	Mesures	Pondération ¹
 Assurer la sécurité et la fiabilité des activités	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence totale des accidents à déclarer (« FTAD »)², fréquence des incidents environnementaux, sécurité du réseau de pipelines, dommages totaux par 1 000 emplacements, volume de rejet, cybersécurité, fiabilité du transport et conformité de l'intégrité 	30 à 40 %
 Maintien de la solidité et de la souplesse financières	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à maintenir un contrôle rigoureux des coûts, à assurer la souplesse financière et à contribuer à la réalisation des objectifs financiers présentés aux investisseurs et définis dans le plan à long terme BAIIA³ 	20 à 35 %
 Réaliser des progrès vers nos objectifs de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de l'intensité des émissions de GES Augmentation de la représentation des employés diversifiés 	10 %
 Mise en œuvre et poursuite de la croissance	<ul style="list-style-type: none"> BAIIA tiré du capital de croissance, y compris les projets de croissance interne et les fusions et acquisitions 	10 à 20 %

¹ La pondération varie selon la carte de pointage des différentes unités d'exploitation.

² La carte de pointage des fonctions centrales comprend sa propre mesure relative à la FTAD en plus de la moyenne pondérée des résultats au chapitre de la sécurité des unités d'exploitation.

³ La carte de pointage des fonctions centrales comprend la moyenne pondérée du BAIIA.

Les résultats des unités d'exploitation pour 2023 traduisent une année de solides résultats et nous avons tenu notre engagement d'atteindre les objectifs fixés dans les priorités stratégiques de la société. Les unités d'exploitation ont exercé leurs activités dans un contexte externe difficile; toutefois, la performance a été solide, avec la réalisation d'importants produits d'exploitation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation des coûts. Les résultats de 2023 ont été obtenus grâce à de solides progrès en matière d'efficacité, de rigueur fiscale et de progrès dans la réalisation de nos objectifs de durabilité. Les paramètres relatifs à l'exploitation et à la sécurité ont atteint ou dépassé les cibles fixées. Nous avons obtenu des solides résultats pour ce qui est de la réduction de l'intensité des émissions et continuons à faire des progrès vers l'atteinte des objectifs de diversité et d'inclusion. Le comité RHR a approuvé l'application des résultats des unités d'exploitation suivantes en 2023 :

Carte de pointage des unités d'exploitation	Membre de la haute direction	Résultat de la carte de pointage en 2023
Mesure composée	Gregory L. Ebel ¹	1,74x
Fonctions centrales	Patrick R. Murray Matthew A. Akman (75 %)	1,57x
Oléoducs	Colin K. Gruending	1,85x
Transport de gaz et services intermédiaires	Cynthia L. Hansen	1,68x
Électricité	Matthew A. Akman (25 %)	1,84x

¹ À titre de président et chef de la direction, M. Lebel supervisait l'organisation dans son ensemble et sa mesure liée à l'unité d'exploitation était une mesure composée représentant la sécurité et la fiabilité de l'exploitation, la croissance et les mesures de durabilité à l'échelle de l'entreprise.

Rendement individuel

Au premier trimestre de 2023, le comité RHR a approuvé, après avoir discuté avec le conseil, les objectifs de rendement individuel de M. Ebel en tenant compte des priorités financières et stratégiques de la société. Pour nos autres membres de la haute direction visés, M. Ebel, après avoir consulté chaque membre de la haute direction, a établi leurs objectifs individuels pour 2023 au début de l'exercice, en fonction des priorités stratégiques et d'exploitation liées au portefeuille de chaque membre de la direction et à d'autres facteurs, notamment la planification de la relève, l'engagement des employés, le rôle joué au sein des collectivités et le leadership. Un coefficient individuel est attribué à chaque membre de la haute direction visé pour reconnaître et distinguer les actions et l'apport de chaque personne.

Attributions d'intéressement à court terme

Le coefficient au titre du PICT 2023 pour chaque composante et l'attribution réelle sont présentés ci-après :

Membre de la haute direction	Attribution cible ^{1,2} (\$)	Coefficient de l'entreprise	Coefficient de l'unité d'exploitation	Coefficient individuel	Coefficient global	Attribution réelle ¹ (\$)
Gregory L. Ebel	2 581 160	1,65	1,74	2,00	1,71	4 418 945
Patrick R. Murray ³	552 760	1,65	1,57	1,80	1,65	911 271
Colin K. Gruending	875 000	1,65	1,85	1,90	1,78	1 553 125
Cynthia L. Hansen	863 419	1,65	1,68	1,80	1,68	1 450 544
Matthew A. Akman ⁴	457 027	1,65	1,77	1,75	1,70	775 354

¹ Les dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au moyen du cours du change publié par WM/Reuters à 16 h à Londres de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA en 2023.

² L'attribution cible est calculée en fonction du salaire de base au 31 décembre 2023 et des cibles proportionnelles au cours d'une année.

³ L'attribution réelle pour 2023 de M. Murray a été calculée en fonction de cibles et de pondérations proportionnelles. Sa cible au titre du PICT était de 50 % et les pondérations pour la performance de l'entreprise et de l'unité d'exploitation et le rendement individuel s'établissaient à 60 %/20 %/20 % pour le temps passé en tant que vice-président principal et chef de la comptabilité du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Sa cible au titre du PICT était de 100 % et les pondérations pour la performance de l'entreprise et de l'unité d'exploitation et le rendement individuel s'établissaient à 60 %/30 %/10 % pour le temps passé en tant que vice-président directeur et chef des finances du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

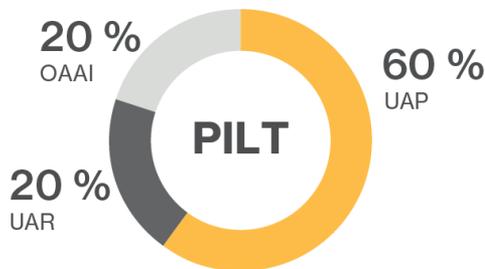
⁴ L'attribution réelle pour 2023 de M. Akman a été calculée en fonction de cibles et de pondérations proportionnelles. Sa cible au titre du PICT était de 50 % et les pondérations pour la performance de l'entreprise et de l'unité d'exploitation et le rendement individuel s'établissaient à 60 %/20 %/20 % pour le temps passé en tant que vice-président principal, Stratégie d'entreprise, et président, Électricité, du 1^{er} janvier au 4 mars 2023. Sa cible au titre du PICT était de 90 % et les pondérations pour la performance de l'entreprise et de l'unité d'exploitation et le rendement individuel s'établissaient à 60 %/30 %/10 % pour le temps passé en tant que vice-président directeur, Stratégie d'entreprise, et président, Électricité, conformément aux dates de paie, du 5 mars au 31 décembre 2023.

Intéressements à moyen et à long termes

Visent à se rapprocher les intérêts des actionnaires et à encourager la réalisation de la valeur à long terme et l'appréciation du cours des actions

Les intéressements à moyen et à long termes d'Enbridge à l'intention des membres de la haute direction comporte trois structures principales : des UAP, des UAR et des OAAI. La composition cible du plan incitatif à long terme (« PILT ») est 60 % d'UAP, 20 % d'UAR et 20 % d'OAAI.

La pondération de la plus grande partie de la composition cible du PILT avec les UAP est conforme à notre philosophie en matière de rémunération et encourage les membres de la haute direction visés à mettre l'accent sur les conditions de performance, y compris les perspectives financières sur trois ans d'Enbridge et le RTA par rapport à celui de notre groupe de référence. Le paiement n'est pas garanti et la valeur est établie d'après la fourchette prévisionnelle de chaque mesure et des critères de performance précis.



Les intéressements à moyen et à long termes d'Enbridge constituent des structures de rémunération axées vers l'avenir et les attributions sont donc considérées comme faisant partie de la rémunération pour l'année de l'attribution et par la suite au lieu d'être données en reconnaissance de la performance antérieure ou d'attributions précédemment accordées. Les différentes attributions à l'intention des membres de la haute direction ont des durées, des conditions d'acquisition des droits et des critères de performance différents qui réduisent le risque que les membres de la haute direction produisent seulement des résultats à court terme. Cette façon de faire profite aussi à tous les actionnaires et aide à maximiser la valeur de fidélisation des intéressements à moyen et à long termes attribués aux membres de la haute direction.

Des attributions d'intéressement à moyen et à long termes ont été accordées en 2023 aux termes du plan incitatif à long terme 2019 d'Enbridge Inc. (« PILT 2019 »). Le comité RHR a approuvé des augmentations aux cibles au titre du PILT pour les membres de la haute direction visés en 2023 pour assurer le rapprochement continue avec notre stratégie et les intérêts des actionnaires, se rapprocher davantage du marché concurrentiel et reconnaître la complexité croissante de l'entreprise.

Les attributions d'intéressement à moyen et à long termes sont calculées comme suit :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Salaire de} \\ \text{base (\$)} \\ \hline \end{array} \times \begin{array}{|c|} \hline \text{Possibilité} \\ \text{d'intéres-} \\ \text{sement} \\ \text{cible} \\ \text{(\%)} \\ \hline \end{array} \div \begin{array}{|c|} \hline \text{Cours de} \\ \text{l'action ou} \\ \text{valeur} \\ \text{Black-} \\ \text{Scholes} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Nombre} \\ \text{d'options ou} \\ \text{d'unités} \\ \text{attribuées} \\ \hline \end{array}$$

Le tableau suivant présente sommairement les plans incitatifs à moyen et à long termes utilisés en 2023 :

	UAP	UAR	OAAI
Durée	Trois ans	Trois ans	Dix ans
Description	Actions/unités fictives dont le paiement est assujéti à des conditions de performance.	Actions/unités fictives	Options permettant d'acquérir des actions d'Enbridge. Pour les participants américains, les attributions sont accordées sous forme d'options non admissibles qui ne respectent pas les exigences de l'article 422 de l' <i>Internal Revenue Code</i> des États-Unis
Fréquence	Attribution annuelle	Attribution annuelle	Attribution annuelle
Conditions de performance	45 % – croissance des FTD par action par rapport à une cible fixée au début de la durée 45 % – RTA par rapport au groupe de référence pour ce qui est de la performance 10 % - réduction de l'intensité des émissions de GES	s.o.	Appréciation du cours des actions à compter de la date d'attribution
Acquisition des droits	Les droits aux unités deviennent acquis en bloc à la fin de la durée, y compris des équivalents de dividendes en tant qu'unités supplémentaires	Les droits aux unités deviennent acquis en bloc à la fin de la durée, y compris des équivalents de dividendes en tant qu'unités supplémentaires	Les droits aux options sont acquis à raison de 25 % par année sur une période de quatre ans, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution
Paiement	Paiement au comptant en fonction de la valeur marchande d'une action d'Enbridge à l'échéance, sous réserve d'un rajustement allant de 0 à 200 % selon l'atteinte des conditions de performance ci-dessus	Règlement en actions à la fin de la durée	Le participant acquiert des actions d'Enbridge au prix d'exercice fixé au moment de l'attribution (définie comme la juste valeur marchande au moment de l'attribution)

Cibles d'intéressement à moyen et long termes

Le tableau suivant présente les cibles d'intéressement à moyen et long termes (en tant que pourcentage du salaire) au 31 décembre 2023, ainsi que le pourcentage que représente chaque plan incitatif dans le total.

Membre de la haute direction	Cibles des intéressements à moyen et à long termes en 2023	Attributions annuelles		
		UAP	UAR	OAAI
Gregory L. Ebel	650 %	390 %	130 %	130 %
Patrick R. Murray	425 %	255 %	85 %	85 %
Colin K. Gruending	425 %	255 %	85 %	85 %
Cynthia L. Hansen	425 %	255 %	85 %	85 %
Matthew A. Akman	350 %	210 %	70 %	70 %

Unités d'actions fondées sur la performance

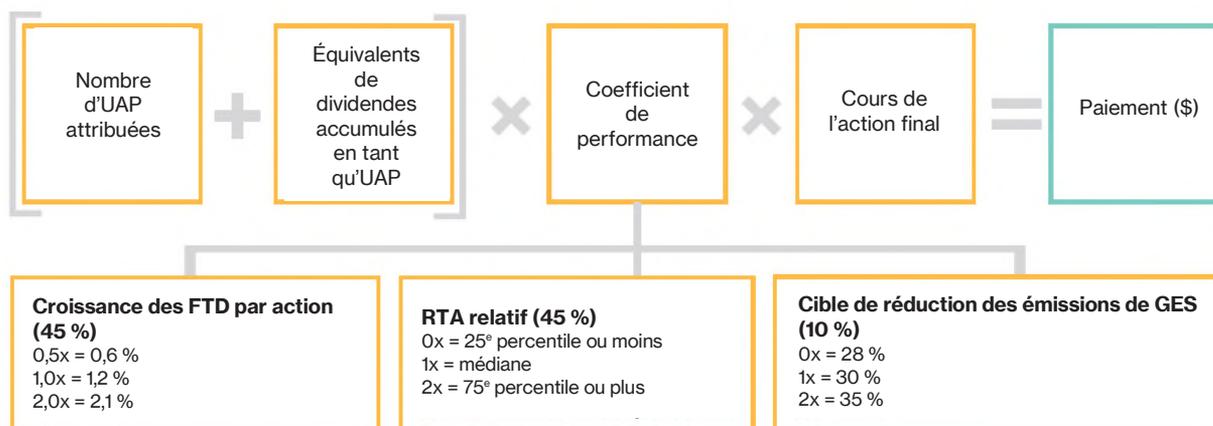
Les UAP sont attribuées annuellement au cours du premier trimestre de l'exercice et deviennent acquises à la fin de la troisième année. La réalisation de certaines mesures de performance prédéterminées et spécifiques est attestée à la date d'échéance; le paiement éventuel que peuvent recevoir les membres de la haute direction à la fin de la période de performance varie de 0 % à 200 % de l'attribution cible selon le niveau de réalisation des mesures de performance. Le cours définitif d'une action d'Enbridge à des fins de paiement est le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions d'Enbridge à la TSX ou au NYSE pour les 20 jours de séance qui précèdent la date d'échéance, date à laquelle la performance est certifiée. Ces attributions sont payées en espèces.

Attribution d'unités d'actions fondées sur la performance en 2023

La durabilité est essentielle à notre entreprise. Enbridge a depuis longtemps intégré la durabilité à ses priorités stratégiques et elle est fière de son leadership au sein du secteur. Afin de rapprocher notre rémunération à long terme et la performance au chapitre de la durabilité et de renforcer la reddition de comptes qui permettra à notre société de croître de manière durable pendant de nombreuses décennies, les progrès dans l'atteinte de nos objectifs de réduction de l'intensité des émissions de GES sont inclus dans les attributions d'UAP en 2023. Les mesures de performance et pondérations suivantes ont été utilisées aux fins de l'attribution d'UAP en 2023 :

Mesures	Description	Pondération
Croissance des FTD par action	Représente l'engagement d'Enbridge envers les actionnaires de croissance des FTD, témoignant de la capacité d'Enbridge de soutenir son plan de croissance et les hausses continues de son dividende. Cette mesure se différencie de celle utilisée par Enbridge dans le cadre de son PICT qui repose sur une échelle prévisionnelle externe sur un an du fait qu'elle repose sur les plans à long terme d'Enbridge ainsi que sur les taux de croissance du secteur. Les différentes périodes de mesure visent à éviter les chevauchements excessifs entre les programmes de rémunération d'Enbridge. De plus, les FTD par action constituent seulement 45 % de l'ensemble du plan d'UAP.	45 %
RTA relatif	En ce qui a trait à cette mesure, Enbridge se compare pour ce qui est de la performance au groupe de sociétés de référence qu'elle a choisies parce qu'elles sont des concurrents sur les marchés financiers et exercent leurs activités dans un secteur et une région géographique comparables.	45 %
Réduction de l'intensité des émissions de GES	Les cibles de réduction de l'intensité des émissions de GES sont établies d'après l'intensité estimée et le pourcentage correspondant de réduction des émissions de GES de nos activités au cours de l'année cible par rapport à l'année de référence 2018. La mesure de réduction de l'intensité des émissions de GES renforce notre engagement à réduire l'intensité des émissions de nos activités de 35 % d'ici à 2030. La performance d'Enbridge en matière de réduction des émissions est présentée dans notre rapport annuel sur le développement durable.	10 %

Le tableau suivant présente le mode d'attribution des UAP en 2023 :



À l'échéance, nous comparons notre RTA par rapport à celui d'un groupe de référence approuvé par le conseil pour ce qui est de la performance pour établir le coefficient de performance du RTA, comme il est indiqué ci-dessus. Le groupe de référence pour ce qui est de la performance est composé de sociétés canadiennes et américaines ayant une composition d'activités et/ou de régions géographiques semblables à celles d'Enbridge et traduit la perception du marché de notre performance générale par rapport à celle de notre groupe de référence sur la durée de trois ans des attributions. Au fur et à mesure qu'Enbridge s'est développée et a évolué pour poursuivre sa stratégie d'entreprise à faibles risques semblable à celle d'une société pipelinère/un service public, notre groupe de référence a évolué pour inclure une plus grande proportion de services publics de gaz et d'électricité. Le groupe de référence pour ce qui est de la performance le plus pertinent pour Enbridge comprend 75 % de sociétés du secteur intermédiaire et 25 % de sociétés de services publics. Le groupe de référence pour ce qui est de la performance est présenté ci-après :

Groupe de référence pour ce qui est de la performance : RTA relatif

Canadian Utilities Limited (cat. A)	Pembina Pipeline Corporation
Fortis Inc.	Corporation TC Énergie
États-Unis	
CenterPoint Energy, Inc.	NiSource Inc.
Dominion Energy Inc.	ONEOK, Inc.
DTE Energy Company	PG&E Corporation
Duke Energy Corporation	Plains All American Pipeline, L.P.
Energy Transfer L.P.	Sempra Energy
Enterprise Products Partners L.P.	Southern Company
Kinder Morgan, Inc. (cat. P)	Williams Companies, Inc.
NextEra Energy, Inc.	

Les UAP attribuées en 2023 sont présentées ci-dessous :

Membre de la haute direction	Nombre d'UAP attribuées	Valeur d'attribution (en tant que % du salaire de base)
Gregory L. Ebel	132 390	390 %
Patrick R. Murray ¹	23 409	219 %
Colin K. Gruending	35 260	255 %
Cynthia L. Hansen	36 090	255 %
Matthew A. Akman	17 640	210 %

¹ M. Murray a reçu une attribution annuelle fondée sur la cible d'intéressement en tant que vice-président principal et chef de la comptabilité et a reçu une attribution complémentaire supplémentaire au moment de sa promotion au poste de vice-président directeur et chef des finances relativement à l'augmentation de sa nouvelle cible incitative d'UAP. La valeur de l'attribution (en tant que % du salaire de base) est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de chaque attribution divisée par son salaire au moment de l'attribution. Voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 105 pour les détails de l'attribution.

Unités d'actions restreintes

Les UAR sont attribuées annuellement, au cours du premier trimestre de l'année, et leurs droits sont acquis à la fin de la durée de trois ans. Ces attributions sont réglées en actions d'Enbridge à la fin de la durée. Le prix de règlement final à la fin de la durée est le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions d'Enbridge à la TSX ou au NYSE sur les vingt jours de séance précédant la fin de la durée.

Attribution d'unités d'actions restreintes en 2023

Les UAR attribuées en 2023 sont présentées ci-dessous :

Membre de la haute direction	Nombre d'UAR attribuées	Valeur d'attribution (en tant que % du salaire de base)
Gregory L. Ebel	44 130	130 %
Patrick R. Murray ¹	7 800	73 %
Colin K. Gruending	11 750	85 %
Cynthia L. Hansen	12 030	85 %
Matthew A. Akman	5 880	70 %

¹ M. Murray a reçu une attribution annuelle fondée sur la cible d'intéressement en tant que vice-président principal et chef de la comptabilité et a reçu une attribution complémentaire supplémentaire au moment de sa promotion au poste de vice-président directeur et chef des finances relativement à l'augmentation de sa nouvelle cible incitative d'UAR. La valeur de l'attribution (en tant que % du salaire de base) est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de chaque attribution divisée par son salaire au moment de l'attribution. Voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 105 pour les détails de l'attribution.

Attribution à des fins de maintien en fonction

Nous avons adopté une démarche intégrée en matière de gestion des compétences et de la planification de la relève en utilisant un cadre exhaustif conforme à nos stratégies d'entreprise que le comité RHR et le conseil supervisent. Nous mettons l'accent sur la recherche, l'évaluation et le perfectionnement de membres de la direction et d'employés prometteurs pour qu'ils deviennent les leaders de demain et renforcer la relève en général, en nous assurant de maintenir en fonction les personnes les plus compétentes de maintenir un bassin diversifié de leaders qui stimulent la performance à court et à long termes.

Notre philosophie de perfectionnement et de maintien en fonction de hauts dirigeants compétents soutient et renforce notre culture et assure une polyvalence tout en offrant diverses options pour la relève. En complément, nous recrutons avec soin à l'externe des dirigeants dotés des compétences et des aptitudes essentielles, comblons les lacunes sur le plan de la relève et favorisons la diversité des points de vue.

En janvier 2023, M. Akman a reçu une attribution à des fins de maintien en fonction pour aider à assurer la continuité et la mise en œuvre de notre plan d'affaires pendant la transition des fonctions de chef de la direction à M. Ebel. Pour prendre cette décision, le conseil a tenu compte de plusieurs facteurs pour établir le montant de l'attribution à des fins de maintien en fonction, y compris l'incidence directe future prévue de M. Akman sur la stratégie d'entreprise à long terme, le potentiel de relève continue et la rémunération par rapport au marché du travail concurrentiel au sein duquel nous exerçons nos activités. Cette attribution a une juste valeur à la date d'attribution de 2 000 000 \$ et consiste en des UAR réglées en actions, dont les droits deviennent acquis en bloc au troisième anniversaire de la date d'attribution et ne fait pas partie de sa rémunération annuelle ordinaire.

Options d'achat d'actions incitatives

Les OAAI permettent aux membres de la haute direction d'acheter des actions d'Enbridge à un moment ultérieur donné, au prix d'exercice fixé au moment de l'attribution. Les membres canadiens et américains de l'équipe de haute direction d'Enbridge, y compris les membres de la haute direction visés, peuvent recevoir des OAAI.

Les OAAI sont habituellement attribuées en février ou en mars de chaque année. Les droits aux OAAI sont acquis annuellement en versements égaux sur une période de quatre ans. La durée maximale d'une OAAI est de dix ans, mais la durée peut être réduite si le membre de la haute direction quitte Enbridge comme il est décrit à la rubrique « Dispositions en cas de cessation des fonctions des plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres ». Le prix d'exercice d'une OAAI correspond au cours de clôture d'une action d'Enbridge à la Bourse à laquelle elle est inscrite le jour précédant la date d'attribution. La date d'attribution sera au plus tôt le troisième jour de séance qui suit la fin d'une période d'interdiction d'opérations. Les OAAI ne sont jamais antidatées, et leur prix d'exercice n'est jamais révisé. Des OAAI peuvent être attribuées aux membres de la haute direction au moment où ils entrent au service d'Enbridge, en général à la date d'embauche. Si la date d'embauche tombe dans une période d'interdiction des opérations, l'attribution est reportée après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Attribution d'options d'achat d'actions incitatives en 2023

Les OAAI attribuées en 2023 sont présentées ci-dessous :

Membre de la haute direction	Nombre d'OAAI attribuées	Valeur d'attribution (en tant que % du salaire de base)
Gregory L. Ebel	335 560	130 %
Patrick R. Murray ¹	75 754	73 %
Colin K. Gruending	112 770	85 %
Cynthia L. Hansen	91 470	85 %
Matthew A. Akman	56 400	70 %

¹ M. Murray a reçu une attribution annuelle fondée sur la cible d'intéressement en tant que vice-président principal et chef de la comptabilité et a reçu une attribution complémentaire supplémentaire au moment de sa promotion au poste de vice-président directeur et chef des finances relativement à l'augmentation de sa nouvelle cible incitative d'OAAI. La valeur de l'attribution (en tant que % du salaire de base) est calculée en utilisant la juste valeur à la date d'attribution de chaque attribution divisée par son salaire au moment de l'attribution. Voir le tableau sommaire de la rémunération à la page 105 pour les détails de l'attribution.

Attributions dont les droits sont devenus acquis en 2023**Paiement au titre d'unités d'actions fondées sur la performance en 2021**

La période de performance des droits aux UAP attribuées en février 2021 a pris fin le 31 décembre 2023. La croissance composée des FTD par action s'est établie à 6,5 % alors que la performance du RTA relatif s'est établie au 30^e percentile. Le groupe de référence pour ce qui est de la performance quant aux paiements au titre des UAP en 2021 figure à la page 95. Le comité RHR a approuvé l'acquisition des droits aux actions avec un coefficient de performance général de 1,10x :

	Coefficient ¹	Croissance composée des FTD par action ²	RTA
Seuil	0,00x	1,7 %	25 ^e percentile ou moins
Cible	1,00x	2,7 %	Médiane
Maximum	2,00x	5,3 %	75 ^e percentile ou plus
Mesure réelle	1,10x	6,5 % (2,00x)	30 ^e percentile (0,20x)

¹ La performance comprise entre les seuils dans le présent tableau donne lieu à un coefficient de performance calculé de façon linéaire.

² Les FTD par action rajustés sont fondés sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation et constituent une mesure non conforme aux PCGR, qui est définie et fait l'objet d'un rapprochement à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C. Pour les besoins de la rémunération incitative, les FTD par action rajustés comprennent également certains rajustements pour tenir compte d'événements ou de circonstances qui n'étaient pas envisagées au moment où les mesures de performance ont été initialement établies – se reporter à la rubrique Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières de l'annexe C.

En fonction des résultats au chapitre de la performance, les paiements en espèces suivants ont été faits au début de 2024 :

Membre de la haute direction	Nombre d'UAP attribuées	+	Nombre de dividendes théoriquement réinvestis	=	Nombre total d'UAP	x	Coefficient de performance	x	Cours de l'action final ¹ (\$)	+	Paiement (\$)
Patrick R. Murray	10 120	+	2 103	=	12 223	x	1,10x	x	48,16	+	647 536
Colin K. Gruending	37 250	+	7 742	=	44 992	x	1,10x	x	48,16	+	2 383 471
Cynthia L. Hansen	26 980	+	5 607	=	32 587	x	1,10x	x	48,16	+	1 726 337
Matthew A. Akman	13 410	+	2 787	=	16 197	x	1,10x	x	48,16	+	858 050

¹ Le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action d'Enbridge à la TSX sur la période de 20 jours de séance qui précède la date d'échéance du 6 février 2024, date à laquelle la performance a été attestée.

Changements à la rémunération en 2024

Lignes directrices en matière d'actionnariat

En se fondant sur l'examen des lignes directrices en matière d'actionnariat d'Enbridge à l'égard des pratiques de gouvernance, il a été décidé d'augmenter le multiple du salaire devant être détenu pour les fonctions de président et chef de la direction, de vice-président directeur et de vice-président principal. Afin d'améliorer et d'étendre nos pratiques de gouvernance de pointe, les exigences d'actionnariat pour nos membres de la haute direction ont été augmentées à compter du 1^{er} janvier 2024, comme il est indiqué-ci-dessous :

- Président et chef de la direction - augmentation de 33 %, de 6 à 8 fois le salaire de base
- Chef des finances et vice-présidents directeurs - augmentation de 33 %, de 3 à 4 fois le salaire de base
- Vice-présidents principaux - augmentation de 100 %, de 1 à 2 fois le salaire de base

Pour de plus amples renseignements sur les lignes directrices en matière d'actionnariat d'Enbridge, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 107.

PICT en 2024

Les attributions au titre du PICT sont conçues pour se rapprocher des objectifs de favoriser les résultats collectifs dans l'ensemble de l'entreprise. Pour la première fois en 2024, Enbridge adoptera une carte de pointage unique, partagée par tous les employés. Cette façon de faire simplifie et rationalise le processus de définition des objectifs, de mesure et de suivi de la performance tout en favorisant la conformité dans l'ensemble de l'organisation. La carte de pointage comprendra des mesures liées à ce qui suit :

- les résultats financiers (le bénéfice et la production de liquidités au niveau de l'entreprise et des unités d'exploitation);
- la performance en matière de sécurité;
- la réalisation de projets;
- les objectifs de durabilité; et
- la cybersécurité.

La fourchette de paiement au titre de la performance demeure inchangée à 0-200 % de la cible.

Pour nos membres de la haute direction visés, la pondération de nouvelle carte de pointage représentera 85 % du PICT et la pondération de la note relative au rendement individuelle liée à des objectifs mesurables, prioritaires et axés sur les résultats qui sont conformes à la stratégie d'entreprise représentera 15 %.

Profils des membres de la haute direction

Les profils qui suivent des membres de la haute direction fournissent les renseignements suivants :

- un sommaire de leurs réalisations en 2023; et
- la composition de la rémunération réelle en 2023 (salaire de base en 2023, PICT à l'égard de 2023 et intéressements à moyen et à long termes attribués en 2023, au moyen de la juste valeur à la date d'attribution).

Les valeurs qui figurent dans les profils sont aussi présentées dans le tableau sommaire de la rémunération à la page 105.

Greg Ebel

Président et chef de la direction

Depuis le 1^{er} janvier 2023, M. Ebel est président et chef de la direction et est responsable de l'établissement et de l'exécution des priorités stratégiques d'Enbridge.

En 2023, M. Ebel a assuré l'encadrement stratégique et la responsabilité de la direction dans les domaines suivants :

- résultats des programmes de sécurité, d'intégrité et de fiabilité parmi les meilleurs du secteur, y compris la meilleure performance pour ce qui est de la sécurité des processus chez Enbridge
- dépassement du BAIIA et des FTD par action budgétés grâce à une solide performance de l'exploitation, commerciale et en matière de gestion des coûts
- maintien d'un solide bilan et d'une note de crédit de bonne qualité. Réalisation de la plus importante émission d'actions dans l'histoire du Canada; mise en place d'une tranche importante du financement pour l'acquisition de services publics de gaz aux États-Unis de 19 milliards de dollars
- augmentation du dividende trimestriel de 3 % en 2024, soit une 29^e augmentation annuelle consécutive
- mise en service d'immobilisations garanties d'une valeur de 2 milliards de dollars
- obtention de projets de croissance intéressants d'une valeur de 10 milliards de dollars, ce qui a porté le carnet de projets garantis à 25 milliards de dollars
- annonce ou réalisation d'acquisitions d'une valeur de 23 milliards de dollars, y compris trois services publics de gaz naturel aux États-Unis, des installations de stockage de gaz naturel aux États-Unis et au Canada, un parc éolien extracôtier en Europe et de nombreux actifs d'énergie solaire et de GNR
- dessaisissement des participations d'Enbridge dans le pipeline Alliance et l'installation Aux Sables d'une valeur de 3,1 milliards de dollars, permettant le recyclage de capital selon des valorisations supérieures et libérant ainsi du capital à des fins de redéploiement
- conclusion d'une entente tarifaire de 7,5 ans par le secteur Oléoducs et ses clients
- réalisation de volumes records sur le réseau principal d'oléoducs et au terminal Ingleside
- approbation du terminal pétrolier de Houston d'Enbridge et lancement d'un appel de propositions visant le pipeline Flanagan South, soulignant la valeur des infrastructures en aval existantes du secteur Oléoducs et faisant progresser la stratégie de la société sur la côte du golfe du Mexique
- conclusion de l'entente tarifaire avec TETCO, reconduction de tous les contrats visant les réseaux de TETCO, Algonquin et M&NP
- exploitation ininterrompue de la canalisation 5 malgré l'opposition dans certains États
- engagement important auprès des clients dans tous les secteurs d'activité
- importantes communications avec les actionnaires et atteinte d'excellents résultats pour ce qui est du programme de relations avec les investisseurs
- important travail de plaidoyer en matière de politique publique auprès des gouvernement canadien et américain pour améliorer la réputation et l'image de marque de la société
- réalisation de la réduction de l'intensité des émissions prévue, conformément à la cible de réduction de 2030
- obtention de notes en matière de durabilité parmi les meilleures du secteur
- mise en œuvre de rotations des membres de la haute direction pour développer les effectifs et la planification de la relève
- succession sans heurts qui a permis de faire des nominations pour faire face aux départs à la retraite de membres de la haute direction

Rémunération fixe	1 780 110 \$ salaire de base	Total de la rémunération en espèces
Rémunération variable	4 418 945 \$ intérressement à court terme	
	6 942 627 \$ unités d'actions fondées sur la performance	Total de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres
	2 314 209 \$ unités d'actions restreintes	
	2 314 115 \$ options d'achat d'actions incitatives	

Rémunération du président et chef de la direction

M. Greg Ebel a été nommé notre président et chef de la direction avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023 et il est principalement chargé de l'exécution de notre stratégie d'entreprise à long terme. En 2023, M. Ebel a joué un rôle déterminant dans le développement de l'héritage d'Enbridge en tant que société de livraison d'énergie diversifiée et dans le positionnement d'Enbridge comme fournisseur d'énergie de premier choix en Amérique du Nord. Sous sa direction, la société a continué à mettre en œuvre ses priorités stratégiques, à savoir l'expansion et la modernisation de notre entreprise conventionnelle pour garantir la fiabilité, la réduction de nos émissions et l'augmentation des investissements dans des occasions à faibles émissions de carbone.

Enbridge a récemment annoncé une augmentation de 3 % du dividende pour les actionnaires à compter du 1^{er} mars 2024, soit notre 29^e augmentation annuelle consécutive du dividende, démontrant que les augmentations du dividende demeurent une partie importante de notre proposition de valeur pour les actionnaires. En 2023, M. Ebel a joué un rôle clé dans l'obtention de projets internes intéressants et d'acquisitions hautement stratégiques, y compris l'acquisition de la plus grande et de la seule installation de stockage souterrain de gaz naturel en Colombie-Britannique et de trois services publics établis aux États-Unis, créant ainsi la plus grande entreprise de services publics de gaz naturel en Amérique du Nord en fonction du volume.

Pour fixer la rémunération de M. Ebel pour 2023, le comité RHR a examiné les barèmes de salaire et les possibilités d'intéressement de notre ancien président et chef de la direction et des chefs de la direction de nos sociétés de référence nord-américaines. Conformément à notre philosophie de rémunération fondée sur la performance et pour se rapprocher des intérêts des actionnaires, sa rémunération incitative est fondée sur la performance de la société par rapport à celle de ces sociétés de référence et par rapport aux objectifs financiers et stratégiques de la société. Pour 2023, le comité RHR a approuvé un salaire de base et des possibilités au titre du PICT et du PILT qui correspondent étroitement à ceux de la médiane de nos sociétés de référence et de notre ancien président et chef de la direction.

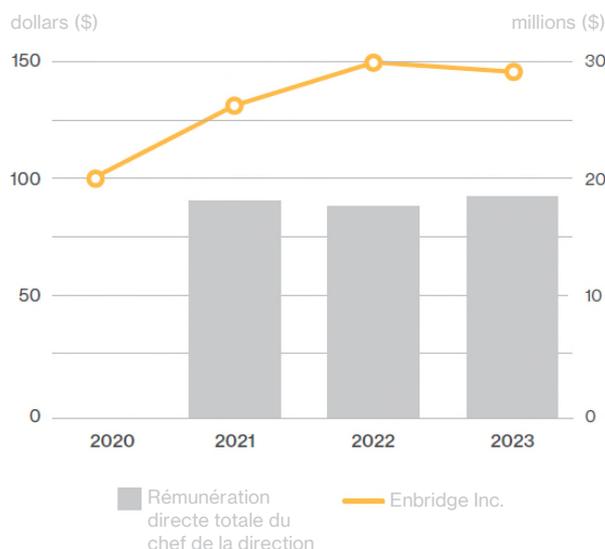
En 2023, le comité RHR a également conclu que notre président et chef de la direction a joué un rôle essentiel pour assurer une transition de la direction sans heurt afin qu'Enbridge puisse continuer à relier des millions de personnes à l'énergie dont elles dépendent grâce à nos réseaux de gaz naturel, de pétrole et d'énergie renouvelable, tout en maintenant notre engagement d'éliminer entièrement les émissions nettes de GES de nos activités.

Rapprochement de la rémunération du président et chef de la direction et de la valeur pour les actionnaires

Les programmes de rémunération d'Enbridge sont conçus pour offrir de la valeur aux actionnaires d'Enbridge non seulement à court terme, mais également au moyen de la réalisation à long terme de nos priorités stratégiques.

Le tableau ci-dessous illustre la valeur de placement de 100 \$ dans les actions ordinaires d'Enbridge à la fin de chacun des trois derniers exercices (dans l'hypothèse où les dividendes sont réinvestis pendant toute la durée) et montre la croissance de la rémunération directe totale pour les fonctions de président et chef de la direction. La rémunération directe totale du président et chef de la direction présentée dans le tableau ci-dessous est la rémunération directe totale déclarée dans le tableau sommaire de la rémunération pour M. Ebel pour l'exercice terminé en 2023 et la rémunération directe totale déclarée dans le tableau sommaire de la rémunération publié précédemment pour l'ancien président et chef de la direction pour les exercices terminés en 2021 et 2022 (y compris le salaire de base, l'attribution d'intéressement à court terme payée et la valeur à l'attribution des attributions d'intéressement à moyen et à long termes).

Le rendement total des actions ordinaires d'Enbridge a été positif au cours des trois derniers exercices. La rémunération directe totale versée pour les fonctions de président et chef de la direction a également augmenté au cours de la même période conformément au marché. Le comité RHR a examiné le lien entre la rémunération du président et chef de la direction et le RTA au cours des trois derniers exercices et a conclu qu'ils étaient dûment conformes. Des détails supplémentaires sur la rémunération des membres de la haute direction et le rendement pour les actionnaires figurent à la page 108.



Patrick R. Murray

Vice-président directeur et chef des finances

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023, M. Murray a été nommé vice-président directeur et chef des finances et est responsable de toutes les affaires financières de la société, y compris la planification financière et la présentation de l'information financière, la fiscalité, la trésorerie et la gestion des risques financiers.

En 2023, M. Murray a assuré la surveillance stratégique et de direction dans les domaines suivants :

- supervision de la performance financière de la société pour atteindre des résultats plus élevés que ceux budgétés
- mobilisation d'environ 20 milliards de dollars de financement par emprunt, hybride et par actions à long terme à des conditions avantageuses pour soutenir le programme de croissance et d'acquisition de la société
- supervision de l'acquisition de trois services publics de gaz aux États-Unis auprès de Dominion Energy Inc. moyennant 19 milliards de dollars, dont une tranche de 85 % du prix d'achat total a été préfinancée
- maintien d'un solide bilan et d'une note de crédit de bonne qualité
- réduction supplémentaire du profil de risque de la société et réduction du risque inhérent au plan de financement grâce à l'annonce de la vente des participations dans le pipeline Alliance et la coentreprise Aux Sable moyennant 3,1 milliards de dollars
- soutien à des opérations clés pour promouvoir la stratégie à long terme d'Enbridge, y compris l'acquisition de Morrow Renewables et d'une participation dans le parc d'énergie éolienne Fox Squirrel
- élaboration du budget, du plan de financement et des perspectives sur trois ans pour 2024
- importantes communications avec les actionnaires et maintien d'un programme de relations avec les investisseurs de premier ordre
- maintien d'excellentes notes en matière d'engagement des employés dans les équipes des finances
- mise en œuvre de rotations des membres de la haute direction pour développer les effectifs et la planification de la relève
- participation à la transition sans heurt des fonctions de vice-président directeur et chef des finances

Rémunération fixe	559 284 \$ salaire de base	Total de la rémunération en espèces
Rémunération variable	911 271 \$ intérèssement à court terme	
	1 168 432 \$ unités d'actions fondées sur la performance	Total de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres
	389 317 \$ unités d'actions restreintes	
	389 533 \$ options d'achat d'actions incitatives	

Colin K. Gruending

Vice-président directeur et président, Oléoducs

M. Gruending est responsable des activités relatives aux pipelines de pétrole brut et de liquides d'Enbridge en Amérique du Nord.

En 2023, M. Gruending a assuré la surveillance stratégique et de direction dans les domaines suivants :

- dépassement des cibles en matière de sécurité pour la réduction des blessures des employés et des entrepreneurs et des incidents de véhicules automobiles
- dépassement important des cibles de performance au chapitre de la sécurité et de l'environnement, grâce à de solides pratiques de gestion
- dépassement important du budget relatif au BAIIA, avec un BAIIA de 9,5 milliards grâce à une solide performance de l'exploitation et à l'optimisation de la capacité dans tout le réseau, avec une capacité record sur plusieurs réseaux
- conclusion d'une entente tarifaire favorable de 7,5 ans avec des clients jusqu'en 2028 et dépôt d'une demande auprès de la REC
- défense de la canalisation 5 pour maintenir un service fiable pour les clients et les collectivités face à l'opposition de certains États
- mise en œuvre d'un solide programme de gestion de l'intégrité des réseaux
- conclusion d'autres contrats visant toute la capacité du pipeline Flanagan South, renforçant davantage la voie principale vers les marchés de Cushing et de la côte du golfe du Mexique
- réalisation d'un appel de propositions visant le pipeline Southern Lights, ce qui a permis de prolonger les flux de trésorerie contractuels pour l'importation de diluants au Canada jusqu'en 2030
- acquisition et intégration du pipeline Gray Oak et mise en œuvre de divers projets de croissance à ce pipeline et au centre énergétique Ingleside d'Enbridge afin d'accroître la capacité concurrentielle de notre entreprise du bassin permien
- acquisition et dessaisissement de certains pipelines et de certaines installations de plus petite taille pour améliorer l'entreprise du secteur Oléoducs
- accroissement d'un portefeuille d'investissements dans un carrefour à plus faibles émissions de carbone en vue d'une décision d'investissement définitive au Canada et aux États-Unis
- dépassement des cibles de performance au chapitre de la durabilité, y compris la réduction de l'intensité des émissions de GES
- renforcement des relations avec les collectivités avoisinantes, notamment les Autochtones

Rémunération fixe	840 145 \$ salaire de base	Total de la rémunération en espèces
Rémunération variable	1 553 125 \$ intéressement à court terme	
	1 870 896 \$ unités d'actions fondées sur la performance	Total de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres
	623 455 \$ unités d'actions restreintes	
	623 618 \$ options d'achat d'actions incitatives	

Cynthia L. Hansen

Vice-présidente directrice et présidente, Transport de gaz et services intermédiaires

M^{me} Hansen est responsable de l'entreprise de transport du gaz naturel et de services intermédiaires en Amérique du Nord d'Enbridge.

En 2023, M^{me} Hansen a assuré la surveillance stratégique et de direction dans les domaines suivants :

- dépassement important des cibles en matière de sécurité pour les blessures des employés et des entrepreneurs et des incidents relatifs à la sécurité des procédés
- dépassement des budgets relatifs au BAIIA et aux FTD grâce à une solide performance de l'exploitation
- conclusion d'un règlement favorable sur le tronçon canadien du pipeline Maritimes & North East
- fiabilité du système assuré grâce à l'achèvement de la totalité des travaux d'entretien préventifs, de lutte contre les ouragans et d'hivérization
- progrès au niveau de la modernisation de Texas Eastern avec la mise en service d'une nouvelle unité à faibles émissions et à fiabilité élevée et obtention de l'approbation pour la troisième phase
- obtention d'un taux de renouvellement des contrats de 100 % sur nos principaux pipelines
- mise en service d'immobilisations de 330 millions de dollars et progrès quant à des occasions d'investissement de 9,7 milliards de dollars, y compris l'agrandissement de Venice de Texas Eastern, la modernisation de Texas Eastern, le prolongement du pipeline T-North, le pipeline Rio Bravo, Woodfibre LNG, le prolongement du pipeline T-South, Appalachia to Market III et Sparta
- réalisation de l'acquisition de l'installation de stockage de gaz Très Palacios moyennant 335 millions de dollars américains et acquisition des actifs de stockage Aitken Creek moyennant 400 millions de dollars
- conclusion d'une entente visant l'acquisition d'une participation dans Divert Inc. pour aménager des actifs de production de GNR à partir de déchets alimentaires d'une valeur de 1 milliard de dollars américains et acquisition de Morrow Renewables, qui possède un portefeuille d'installations de production de GNR à partir de sites d'enfouissement d'une valeur de 1,2 milliard de dollars américains, ce qui nous a permis d'accroître notre portefeuille de GNR
- dépassement des objectifs de performance au chapitre de la durabilité, y compris la réduction des cibles d'intensité des émissions des GES
- avancement des solutions à plus faibles émissions de carbone directement et auprès des clients, y compris des investissements et des projets pilotes relativement au GNR, à l'hydrogène, au CUSC et à d'autres innovations technologiques



Matthew A. Akman

Vice-président directeur, Stratégie d'entreprise, et président, Électricité

Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2023, M. Akman a été nommé vice-président directeur, Stratégie d'entreprise, et président, Électricité et il est responsable du processus de planification stratégique de l'entreprise, des nouvelles technologies énergétiques et de l'ensemble de l'exploitation et du développement de l'énergie renouvelable à l'échelle mondiale.

En 2023, M. Akman a assuré la surveillance de direction dans les domaines suivants :

- supervision du processus de planification stratégique du conseil à l'échelle de l'entreprise, renforçant et étendant les plans de croissance visible à faibles risques et le leadership de la société en matière de transition énergétique
- direction de l'entreprise d'énergie renouvelable pour dépasser la cible budgétaire de 500 millions de dollars
- record de zéro incident de sécurité à déclarer pour l'ensemble du portefeuille d'installations d'énergie éolienne et solaire exploitées par Enbridge en Amérique du Nord, tout en reprenant l'exploitation de deux parcs d'énergie éolienne supplémentaires appartenant à des tiers exploitants
- obtention des droits de construction du parc d'énergie éolienne extracôtier de 1GW en Normandie, en France, y compris un bail à long terme et un contrat d'exploitation de 20 ans
- direction de l'acquisition d'actifs d'énergie renouvelable côtiers en Amérique du Nord et extracôtiers en Europe d'une valeur d'environ 2 milliards de dollars qui devraient être considérablement relatifs pour les FTD par action en 2024 et par la suite
- intégration réussie de Tri-Global Energy et atteinte du BAIIA budgété pour la première année complète
- progrès dans l'élaboration et conclusion de conventions d'interconnexion de transport visant des parcs d'énergie solaire et éolienne côtiers d'environ 2 GW, y compris l'acquisition d'une participation dans le parc d'énergie éolienne Fox Squirrel en partenariat avec EDF Renewables et augmentation de la participation dans des parcs d'énergie éolienne extracôtiers en Allemagne
- progrès quant à la construction des trois projets d'énergie éolienne extracôtiers, Fécamp, Provence Grande Large et Calvados, en France
- mise en service de trois nouveaux projets d'énergie solaire autonomes sur le réseau du secteur Oléoducs
- coordination des projets des nouvelles technologies de l'énergie dans l'ensemble de l'organisation
- co-présidence du comité de la santé mentale et du bien-être d'Enbridge

Rémunération fixe	500 333 \$ salaire de base	Total de la rémunération en espèces
Rémunération variable	775 354 \$ intéressement à court terme	
	935 978 \$ unités d'actions fondées sur la performance	Total de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres
	2 312 029 \$ unités d'actions restreintes	
	311 892 \$ options d'achat d'actions incitatives	

Tableau sommaire de la rémunération – 2023

Le tableau suivant présente les montants totaux qu'Enbridge et ses filiales ont versés ou attribués aux membres de la haute direction visés pour les exercices terminés les 31 décembre 2023, 2022 et 2021. Les montants présentés ci-dessous pour M. Ebel et M^{me} Hansen versés ou attribués en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA, 1 \$ US = 1,3550 \$ CA et 1 \$ US = 1,2632 \$ CA pour 2023, 2022 et 2021, respectivement.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ¹ (\$)	Attributions fondées sur des actions ² (\$)	Attributions fondées sur des options ³ (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ⁴	Valeur du plan de retraite ⁵ (\$)	Autre rémunération ⁶ (\$)	Total (\$)
					(\$)			
Gregory L. Ebel Président et chef de la direction	2023	1 780 110	9 256 836	2 314 115	4 418 945	721 000	241 778	18 732 784
	2022	–	–	–	–	–	–	–
	2021	–	–	–	–	–	–	–
Patrick R. Murray Vice-président directeur et chef des finances	2023	559 284	1 557 749	389 533	911 271	2 632 000	–	6 049 837
	2022	358 965	610 276	152 618	270 000	324 000	30 778	1 746 637
	2021	333 718	570 492	142 272	294 417	233 000	30 856	1 604 755
Colin K. Gruending Vice-président directeur et président, Oléoducs	2023	840 145	2 494 351	623 618	1 553 125	1 361 000	–	6 872 239
	2022	720 244	5 173 859	543 448	957 405	855 000	20 775	8 270 731
	2021	657 446	2 100 544	523 661	1 063 171	1 191 000	18 960	5 554 782
Cynthia L. Hansen Vice-présidente directrice et présidente, Transport de gaz et services intermédiaires	2023	833 507	2 523 448	630 803	1 450 544	1 296 000	26 108	6 760 410
	2022	724 160	6 310 923	561 450	1 129 396	2 091 000	106 898	10 923 827
	2021	530 001	1 521 171	379 392	789 886	743 000	11 666	3 975 116
Matthew A. Akman Vice-président directeur, Stratégie d'entreprise, et président, Électricité	2023	500 333	3 248 007	311 892	775 354	375 000	–	5 210 586
	2022	442 378	778 628	194 655	335 854	294 000	38 242	2 083 757
	2021	429 493	756 145	188 506	388 907	245 000	37 139	2 045 190
Vern D. Yu⁷ Ancien vice-président directeur et chef des finances	2023	406 460	2 596 226	649 167	677 324	780 000	–	5 109 177
	2022	753 776	6 262 757	565 678	1 030 995	1 140 000	31 390	9 784 596
	2021	684 361	4 185 976	545 126	1 071 046	1 047 000	28 093	7 561 602

¹ Les montants présentés dans cette colonne comprennent les rajustements au salaire de base en cours d'année.

² Les montants présentés dans cette colonne comprennent le total de la juste valeur à la date d'attribution des UAP et des UAR attribuées en 2023, en 2022 et en 2021. Ces montants sont calculés en multipliant le nombre d'UAP et d'UAR par les valeurs unitaires figurant dans le tableau ci-dessous :

Attributions annuelles	\$ CA	\$ US
15 février 2023	53,06	39,77
16 février 2022	52,61	41,30
18 février 2021	42,29	32,88
Attributions supplémentaires	\$ CA	\$ US
8 août 2023 ^a	48,08	–
23 janvier 2023 ^b	54,94	–
30 septembre 2022 ^c	53,96	40,10
18 février 2021 ^d	44,64	–

- ^a UAP et UAR complémentaires attribuées à M. Murray au moment de sa promotion au poste de vice-président directeur et chef des finances relativement à l'augmentation de ses nouvelles cibles d'intéressement à moyen terme.
- ^b UAR réglées en actions attribuées à M. Akman.
- ^c UAR réglées en actions attribuées à M. Gruending, M^{me} Hansen et M. Yu. Les unités dont les droits n'ont pas été acquis de M. Yu ont été annulées au moment de son départ à la retraite.
- ^d UAR réglées en actions attribuées à M. Yu. Les unités dont les droits n'ont pas été acquis de M. Yu ont été annulées au moment de son départ à la retraite.
- ³ Les montants dans cette colonne représentent la juste valeur à la date d'attribution des attributions d'options d'achat d'actions attribuées à chacun de membres de la haute direction visés, calculés conformément à FASB ASC Topic 718. La juste valeur à la date d'attribution des attributions d'options d'achat d'actions est calculée d'après le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes, d'après les hypothèses suivantes :

Hypothèses	Août 2023 ^a	Février 2023		Février 2022		Février 2021	
	\$ CA	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US	\$ CA	\$ US
Durée de l'option prévue	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Volatilité prévue	20,967 %	20,860 %	23,501 %	20,971 %	23,589 %	24,840 %	27,656 %
Taux de dividendes prévu	7,351 %	6,712 %	6,712 %	6,516 %	6,516 %	7,641 %	7,641 %
Taux d'intérêt sans risque	3,497 %	3,209 %	3,910 %	1,801 %	1,981 %	0,735 %	0,793 %
Prix d'exercice	48,08 \$	53,06 \$	39,77 \$	52,61 \$	41,30 \$	43,81 \$	34,52 \$
Valeur de l'option	4,92 \$	5,53 \$	5,23 \$	4,75 \$	4,65 \$	3,84 \$	3,69 \$

- ^a Options d'achat d'actions complémentaires attribuées à M. Murray au moment de sa promotion au poste de vice-président directeur et chef des finances relativement à l'augmentation de sa nouvelle cible d'intéressement à long terme.
- ⁴ Les montants présentés dans cette colonne représentent les montants versés aux termes du PICT à l'égard des années de performance 2023, 2022 et 2021. Il n'y a aucun plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres à long terme dans les programmes de rémunération.
- ⁵ La valeur du plan de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs indiquée dans le tableau présenté à la rubrique « Sommaire des prestations déterminées » à la page 120.
- ⁶ La colonne Autre rémunération pour 2023 comprend les montants réels qui ne sont pas présentés dans une autre colonne pour chaque membre de la haute direction visé :

Membre de la haute direction	Avantages indirects ^a	Cotisation correspondante aux termes du plan d'épargne-retraite ^b	Total ^c
	(\$)	(\$)	(\$)
Gregory L. Ebel	215 670	26 108	241 778
Patrick R. Murray	–	–	–
Colin K. Gruending	–	–	–
Cynthia L. Hansen	–	26 108	26 108
Matthew A. Akman	–	–	–

- ^a Les avantages indirects peuvent comprendre les crédits d'avantages fiscaux flexibles, les frais de stationnement, les allocations de déménagement, les frais médias des membres de la haute direction, l'utilisation personnelle de l'aéronef de la société, les avantages liés à des services de consultations financières, des frais d'adhésion et toute autre forme de rémunération indirecte, y compris une allocation pour avantages indirects pour les fonctions de vice-président principal. Pour M. Ebel, cela comprend un montant de 126 838 \$ pour son logement pendant qu'il travaille au Canada. Les avantages indirects des autres membres de la direction visés ne sont pas indiqués dans cette colonne si le montant total est inférieur à 50 000 \$ CA ou 10 % du salaire total.
- ^b Les cotisations correspondantes aux termes du plan d'épargne-retraite illustrent les cotisations de la société au plan 401(k) pour M. Ebel et M^{me} Hansen.
- ^c La rémunération totale ne comprend pas le montant de 705 703 \$ versé pour le compte de M. Ebel aux termes du programme de péréquation des impôts de la société applicable à tous les employés admissibles qui travaillent à l'extérieur de leur résidence principale. Ce programme est conforme à la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, qui vise à éviter la double imposition des employés et se traduira en un remboursement à la société après le règlement de l'impôt en 2024.
- ⁷ M. Yu a pris sa retraite le 30 juin 2023; son attribution au titre du PICT et ses attributions d'UAP et d'UAR pour 2023 ont été calculées proportionnellement en fonction de son service actif avant son départ à la retraite le 30 juin 2023. Les droits aux OAAI continueront de s'acquérir conformément au calendrier d'acquisition après son départ à la retraite le 30 juin 2023.

Actionnariat

Il est important que les membres de la haute direction visés acquièrent une participation importante dans Enbridge. La propriété d'actions d'Enbridge est une façon concrète de rapprocher les intérêts des membres de la haute direction de ceux des actionnaires d'Enbridge.

Les membres de la direction peuvent acquérir des actions d'Enbridge en participant au plan d'épargne à l'intention du personnel, en exerçant des options d'achat d'actions, en conservant des UAR dont les droits ont été acquis ou en souscrivant des actions d'Enbridge. Les UAR dont les droits ne sont pas acquis et les actions d'Enbridge qu'ils détiennent en leur nom personnel ou au nom d'un conjoint ou d'un enfant à charge ou dans le cadre d'une fiducie sont prises en compte pour déterminer si ces cibles sont atteintes. Les UAP et les options d'achat d'actions non exercées ne sont pas prises en compte pour déterminer si ces cibles sont atteintes.

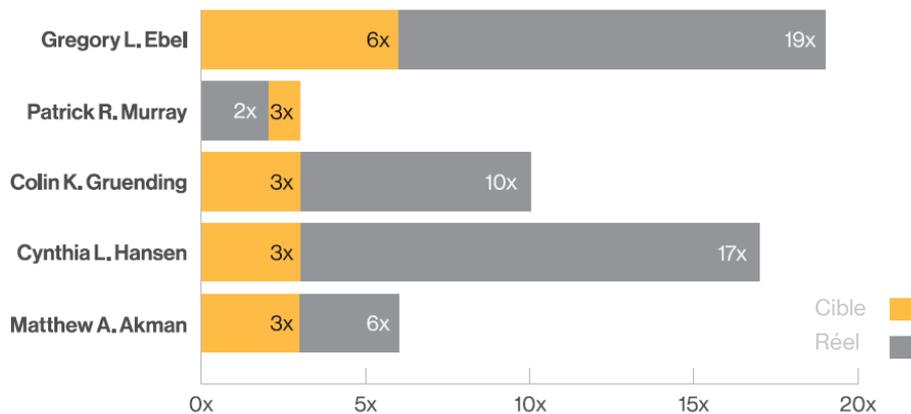
L'exigence d'actionnariat pour 2023 correspondait à six fois le salaire de base pour le président et chef de la direction et à

trois fois le salaire de base pour les autres membres de la haute direction visé.

Afin d'améliorer et d'étendre nos pratiques de gouvernance de pointe, à compter du 1^{er} janvier 2024, les exigences d'actionnariat pour nos membres de la direction ont été augmentées de 33 %, soit à huit fois le salaire de base pour le chef de la direction et à quatre fois le salaire de base pour le chef des finances et les vice-présidents directeurs.

M. Ebel, M. Gruending, M^{me} Hansen et M. Akman ont dépassé les exigences actuelles au 31 décembre 2023. M. Murray respectait les exigences précédentes applicables à ses fonctions de vice-président principal et dispose de quatre ans à compter de sa date de promotion du 1^{er} juillet 2023 pour remplir les exigences relatives aux fonctions de vice-président directeur, comme il est indiqué dans le graphique ci-après :

Actionnariat cible et réel en date du 31 décembre 2023



Tableaux de la rémunération des membres de la direction et autres renseignements sur la rémunération

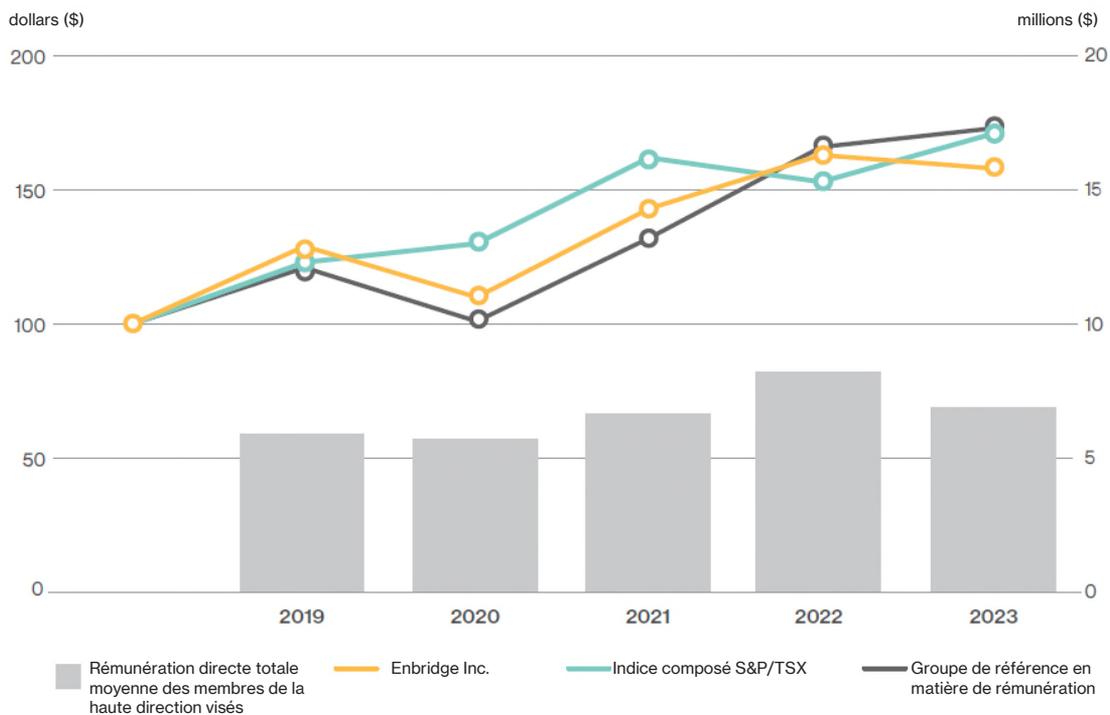
Représentation graphique de la performance

Rémunération des dirigeants et rendement pour les actionnaires

Le tableau suivant illustre la valeur d'un placement de 100 \$ fait le 1^{er} janvier 2019 dans les actions ordinaires d'Enbridge, dans l'indice composé S&P/TSX et dans le groupe de référence aux fins de la rémunération d'Enbridge, à la fin de chacun des cinq derniers exercices (dans l'hypothèse où les dividendes sont réinvestis pendant toute la durée) et indique la croissance de la rémunération directe totale déclarée pour les membres de la haute direction visés dans le tableau sommaire de la rémunération pour la même période. Aux fins de la représentation graphique, les rendements sont donnés en monnaie locale.

La rémunération directe totale comprend le salaire de base, l'attribution d'intéressement à court terme payée et la valeur d'attribution des attributions d'intéressement à moyen et à long termes. La rémunération directe totale moyenne est obtenue en divisant la rémunération directe totale figurant dans le tableau sommaire de la rémunération par le nombre de membres de la haute direction visés au cours d'une année donnée. La valeur de la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés est de 0,72 % de notre bénéfice rajusté de 5 743 millions de dollars pour 2023.

Le rendement total des actions ordinaires d'Enbridge a été positif de 2019 à 2023, malgré une baisse de l'activité économique et une réduction de la demande d'énergie en 2020. La rémunération moyenne versée aux membres de la haute direction visés a également augmenté au cours de la même période.



Attributions fondées sur des options et des actions en cours

Le tableau suivant présente les attributions fondées sur des options et des actions en cours au 31 décembre 2023. La valeur marchande des attributions non acquises ou non gagnées est calculée d'après 47,70 \$ CA l'action pour les attributions libellées en dollars canadiens et 36,02 \$ US l'action pour les attributions libellées en dollars américains, soit les cours de clôture de nos actions à la TSX et au NYSE le 29 décembre 2023. La valeur marchande des attributions non acquises ou non gagnées libellées en dollars américains ont été converties en dollars canadiens au moyen du cours du change en fin d'exercice 2023 à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA.

Membre de la haute direction	Type de plan	Date d'attribution	Attributions fondées sur des options ¹				Attributions fondées sur des actions			
			Nombre de titres sous-jacents aux options non exercés	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options non exercées dans le cours		Nombre d'unités dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des unités dont les droits n'ont pas été acquis ² (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ³ (\$)
					Droits acquis (\$)	Droits non acquis (\$)				
Gregory L. Ebel	OAAI	15/02/2023	335 560	39,77 \$ US	15/02/2033	-	-			
	OAAI ⁴	16/02/2016	405 408	28,87 \$ US	16/02/2026	3 822 183	-			
	UAR	15/02/2023						47 526	2 257 316	
	UAP	15/02/2023						142 579	6 771 947	
Patrick R. Murray	OAAI ⁵	08/08/2023	48 174	48,08	08/08/2033	-	-			
	OAAI	15/02/2023	27 580	53,06	15/02/2033	-	-			
	OAAI	16/02/2022	32 130	52,61	16/02/2032	-	-			
	OAAI	18/02/2021	37 050	43,81	18/02/2031	72 062	72 062			
	OAAI	20/02/2020	21 880	55,54	20/02/2030	-	-			
	OAAI	21/02/2019	32 970	48,30	21/02/2029	-	-			
	OAAI	27/02/2018	28 880	43,02	27/02/2028	135 158	-			
	OAAI	28/02/2017	35 960	55,84	28/02/2027	-	-			
	OAAI	02/03/2015	40 750	59,08	02/03/2025	-	-			
	OAAI	13/03/2014	19 100	48,81	13/03/2024	-	-			
	UAR ⁵	08/08/2023						5 122	244 315	
	UAR	15/02/2023						3 091	147 437	
	UAR	16/02/2022						3 270	155 980	
	UAR	18/02/2021						4 070	194 157	
	UAP ⁵	08/08/2023						15 365	732 896	
	UAP	15/02/2023						9 284	442 825	
UAP	16/02/2022						9 810	467 940		
UAP	18/02/2021						-	-	647 536	
Colin K. Gruending	OAAI	15/02/2023	112 770	53,06	15/02/2033	-	-			
	OAAI	16/02/2022	114 410	52,61	16/02/2032	-	-			
	OAAI	18/02/2021	136 370	43,81	18/02/2031	265 240	265 240			
	OAAI	20/02/2020	121 740	55,54	20/02/2030	-	-			
	OAAI	21/02/2019	78 490	48,30	21/02/2029	-	-			
	OAAI	27/02/2018	45 170	43,02	27/02/2028	211 396	-			
	OAAI	28/02/2017	48 670	55,84	28/02/2027	-	-			
	OAAI	29/02/2016	64 600	44,06	01/03/2026	235 144	-			
	OAAI	02/03/2015	64 780	59,08	02/03/2025	-	-			
	OAAI	13/03/2014	66 500	48,81	13/03/2024	-	-			
	UAR	15/02/2023						12 654	603 618	
	UAR ⁵	30/09/2022						60 821	2 901 143	
	UAR	16/02/2022						11 648	555 611	
	UAR	18/02/2021						15 001	715 557	
	UAP	15/02/2023						37 974	1 811 368	
	UAP	16/02/2022						34 944	1 666 834	
UAP	18/02/2021						-	-	2 383 471	

Membre de la haute direction	Type de plan	Date d'attribution	Attributions fondées sur des options ¹			Attributions fondées sur des actions				
			Nombre de titres sous-jacents aux options non exercés	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options non exercées dans le cours		Nombre d'unités dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des unités dont les droits n'ont pas été acquis ² (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ³ (\$)
						Droits acquis (\$)	Droits non acquis (\$)			
Cynthia L. Hansen	OAAI	15/02/2023	91 470	39,77 \$ US	15/02/2033	–	–			
	OAAI	16/02/2022	118 200	52,61	16/02/2032	–	–			
	OAAI	18/02/2021	98 800	43,81	18/02/2031	192 166	192 166			
	OAAI	20/02/2020	105 000	55,54	20/02/2030	–	–			
	OAAI	21/02/2019	125 580	48,30	21/02/2029	–	–			
	OAAI	27/02/2018	115 380	43,02	27/02/2028	539 978	–			
	OAAI	28/02/2017	89 190	55,84	28/02/2027	–	–			
	OAAI	02/03/2015	74 340	59,08	02/03/2025	–	–			
	UAR	15/02/2023						12 956	615 353	
	UAR ⁶	30/09/2022						81 841	3 887 123	
	UAR	16/02/2022						12 031	573 899	
	UAR	18/02/2021						10 858	517 944	
	UAP	15/02/2023						38 868	1 846 058	
	UAP	16/02/2022						36 106	1 722 234	
UAP	18/02/2021						–	–	1 726 337	
Matthew A. Akman	OAAI	15/02/2023	56 400	53,06	15/02/2033	–	–			
	OAAI	16/02/2022	40 980	52,61	16/02/2032	–	–			
	OAAI	18/02/2021	36 817	43,81	18/02/2031	47 738	95 480			
	OAAI	20/02/2020	56 760	55,54	20/02/2030	–	–			
	OAAI	21/02/2019	19 622	48,30	21/02/2029	–	–			
	OAAI	28/02/2017	83 730	55,84	28/02/2027	–	–			
	UAR	15/02/2023						6 333	302 066	
	UAR ⁷	23/01/2023						39 206	1 870 137	
	UAR	16/02/2022						4 172	199 009	
	UAR	18/02/2021						5 399	257 532	
	UAP	15/02/2023						18 998	906 198	
	UAP	16/02/2022						12 516	597 027	
	UAP	18/02/2021						–	–	858 050
Vern D. Yu	OAAI	15/02/2023	117 390	53,06	30/06/2028	–	–			
	OAAI	16/02/2022	119 090	52,61	30/06/2028	–	–			
	OAAI	18/02/2021	141 960	43,81	30/06/2028	276 112	276 112			
	OAAI	20/02/2020	132 010	55,54	30/06/2028	–	–			
	OAAI	21/02/2019	191 860	48,30	30/06/2026	–	–			
	OAAI	27/02/2018	115 380	43,02	30/06/2026	539 978	–			
	OAAI	28/02/2017	93 300	55,84	30/06/2026	–	–			
	OAAI	29/02/2016	96 750	44,06	01/03/2026	352 170	–			
	OAAI	02/03/2015	82 340	59,08	02/03/2025	–	–			
	OAAI	13/03/2014	83 350	48,81	13/03/2024	–	–			
	UAR	15/02/2023						1 622	77 388	
	UAR	16/02/2022						5 519	263 251	
	UAR	18/02/2021						12 285	585 974	
	UAP	15/02/2023						6 497	309 919	
	UAP	16/02/2022						18 105	863 610	
	UAP	18/02/2021						–	–	2 063 495

¹ Chaque attribution d'OAAI a une durée de dix ans et devient proportionnellement acquise quant à un quart de l'attribution d'options à compter du premier anniversaire de la date d'attribution.

² Un coefficient de performance de 1,0x a été utilisé (UAP seulement) en fonction de l'atteinte du niveau de performance cible défini dans le plan.

³ Indique la valeur de paiement de l'attribution d'UAP de 2021, dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2023, mais qui ne seront payées qu'en mars 2024. Un coefficient de performance de 1,10x a été utilisé.

- ⁴ Indique les options d'achat d'actions en circulation de M. Ebel qui lui ont été attribuées alors qu'il était président du conseil, président et chef de la direction de Spectra Energy.
- ⁵ Indique les attributions complémentaires supplémentaire au titre du PILT à M. Murray au moment de sa promotion au poste de vice-président directeur et chef des finances relativement à l'augmentation de ses nouvelles cibles d'intéressement à moyen et à long termes.
- ⁶ Indique les attributions d'UAR à des fins de maintien en fonction à M. Gruending et à M^{me} Hansen qui demeurent en circulation et dont la totalité des droits deviennent acquis au deuxième anniversaire de la date d'attribution.
- ⁷ Indique l'attribution d'UAR à des fins de maintien en fonction à M. Akman qui demeurent en circulation et dont la totalité des droits deviennent acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2023

Membre de la haute direction	Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice		Valeur gagnée au cours de l'exercice
	Attributions fondées sur des options ^{1,2} (\$)	Attributions fondées sur des actions ^{1,3} (\$)	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres ^{1,4} (\$)
Gregory L. Ebel	-	-	4 418 945
Patrick. R. Murray	106 965	647 536	911 271
Colin K. Gruending	358 800	2 383 471	1 553 125
Cynthia L. Hansen	316 668	1 726 337	1 450 544
Matthew A. Akman	169 967	858 050	775 354
Vern D. Yu	463 013	2 615 280 ⁵	677 324

¹ Les dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA en 2023.

² Les valeurs des attributions fondées sur des options indiquées ci-dessus reposent sur les renseignements suivants :

Date d'attribution	Prix d'attribution	Date d'acquisition en 2023	Cours de clôture à la date d'acquisition en 2023 ou dernier jour de séance avant la date d'acquisition
21/02/2019	48,30 \$	21/02/2023	51,55 \$
21/02/2019	36,71 \$ US	21/02/2023	38,08 \$ US
20/02/2020	55,54 \$	20/02/2023	52,38 \$
20/02/2020	41,97 \$ US	20/02/2023	38,90 \$ US
18/02/2021	43,81 \$	18/02/2023	52,38 \$
18/02/2021	34,52 \$ US	18/02/2023	38,90 \$ US
16/02/2022	52,61 \$	16/02/2023	52,71 \$
16/02/2022	41,30 \$ US	16/02/2023	39,16 \$ US

³ Comprend les UAP de 2021 dont les droits sont devenus acquis le 31 décembre 2023. Un coefficient de performance de 1,10x a été utilisé.

⁴ D'après la performance de l'entreprise, de l'unité d'exploitation et du rendement individuel pour l'année de performance 2023.

⁵ M. Yu a reçu une attribution à des fins de maintien en fonction en 2021 composée de 44 803 UAR réglées en espèces, dont les droits deviennent acquis, quant à 20 %, aux premier et deuxième anniversaires de la date d'attribution et, quant à 60 %, au troisième anniversaire de la date d'attribution. Les paiements sont établis à l'aide du cours moyen pondéré en fonction du volume des actions d'Enbridge à la TSX sur la dernière période de 20 jours de séance avant la fin de chaque période d'acquisition. Conformément au calendrier d'acquisition, les droits à une tranche de 20 % de l'attribution (8 960 unités) sont devenus acquis le 18 février 2023, avec un cours final des actions de 56,63 \$, ce qui a donné lieu à un paiement final de 551 785 \$ à M. Yu. Les droits non acquis à la tranche restante des UAR ont été perdus au moment du départ à la retraite de M. Yu.

Mécanismes en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

Contrats d'emploi

Enbridge a conclu des contrats d'emploi avec MM. Ebel, Murray et Gruending et M^{me} Hansen. Les conditions de ces contrats d'emploi sont concurrentielles et font partie d'un programme de rémunération global qui aide Enbridge à recruter et à fidéliser les cadres supérieurs les plus compétents.

Les contrats d'emploi prévoient en général des paiements pour les membres de la haute direction lors de la cessation des fonctions involontaire pour quelque motif (sauf un motif valable) ou la cessation des fonctions volontaire dans les 150 jours qui suivent un

licenciement déguisé, au sens de chaque contrat, et aucun contrat ne prévoit de paiement de cessation des fonctions à un seul déclencheur en cas de changement de contrôle de la société. À titre de condition à la réception des paiements aux termes des contrats d'emploi lors d'une cessation des fonctions admissible, le membre de la direction doit signer une renonciation générale aux réclamations en faveur d'Enbridge et respecter les clauses restrictives suivantes :

Confidentialité	Non-concurrence/non-sollicitation	Interdiction de recrutement
Pendant 2 ans après le départ	Pendant 1 an après le départ	Pendant 2 ans après le départ

Enbridge n'a pas conclu de contrat d'emploi avec M. Akman. Les dispositions de cessation des fonctions qui s'appliquent à lui sont conformes à sa lettre d'offre initiale signée au moment de son embauche.

Scénarios de cessation des fonctions

La rémunération qui serait versée à MM. Ebel, Murray et Gruending et à M^{me} Hansen aux termes de leur contrat d'emploi actuel dans le cadre de divers scénarios de cessation des fonctions, y compris un changement de contrôle, est indiquée ci-dessous.

Composante de la rémunération	Cessation des fonctions sans motif valable ou licenciement déguisé		Cessation des fonctions après un changement de contrôle	
	Démission	Retraite	Volontaire	Involontaire
Salaire de base	Aucun	Aucun	Deux fois le salaire actuel est versé en un montant forfaitaire.	
Intéressement à court terme	Payable intégralement si le membre de la direction a travaillé pendant toute l'année civile et qu'il demeure en fonctions à la date de paiement. Sinon aucun paiement.	L'intéressement pour l'année en cours est calculé proportionnellement en fonction de la date de la retraite.	Deux fois les attributions d'intéressement à court terme moyennes des deux dernières années sont versées en un montant forfaitaire <i>plus</i> l'intéressement à court terme de l'année en cours calculé proportionnellement en fonction de la durée de service effectif pendant l'année de la cessation des fonctions en fonction de la performance cible.	
Intéressements à moyen et à long termes	<ul style="list-style-type: none"> Les UAP et les UAR sont annulées. Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 30 jours de la démission ou, si elle est antérieure, au plus tard à l'expiration de la durée initiale. Les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis sont annulées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les UAP et les UAR sont calculées proportionnellement jusqu'à la date de la retraite et la valeur est calculée et payée à la fin de la durée usuelle. Les droits des options d'achat d'actions attribuées avant 2020 continuent de s'acquérir et les options peuvent être exercées dans les trois ans qui suivent la date de la retraite (ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de l'option). Les droits des options d'achat d'actions attribuées en 2020 et par la suite continuent de s'acquérir et les options peuvent être exercées dans les cinq ans qui suivent la date de la retraite (ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de l'option). 	<ul style="list-style-type: none"> Les UAP et les UAR sont calculées proportionnellement jusqu'à la date de la cessation des fonctions (plus toute période de préavis applicable) et la valeur est calculée et payée à la fin de la durée usuelle. Les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis doivent être exercées conformément aux conditions de l'option d'achat d'actions. La valeur d'écart dans le cours des options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis est payée au comptant. 	<ul style="list-style-type: none"> Les UAP sont acquises et la valeur est calculée et payée en fonction des mesures de la performance réputées atteintes jusqu'au changement de contrôle. Les UAR sont acquises et sont réglées. Tous les droits des options d'achat d'actions deviennent acquis et peuvent être exercés dans les 30 jours qui suivent la cessation des fonctions (ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de l'option).
Retraite	Les années de service cessent de s'accumuler.		Deux années de prestations supplémentaires sont ajoutées au calcul de la rente finale.	
Avantages	Aucun	Le versement des avantages postérieurs à la retraite commence.	Deux fois la valeur des avantages futurs est payée en un montant forfaitaire.	

Le traitement de la démission et du départ à la retraite de M. Akman en ce qui concerne le salaire de base, les intéressements à court terme, les intéressements à moyen et long termes et les avantages sociaux est conforme à celui de tous les autres membres de la haute direction visés, comme il est décrit dans le tableau ci-dessus. La valeur de la prestation de retraite pendant la période de préavis sera payée sous forme d'un montant forfaitaire en dehors du plan de retraite. Dans le cas d'une cessation des fonctions involontaire sans motif valable, les paiements pour le salaire de base, les intéressements à court terme, les intéressements à moyen et long termes, les avantages sociaux et la prestation de retraite seront calculés pour la période de préavis applicable comme cinquante-deux semaines plus trois semaines par année de service accomplie, jusqu'à un maximum de cent quatre semaines. Dans le cas d'une cessation des fonctions involontaire après un changement de contrôle, les paiements pour le salaire de base, les intéressements à court terme, les avantages sociaux et la prestation de retraite seront également calculés pour la période de préavis applicable comme cinquante-deux semaines plus trois semaines par année de service accomplie, jusqu'à un maximum de cent quatre semaines. Dans le cas d'une cessation des fonctions involontaire après un changement de contrôle, le traitement des intéressements à moyen et à long termes est conforme à celui de tous les membres de la haute direction visés, comme il est décrit dans le tableau ci-dessus.

Les montants dans le tableau ci-après comprennent les paiements et avantages éventuels estimatifs qui seraient payables à chacun de nos membres de la haute direction visés en raison de l'événement déclencheur spécifique, dans l'hypothèse où il est survenu le 31 décembre 2023. Les montants réels qui seraient payables dans ces circonstances ne peuvent être établis qu'au moment de la cessation des fonctions du membre de la haute direction, comprendraient les paiements ou les avantages déjà gagnés ou acquis et peuvent différer des montants indiqués dans le tableau ci-après. Les montants en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publiés par WM/Reuters de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA en 2023.

Membre de la haute direction visé	Événement déclencheur ¹	Salaire de base ² (\$)	Intéressement à court terme ³ (\$)	Intéressement à moyen terme ⁴ (\$)	Intéressement à long terme ⁵ (\$)	Retraite ⁶ (\$)	Avantages ⁷ (\$)	Paiement total (\$)
Gregory L. Ebel	Changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
	Décès	-	-	9 029 262	-	-	68 466	9 097 728
	Départ à la retraite	-	-	2 908 142	-	-	68 466	2 976 608
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	-	-	-	-	-	68 466	68 466
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	3 560 220	-	8 934 521	-	1 055 000	160 240	13 709 981
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	3 560 220	-	9 029 262	-	1 055 000	160 240	13 804 722
Patrick R. Murray	Changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
	Décès	-	-	2 385 549	72 062	-	28 269	2 485 880
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	-	-	-	-	-	28 269	28 269
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	1 470 000	564 417	2 330 320	72 062	1 064 000	95 779	5 596 578
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	1 470 000	564 417	2 385 549	72 062	1 064 000	95 779	5 651 807
Colin K. Gruending	Changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
	Décès	-	-	8 254 133	265 240	-	33 654	8 553 027
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	-	-	-	-	-	33 654	33 654
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	1 750 000	2 020 576	8 228 798	265 240	1 379 000	121 794	13 765 408
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	1 750 000	2 020 576	8 254 133	265 240	1 379 000	121 794	13 790 743
Cynthia L. Hansen	Changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
	Décès	-	-	9 162 610	192 166	-	33 208	9 387 984
	Départ à la retraite	-	-	5 221 876	192 166	-	33 208	5 447 250
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	-	-	-	-	-	33 208	33 208
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	1 726 839	1 919 282	9 136 783	192 166	2 331 000	111 796	15 417 866
	Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	1 726 839	1 919 282	9 162 610	192 166	2 331 000	111 796	15 443 693

Membre de la haute direction visé	Événement déclencheur ¹	Salaire de base ² (\$)	Intéressement à court terme ³ (\$)	Intéressement à moyen terme ⁴ (\$)	Intéressement à long terme ⁵ (\$)	Retraite ⁶ (\$)	Avantages ⁷ (\$)	Paiement total (\$)
Matthew A. Akman ⁸	Changement de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
	Décès	-	-	4 131 968	95 480	-	21 154	4 248 602
	Départ à la retraite	-	-	1 740 219	95 480	-	21 154	1 856 853
	Cessation des fonctions volontaire ou pour motif valable	-	-	-	-	-	21 154	21 154
	Cessation des fonctions involontaire sans motif valable	772 115	694 904	3 461 951	95 480	529 000	51 377	5 604 827
Cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle	772 115	694 904	4 131 968	95 480	529 000	51 377	6 274 844	
Vern D. Yu ⁹	Départ à la retraite	-	-	2 167 946	385 421	-	33 654	2 587 021

¹ M. Ebel, M^{me} Hansen et M. Akman sont admissibles à la retraite au 31 décembre 2023. L'admissibilité à la retraite aux termes des programmes d'Enbridge s'entend de 55 ans ou plus.

² Indique un paiement forfaitaire correspondant à deux fois le salaire de base du membre de la haute direction visé au 31 décembre 2023.

³ Indique un paiement forfaitaire correspondant à deux fois la moyenne de l'attribution d'intéressement à court terme versée au membre de la haute direction visé au cours des deux années qui ont précédé l'année au cours de laquelle la cessation des fonctions survient. De plus, le membre de la haute direction visé recevrait un paiement d'intéressement à court terme pour l'année en cours indiqué dans le tableau sommaire de la rémunération.

⁴ Représente la valeur des UAR et des UAP dont les droits seraient acquis et qui seraient réglées en actions à la survenance d'un événement déclencheur, en fonction de 47,70 \$ CA pour les attributions accordées en dollars canadiens et de 36,02 \$ US pour les attributions accordées en dollars américains, soit le cours de clôture d'une action d'Enbridge à la TSX et au NYSE, respectivement, le 29 décembre 2023 et en supposant, dans le cas des UAP, l'atteinte de la performance cible. Pour les UAP et les UAR, il est tenu compte de la période visée par l'indemnité, comme il est indiqué dans le contrat d'emploi du membre de la direction, pour calculer proportionnellement la durée de service effectif pour la cessation des fonctions sans motif valable.

⁵ Représente la « valeur dans le cours » des OAAI dont les droits n'ont pas été acquis au 31 décembre 2023, qui serait versée en espèces (par suite d'une cessation des fonctions involontaire sans motif valable) ou dont les droits deviendraient acquis (par suite d'une cessation des fonctions involontaire ou pour cause après un changement de contrôle ou d'un départ à la retraite). La valeur dans le cours est calculée en fonction de 47,70 \$ CA pour les attributions accordées en dollars canadiens et de 36,02 \$ US pour les attributions accordées en dollars américains, soit le cours de clôture d'une action d'Enbridge à la TSX et au NYSE, respectivement, le 29 décembre 2023, déduction faite du prix d'exercice applicable de l'option.

⁶ Représente la valeur de deux années de prestations supplémentaires pour MM. Ebel, Murray, Gruending et M^{me} Hansen. Voir la note de bas de page 8 concernant le calcul de la rente de M. Akman.

⁷ Indique un montant en espèces forfaitaire se rapportant à l'allocation en crédits variables, au report de vacances et à des cotisations correspondantes au titre du plan d'épargne qui aurait été payées par Enbridge au membre de la haute direction visé sur une période de deux ans après la cessation des fonctions du membre de la haute direction visé, plus une allocation pour des conseils financiers et de l'orientation professionnelle.

⁸ Les dispositions de cessation des fonctions qui s'appliquent à M. Akman sont conformes à sa lettre d'offre initiale. Dans le cas d'une cessation des fonctions involontaire sans motif valable, les paiements pour le salaire de base, les intéressements à court terme, les intéressements à moyen et long termes, les avantages sociaux et la prestation de retraite seront calculés pour la période de préavis applicable comme cinquante-deux semaines plus trois semaines par année de service accomplie, jusqu'à un maximum de cent quatre semaines. Dans le cas d'une cessation des fonctions involontaire après un changement de contrôle, les paiements pour le salaire de base, les intéressements à court terme, les avantages sociaux et la prestation de retraite seront également calculés pour la période de préavis applicable comme cinquante-deux semaines plus trois semaines par année de service accomplie, jusqu'à un maximum de cent quatre semaines. Les calculs de l'indemnité sont fondés sur 73 semaines au 31 décembre 2023.

⁹ Les montants présentés pour M. Yu représentent la valeur à sa date de départ et la valeur de paiement des intéressements à moyen et à long termes dont les droits n'ont pas été acquis d'après le cours de clôture d'une action d'Enbridge à la TSX à sa date de départ à la retraite du 30 juin 2023 de 49,24 \$.

Renseignements supplémentaires sur la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Actions d'Enbridge utilisées aux fins de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Enbridge a adopté le PILT 2019 le 13 février 2019, aux termes duquel des options d'achat d'actions ont été attribuées à compter de 2019. Nos actionnaires ont approuvé le PILT 2019 à notre assemblée générale annuelle 2019 des actionnaires.

Deux anciens plans d'options d'achat d'actions ont été approuvés par les actionnaires d'Enbridge en 2007, le plan d'options d'achat d'actions incitatives d'Enbridge Inc. (2007), en sa version révisée (« plan d'options d'achat d'actions incitatives ») et le plan d'options d'achat d'actions fondées sur la performance d'Enbridge Inc. (2007), en sa version modifiée et mise à jour (2011) et modifiée une nouvelle fois (2012 et 2014). Aucune attribution n'a été ni ne sera faite aux termes du plan d'options d'achat d'actions incitatives ou du plan d'options d'achat d'actions fondées sur la performance après le 13 février 2019, et toutes les actions disponibles à des fins d'émission et non assujetties à des attributions aux termes de ces anciens plans d'options d'achat d'actions sont devenues disponibles aux termes du PILT 2019.

Actions réservées à des fins de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres en date du 31 décembre 2023

	A	B	C
Plans approuvés par les porteurs de titres	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (\$)	Nombre de titres restants à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A))
PILT 2019 ¹	20 684 362	50,71 ^{4,5}	26 153 993 ⁶
Plan d'options d'achat d'actions incitatives ²	10 439 362	51,35 ⁴	-
PILT de Spectra de 2007 ³	613 605	38,07 ⁴	-

¹ Comprend les options et les UAR réglées en actions en circulation aux termes du PILT 2019.

² Comprend les options en circulation aux termes du plan d'options d'achat d'actions incitatives.

³ Les attributions aux termes du PILT 2007 de Spectra ont été prises en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion, comme il est décrit à la rubrique « Attributions à titre de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy prises en charge ». Aucune autre attribution n'a été ni ne sera faite aux termes du PILT 2007 de Spectra après la clôture de l'opération de fusion.

⁴ Les dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publié par WM/Reuters de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA en 2023.

⁵ Ce prix d'exercice moyen pondéré se rapporte uniquement aux options attribuées aux termes du PILT 2019. Toutes les autres attributions accordées aux termes du PILT 2019 sont remises sans le paiement d'une contrepartie et, par conséquent, il n'a pas été tenu compte de ces attributions dans le calcul du prix d'exercice moyen pondéré.

⁶ Représente 1,2304 % du total des actions d'Enbridge émises et en circulation au 31 décembre 2023.

Attributions accordées et en circulation au 31 décembre 2023

Attributions en circulation	Nombre en circulation	% du total des actions d'Enbridge émises et en circulation
PILT 2019 ¹	20 684 362	0,9731 %
Plan d'options d'achat d'actions incitatives	10 439 362	0,4911 %
PILT 2007 de Spectra - options d'achat d'actions ²	613 605	0,0289 %

¹ Comprend les options et les UAR réglées en actions en circulation aux termes du PILT 2019.

² Attributions aux termes du PILT 2007 de Spectra comme elles sont décrites à la rubrique « Attributions à titre de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy prises en charge ».

Restrictions des plans - PILT 2019

Actions d'Enbridge réservées à des fins d'émission dans le cadre du PILT 2019	49 700 000 au total, ou 2,45 % du total des actions d'Enbridge émises et en circulation en date du 31 décembre 2023. Le nombre total d'actions d'Enbridge réservées à des fins d'émission aux initiés aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de la société ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions d'Enbridge en circulation au moment où elles sont réservées.
Actions d'Enbridge pouvant être émises au cours d'un exercice	Le nombre total d'actions d'Enbridge émises à des initiés aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de la société ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions d'Enbridge en circulation au moment où elles sont émises (compte non tenu des autres actions d'Enbridge émises aux termes de tous les mécanismes de rémunération en titres de la société au cours de cette période de un an).
Le nombre d'actions d'Enbridge pouvant être émises en tant qu'options d'achat d'actions incitatives (au sens de l' <i>Internal Revenue Code</i> des États-Unis)	Jusqu'à 2 000 000 d'actions d'Enbridge peuvent être émises aux termes du PILT 2019 en tant qu'options d'achat d'actions incitatives.

Remise d'options d'achat d'actions à un actionnaire détenant plus de 10 % des actions	Si une option d'achat d'actions incitative est attribuée à un actionnaire détenant plus de 10 % des actions, le prix d'attribution ne peut être inférieur à 110 % de la juste valeur marchande à la date d'attribution de l'option d'achat d'actions incitative, et cette option d'achat d'actions incitative ne pourra en aucun cas être exercée après l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de la date à laquelle elle est attribuée.
Acquisition minimum	Toutes les attributions sont assujetties à un calendrier d'acquisition minimum d'au moins 12 mois après la date d'attribution; étant entendu que l'acquisition peut se faire par anticipation dans le cas d'un décès, d'un départ à la retraite, d'un changement de contrôle ou d'une autre cessation des fonctions. Malgré ce qui précède, jusqu'à 5 % des actions d'Enbridge disponibles à des fins d'attribution dans le cadre du PILT 2019 peuvent être attribuées conformément à un calendrier d'acquisition minimum plus court que 12 mois.

Taux d'absorption annuel

Options d'achat d'actions en circulation	2023	2022	2021
PILT 2019	0,2223 %	0,2071 %	0,2232 %
Plan d'options d'achat d'actions incitatives ¹	-	-	-
PILT 2007 de Spectra – Options d'achat d'actions ²	-	-	-

¹ Aucune attribution n'a été faite aux termes de ce plan depuis 2018.

² Toutes les attributions aux termes du PILT 2007 de Spectra ont été faites par Spectra Energy avant l'opération de fusion. Aucune autre attribution n'a été ni ne sera faite aux termes du PILT 2007 de Spectra Energy après la clôture de l'opération de fusion.

Gouvernance aux fins de modifications du PILT 2019

Dans la mesure permise par la législation applicable, le conseil peut modifier, suspendre ou dissoudre le PILT 2019 en tout temps sans l'approbation des actionnaires; étant entendu qu'aucune modification, à l'exception de l'augmentation de la limite d'actions globale, ne peut avoir d'incidence importante ou défavorable sur une attribution en circulation au moment de cette modification, sans le consentement du participant visé.

L'approbation des actionnaires d'Enbridge sera exigée pour mettre en œuvre l'une ou l'autre des modifications suivantes :

- augmenter la limite d'actions globale;
- réduire le prix d'attribution, d'exercice ou d'achat des attributions;
- annuler des attributions ou les réémettre ou les remplacer par des attributions dont le prix d'attribution, d'exercice ou d'achat est inférieur;
- supprimer ou dépasser la limite du PILT 2019 se rapportant à la participation des initiés;
- prolonger la durée d'une attribution;
- permettre à d'autres personnes que des employés ou des administrateurs non membres du personnel de la société ou d'une filiale de devenir participants au PILT 2019;
- permettre que des attributions deviennent transférables ou cessibles autrement que par testament ou aux termes des lois sur la succession héréditaire ou la distribution successorale; et
- modifier les dispositions de modification du PILT 2019.

Dispositions en cas de cessation des fonctions des plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Les dispositions en cas de cessation des fonctions des attributions fondées sur des titres de capitaux propres aux termes du PILT 2019 (que régissent les conventions relatives aux attributions d'options d'achat d'actions incitatives et les conventions relatives aux attributions d'unités d'actions restreintes) et du plan d'options d'achat d'actions incitatives (2007), en sa version modifiée, sont sommairement décrites ci-après.

Motif de la cessation des fonctions	Dispositions des options d'achat d'actions incitatives ¹	Dispositions des unités d'actions restreintes
Démission	Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'au 30 ^e jour qui suit la date de la cessation des fonctions, ou si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.	Toutes les UAR en circulation sont annulées.
Retraite	<p>Pour les options d'achat d'actions incitatives attribuées avant 2020, l'acquisition des droits des options continue normalement et les options peuvent être exercées jusqu'au troisième anniversaire de la date de la retraite ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.</p> <p>Pour les options d'achat d'actions incitatives attribuées en 2020 et par la suite, l'acquisition des droits des options continue normalement et les options peuvent être exercées jusqu'au cinquième anniversaire de la date de la retraite ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.</p>	Les UAR sont calculées proportionnellement jusqu'à la date de la retraite et la valeur est calculée et payée à la fin de la durée usuelle.
Décès	Tous les droits des options deviennent acquis et les options peuvent être exercées jusqu'au premier anniversaire de la date du décès ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.	Les droits à toutes les UAR en circulation deviennent acquis et les UAR sont réglées au plus tard 30 jours après la date du décès.
Invalidité	Les droits des options continuent de s'acquérir selon les dispositions générales du plan.	Les droits à toutes les UAR en circulation deviennent acquis et les UAR sont réglées au plus tard 30 jours après la date de l'invalidité.
Cessation des fonctions involontaire	sans motif valable Les droits non acquis des options continuent de s'acquérir pendant le délai d'avis et les options dont les droits sont acquis ou deviennent acquis peuvent être exercées jusqu'au 30 ^e jour qui suit l'expiration du délai d'avis ou, si elle est antérieure, jusqu'à l'expiration de la durée de l'option.	Les UAR sont calculées proportionnellement jusqu'à la date de cessation des fonctions (plus toute période de préavis applicable) et la valeur est calculée et payée à la fin de la durée usuelle.
	pour un motif valable Toutes les options sont annulées à la date de la cessation des fonctions.	Toutes les UAR en circulation sont annulées.
Changement de contrôle ou restructuration	<p>Pour les attributions de 2016 et des années antérieures, en cas de changement de contrôle, les droits des options deviennent acquis à la date que le comité RHR fixe avant le changement de contrôle. En cas d'une autre restructuration de quelque nature, les options doivent être prises en charge par la société remplaçante. Si elles ne sont pas prises en charge, les droits de ces options deviennent acquis et leur valeur est payée au comptant.</p> <p>À partir des attributions de 2017, s'il est mis fin de façon non motivée aux fonctions d'un participant (y compris, notamment un congédiement déguisé) par la société ou une</p>	S'il est mis fin de façon non motivée aux fonctions d'un participant (y compris notamment un congédiement déguisé) par la société ou une filiale dans les deux années qui suivent un changement de contrôle, les droits à toutes les UAR en circulation deviennent acquis et les UAR sont réglées au plus tard 30 jours après la date de cessation des fonctions.

Motif de la cessation des fonctions	Dispositions des options d'achat d'actions incitatives ¹	Dispositions des unités d'actions restreintes
	filiale dans les deux années qui suivent un changement de contrôle, les droits des options dont les droits ne sont pas acquis du participant deviennent alors acquis à la date du deuxième déclencheur.	
Autre transfert ou cession des attributions	Le porteur d'une option ne peut transférer ni céder cette option sauf par testament ou aux termes des lois sur la succession héréditaire ou la distribution successorale.	L'attribution ne peut être vendue, mise en gage, cédée, hypothéquée, transférée ou aliénée de quelque manière, sauf par testament ou aux termes des lois sur la succession héréditaire ou la distribution successorale.

¹ Les différences dans les dispositions en cas de cessation des fonctions s'appliquent aux options libellées en dollars US si le membre de la haute direction a fait le choix de faire traiter ses options comme des options d'achat d'actions incitatives au sens de *incentive stock options* l'article 422 de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis. Toutes les OAAI en dollars américains à compter de l'attribution de 2018 sont émises comme des OAAI non admissibles.

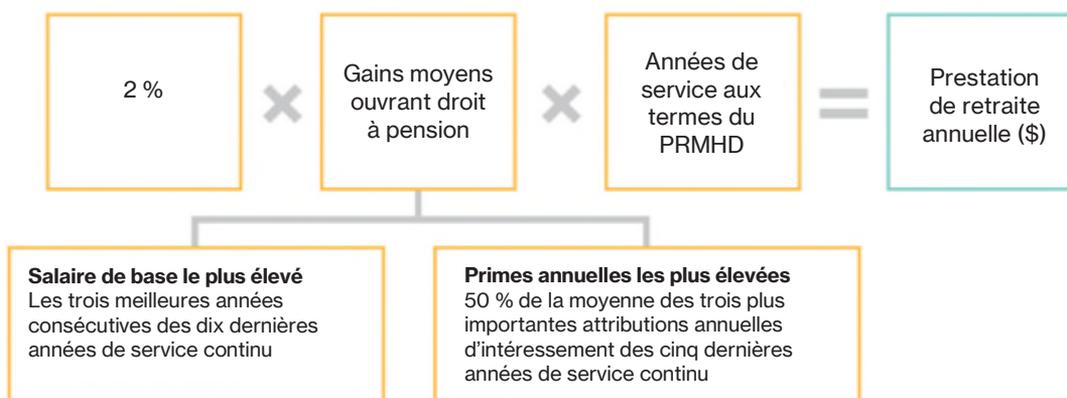
Autres avantages

Prestations de retraite

Les membres de la haute direction visés participent au plan de retraite à l'intention des membres de la haute direction (« PRMHD »), plan à prestations déterminées non contributif faisant partie du programme de rémunération concurrentielle sur le marché offert à tous les membres de la haute direction canadiens et américains. Avant de participer au PRMHD, certains membres de la haute direction visés participaient à un plan de retraite à cotisations déterminées ou à prestations déterminées.

Plan de retraite à prestations déterminées

Le graphique suivant illustre la manière dont est calculée la prestation de retraite payable aux termes du PRMHD à l'âge normal de la retraite :



Principales modalités du PRMHD :

- Admissibilité : Les membres de la haute direction commencent à participer au PRMHD à la date de leur embauche ou, si elle est ultérieure, de leur promotion à un poste de haute direction;
- Acquisition des droits : Les droits des participants au plan sont entièrement acquis immédiatement;
- Âge de la retraite : L'âge normal de la retraite est de 65 ans. Les participants peuvent prendre leur retraite et toucher des prestations non réduites à 60 ans ou dès l'âge de 55 ans s'ils comptent 30 années de service. Les participants qui ne comptent pas 30 années de service peuvent prendre leur retraite dès l'âge de 55 ans et toucher une prestation réduite de 3 % pour chaque année où l'âge du participant à la retraite était inférieur à 60 ans; et
- Prestations de survivant : Les prestations sont payables pendant la durée de vie du membre. Si le membre est célibataire au moment de la retraite, les prestations de retraite sont garanties pendant 15 ans. Si le membre est marié au moment de la retraite et qu'il décède avant son conjoint, la rente est payable à 60 % pendant la durée de vie du conjoint.

Les prestations de retraite sont versées à partir des plans de retraite complémentaires et admissibles aux fins de l'impôt suivants, qui incluent le PRMHD :

- le plan de retraite à l'intention des employés d'Enbridge Inc. et des membres de son groupe;
- le plan de retraite des employés d'Enbridge Employee Services, Inc.;
- le plan de retraite complémentaire d'Enbridge; et
- le plan de retraite complémentaire à l'intention des employés américains d'Enbridge Employee Services Inc.

Sommaire des prestations déterminées

Le tableau suivant présente les prestations de retraite, les obligations au titre des prestations constituées ainsi que les variations attribuables à des éléments rémunérateurs et non rémunérateurs annuelles estimatives pour les membres de la haute direction visés aux termes des plans de retraite à prestations déterminées. Tous les renseignements sont fondés sur les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de la présentation des états financiers de la société et décrites dans les états financiers de la société.

Membre de la haute direction	Années de service décomptées	Prestations annuelles payables		Obligation au titre des prestations constituées au 1 ^{er} janvier 2023 (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ¹ (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ² (\$)	Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2023 (\$)
		À la fin de l'exercice (\$)	À 65 ans (\$)				
Gregory L. Ebel ^{3,4}	1,00	36 000	389 000	0	721 000	36 000	757 000
Patrick R. Murray	17,00	176 000	709 000	1 773 000	2 632 000	778 000	5 183 000
Colin K. Gruending ⁶	20,25	491 000	812 000	5 599 000	1 361 000	1 031 000	7 991 000
Cynthia L. Hansen ^{4,5,6}	18,42	418 000	639 000	5 684 000	1 296 000	945 000	7 925 000
Matthew A. Akman	7,98	101 000	257 000	1 130 000	375 000	302 000	1 807 000
Vern D. Yu ^{5,6,7}	22,25	488 000	488 000	7 633 000	780 000	1 411 000	9 824 000

- ¹ Les composantes de la variation attribuable à des éléments rémunérateurs sont les coûts des services rendus au cours de l'exercice et la différence entre les gains ouvrant droit à pension réels et estimatifs.
- ² La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs comprend l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, les modifications des hypothèses actuarielles et les autres gains ou pertes actuariels non liés à la rémunération.
- ³ M. Ebel a constitué une prestation de retraite acquise différée et reçoit également une rente de divers anciens plans de retraite à l'égard des services qu'il a rendus lorsqu'il était à l'emploi de Spectra Energy avant le 27 février 2017. Ces droits ont été pris en charge par Enbridge à la clôture de l'opération de fusion; ils ne sont toutefois pas liés à son emploi chez Enbridge Inc. ni touchés par celui-ci et ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessus. Au 31 décembre 2023, l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de ces anciens droits est de 5 551 000 \$ CA et les prestations annuelles accumulées payables à la fin de l'année s'élèvent à 346 000 \$ CA.
- ⁴ Les dollars américains ont été convertis en dollars canadiens au moyen du cours du change en fin d'exercice à 16 h à Londres publiés par WM/Reuters de 1 \$ US = 1,3186 \$ CA en 2023. Il est tenu compte de l'incidence des fluctuations du cours du change sur l'obligation au titre des prestations constituées de M. Ebel et de M^{me} Hansen à la colonne Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs.
- ⁵ Les prestations de retraite aux termes du PRMHD de M^{me} Hansen et de M. Yu sont indexées pour tenir compte de l'inflation.
- ⁶ En 2020, il a été accordé à M^{me} Hansen et à MM. Gruending et Yu une indemnité temporaire à l'égard d'une réduction de leur rente au titre du PRMHD découlant de la réduction importante du salaire de base s'ils prenaient leur retraite dans les cinq ans suivant la réduction. Ces réductions temporaires du salaire de base étaient liées aux incidences de la COVID-19 ainsi qu'à la réduction de la demande d'énergie et des prix des marchandises, et ne visaient pas à avoir une incidence permanente sur les rentes viagères aux termes du PRMHD. Le salaire de base des membres de la haute direction visés a été rétabli en 2021.
- ⁷ Les prestations annuelles payables et l'obligation au titre des prestations constituées de M. Yu à la fin de l'exercice tiennent compte de son départ à la retraite en 2023.

Plan de retraite à cotisations déterminées

Le plan de retraite à cotisations déterminées est un plan de retraite non contributaire. Le niveau de la cotisation varie selon l'âge et les années de service. Aucun membre de la haute direction visé ne participe actuellement au plan de retraite à cotisations déterminées.

MM. Murray, Gruending, M^{me} Hansen et M. Yu ont participé au plan de retraite à cotisations déterminées pendant dix, quatre, six et cinq ans, respectivement, avant de participer au PRMHD. Les valeurs indiquées ci-après tiennent compte de la valeur marchande des actifs du plan de retraite à cotisations déterminées.

Membre de la haute direction	Valeur accumulée au 1 ^{er} janvier 2023 (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ¹ (\$)	Valeur accumulée au 31 décembre 2023 (\$)
Patrick R. Murray	101 920	-	114 522
Colin K. Gruending	98 642	-	109 198
Cynthia L. Hansen	158 616	-	174 473
Vern D. Yu ²	95 239	-	-

- ¹ La variation attribuable à des éléments rémunérateurs correspond aux cotisations versées par la société en 2023.
- ² Le solde du plan de retraite à cotisations déterminées de M. Yu a été retiré en 2023 en raison de son départ à la retraite.

Autres avantages

Le plan d'épargne et les plans d'avantages sociaux d'Enbridge constituent des éléments importants du programme de rémunération totale de nos employés, y compris nos membres de la haute direction visés.

Plan d'épargne

Enbridge offre un plan d'épargne aux employés canadiens et un plan d'épargne 401(k) aux employés américains. Tous les membres de la haute direction visés participent au plan d'épargne selon les mêmes modalités que celles des employés admissibles. Les plans d'épargne aident et encouragent les employés à épargner en égalant 100 % des cotisations des employés jusqu'à concurrence des limites du plan (un maximum de 2,5 % et de 6 % du salaire de base pour les employés canadiens et américains, respectivement) et sous réserve des plafonds fiscaux applicables. Au Canada, les cotisations correspondantes sont versées sous forme de crédits flexibles pouvant servir à l'achat d'avantages sociaux additionnels ou être encaissés en espèces après impôt; aux États-Unis, les cotisations correspondantes sont investies dans le plan d'épargne.

Prestations d'assurance-vie et médicale

Des prestations d'assurance médicale et dentaire ainsi que d'assurance-vie et d'assurance invalidité sont offertes afin de répondre aux besoins particuliers des employés et de leur famille. Les membres de la haute direction visés adhèrent aux mêmes plans que tous les autres employés. Les plans sont structurés de manière à prévoir une garantie de base minimum pouvant être bonifiée à un niveau qui soit concurrentiel et abordable.

Le comité RHR examine régulièrement les prestations, notamment de retraite. Ces prestations constituent des éléments importants du programme de rémunération totale visant à offrir des avantages concurrentiels et à répondre aux besoins raisonnables des membres de la haute direction dans le cadre de leurs fonctions actuelles.

Attributions à titre de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Spectra Energy prises en charge

Le 27 février 2017, Enbridge Inc. et Spectra Energy se sont fusionnées par voie d'une opération de fusion avec échange d'actions (l'« opération de fusion »). Conformément à la convention de fusion, Enbridge a pris en charge la totalité des attributions en circulation dans le cadre du plan incitatif à long terme 2007 de Spectra Energy Corp, en sa version modifiée et mise à jour (le « PILT 2007 de Spectra ») à la clôture de l'opération de fusion (les « attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge »). Les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge, y compris les actions d'Enbridge qui peuvent être émises aux termes de celles-ci, ont été approuvées par les actionnaires d'Enbridge dans le cadre de l'opération de fusion le 15 décembre 2016. Aucune autre attribution n'a été ni ne sera faite aux termes du PILT 2007 de Spectra après la clôture de l'opération de fusion.

PILT 2007 de Spectra

Les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge sont toujours assujetties aux conditions du PILT 2007 de

Spectra et continueront d'être administrées par Enbridge conformément aux conditions du PILT 2007 de Spectra. Le texte qui suit décrit sommairement les principales dispositions du PILT 2007 de Spectra dans la mesure où elles s'appliquent aux attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge. Cette description sommaire est donnée entièrement sous réserve du texte intégral du PILT 2007 de Spectra modifié et mis à jour, dont on peut obtenir copie sous le profil d'Enbridge sur le site Internet de la SEC à l'adresse sec.gov.

Dispositions générales

- **Nombre d'actions.** Le nombre total d'actions d'Enbridge qui peuvent être émises dans le cadre d'attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge s'élève à 5 000 000 d'actions d'Enbridge, soit 0,25 % des actions émises et en circulation d'Enbridge au 31 décembre 2019.
- **Réservation des actions.** Au moment où Spectra Energy a initialement adopté le PILT 2007 de Spectra en 2007, elle avait réservé 30 000 000 d'actions ordinaires à des fins d'émission dans le cadre du PILT 2007 de Spectra, 10 000 000 d'actions et 12 500 000 actions ayant été réservées après l'approbation des actionnaires le 19 avril 2011 et le 26 avril 2016, respectivement. Immédiatement avant la clôture de l'opération de fusion, 19 756 580 actions ordinaires de Spectra Energy étaient toujours réservées à des fins d'éventuelles émissions dans le cadre du PILT 2007 de Spectra. Enbridge a toutefois déterminé qu'elle n'attribuerait aucune autre attribution dans le cadre du PILT 2007 de Spectra après la clôture de l'opération de fusion et n'a donc pris en charge que les actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge. Toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres futures d'Enbridge (y compris les attributions faites aux anciens employés de Spectra Energy) seront attribuées dans le cadre des plans existants d'Enbridge et non pas dans le cadre du PILT 2007 de Spectra.
- **Administration.** Avant la clôture de l'opération de fusion, l'administration du PILT 2007 de Spectra relevait du comité de la rémunération de Spectra Energy, qui avait le pouvoir de déterminer les personnes admissibles à des attributions, les types d'attributions, le moment des attributions, le nombre d'actions, d'unités ou d'autres droits visés par une attribution, et les conditions de chaque attribution. Après la clôture de l'opération de fusion, l'administration du PILT 2007 de Spectra, uniquement dans la mesure applicable aux attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge, relèvera du comité RHR conformément à l'administration des programmes de rémunération existants d'Enbridge.
- **Admissibilité.** Étaient admissibles à des attributions au titre du PILT 2007 de Spectra tous les membres clés du personnel de Spectra Energy et de ses filiales et tous les administrateurs non-membres du personnel que le comité de rémunération de Spectra Energy déterminait de temps à autre à sa seule appréciation. Comme il est indiqué ci-dessus, seules les actions pouvant être émises aux termes d'attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge ont été prises en charge par Enbridge dans le cadre de l'opération de fusion et Enbridge n'accordera donc aucune

autre attribution à quiconque dans le cadre du PILT 2007 de Spectra.

- Attributions. Comme il est plus amplement décrit ci-après, les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge comprennent les options de Spectra Energy.
- Ajustements des attributions. Le comité RHR peut établir et mettre en œuvre des ajustements appropriés aux attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge en cas de fusion, de regroupement, de refonte du capital, de reclassement, de dividendes- actions, de fractionnement d'actions ou de quelque autre opération de changement de contrôle analogue.
- Conditions et modifications. Le PILT 2007 de Spectra a une durée de dix ans à compter de sa date d'approbation par les actionnaires de Spectra Energy, la dernière approbation remontant au 26 avril 2016, sous réserve de sa dissolution ou modification antérieures conformément aux conditions du PILT 2007 de Spectra. Une modification des attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge ou du PILT 2007 de Spectra qui est mise en œuvre par le comité RHR ne peut avoir quelque effet défavorable important sur les attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge sans le consentement des porteurs de ces attributions.
- Cessibilité. Une option d'achat d'actions attribuée dans le cadre du PILT 2007 de Spectra Energy peut, uniquement dans la mesure permise par le comité RHR, être cédée à des membres de la famille immédiate du participant ou à des fiduciaires, à des sociétés de personnes ou à des sociétés par actions dont les bénéficiaires, membres ou propriétaires sont des membres de la famille immédiate du participant, ou à une autre personne que le comité RHR peut approuver à l'avance et indiquée dans la convention d'attribution. Toutes les autres attributions au titre du PILT de Spectra Energy prises en charge ne sont cessibles que par testament, transmission ab intestat et distribution successorale.

Options d'achat d'actions

- Options d'achat d'actions non visées et options d'achat d'actions incitatives. Spectra Energy a attribué dans le cadre du PILT 2007 de Spectra des options d'achat d'actions ordinaires de Spectra Energy (les « options de Spectra Energy ») à certains de ses employés. Immédiatement avant la clôture de la fusion, 4 000 options de Spectra Energy étaient en circulation dans le cadre du PILT 2007 de Spectra à un prix d'exercice moyen pondéré de 26,33 \$ US l'action ordinaire de Spectra Energy, et 892 163 options de Spectra Energy étaient en circulation dans le cadre du PILT 2007 de Spectra à un prix d'exercice moyen pondéré de 28,40 \$ US l'action ordinaire de Spectra Energy.
- Prix d'exercice. Le prix d'exercice de chaque option de Spectra Energy a été fixé par le comité de la rémunération de Spectra Energy à la date de l'attribution, étant entendu, toutefois, que le prix d'exercice par option ne peut être inférieur à 100 % de la juste valeur marchande par action des actions ordinaires de Spectra Energy à la date d'attribution. Étant donné que le prix d'exercice des options de Spectra Energy a été fixé à la date d'attribution, le prix d'exercice peut être inférieur au cours en vigueur des actions d'Enbridge au moment de l'exercice des options.
- Acquisition des droits et durée des options d'achat d'actions. Le comité de la rémunération de Spectra Energy a prescrit dans la convention d'attribution applicable à chaque option de Spectra Energy le ou les moments ou les conditions auxquels les droits de ces options sont acquis ou auxquels ces options peuvent être exercées. Les options de Spectra

Energy ont en général une durée de dix ans à compter de la date d'attribution et pendant cette durée, une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées, à moins que le comité de la rémunération de Spectra Energy n'ait précisé une période d'exercice plus courte dans une convention d'attribution, et sous réserve des limites pouvant s'appliquer aux termes d'une convention d'attribution quant à la cessation de l'emploi ou de quelque autre service d'un participant auprès de Spectra Energy ou de l'une de ses filiales.

- Traitement à la clôture de l'opération de fusion. À la clôture de l'opération de fusion, chaque option de Spectra Energy en circulation, dont les droits ont été acquis ou non, a été automatiquement convertie en une option d'achat, aux mêmes conditions que celles qui s'appliquaient immédiatement avant la clôture, du nombre d'actions d'Enbridge correspondant au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus près) obtenu de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'option immédiatement avant la clôture et ii) 0,984 (le « ratio d'échange »), à un prix d'exercice par action (arrondi au cent entier supérieur le plus près) correspondant au quotient obtenu de la division A) du prix d'exercice par action ordinaire de Spectra Energy de cette option de Spectra Energy immédiatement avant la clôture par B) le ratio d'échange. Les options de Spectra Energy prises en charge par Enbridge dans le cadre de l'opération de fusion peuvent être exercées pour acquérir 881 819 actions d'Enbridge à un prix d'exercice moyen pondéré de 28,87 \$ US l'action d'Enbridge, deviennent acquises à différentes dates jusqu'en février 2019 et ont des durées diverses expirant au plus tard en février 2026.

Autres attributions fondées sur des actions

- Autres attributions fondées sur des actions. En plus des attributions au titre du PILT de Spectra Energy prises en charge, Spectra Energy avait d'autres attributions fondées sur des titres de capitaux propres ou liées à des titres de capitaux propres représentant un droit d'acquies ou de recevoir des actions ordinaires de Spectra Energy ou des paiements ou des avantages calculés en fonction de leur valeur (les « autres attributions de Spectra Energy ») en cours dans le cadre du plan d'épargne des membres de la haute direction de Spectra Energy et du plan d'épargne des administrateurs de Spectra Energy (les « plans d'épargne de Spectra »).
- Traitement à la clôture de l'opération de fusion. À la clôture de l'opération de fusion, chaque autre attribution de Spectra Energy en circulation a été automatiquement convertie en un droit d'acquies ou de recevoir des avantages calculés en fonction de la valeur des actions d'Enbridge, aux mêmes conditions que celles qui s'appliquaient à l'autre attribution de Spectra Energy immédiatement avant la clôture. Le nombre d'actions d'Enbridge visées par l'autre attribution de Spectra Energy ainsi convertie correspond au produit (arrondi au nombre entier inférieur le plus près) obtenu de la multiplication i) du nombre d'actions ordinaires de Spectra Energy visées par l'autre attribution de Spectra Energy immédiatement avant la clôture par ii) le ratio d'échange. Les plans d'épargne de Spectra ont des fiduciaires qui gèrent les caisses de retraite (habituellement appelées des fiduciaires rabbi) (les « fiduciaires des plans d'épargne de Spectra »). Les obligations de capitaliser les fiduciaires des plans d'épargne de Spectra ont été déclenchées dans le cadre de l'opération de fusion. Pour toute autre attribution de Spectra Energy réglée en actions, les actions d'Enbridge utilisées pour régler ces

actions seront obtenues sur le marché par le fiduciaire des fiducies des plans d'épargne de Spectra.

Quantification de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions d'Enbridge pouvant être émises dans le cadre du PILT 2007 de Spectra à l'exercice ou au règlement des attributions au titre du PILT de Spectra prises en charge et des autres attributions de Spectra Energy prises en charge dans le cadre des plans d'épargne de Spectra, dans chaque cas, en circulation au 31 décembre 2023.

Options de Spectra Energy	Nombre total d'actions d'Enbridge pouvant être émises dans le cadre du PILT 2007 de Spectra	Pourcentage des actions d'Enbridge émises et en circulation
613 605	613 605	0,0289 %

Dispositions des options de Spectra Energy en cas de cessation des fonctions

Les dispositions des options de Spectra Energy en cas de cessation des fonctions sont décrites ci-après.

Motif de la cessation des fonctions	Dispositions
Cessation des fonctions volontaire (pas d'admissibilité à la retraite)	Les droits sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prennent fin immédiatement. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit trois mois après la cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions volontaire (admissibilité au départ à la retraite)	Les options dont les droits n'ont pas été acquis sont calculées proportionnellement d'après les mois de service complets et partiels au cours de la période d'acquisition et les droits deviennent immédiatement acquis. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions involontaire, pour motif valable	Les droits sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis prennent fin immédiatement. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit trois mois après la cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions involontaire, sans motif valable ou pour cause avant le deuxième anniversaire du changement de contrôle (la période de deux ans du changement de contrôle)	Les droits sur la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis sont acquis au moment de la cessation des fonctions. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions involontaire, sans motif valable après la période de deux ans du changement de contrôle	L'attribution est calculée d'après les mois de service complets et partiels pendant la période d'acquisition. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit trois mois après la cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Cessation des fonctions en raison d'un décès ou d'une invalidité	Les droits à la tranche de l'attribution dont les droits n'ont pas été acquis deviennent acquis. Les options de Spectra Energy dont les droits ont été acquis peuvent être exercées jusqu'à la première des éventualités suivantes à survenir, soit 36 mois après cette cessation des fonctions ou le dixième anniversaire de la date d'attribution.
Autre transfert ou cession des options d'achat d'actions	Le porteur d'une option ne peut transférer ni céder cette option sauf par testament ou aux termes des lois sur la succession héréditaire ou la distribution successorale.

Rapport du comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a examiné l'analyse de la rémunération précédente et en a discuté avec la direction. D'après l'examen et les discussions, le comité des ressources humaines et de la rémunération recommande au conseil d'inclure l'analyse de la rémunération dans la présente circulaire. Ce rapport est fourni par les administrateurs indépendants suivants qui composent le comité des ressources humaines et de la rémunération :

Steven W. Williams (président)

Mayank (Mike) M. Ashar

Susan M. Cunningham

S. Jane Rowe



125

Annexes

- 126 Annexe A – Propositions d'actionnaires
- 131 Annexe B – Charte du conseil d'administration
- 133 Annexe C – Avis
- 133 *Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières*
- 135 *Énoncés prospectifs*

Annexe A – Propositions d'actionnaires

Déclaration générale sur les propositions d'actionnaires reçues

Enbridge a reçu deux propositions d'actionnaires aux fins d'examen à l'assemblée. La première proposition a été soumise par M^{me} Leanne Baer, qui détient 60 actions ordinaires d'Enbridge, représentée par Environmental Defence Canada (« Environmental Defence »). La deuxième proposition a été soumise par DI Foundation, qui détient 55 actions ordinaires d'Enbridge, représentée par Investors for Paris Compliance (« I4PC »). Environmental Defence et I4PC sont collectivement appelées les « proposants ».

Chez Enbridge, nous croyons que le maintien d'un dialogue continu avec nos actionnaires est important pour notre stratégie d'entreprise à long terme. Notre démarche privilégiée consiste à entretenir activement un dialogue constructif avec nos investisseurs afin de partager notre stratégie, de bien comprendre les points de vue des investisseurs et de réagir de manière appropriée. Nous avons communiqué de bonne foi avec les deux proposants afin de mieux comprendre leurs demandes et de partager nos points de vue sur les questions soulevées dans leurs propositions respectives. Malheureusement, ces discussions n'ont pas été productives, les proposants ayant clairement indiqué qu'une communication significative avec la société n'est pas leur objectif.

Chez Enbridge, notre objectif est de livrer en toute sécurité et avec fiabilité l'énergie qui alimente la qualité de vie des gens. Notre stratégie repose sur une profonde compréhension des données fondamentales de l'énergie. Une gestion rigoureuse de l'attribution des capitaux, éclairée par nos perspectives sur les marchés de l'énergie nous a permis de devenir un chef de file du secteur grâce à un portefeuille diversifié d'actifs d'énergie classique, à plus faibles émissions de carbone et renouvelable. Nos actifs ont produit de robustes flux de trésorerie à faibles risques année après année. Une croissance prévisible, notamment en ce qui a trait à notre dividende, caractérise notre proposition de valeur pour les investisseurs.

Notre conseil et notre direction travaillent ensemble pour maintenir l'harmonisation stratégique et s'assurer que nous respectons nos engagements et répondons aux attentes de nos parties prenantes, y compris en réalisant nos objectifs de réduction des émissions de GES. Grâce à notre stratégie, à notre performance et à notre communication transparente de l'information, le conseil et la direction d'Enbridge ont démontré leur capacité à prendre des décisions prudentes dans l'intérêt véritable de la société, de nos actionnaires et de nos parties prenantes.

Les propositions d'actionnaires font désormais partie de la boîte à outils utilisée par certains activistes écologiques pour faire connaître leurs objectifs. Ces activistes acquièrent le nombre minimum d'actions d'une société requis pour présenter

une proposition dans le seul but de réclamer des changements et défendent des idées diamétralement opposées à celles de l'entreprise de la société. Ils utilisent également tous les moyens à leur disposition pour s'opposer aux activités de la société, notamment en intervenant dans les procédures réglementaires et en déposant des plaintes auprès d'organismes de réglementation comme le Bureau de la concurrence. Ils n'échangent pas véritablement avec la société et leurs intérêts ne correspondent pas à ceux de la grande majorité des investisseurs de la société étant donné que leur objectif est de se faire connaître et non pas de participer de manière significative en tant qu'actionnaires. La proposition présentée par Environmental Defence l'illustre bien.

Environmental Defence exerce depuis longtemps un activisme contre le secteur du pétrole et du gaz et s'oppose directement aux projets et aux activités d'Enbridge, comme en témoigne son propre site Internet¹. Au cours de la dernière année, en plus de soumettre une proposition d'actionnaire, Environmental Defence a également déposé une plainte auprès du Bureau de la concurrence contre Enbridge Gas Inc. (« EGI ») et est intervenue dans le cadre de procédures réglementaires pour s'opposer à la demande d'EGI de fixer les tarifs de son réseau de distribution de gaz en Ontario, en avançant les mêmes arguments dans chaque cas. L'actionnaire a souscrit le nombre minimum d'actions requis peu de temps après qu'Environmental Defence a déposé sa plainte auprès du Bureau de la concurrence et immédiatement avant la période de six mois prévue par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour détenir des actions afin de pouvoir déposer une proposition.

Il est clair, au vu de sa proposition d'actionnaire, qu'Environmental Defence utilise cette plateforme pour s'opposer aux activités et à l'entreprise d'Enbridge et soutenir ses autres procédures contre Enbridge et non pas pour protéger les intérêts des actionnaires ou créer de la valeur pour les actionnaires. En fait, la présente proposition contient des déclarations diffamatoires et irresponsables qui ne correspondent absolument pas aux intérêts à long terme des actionnaires.

C'est la troisième année consécutive qu'I4PC soumet une proposition portant sur les émissions de GES de portée 3, dans laquelle ses idées contre le pétrole et le gaz sont évidentes. Ces propositions antérieures ont été rejetées par une majorité importante des actionnaires.

La nécessité de devoir répondre aux propositions d'actionnaires de ces proposants demande beaucoup de temps et détourne l'attention du conseil et de la direction, au détriment de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Pour ces raisons et pour les raisons exposées ci-après, le conseil d'administration vous recommande fortement de voter CONTRE les deux propositions d'actionnaires.

¹ Site Internet d'Environmental Defence Canada : <https://environmentaldefence.ca>.

Proposition n° 1 - Rapport sur les systèmes de gouvernance eu égard aux déclarations fausses et trompeuses sur les avantages et les incidences climatiques et environnementaux

Il est résolu ce qui suit : Les actionnaires demandent que le conseil produise un rapport, à un coût raisonnable et en omettant les renseignements exclusifs, pour examiner le fonctionnement des systèmes de gouvernance d'Enbridge compte tenu de la tendance de la société à publier des déclarations, des rapports et des observations qui sont faux et/ou qui présentent de manière erronée les avantages ou les incidences climatiques ou environnementaux de ses activités commerciales.

Déclaration à l'appui : Enbridge déclare qu'elle [traduction] « s'engage à respecter les principes de saine gouvernance et que la société emploie une variété de politiques, de programmes et de pratiques pour gérer la gouvernance et assurer la conformité »¹. Cet engagement comprend le respect de la Déclaration d'éthique professionnelle qui inclut l'engagement spécifique suivant « Nous nous assurons que toute présentation ou proposition est véridique et ne contient pas d'informations inexacts ou trompeuses »².

Pourtant, Enbridge agit de façon répétée en violation de cet engagement.

Pour ce qui est de son entreprise de distribution de gaz au Canada, le Bureau de la concurrence enquête sur Enbridge pour avoir dit à des clients éventuels que le gaz est le moyen le plus rentable de chauffer leur maison et pour avoir suggéré qu'il s'agit d'« énergie propre » et à « faible émission de carbone »³. Aucune de ces affirmations n'est vraie. Les affirmations trompeuses d'Enbridge vont à l'encontre des recherches⁴ menées par le gouvernement de l'Ontario selon lesquelles les

thermopompes sont plus économiques pour les zones envisagées pour l'expansion de l'infrastructure gazière.

Enbridge déclare que la canalisation 5 est un pipeline sécuritaire et fiable. Pourtant, les faits démontrent que ce pipeline vieux de 70 ans présente de graves problèmes de sécurité et de structure⁵. Les risques financiers et d'atteinte à la réputation liés à toute défaillance de la canalisation 5 sont énormes compte tenu de l'ampleur des dommages financiers qui pourraient être causés par un pipeline qui traverse le bassin hydrographique des Grands Lacs, source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes et qui abrite 80 % de l'eau douce de surface de l'Amérique du Nord.

Enbridge a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) une augmentation des tarifs qui servirait principalement à financer l'expansion de son infrastructure gazière. Pour justifier cette demande à un moment où le gaz naturel n'est plus concurrentiel pour le chauffage de nouvelles maisons, Enbridge s'est appuyée sur un rapport erroné qui surestimait de 140 milliards de dollars⁶ les avantages en termes de coûts du chauffage au gaz naturel par rapport au chauffage électrique. Dans sa décision finale, la CEO a conclu que la transition énergétique faisait courir à l'infrastructure gazière élargie d'Enbridge le risque d'être bloquée⁷. Enbridge soutient toutefois que le risque est moindre pour l'infrastructure de gaz naturel car, selon elle, il y aura un changement de gouvernement lors des prochaines élections canadiennes, qui entraînera l'annulation de la taxe sur le carbone sur le chauffage au gaz naturel⁸. Enbridge s'appuie essentiellement sur des sondages et des promesses électorales pour justifier les hausses de tarifs et les décisions d'investissement.

Notre demande de révision est raisonnable et proportionnée étant donné qu'Enbridge a fait plusieurs fausses déclarations qui ne respectent pas sa propre Déclaration d'éthique professionnelle tout en créant un risque financier et d'atteinte à la réputation. Nous demandons aux actionnaires à voter en faveur de cette proposition afin de protéger la réputation et les intérêts économiques d'Enbridge.

Le conseil d'administration recommande de voter CONTRE la proposition n° 1 pour les raisons suivantes :

En tant que membres du conseil, nous avons la responsabilité fiduciaire d'agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt véritable de la société et notre rôle consiste à superviser la stratégie de la société et la démarche de la direction pour la mettre en œuvre. La proposition ne tient pas compte de cette relation. Elle semble être une tentative de la part d'un organisme de pression de se faire connaître par des accusations et de nuire à la réputation de la société en même temps.

Il est difficile d'imaginer comment Enbridge s'y prendrait pour produire le rapport demandé dans la proposition. Lorsque nous avons communiqué avec le proposant pour savoir ce qu'il recherchait exactement avec la résolution, il n'a pas non plus été en mesure de nous l'expliquer clairement. Le fait est que la résolution et la déclaration à l'appui renferment de nombreuses allégations fausses et trompeuses contre Enbridge et s'appuient sur des « sources » externes qui ne sont pas elles-mêmes fondées sur des faits.

¹ <https://www.enbridge.com/investment-center/corporate-governance>

² https://www.enbridge.com/-/media/Enb/Documents/Governance/C_G_Statement_on_Business_Conduct_FR.pdf?la=fr

³ <https://environmentaldefence.ca/wp-content/uploads/2023/09/Letter-230619-Keith-Brooks-Competition-Act-Application-1.pdf>

⁴ [https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2023-](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2023-08/Future%20of%20Natural%20Gas%20Expansion%20Final_pdf_0.pdf)

[08/Future%20of%20Natural%20Gas%20Expansion%20Final_pdf_0.pdf](https://prod-environmental-registry.s3.amazonaws.com/2023-08/Future%20of%20Natural%20Gas%20Expansion%20Final_pdf_0.pdf)

⁵ <https://www.nwf.org/Line5>

⁶ <https://www.nationalobserver.com/2023/08/15/news/enbridge-relied-faulty-study-pitch-ontario-gas-network-expansion>

⁷ <https://www.oeb.ca/sites/default/files/backgrounder-EGI-EB-2022-0200-20231221-fr.pdf>

⁸ <https://www.nationalobserver.com/2024/01/23/news/enbridge-wades-gas-tax-politics>

Cette proposition est incendiaire, accusatoire et n'est manifestement pas dans l'intérêt véritable des actionnaires. À la lumière de la proposition et de sa déclaration à l'appui, il est évident qu'Environmental Defence utilise le processus relatif aux propositions d'actionnaires pour soutenir ses positions contre Enbridge devant le Bureau de la concurrence et la CEO.

Enbridge respecte son engagement à l'égard de la saine gouvernance, comme il est énoncé dans notre déclaration d'éthique professionnelle et comme il est question dans toute la présente circulaire. Aucun élément dans la proposition ne remet véritablement en question nos pratiques de gouvernance et nous aimerions profiter de l'occasion pour aborder chaque point soulevé.

Il est exact que le Bureau de la concurrence a entrepris une enquête sur des allégations formulées contre EGL à l'égard de ses déclarations concernant le gaz naturel. Toutefois, le proposant omet de mentionner que l'enquête a été déclenchée par le dépôt d'une plainte de la part d'Environmental Defence auprès du Bureau de la concurrence, obligeant ainsi le Bureau à mener une enquête pour établir les faits et déterminer si les allégations sont fondées ou non. Nous estimons que la plainte n'est pas fondée et EGL a l'intention de collaborer entièrement à ce processus.

En ce qui concerne la canalisation 5, Environmental Defence fait un certain nombre de fausses allégations concernant la sécurité du pipeline, citant une seule publication sur le site Internet d'une autre organisation de militants écologistes. Cette source ne constitue pas une « preuve » et n'est pas fondée en fait.

En réalité, la canalisation 5 qui traverse le détroit de Mackinac (« détroit ») demeure en excellent état et n'a jamais fait l'objet de fuite depuis plus de 70 ans. Cette portion de la canalisation qui traverse le détroit est recouverte d'un revêtement émaillé durable et ses parois sont trois fois plus épaisses que celles d'un pipeline classique. En fait, l'Environmental Protection Agency et son tiers entrepreneur ont surveillé de près la portion de la canalisation qui traverse le détroit au cours des sept dernières années.

De plus, cette portion de la canalisation qui traverse le détroit est réglementée par la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (« PHMSA »). À plusieurs reprises au cours des dernières années, la PHMSA a mandaté un laboratoire national américain reconnu, qui a retenu les services d'un expert réputé en matière d'intégrité des pipelines, pour examiner la sécurité de la portion de la canalisation qui traverse le détroit. Cet expert a analysé un volume considérable de données générées par des outils d'inspection en ligne de pointe exploités par Enbridge afin d'évaluer la sécurité de la portion de la canalisation qui traverse le détroit. En 2016, 2019 et 2020, il a produit des rapports écrits qui confirment qu'il n'y a aucun problème d'intégrité. Ces rapports sont du domaine public. La PHMSA a également réalisé des audits de sécurité en 2021, 2022 et 2023 et a procédé à un examen approfondi des registres de sécurité d'Enbridge. Bien que la PHMSA ne produise pas de rapports publics à la suite de ces audits, Enbridge n'a pas été avisée de problèmes de sécurité ou de préoccupations concernant l'exploitation et la

gestion de la sécurité par Enbridge de la portion de la canalisation qui traverse le détroit.

En outre, depuis 2018, Enbridge a également investi près de 50 millions de dollars pour mettre en place le Enbridge Straits Maritime Operations Center (« ESMOC »). L'ESMOC, dont le financement et le personnel sont privés, est exploité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par une équipe qui surveille et coordonne en permanence les nombreuses mesures de sécurité mises en place par Enbridge pour s'assurer qu'aucun navire ne risque de briser par ancrage une portion de la canalisation qui traverse le détroit.

Le 1^{er} décembre 2023, la Michigan Public Service Commission (« MPSC ») a approuvé la demande d'Enbridge d'installer un tronçon de remplacement de la canalisation 5 du détroit dans le tunnel dans les Grands Lacs. Dans sa décision, la MPSC a noté que le projet éliminait pratiquement le risque de bris d'ancrage des conduites jumelles et que le tunnel servirait d'enceinte de confinement secondaire pour empêcher le produit de la canalisation 5 d'atteindre le détroit en cas de fuite d'un pipeline. Voir le communiqué de presse de la MPSC à <https://www.michigan.gov/mpsc/commission/news-releases/2023/12/01/mpsc-approves-siting-permit-for-enbridge-to-relocate-line-5>. Pour de plus amples renseignements sur la canalisation 5, notamment sur les détails de l'exploitation et du projet ainsi que sur les mesures de sécurité en place pour le projet, veuillez vous reporter à notre salle de presse sur la canalisation 5 à l'adresse <https://www.enbridge.com/projects-and-infrastructure/public-awareness/line-5-newsroom>.

En dernier lieu, Environmental Defence commente la demande d'Enbridge à la CEO concernant les tarifs du gaz naturel, s'appuyant encore une fois sur deux articles publiés par une source médiatique biaisée, dont l'un présente des avis contradictoires au sujet d'un rapport déposé en preuve au cours de la procédure et l'autre résume la participation d'Environmental Defence à la procédure de la CEO ainsi que son avis sur Enbridge et la demande. Environmental Defence ne fournit aucun fondement crédible à ses allégations de déclarations fausses ou trompeuses.

Pour mettre en contexte l'allégation d'Environmental Defence selon laquelle Enbridge s'est appuyée sur un « rapport erroné », il s'agissait du rapport « Pathways to Net-Zero » de Guidehouse. Après que Guidehouse a mis à jour son rapport, EGL a déposé le rapport mis à jour auprès de la CEO comme partie intégrante du dossier. Le rapport mis à jour continuait de conclure qu'une stratégie de carboneutralité axée sur une démarche diversifiée en matière d'infrastructure de gaz naturel et de gaz est la meilleure façon de mettre en place un réseau énergétique fiable et résilient, tout en continuant d'offrir un choix aux consommateurs et en maintenant la position concurrentielle de l'entreprise, au coût le plus bas.

Compte tenu du langage incendiaire de la présente proposition, de sa présentation inexacte des faits et de ses positions claires contre Enbridge et le secteur, nous recommandons fortement aux actionnaires de voter contre la proposition n° 1.

Proposition n° 2 - Divulgation annuelle de toutes les émissions de portée 3 d'importance

Il est résolu ce qui suit : Les actionnaires demandent à Enbridge de divulguer chaque année toutes ses émissions de portée 3 d'importance en utilisant les définitions acceptées et en termes absolus.

Déclaration à l'appui : La méthode actuelle de divulgation des émissions de portée 3 d'Enbridge va à l'encontre des lignes directrices du CDP¹, du protocole sur les GES² et d'Engagement climatique Canada, dirigé par des investisseurs,³ ce qui entraîne une importante sous-divulgation de ses émissions de portée 3 et, par extension, de son risque de transition.

La divulgation des émissions de portée 3 d'Enbridge est incomplète parce qu'elle exclut les émissions en aval liées à l'utilisation de biens et de services appelées les « émissions de la catégorie 11 », provenant de son entreprise de services intermédiaires. Bien qu'Enbridge déclare certaines émissions de la catégorie 11 provenant de son entreprise de services publics de gaz, elle ne déclare pas les émissions de la catégorie 11 liées aux services commerciaux intermédiaires, soit le transport et le stockage du pétrole et du gaz.

Ces émissions sont importantes pour Enbridge puisque son modèle d'entreprise repose sur leur rejet, et leur exclusion occulte donc les risques liés à celles-ci.

De plus, à mesure que Enbridge agrandit son infrastructure comme les gazoducs ou les terminaux de GNL, la courbe de tendance de ces émissions de portée 3 n'est pas dûment mesurée et évaluée en fonction du risque.

Enbridge invoque une incertitude méthodologique en matière de divulgation, des données incomplètes ou un double comptage pour justifier l'absence de déclaration exhaustive de ses émissions de portée 3. Pourtant, les lignes directrices indiquent clairement qu'Enbridge devrait déclarer ses émissions de la catégorie 11 d'importance et que d'autres sociétés du secteur de l'énergie ont surmonté ces difficultés de déclaration des émissions de portée 3 pertinentes.⁴

En 2020, Enbridge s'est engagée à [traduction] « élargir la portée de sa divulgation publique des émissions de portée 3 au cours des 2 à 3 prochaines années ».⁵ La présente résolution donne aux investisseurs l'occasion de s'assurer qu'Enbridge respecte cet engagement.

Cette proposition est soumise pour la deuxième année. L'année dernière, 24,4 % des votes ont été exercés en faveur de la proposition, 4 % ayant fait l'objet d'une abstention, pour un total de 28,4 % en désaccord avec la direction.⁶ Malgré ce vote relativement élevé de la part des investisseurs d'Enbridge, la société n'a pas encore amélioré sa démarche à l'égard de cette question.

Nous demandons aux actionnaires de voter pour cette proposition.

Le conseil d'administration recommande de voter CONTRE la proposition n° 2 pour les raisons suivantes :

Notre engagement à l'égard de la durabilité sous-tend notre vision à long terme, qui est d'être le premier choix pour la livraison d'énergie en Amérique du Nord et ailleurs. Nous sommes fiers de nos pratiques et de notre performance en matière d'enjeux ESG et nous continuons d'être reconnus comme un chef de file parmi nos sociétés de référence. En 2020, nous avons été les premiers dans le secteur intermédiaire de l'énergie au Canada à fixer des cibles de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2 et nous demeurons déterminés à divulguer de manière transparente nos progrès par rapport à ces objectifs dans notre rapport annuel sur le développement durable et notre feuille de données sur les facteurs ESG.

En ce qui a trait à la déclaration des émissions de portée 3, Enbridge demeure un chef de file dans le secteur. Nous avons été classés au premier rang parmi nos sociétés de référence par CDP (auparavant Carbon Disclosure Project),

conservant la note de A- pour la divulgation d'information sur les changements climatiques et la performance à cet égard pour la quatrième année consécutive. Puisque le proposant fait référence au CDP, soulignons que la note accordée par CDP à Enbridge pour la catégorie des émissions de portée 3 (y compris la vérification) est également parmi les meilleurs du secteur, soit A-, par rapport à la note moyenne de D du groupe du transport du pétrole et du gaz. Pour de plus amples renseignements au sujet de nos reconnaissances, y compris les notes et les classements en matière de facteurs ESG, il y a lieu de se reporter au sommaire à la page 3 et à notre site Web (enbridge.com).

Malgré des directives limitées définissant les paramètres des émissions de portée 3 pour le secteur intermédiaire, Enbridge suit et déclare les émissions de portée 3 depuis 2009 et nous continuons à améliorer notre façon de

¹ La rubrique 3 « Industry and company structure » indique spécifiquement que le document d'orientation s'applique aux sociétés du secteur intermédiaire, p. 10 https://cdn.cdp.net/cdp-production/cms/guidance_docs/pdfs/000/000/469/original/CDP-Scope-3-Category11-Guidance-Oil-Gas.pdf

² Fournit des indications selon lesquelles les émissions directes de la catégorie 11 de portée 3 devraient être déclarées pour les « combustibles et matières premières » (*fuels and feedstocks*) (par exemple, les produits du pétrole, le gaz naturel, le charbon, les biocarburants et le pétrole brut), tableau 11.1 p. 114 https://ghgprotocol.org/sites/default/files/standards/Scope3_Calculation_Guidance_0.pdf

³ L'indice de référence d'ECC (annexe A, p. 33) indique clairement que les sociétés de distribution de pétrole et de gaz devraient déclarer les émissions de la catégorie 11 « Utilisation des produits vendus » (*use of sold products*) de portée 3 <https://climateengagement.ca/fr/indice-de-referance-net-zero-engagement-climatique-canada/>

⁴ <https://www.wri.org/update/trends-show-companies-are-ready-scope-3-reporting-us-climate-disclosure-rule>

⁵ Rapport d'Enbridge en 2020 au PDC Section C3.1d https://www.cdp.net/en/responses/5581?per_page=10&sort_by=project_year&sort_dir=desc

⁶ https://www.enbridge.com/-/media/Enb/Documents/Governance/ENB_20230504_Report_of_Voting_Results.pdf
Circulaire d'information de la direction 2024 – Enbridge Inc. 129

faire année après année. Nous déclarons les émissions de portée 3 que nous pouvons suivre, enregistrer et calculer en toute confiance. Au cours des dernières années, cela comprenait la consommation de gaz naturel de nos clients de services publics (catégorie 11), les déplacements en avions d'affaires des employés (catégorie 6) et la perte du réseau électrique (catégorie 3).

Nous désirons toutefois aller plus loin. Nous cherchons continuellement à améliorer nos rapports sur le développement durable en écoutant nos actionnaires et en répondant à leurs commentaires.

En 2021, nous avons ajouté deux nouvelles mesures relatives aux émissions de portée 3, la première concernant l'intensité des émissions de l'énergie que nous livrons et l'autre concernant notre apport à la prévention des émissions de tiers grâce à notre investissement dans les énergies renouvelables, les combustibles à faible teneur en carbone et les programmes de conservation.

En 2022, nous nous sommes engagés à collaborer avec nos principaux fournisseurs pour soutenir davantage la réduction des émissions de portée 3.

En 2023, nous avons amélioré la présentation de l'information sur le méthane dans notre rapport sur le développement durable et avons publié un rapport distinct sur le lobbying en matière de climat.

Cette année, nous augmentons le nombre de catégories d'émissions de portée 3 que nous déclarons et nous sommes également plus transparents en ce qui a trait à notre évaluation des 15 catégories d'émissions de portée 3. Voir la rubrique « Amélioration de la présentation de l'information relative à la durabilité et aux enjeux ESG » à la page 10, où nous décrivons l'applicabilité de chaque catégorie à notre entreprise, exposons nos plans de présentation de l'information pour chaque catégorie et décrivons nos efforts continus pour améliorer la disponibilité et la qualité des données au fil du temps.

Pour ce qui est de la catégorie 11 (utilisation de produits vendus), Enbridge déclare toutes les émissions en aval de notre entreprise de services publics (gaz acheté pour nos clients et utilisé par ceux-ci). De plus, nous déclarons notamment, et depuis de nombreuses années, les émissions de GES évitées de notre entreprise de services publics grâce à de solides programmes de gestion axée sur la demande. Depuis 1996, ces programmes ont permis d'éviter des émissions de GES d'environ 60 millions de tonnes.

Il est demandé dans la proposition qu'Enbridge déclare également les émissions de catégorie 11 associées à notre entreprise de transport du secteur intermédiaire. Cette demande est problématique du fait que nos entreprises Oléoducs et Transport de gaz et services intermédiaires offrent un service de transport et non de vente de produit.

La déclaration des émissions en aval pour le secteur intermédiaire représente un important défi car elle nécessite le suivi des produits, qui ne sont pas détenus ou vendus par Enbridge, qui transitent par notre réseau. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de suivre et de mesurer ces renseignements avec exactitude et fiabilité.

Plus important encore, aucune directive réglementaire ni méthode largement acceptée n'a été élaborée pour la déclaration des émissions en aval. Nous continuons de donner des commentaires aux organisations qui élaborent des lignes directrices pour la déclaration de la catégorie 11 pour le secteur du pétrole et du gaz en général et, en fin de compte, pour le secteur intermédiaire en particulier, notamment en siégeant à un groupe consultatif technique de la Science Based Targets Initiative (« SBTi ») parmi d'autres forums et cadres.

Nous continuons également à surveiller les règles de divulgation relative au climat au Canada et aux États-Unis et à nous y préparer et notons que les règles définitives adoptées par la SEC le 6 mars 2024 excluent spécifiquement les émissions de portée 3 en raison de préoccupations concernant le manque de fiabilité et de robustesse des données sur les émissions de portée 3 à l'heure actuelle. Nous améliorerons davantage la déclaration de nos émissions de portée 3 lorsque des définitions acceptées pour notre entreprise seront en vigueur et que des données utiles à la prise de décision seront disponibles.

Nous nous efforçons de fournir à nos investisseurs de l'information transparente et utile à la prise de décisions en matière de climat au sujet de notre société et de sa stratégie, de ses actifs et de ses activités. Toutefois, les émissions ne constituent qu'un élément de la composition totale de l'information que les investisseurs recherchent pour prendre des décisions d'investissement prudentes et éclairées et nous ne croyons pas que les émissions de portée 3 soient importantes pour Enbridge. Par conséquent, le renvoi aux « émissions de portée 3 d'importance » de la résolution est inhabituel et trompeur.

Pour de plus amples renseignements sur notre vision des risques liés aux changements climatiques applicables à la société, ainsi que sur la surveillance de ces risques par le conseil, voir la rubrique « Surveillance des risques » à la page 45, notre rapport annuel 2023 et notre feuille de données sur les facteurs ESG, qui peuvent être consultés sur notre site Web (enbridge.com).

La demande de divulgation de renseignements qu'il est actuellement impossible de fournir de façon fiable par le proposant comporte beaucoup plus de risques et de coûts que d'avantages pour nos actionnaires et notre société.

En tenant compte de l'intérêt véritable de la société et de ses actionnaires et étant donné la complexité et l'incertitude entourant la déclaration de toutes les émissions de portée 3, nous recommandons fortement aux actionnaires de voter contre la proposition n° 2.

Annexe B – Charte du conseil d'administration

I. Introduction

Le conseil d'administration (le « conseil ») d'Enbridge Inc. (la « société ») surveille la gestion des affaires de la société et en assure la supervision. L'objectif principal du conseil est d'agir dans l'intérêt véritable de la société et d'accroître la valeur à long terme pour les actionnaires tout en tenant compte des intérêts des actionnaires et des diverses autres parties intéressées de la société. La Loi canadienne sur les sociétés par actions (« LCSA ») prévoit que chaque administrateur et dirigeant doit agir honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt véritable de la société et faire preuve du même degré de prudence, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables.

La présente charte n'a pas pour but de limiter les pouvoirs du conseil, mais plutôt d'aider le conseil à exercer ses pouvoirs et à s'acquitter de ses responsabilités. La présente charte complète les principes et lignes directrices en matière de gouvernance et les chartes respectives des comités du conseil, du président du conseil et du président et chef de la direction.

II. Conseil d'administration

L'organisation du conseil, ses pouvoirs et ses procédures sont assujettis à la LCSA et aux statuts et règlements administratifs de la société. La société est également assujettie à d'autres lois et exigences de Bourses des valeurs applicables.

Chaque comité du conseil se réunit aux moments et aux endroits que son président peut fixer ou chaque fois qu'un membre du comité, le conseil ou un dirigeant de la société (ou, dans le cas du comité d'audit, des finances et des risques, l'auditeur interne ou l'auditeur externe) demande la tenue d'une réunion. Un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures de chaque réunion est donné à chaque membre d'un comité du conseil. Le quorum à une réunion se compose d'au moins une majorité des membres. Lorsque les membres y consentent et qu'un avis en bonne et due forme a été donné ou a fait l'objet d'une renonciation, les membres du comité peuvent participer à une réunion du comité par tout moyen de communication – téléphonique, électronique ou autre – permettant à tous les participants à une telle réunion de communiquer adéquatement entre eux, et un membre qui participe à une telle réunion est alors réputé y avoir assisté. En l'absence du président du comité, les membres du comité peuvent choisir parmi eux un (1) membre pour présider la réunion. Le cas échéant, les membres du comité peuvent tenir des réunions séparées avec les membres de la haute direction de la société. Les comités du conseil tiennent des procès-verbaux de toutes leurs réunions.

On s'attend à ce que les administrateurs se préparent adéquatement aux réunions du conseil et des comités du conseil auxquelles ils siègent, qu'ils y assistent et y participent, qu'ils prennent connaissance des discussions et des décisions s'ils ont manqué des réunions et qu'ils assistent à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les

administrateurs doivent en tout temps s'acquitter de leurs responsabilités en suivant les normes d'éthique les plus élevées et conformément aux lois et règlements applicables ainsi qu'aux valeurs de sécurité, d'intégrité, de respect, d'inclusion et de haute performance de la société. Le conseil a adopté une déclaration d'éthique professionnelle applicable à l'ensemble des employés, des entrepreneurs et des administrateurs de la société.

Le conseil fonctionne en déléguant à la direction certains de ses pouvoirs, en s'en réservant d'autres et en réservant d'autres à ses comités. Le conseil est responsable de la gérance de la société, de la supervision des mesures prises par la direction et il est chargé de l'orientation générale de la direction. La direction est responsable de la direction de la société.

III. Principales responsabilités

Dans le cadre de sa responsabilité de gérance, le conseil est investi des responsabilités suivantes :

- A. **Chef de la direction et membre de la haute direction** – Nommer le chef de la direction; approuver le mandat du chef de la direction; évaluer le rendement du chef de la direction; approuver la rémunération du chef de la direction; approuver la nomination des membres de la haute direction; et ratifier la nomination des dirigeants;
- B. **Planification de la relève** – Veiller à ce que des processus soient en place pour la planification de la relève, y compris la nomination, la formation et la supervision de la haute direction;
- C. **Stratégie** – Adopter un processus de planification stratégique et approuver, au moins une fois par année, un plan stratégique qui tient compte, entre autres choses, des occasions et des risques de l'entreprise de la société; et suivre les progrès en vue de la réalisation du plan stratégique et demander à la direction de prendre les mesures correctives au besoin;
- D. **Risque** – Veiller à ce que des processus soient en place pour repérer et bien comprendre les principaux risques de l'entreprise de la société et veiller à ce que des systèmes appropriés soient mis en place pour surveiller, gérer et atténuer ces risques;
- E. **Contrôle interne** – Veiller à ce que des processus soient en place pour surveiller et maintenir l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la société;
- F. **Culture de sécurité, d'intégrité, de respect, d'inclusion et de haute performance** – S'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et voir à ce que le chef de la direction et les autres membres de la haute direction créent une culture de sécurité, d'intégrité, de respect, d'inclusion (notamment en favorisant la diversité, l'équité et l'inclusion) et de haute performance à l'échelle de la

société, notamment en approuvant la déclaration d'éthique professionnelle de la société et en surveillant la conformité à celle-ci;

- G. **Gouvernance** – Élaborer la démarche de la société en matière de gouvernance, y compris les principes et lignes directrices en matière de gouvernance;
- H. **Communications** – Veiller à ce que la société ait en place un programme de communication pour communiquer efficacement avec les actionnaires, les parties prenantes et le public en général et recevoir des commentaires de ceux-ci et pour s'assurer que les renseignements présentés au public et les communications de l'entreprise respectent la législation en valeurs mobilières applicable; et
- I. **Responsabilités ne pouvant être déléguées** – Prendre certaines décisions en conseil plénier qui ne peuvent être déléguées en vertu de la LCSA, notamment autoriser l'émission de titres, déclarer des dividendes, approuver les circulaires de sollicitation de procurations de la direction, approuver les états financiers annuels et adopter, modifier ou révoquer les règlements administratifs de la société.

IV. Autres questions usuelles relevant du conseil

La liste non exhaustive qui suit présente d'autres questions généralement examinées par le conseil lorsqu'il s'acquitte de sa responsabilité de gérance de la société. Le conseil peut décider qu'il est approprié de déléguer certaines de ces questions aux comités du conseil :

- i) la supervision des activités financières internes, y compris : l'examen et la recommandation aux actionnaires des changements à la structure du capital; l'examen et l'approbation du budget annuel, des plans de financement annuels, de la politique en matière de dividendes et des nouveaux financements; l'examen et l'approbation des états financiers, des rapports de gestion et du rapport annuel; et l'approbation des pouvoirs de la société et les politiques en matière de plafonnement des dépenses relatives aux pouvoirs délégués à la direction;

- ii) l'examen et l'approbation des initiatives, des investissements et des opérations d'importance;
- iii) la mise en place de processus pour traiter des questions applicables, notamment d'entreprise, de valeurs mobilières, de réglementation et de conformité et l'approbation et la surveillance de la conformité aux politiques et procédures importantes aux termes desquelles la société est régie et exerce ses activités; et
- iv) la gestion des propres affaires du conseil.

En plus des questions indiquées dans la présente charte, le conseil s'acquitte des autres fonctions pouvant être nécessaires ou appropriées dans les circonstances, y compris des fonctions expressément requises aux termes de la LCSA ou d'une autre loi applicable, des statuts ou règlements administratifs de la société ou des exigences de Bourses des valeurs mobilières applicables.

V. Communications avec le conseil

Les parties intéressées qui souhaitent communiquer avec le président du conseil peuvent le faire par écrit à l'adresse Président du conseil a/s Secrétaire, Enbridge Inc., 425 - 1st Street S.W., bureau 200, Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8 ou par courriel à l'adresse corporatesecretary@enbridge.com.

VI. Absence de création de droits

La présente charte fait partie intégrante du cadre de gouvernance flexible du conseil. Elle n'a pas pour effet de créer quelque obligation juridique liant le conseil, un comité du conseil, un administrateur ou la société.

Annexe C – Avis

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

La présente circulaire renferme des renvois à des mesures non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières, y compris le BAIIA, le BAIIA rajusté, les FTD et les FTD par action ordinaire. La direction est d'avis que la présentation de ces mesures fournit des renseignements utiles aux investisseurs et aux actionnaires puisqu'elle contribue à rehausser la transparence et donne un meilleur aperçu de la performance de la société.

Nos mesures non conformes aux PCGR décrites ci-dessus ne sont pas des mesures qui ont un sens normalisé prescrit par les principes comptables généralement reconnus des États-Unis d'Amérique (« PCGR des États-Unis ») et ne sont pas des mesures conformes aux PCGR des États-Unis. Ces mesures pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR et des autres mesures financières historiques les plus directement comparables aux mesures conformes aux PCGR est présenté sur le site Web de la société. Des renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières peuvent être consultés dans les communiqués de presse sur les bénéfices ou dans d'autres renseignements sur le site Web de la société (enbridge.com) ou aux adresses sedarplus.ca ou sec.gov.

BAIIA et BAIIA rajusté

Le BAIIA représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA rajusté représente le BAIIA, rajusté pour tenir compte de facteurs inhabituels ou peu fréquents ou d'autres facteurs hors exploitation des données sectorielles et consolidées. La direction utilise le BAIIA et le BAIIA rajusté pour fixer des cibles et évaluer la performance de la société et de ses unités d'exploitation.

Flux de trésorerie distribuables

Les FTD et les FTD par action ordinaire sont des mesures utilisées aux fins des programmes de rémunération de la haute direction d'Enbridge. Le tableau qui suit présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des FTD. Les FTD sont définis comme étant les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant les variations des actifs et des passifs d'exploitation (y compris les variations des passifs environnementaux), déduction faite des distributions aux participations ne donnant pas le contrôle et aux participations ne donnant pas le contrôle rachetables, des dividendes sur les actions privilégiées et des investissements de maintien, ainsi que des ajustements pour les facteurs inhabituels, non récurrents ou hors exploitation. La direction utilise également les FTD pour évaluer la performance de la société et fixer sa cible de versement de dividendes. Les FTD pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été convertis en FTD par action au moyen des FTD de 11 267 millions de dollars, divisé par 2 056 millions, le nombre moyen pondéré d'actions d'Enbridge en circulation au 31 décembre 2023. Aux fins de l'établissement de l'attribution au titre du PICT en 2023 comme il est décrit à la page 89, les FTD ont été convertis en FTD par action au moyen des FTD de 11 472 millions de dollars, divisés par 2 056 millions, le nombre moyen pondéré d'actions d'Enbridge en circulation au 31 décembre 2023. Aux fins de l'établissement du paiement d'UAP en 2020 comme il est décrit à la page 97, les FTD ont été convertis en FTD par action au moyen des FTD de 11 514 millions de dollars, divisés par 2 056 millions, le nombre moyen pondéré d'actions d'Enbridge en circulation au 31 décembre 2023.

	Exercice terminé le 31 décembre	
<i>(non audités, en millions de dollars canadiens)</i>	2023	2022
Rentrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	14 201	11 230
Montant ajusté pour les variations des actifs et des passifs d'exploitation ¹	(2 311)	12
	11 890	11 242
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	(363)	(259)
Dividendes sur les actions privilégiées	(352)	(338)
Investissements de maintien ²	(918)	(820)
Éléments d'ajustement importants :		
Autres rentrées de trésorerie non comptabilisées dans les produits ³	210	238
Distributions provenant des participations en excédent des bénéficiaires cumulés ⁴	639	733
Perte de couverture réalisée sur l'entente de tarification concurrentielle, déduction faite des impôts	479	-
Gain au règlement d'un litige	(68)	-
Charges de restructuration liées à la stratégie d'assurance d'entreprise	-	100
Autres éléments	(250)	87
FTD	11 267	10 983
D'autres éléments de rajustement à l'égard de :		
Aux fins des calculs du PICT, les normalisations, y compris (notamment) l'effet relatif net des mesures de financement et stratégiques qui n'étaient pas envisagées au moment de l'établissement des cibles exprimées en FTD	205	(28)
Total des FTD ajustés aux fins de l'établissement de l'attribution au titre du PICT en 2023	11 472	10 955
FTD	11 267	10 983
D'autres éléments de rajustement à l'égard de :		
Aux fins du calcul des UAP en 2021, les normalisations, y compris (notamment) l'effet relatif net des mesures de financement et stratégiques qui n'étaient pas envisagées au moment de l'attribution exprimées en FTD	247	53
Total des FTD ajustés aux fins de l'établissement du paiement d'UAP en 2021	11 514	11 036

¹ Les variations des actifs et des passifs d'exploitation, déduction faite des recouvrements.

² Les investissements de maintien représentent les dépenses en immobilisations requises pour le soutien et l'entretien continu du réseau de pipelines existant ou qui sont nécessaires pour maintenir les fonctions de service des biens existants (y compris le remplacement des composants usés, désuets ou achevant leur durée de vie utile). Aux fins des FTD, les investissements de maintien excluent les dépenses qui prolongent la durée de vie utile des biens, augmentent les fonctions de service par rapport aux niveaux actuels ou réduisent les coûts engagés pour rehausser les produits ou les fonctions de service des biens existants. Les investissements de maintien excluent également les projets de réduction des émissions ainsi que les programmes de modernisation d'actifs à grande échelle qui favorisent une fiabilité de l'exploitation élevée.

³ Comprend la trésorerie reçue, déduction faite des produits comptabilisés au titre de contrats sur les droits de rattrapage et d'ententes similaires de produits différés.

⁴ Ces montants sont présentés déduction faite des éléments d'ajustement.

Énoncés prospectifs

La présente circulaire d'information de la direction renferme des renseignements ou énoncés prospectifs qui visent à fournir des renseignements sur nous, nos filiales et les membres de notre groupe, y compris l'évaluation par la direction des projets et des activités futurs de la société et de ses filiales. Cette information peut ne pas convenir à d'autres fins. Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « s'attendre à », « projeter », « croire », « estimer », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « projet », « cibler », « vraisemblablement » et d'autres termes analogues qui laissent entrevoir la possibilité de résultats futurs ou certaines perspectives. Les renseignements ou énoncés prospectifs qui sont inclus dans le présent document comprennent, notamment, les énoncés concernant : l'ordre du jour et la procédure de l'assemblée annuelle ainsi que la sollicitation des procurations; notre démarche en matière de rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs, y compris le rendement prévu des membres de la haute direction et des administrateurs et les paiements et avantages estimatifs pour ceux-ci; nos croyances relativement aux avantages de l'établissement et du maintien de relations avec les communautés autochtones, les actionnaires et les autres parties prenantes; notre vision et notre stratégie d'entreprise, y compris les priorités et les instruments stratégiques; l'offre et la demande prévues ainsi que les exportations et les prix du pétrole brut, du gaz naturel, des liquides de gaz naturel (LGN), du gaz naturel liquéfié (GNL) et de l'énergie renouvelable; la transition énergétique et l'énergie à moindre intensité de carbone et notre démarche à cet égard; les objectifs d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) ainsi que les pratiques et la performance à cet égard, y compris quant à la diversité et à l'inclusion ainsi qu'à la réduction des émissions de GES; nos plans à venir concernant la déclarations des émissions de GES de portée 3; l'utilisation prévue de nos actifs; le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) prévu, les flux de trésorerie distribuables (FTD) prévus et les FTD par action prévus ainsi que leur croissance prévue; la politique sur la croissance et le versement de dividendes; la performance prévue des entreprises de la société; la solidité et la souplesse financières; les acquisitions de trois services publics de gaz au États-Unis auprès de Dominion Energy Inc. (les acquisitions), y compris les avantages, le financement et l'emploi du produit prévus de même que le moment prévu de la clôture et l'intégration de ces acquisitions; les dates de mise en service et les coûts prévus des projets annoncés et des projets en construction; le cadre et les priorités d'attribution des capitaux; les possibilités de croissance, de développement et d'agrandissement futures prévues; ainsi que les possibilités d'optimisation et d'efficacité prévues.

Bien que nous estimions ces énoncés prospectifs raisonnables compte tenu des renseignements disponibles à la date où ils sont faits et des processus utilisés pour préparer ces renseignements, ils ne garantissent nullement le rendement à venir et les lecteurs sont invités à ne pas se fier outre mesure à de tels énoncés prospectifs. De par leur nature, ces énoncés comportent bon nombre d'hypothèses, de risques et d'incertitudes connus et inconnus et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés. Les hypothèses importantes visent notamment : l'offre et la demande prévues ainsi que les exportations et les prix du pétrole brut, du gaz naturel, des

LGN, du GNL et de l'énergie renouvelable; l'utilisation prévue de nos actifs; les taux de change; l'inflation; les taux d'intérêt; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de construction; la stabilité de notre chaîne d'approvisionnement; la fiabilité de l'exploitation; le maintien du soutien pour nos projets et opérations et leur approbation par les organismes de réglementation; les dates prévues de mise en service; les conditions météorologiques; le calendrier, les modalités et la clôture d'acquisitions et d'aliénations, y compris les acquisitions; la réalisation des avantages prévus des opérations, y compris les acquisitions; la législation gouvernementale; les litiges; les notations de crédit; le programme de couverture; le BAIIA prévu et la BAIIA rajusté; les flux de trésorerie futurs prévus; les FTD futurs et les FTD par action prévus; la solidité et la souplesse financières; la conjoncture des marchés d'emprunt et des capitaux propres; ainsi que les conditions économiques et concurrentielles générales. Les hypothèses relatives à l'offre et à la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel, de LGN, de GNL et d'énergie renouvelable, et aux prix de ces marchandises, sont des facteurs importants qui sous-tendent tous les énoncés prospectifs puisqu'ils pourraient avoir une incidence sur la demande actuelle et future pour nos services. Dans le même ordre d'idées, les taux de change, l'inflation et les taux d'intérêt, qui influent sur l'environnement économique et commercial dans lequel nous évoluons, peuvent avoir une incidence sur la demande pour nos services et le coût des intrants et sous-tendent, par conséquent, tous les énoncés prospectifs.

Nos énoncés prospectifs comportent divers risques et incertitudes relatifs à la mise en œuvre de nos priorités stratégiques; au rendement de l'exploitation; au cadre législatif et réglementaire; aux litiges; aux acquisitions (y compris les acquisitions), aux aliénations et aux autres opérations et à la réalisation des avantages prévus de celles-ci; à la dépendance de l'exploitation envers des tiers; à notre politique en matière de dividendes; à l'approbation et au soutien des projets; aux renouvellements des droits de passage; aux conditions météorologiques; à la conjoncture économique et à la situation de la concurrence; à l'opinion publique; aux modifications apportées à la législation fiscale et aux taux d'imposition; aux taux de change; à l'inflation; aux taux d'intérêt; au prix des marchandises; à l'accès au capital et au coût du capital; aux décisions politiques; à la conjoncture géopolitique mondiale; à l'offre et à la demande et aux prix des marchandises et de l'énergie de rechange, notamment les risques et incertitudes dont il est question dans la présente circulaire d'information de la direction, dans notre rapport annuel 2023 sur formulaire 10-K et dans les autres documents que nous déposons auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Il est impossible d'établir avec précision l'incidence de l'un ou l'autre de ces hypothèses, risques, incertitudes ou facteurs sur un énoncé prospectif en particulier puisqu'ils sont interdépendants et que notre plan d'action futur dépend de l'évaluation, par la direction, de l'ensemble des renseignements à sa disposition au moment pertinent. Sauf dans la mesure requise par la loi, Enbridge Inc. n'assume pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les énoncés prospectifs contenus dans la présente circulaire d'information de la direction ou ailleurs, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Tous les énoncés prospectifs subséquents, communiqués par écrit ou verbalement et qui nous sont attribuables ou sont attribuables à des personnes agissant en notre nom, sont donnés expressément et entièrement sous réserve de la présente mise en garde.

425 – 1st Street S.W., bureau 200
Calgary (Alberta) Canada T2P 3L8

Téléphone : 403-231-3900
Télécopieur : 403-231-3920
Sans frais : 800-481-2804

enbridge.com

